
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

N° 62

"*Pages actuelles*"
1914-1915

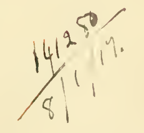


PRO PATRIA

PAR

VICTOR GIRAUD





BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

VICTOR GIRAUD

PRO PATRIA



PARIS

BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

DU MÊME AUTEUR :

LIBRAIRIE BLOUD & GAY

Ferdinand Brunetière. *Notes et Souvenirs*, avec des fragments inédits et un portrait. 3e édition . . . . 1 fr.

Pensées chrétiennes et morales de Bossuet. 4e édition . . . . 0 fr. 60

Pensées de Joubert. Reproduction de l'édition originale, avec la *Notice historique* du frère de Joubert. Introduction et notes. 4e édit. revue et corrigée. . 1 fr. 20

Les Confessions de saint Augustin, traduction d'Arnauld d'Andilly, introduction et notes. 7e édition . . . . 1 fr. 20

Les Idées morales d'Horace. 3e édition revue et corrigée. . . . . 0 fr. 60

Pensées de Pascal, édition nouvelle revue sur les manuscrits et les meilleurs textes, avec une introduction et des notes. 10e édit. Un vol. in-16 . . . . . . 1 fr. 20

Pascal : Opuscules choisis de spiritualité et d'apologétique. 7e édition revue e corrigée. . . . . 0 fr. 60

Chateaubriand. *Pensées, Réflexions et Maximes*, suivies du Livre XVI des *Martyrs* (texte du manuscrit), 3e édition . . . . 0 fr. 60

AUTRES LIBRAIRIES

Bibliographie critique de Taine. 2e édition refondue. Un vol. in-8, Paris, Alphonse Picard . . . . 5 fr.

Pascal. *L'homme, l'œuvre, l'influence*. 3e édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Un vol. in-16. Paris, Fontemoing. . . . . 3 fr. 50
(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

Chateaubriand, Atala. Reproduction de l'édition originale, avec une *Etude sur la jeunesse de Chateaubriand*. Un vol. petit in-18. Fontemoing. . . . . . . 3 fr.

Sainte-Beuve : Table alphabétique et analytique des *Premiers Lundis*, *Portraits contemporains* et *Nouveaux Lundis*. Un vol. in-16, 3e édition. Paris, Calmann-Lévy . . . . 3 fr. 50

Essai sur Taine, son œuvre et son influence, *d'après des documents inédits*, avec des extraits de 40 articles de Taine non recueillis dans ses œuvres. 5e édition revue et corrigée. Un vol. in-16. Hachette . . . . 3 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Bordin).

Pages choisies de Taine, avec une introduction, des notices et des notes. 2e édition (5e mille.) Un vol. in-16. Hachette . . . . 3 fr. 50

Chateaubriand. *Études littéraires*. 2e éd. rev. et corrig. In-16. Hachette. 3 fr. 50

Pages choisies de Chateaubriand, avec une introduction, des notices et des notes. 2e édition revue et corrigée. Un vol. in-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50

Pages choisies des Mémoires d'Outre-Tombe, avec une introduction et des notes, 2e édition revue et augmentée. In-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50

Nouvelles études sur Chateaubriand. Un vol. in-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50

Livres et Questions d'aujourd'hui. Un vol. in-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50

Blaise Pascal. *Études d'histoire morale*, avec un portrait. 2e édition revue et corrigée. Un vol. in-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Académie française (premier prix Bordin).

Maîtres d'autrefois et d'aujourd'hui. 2e édit. Un vol. in-16. Hachette. . 3 fr. 50

Les Maîtres de l'Heure. *Essais d'histoire morale contemporaine*, tome I (*Pierre Loti, F. Brunetière, E. Faguet, E.-M. de Vogüé, P. Bourget*). 3e édition revue, corrigée et augmentée (4e mille). In-16. Hachette. . . . . . . 3 fr. 50
Tome II (*Jules Lemaître, Edouard Rod, Anatole France, le Bilan de la génération littéraire de 1870*). 3e mille. In-16. Hachette. . . . . 3 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Académie française (premier prix d'Académie).

Le Miracle Français. 2e éd. revue et augmentée. (3e mille). Un vol. in-16. 3 fr. 50

La Troisième France. (*Pour paraître prochainement.*)

AVANT-PROPOS

J'espère qu'on ne me reprochera pas trop vivement d'avoir recueilli ces pages de guerre qui, presque toutes, ont paru dans un journal dont le titre seul est un symbole et manifeste une constante préoccupation : la France de Demain.

Je sais fort bien qu'un écrivain doit résister à la tentation un peu puérile de ne rien laisser perdre de ce qui tombe de sa plume au gré des circonstances ou de sa changeante inspiration. Je sais qu'il est des productions, éphémères comme les événements qui leur ont donné naissance, et qui ne supportent guère la modeste survie que leur assure le livre ou la brochure.

Mais d'abord, à tort ou à raison, il m'a semblé que ces pages étaient assez méditées pour n'être pas trop indignes d'être présentées à ceux qui veulent bien me suivre.

D'autre part, quand on s'efforce, surtout depuis quinze mois, de ne rien écrire qui ne soit un acte,

n'est-il pas assez naturel qu'on essaye, par tous les moyens, de prolonger son effort et de multiplier son action ? Nous autres, gens de l'arrière, qui n'avons pas l'honneur de combattre et qui avons pour métier d'écrire, nous n'avons, dans ces jours tragiques, qu'une raison de vivre : c'est de tâcher d'être utile le plus possible. Prêcher l'union, l'endurance et la confiance ; glorifier l'héroïsme français et les victoires françaises ; entretenir et fortifier les idées et les sentiments qui ont rendu possibles nos succès et qui les feront durables ; étudier les questions qui demain vont se poser avec une pressante acuité, indiquer les solutions les plus conformes à l'intérêt national, et préparer ainsi, dans la mesure de ses forces, le prochain avenir : c'est une façon, modeste sans doute, honorable pourtant, de collaborer à l'œuvre commune, et de tromper les heures fiévreuses de l'attente.

Et si toutes ces raisons n'étaient par hasard qu'une manière trop adroite de déguiser une incurable vanité d'auteur, — personne n'est obligé de me lire.

Arromanches, septembre 1915.

VICTOR GIRAUD.

PRO PATRIA

I

LES ILLUSIONS PERDUES D'UN OFFICIER ALLEMAND

Le colosse aux pieds d'argile est en train de s'effondrer lentement sous nos yeux. Ceux qui ont vu de près l'armée allemande n'en sont pas surpris outre mesure. Ils soupçonnaient que le « glaive » dont on nous menaçait sans cesse n'était peut-être pas aussi bien aiguisé qu'on voulait bien le dire, et que « la poudre sèche » dont on faisait si grand bruit nous arriverait parfois un peu mouillée quand elle aurait franchi le Rhin. A ces impressions personnelles, on peut joindre aujourd'hui le témoignage significatif, et d'ailleurs tout récent, d'un ancien capitaine prussien, que M. T. de Wyzewa vient de nous révéler dans un très curieux article de la *Revue des Deux Mondes*[1]. Si le livre de l'excellent capitaine n'existait pas,

[1] Recueilli depuis dans *La Nouvelle Allemagne*. Perrin.

je veux dire n'avait pas été publié avant la guerre, il aurait fallu l'inventer, — et l'on n'y eût pas manqué en Allemagne ! — pour nous donner confiance.

Le capitaine Hans Pommer, « ex-chef de compagnie du 1er régiment d'infanterie du Haut-Rhin », avait embrassé par pure vocation la carrière militaire. Au bout de près d'un quart de siècle de service, il prit sa retraite, et, voulant faire profiter de son expérience professionnelle ses compatriotes, il consigna dans un petit livre quelques-uns de ses souvenirs et les observations que sa vie de soldat lui avait suggérées. La naïve et touchante bonne foi avec laquelle son livre est écrit nous est un sûr garant de sa véracité et de son impartialité.

Le tableau que nous trace M. Pommer de la vie de garnison et des habitudes ou des mœurs des officiers en Allemagne est, en vérité, de nature à justifier les déclamations des plus passionnés antimilitaristes. Le soldat réduit à l'état de machine, et, sous prétexte de « discipline », un mépris de la personne humaine, un écrasement brutal de tout ce qui est initiative, liberté d'esprit, indépendance ou même dignité morale, voilà ce qu'à tous les degrés de la hiérarchie, on rencontre dans l'armée allemande. « La peur de la punition » est l'unique principe d'action que l'on y connaisse. De là une servilité, une passivité,

un abaissement et une dégradation des caractères dont nous ne saurions nous faire une idée en France, et dont il faut voir les manifestations dans le livre de M. Pommer, ou dans l'article de M. de Wyzewa. De là aussi une conception singulière de « l'honneur » militaire, qui se trouve parfaitement conciliable avec les vices les plus abjects, l'ivrognerie, les dettes, « la dépravation sexuelle sous toutes ses formes », et même l'escroquerie. De là enfin, cette importance puérile attachée, dans le métier des armes, à tout ce qui est forme, apparence, automatisme, notamment à cette fameuse « marche de parade », où nombre d'officiers supérieurs allemands voient le « fin du fin » de leur profession. En un mot, et comme le dit très bien M. de Wyzewa, « une longue habitude d'inaction pacifique » n'a abouti qu'à faire de l'armée allemande une *caste* artificielle, sans aucun rapport avec la vie nationale, « quelque chose comme ce collège de prêtres où nous introduit le *libretto* de la *Flûte enchantée*, une vaste corporation d'initiés s'occupant à célébrer de savants rites inutiles ».

Non, ceux qui ont suivi d'un peu près chez nous les opérations de la mobilisation générale, ceux qui ont vu, de leurs yeux vu l'entrain joyeux et calme de nos petits troupiers, leur décision, leur esprit d'initiative sagement disci-

pliné, leur confiance filiale dans leurs chefs, l'attitude à la fois paternelle et ferme de nos officiers, ceux-là ne pourront pas porter sur l'armée française un jugement analogue.

Et ceux que les premiers gestes de guerre des Allemands ont remplis d'une légitime indignation, ceux-là pourront méditer à loisir cette page du capitaine Hans Pommer :

J'ai assisté pour ma part, et plus d'une fois, à des scènes de vandalisme qui défieraient toute description. Pendant un dîner d'adieu offert par le corps des officiers du camp d'Elserborn à une division de cavalerie, j'ai été le témoin oculaire d'une folle rage de destruction qui s'est abattue non seulement sur toute la vaisselle, mais aussi sur les poêles, les statues, les cadres, les tables et les chaises de la salle du banquet et des pièces voisines. Que si l'on voulait appliquer l'aphorisme *In vino veritas* à la conduite de ce corps d'officiers, — qui aurait semblé incarner l'élite de l'Allemagne, car la plus haute noblesse, et même un prince du sang, se trouvaient en faire partie, — on devrait constater ce fait déplorable, que le vernis de la civilisation n'a déposé qu'une couche très mince sur les plus hauts rangs de notre société. Le moindre excès fortuit de boissons alcooliques suffit pour transformer en de véritables Barbares les représentants de l'une des races humaines les plus fières de la conscience de leur supériorité, — et en des Barbares qui, bien loin de regretter leurs tristes exploits lorsqu'ils ont fini de cuver leur alcool, ne font au contraire qu'en tirer plus d'orgueil. Que l'on imagine l'impression accablante que ne peut manquer d'avoir produite, sur les « ordonnances » des officiers, le spectacle de cette « horde », s'abandonnant librement à l'élan de son *furor teutonicus* ! Sûrement ces témoins auront raconté toute la scène à leurs camarades, de telle sorte que le drame joué là par des civilisés redevenus

sauvages ne sera nullement resté enfoui à l'intérieur des murs d'un cercle d'officiers. En vérité, il est grandement temps que, dans le corps des officiers allemands, une fin soit mise à la passion de boire, et surtout que l'ardeur de cette passion, dans un officier, cesse d'être honorée comme la plus noble des vertus viriles !

Je voudrais que, dans toutes les « chambrées » françaises et là-bas, à la frontière, dans tous nos « bivouacs », on lût et l'on fît lire l'article de M. de Wyzewa.

17 août 1915.

II

LE PAPE DE DEMAIN

J'ignore comme tout le monde si, de son nom de cardinal, il s'appelle Ferrata, Maffi, Gasparri ou Mercier[1]. Mais ce que je crois bien, et ce qu'en tout cas j'espère, c'est qu'il s'appellera demain Léon XIV.

En d'autres termes, — car le nom n'importe guère, — il sera, ou il devra être l'héritier direct, le continuateur ou l'émule de ce très grand Pape, de ce Pape de génie qui s'appelait Léon XIII.

Succédant à un pontife dont la hautaine intransigeance mystique n'a certes point été sans grandeur, de l'aveu même des observateurs les plus détachés, mais qui s'était fait une loi de dédaigner les contingences de l'histoire et de la politique, élu au début d'une guerre qui met déjà aux prises huit nationalités différentes et qui, selon toutes les vraisemblances, aboutira au moins à un remaniement de la carte d'Europe comme il n'y en a pas eu depuis un siècle, son

[1] Je n'ajoute pas — après coup — della Chiesa, et je ne transforme pas — après coup également — Léon XIV en Benoît XV.

pontificat va coïncider avec un « moment » probablement décisif de l'histoire universelle. Si épris qu'il puisse être de haute théologie, si passionnément et légitimement désireux qu'il soit de maintenir intacte la pureté du dogme dont il aura reçu le dépôt, le nouveau Pape ne pourra pas se désintéresser des conditions politiques nouvelles dans lesquelles la chrétienté de demain va vivre et évoluer. Qu'il le veuille ou non, il aura, dans les innombrables questions qui vont prochainement se poser, son mot à dire, sa solution à faire agréer. La croisade antimoderniste ne saurait évidemment suffire à son activité totale. Peut-être aura-t-il, le moment venu, à prononcer la parole de paix qui arrêtera les combattants. Et, pour ne parler que d'un des problèmes que soulèvent les événements actuels, croit-on que le geste libérateur du tsar n'ouvre pas au chef du catholicisme des perspectives d'avenir qui doivent nécessairement solliciter son zèle apostolique ? Une intelligence de haute envergure politique ne sera pas de trop pour envisager tous ces problèmes et pour tâcher de les résoudre.

Sera-t-il permis à un Français de souhaiter que Léon XIV ait pour la France quelques-uns des sentiments que Léon XIII n'avait pas cessé de nous manifester ? Bien entendu, nous ne demandons pas un « traitement de faveur », et

nous savons fort bien que, dans la pensée d'un Pape, l'intérêt général du catholicisme doit passer avant tout. Mais puisqu'aussi bien cet intérêt général est ici directement en cause, nous voudrions qu'on nous connût un peu et qu'on ne nous jugeât pas un peu vite et sur de simples apparences. De graves fautes, et qu'on ne saurait trop sévèrement qualifier, ont été commises à l'égard de Rome par nos gouvernants ; mais nos gouvernants d'hier ne sont pas toute la France d'aujourd'hui, et ils ne ressembleront certainement pas, tout le fait prévoir, à nos gouvernants de demain. Pour dénouer une situation complexe et délicate, qui n'est pas sans quelque analogie avec celle qu'avait créée le Culturkampf bismarckien, il faudra infiniment de souplesse et de tact, de la prudence et de la décision tout ensemble, beaucoup d'habileté et une extrême générosité, — c'est souvent la même chose en politique, voyez la proclamation du grand-duc Nicolas à la Pologne, — bref, l'ensemble des qualités supérieures que Léon XIII, dès le début de son pontificat, a déployées pour mettre fin au conflit avec l'Allemagne protestante.

Et à ceux, s'il s'en trouve encore chez nous ou à l'étranger, qui mettraient en doute la nécessité et l'opportunité d'une pareille œuvre, il faudrait inlassablement rappeler ceci : Quelle qu'en soit l'issue, ou plutôt, — car l'issue n'est pas

douteuse, — quelles qu'en soient les péripéties, la France sortira de la formidable lutte où elle est engagée grandie matériellement et moralement, épurée et comme rajeunie par le rôle historique qu'elle aura généreusement assumé. Dans la fraternité des camps, dans la communauté du sang répandu, bien des préjugés tomberont, qui déjà menaçaient ruine. Les « deux Frances » se réconcilieront et s'embrasseront sur le champ de bataille. Une fois de plus, « le fifre allemand aura sonné le ralliement français ». Après avoir traversé cette tragique épreuve, le pays sera mûr pour la paix religieuse. Si d'ailleurs il hésitait encore, l'Alsace-Lorraine reconquise saura bien lui en imposer l'obligation. Mais il n'hésitera pas. « La fille aînée de l'Église » n'a pas achevé sa mission.

On oppose souvent les uns aux autres les papes « religieux » et les papes « politiques ». La distinction est bien arbitraire, et les deux qualités, — Léon XIII en a été la vivante preuve, — ne sont point du tout inconciliables. Ce n'est pas dans la patrie de Pascal que l'on a le droit d'insinuer que la grandeur de l'esprit ne saurait aller de pair avec la sainteté. Le pape de demain sera assurément un Pape « religieux » ; mais il sera aussi un Pape « politique ».

1er septembre 1914.

III

QU'ATTENDONS-NOUS POUR EN FAIRE AUTANT?

Oui, qu'attendons-nous pour faire comme l'Angleterre, la protestante Angleterre qui, quoique protestante, vient de se faire représenter officiellement auprès du Saint-Siège « pendant toute la durée de la guerre » ? Les Anglais, gens pratiques, et respectueux de toutes les « puissances d'opinion », se sont justement avisés que les intérêts des Alliés n'étaient point suffisamment défendus au Vatican, tandis que ceux de l'Austro-Allemagne l'étaient avec une âpreté et une habileté qui risquaient, un jour ou l'autre, de nous être fort préjudiciables. Et ils n'ont pas hésité à braver quelques préjugés nationaux, à rompre avec une tradition séculaire, et d'ailleurs intermittente, et à nous donner un exemple que nous aurions grandement tort de ne pas suivre.

Car, comme ils se trompent ceux qui pensent

que la justice de notre cause éclate à tous les yeux non prévenus, et qu'il n'y a, à l'étranger, nul besoin de l'établir! Ne nous faisons aucune illusion à cet égard : les neutres ne sont pas tous pour nous; et en Espagne, dans les pays scandinaves, en Hollande, en Suisse même, ceux qui font des vœux pour notre victoire ne sont pas aussi nombreux que nous voudrions le croire. La propagande germanique a passé par là, et elle a su admirablement exploiter contre nous l'ignorance, la crédulité, ou les préventions. En dehors des pays qui combattent à nos côtés, — et en Italie comme ailleurs, — les milieux catholiques ne nous sont généralement point favorables. La Russie orthodoxe, la France anticléricale, l'Angleterre hérétique y sont l'objet d'une défiance, ou même d'une antipathie mal dissimulée; et l'on y souhaite ardemment le triomphe de la « catholique » Autriche.

Et cela, certes, est la preuve d'une belle naïveté et d'une remarquable ignorance. Etonnant prestige des mots et des vieilles formules toutes faites! La catholique Autriche! Si, comme je le crois, le catholicisme est autre chose qu'une religion d'habitude et de façade, peu de pays sont moins foncièrement catholiques que l'Autriche, et la France anticléricale est restée beaucoup plus chrétienne que la catholique monarchie des Habsbourg.

Mais enfin, fondé ou non en raison et en fait, le préjugé de « la catholique Autriche » existe, en Italie comme en Suisse, et au Vatican plus peut-être encore qu'ailleurs. On peut se fier à nos ennemis pour avoir su le cultiver avec un art consommé. Dirons-nous qu'il est inutile de le combattre ? Ce serait bien mal connaître la place que le catholicisme occupe encore dans le monde, et, à l'heure où la France et ses alliés représentent contre les forces de domination brutale le principe même de la liberté spirituelle, ce serait, de gaîté de cœur, dédaigner, et peut-être s'aliéner une puissance morale incomparable.

Si nous voulons, — et nous devons le vouloir, — qu'on nous connaisse à Rome tels que nous sommes, nous, de notre côté, n'ignorons pas Rome. Il pourrait être dangereux pour nous que l'on ne nous connût là-bas que par les témoignages de nos adversaires. Je sais de très bons catholiques français, et même d'excellents prêtres, qui ont été un peu scandalisés que, dans sa première Encyclique, le Saint-Père n'ait pas flétri vigoureusement les innombrables atrocités commises par les Impériaux, et condamné formellement la théorie barbare et « païenne » de la guerre qui se dégage de leurs écrits et de leurs actes. Je crois, pour ma part, qu'un Pape, dans un document de ce genre, pouvait difficilement

avoir l'air de prendre parti entre les belligérants. Mais enfin, il est possible que, s'il avait été saisi de tous les faits essentiels et authentiques, sur lesquels nous autres, Français, nous nous fondons pour exprimer notre réprobation, son langage eût été un peu différent et eût paru moins impersonnel. A qui la faute, si un bon avocat nous manquait alors auprès de lui[1] ?

20 février 1915.

[1] Me sera-t-il permis d'observer que les faits qui ont suivi n'ont que trop justifié cette manière de voir?

IV

UNE « GESTE » FRANÇAISE

LES FUSILIERS MARINS A DIXMUDE

Ce qui, je crois, aux yeux des futurs historiens, caractérisera la guerre de 1914, c'est, en regard de la jactance et du *bluff* germaniques, la modestie française. La discrétion, la sobriété de nos communiqués forme un curieux contraste avec l'enflure et les rodomontades, si souvent menteuses, des bulletins allemands. La moindre prise de quelques tranchées, nos adversaires la transforment en une victoire qu'ils compareraient volontiers à celles d'Austerlitz ou d'Iéna, quand encore ils ne l'inventent pas de toutes pièces. Ils ont célébré comme un nouveau Sedan leur succès de Charleroi, et leur Sedan à eux, je veux dire leur défaite de la Marne, ils l'ont ingénieusement passée sous silence. Et nous, — qui n'avons pas été assez fiers de notre victoire de la Marne, — nous ignorons jusqu'au nom de telle bataille que nous avons gagnée, et qui, dans une autre guerre,

eût passé pour une brillante victoire. Nous n'apprenons que par hasard les noms des généraux auxquels nous devons le plus de reconnaissance : nous ne saurions le plus souvent préciser leurs actions d'éclat ; et de tout l'héroïsme français qui se dépense si généreusement sur les champs de bataille, nous ne percevons guère que les échos, un peu tardifs et trop laconiques, qui nous sont apportés par les mentions officielles à l'ordre du jour, les promotions dans la Légion d'honneur ou les distributions de médailles militaires.

Cette pudeur et cette humilité se justifient-elles uniquement par des raisons tirées de la défense nationale ? Croyons-le, sans bien comprendre, puisqu'on nous l'affirme. Mais que cet anonymat de la gloire ait à l'étranger, et même en France, plus d'un inconvénient, c'est ce qui est l'évidence même. Si nous avons jadis trop aimé le panache, nous le dédaignons un peu trop aujourd'hui. Et c'est pourquoi on ne saurait trop remercier M. Charles Le Goffic de nous avoir, en un volume singulièrement vivant et vibrant [1], retracé, avec maints détails puisés aux meilleures sources, la « geste », — il n'y a pas d'autre mot, — de nos fusiliers marins à Dixmude. Ce sont là des pages que tout Français devrait

[1] *Dixmude,* par M. Charles Le Goffic, 1 vol. in-16, Plon.

lire. Aucune épopée ne dépasse ce chapitre d'histoire contemporaine.

Le 8 octobre, au soir, arrivait à Gand, pour protéger dans leur retraite les troupes belges et anglaises qui évacuaient Anvers, la brigade des fusiliers marins. C'étaient, pour la plupart, des recrues, presque des enfants, de dix-huit à vingt ans, — même de seize, — mais solidement encadrés par des gradés de la réserve et de l'active. Les Allemands, auxquels ils inspirèrent bien vite « une terreur sans pareille », les surnommèrent « les demoiselles au pompon rouge ». Il y avait jusqu'à des novices de la Compagnie de Jésus. Bretons presque tous, ils étaient commandés par un pur Breton, le contre-amiral Ronarc'h, le plus jeune de nos amiraux français, grand homme de guerre, merveilleux organisateur, opiniâtre, calme et réfléchi, un méditatif, un « taciturne », comme « notre Joffre ». Dès le lendemain matin, on boit le « jus », et en route pour Melle où les Belges ont préparé des tranchées.

Le 9, à midi, à l'heure même où le gros de l'armée allemande, au son des tambours plats et des fifres aigres, fait son entrée fastueuse dans Anvers, à Gontrode, des éléments détachés d'Alost entrent en contact avec les nôtres. Une double attaque est prononcée : les « Boches » tombent « comme des quilles » sous les feux de salve. La nuit, l'attaque recommence : à la lueur

des obus, « on tire dans le tas, on en abat à foison » ; mais l'ennemi est en force, — un régiment contre une compagnie, — et il a reçu des renforts d'artillerie. L'ordre est donné de se replier sur Melle, derrière le talus du chemin de fer. « Un feu d'enfer » de nos mitrailleuses, une charge furieuse de nos fusiliers mettent les Allemands en fuite. Il est quatre heures du matin, et nous pouvons réoccuper nos positions de Gontrode. Vers midi, nouvelle attaque, nouveau repliement et nouvelle charge, également irrésistible. Mais, au bout d'une journée de répit, les Allemands arrivent si nombreux sur nous, — 45.000 contre 6.000, — qu'il faut bien battre en retraite. N'importe : pour leurs débuts au feu, les Marie-Louise de la mer ont remporté une victoire : « notre première victoire », comme ils disent avec fierté. Et cette victoire de Melle fut pour nous et nos alliés aussi utile que peu coûteuse : nous n'avions qu'une cinquantaine d'hommes hors de combat; l'ennemi en avait 1.500.

Effectuée dans un ordre parfait, peu inquiétée en somme, la retraite ne s'arrêta que sur l'Yser. Dans cette région plate et humide, que M. Le Goffic, se souvenant d'avoir été poète, nous a décrite avec un grand charme pittoresque, une seule position offrait une réelle valeur défensive : celle de Dixmude. L'ayant admirablement com-

pris, l'amiral met tout en œuvre, et jusque sous le feu de l'ennemi, pour organiser et compléter la défense de la petite ville. Cela fait, il s'accroche obstinément à son bord d'un nouveau genre; « il monte le quart sur l'Yser ». Il s'agit de barrer la route de Dunkerque, de sauver l'armée belge, de permettre à nos armées du Nord de se masser derrière le fleuve. Et sans dissimuler à ses hommes les dangers et l'honneur d'un tel poste, il leur demande de « se sacrifier », de « tenir au moins quatre jours ». Ils tinrent *près de quatre semaines*, du 16 octobre au 10 novembre, sous la pluie, dans la boue, sans caleçons, sans chaussettes, irrégulièrement nourris, avec une artillerie au début insuffisante. sans pièces lourdes, sans avions ; ils tinrent *un contre dix :* 6.000 fusiliers marins et 5.000 Belges contre trois corps d'armée allemands, munis d'une grosse artillerie. La brigade des demoiselles au pompon rouge a bien gagné son drapeau.

L'ennemi, désireux d'en finir d'un seul coup, attaqua immédiatement, en masses profondes, suivant sa coutume, après nous avoir copieusement bombardés ; non sans peine on le repoussa avec de grosses pertes. Nous profitons des deux jours de répit qu'il nous laisse pour réparer et perfectionner nos tranchées improvisées et pour nous renforcer en artillerie. Et nous allions participer à un mouvement de l'armée franco-

anglaise qui avait Bruges pour objectif, quand, dans la matinée du 19, nous apprenons que les Allemands, un peu plus loin, se sont jetés sur les « petits Belges » qui ont plié sous le choc, et qu'il faut soutenir à tout prix. L'ennemi est dans Beerst, retranché dans les maisons et dans l'église, et nous tue beaucoup de monde ; les officiers se sacrifient sans compter, pour entraîner leurs hommes... Enfin, de maison en maison, l'attaque progresse ; les baïonnettes jouent, entassant les cadavres. A cinq heures, nous sommes maîtres de Beerst ; mais ordre nous est donné de nous replier sur nos positions premières.

C'est là, en effet, que la lutte va reprendre de plus belle. Les Allemands ont reçu des renforts et leur artillerie lourde. Le 20, à onze heures, la première « marmite » tombe sur Dixmude, où la défense intérieure n'était pas encore organisée. Bientôt, le bombardement fait rage. Les Belges n'ayant pu se maintenir dans leurs tranchées, il faut aller les remplacer. Alors l'attaque ennemie se déclenche.

Sûre d'elle, du succès, — écrit M. Le Goffic, — elle avait adopté, comme la première fois, la formation en masses profondes, les mitrailleuses à l'arrière, les vétérans aux deux ailes, les conscrits au centre et à l'avant, ceux-ci avec des figures d'extatiques, ceux-là gorgés du souvenir de leurs anciennes victoires, tous communiant dans le même idéal patriotique, cadençant le pas et chantant leurs hymnes au Dieu national. C'étaient des jeunes

gens pour la plupart, presque des enfants. Dans les tranchées plus tard, quand les fusiliers tomberont sur eux, ils se jetteront à genoux, joindront les mains et demanderont grâce en pleurant. Mais ici, dans l'ivresse de la mêlée, coude à coude sur seize rangs d'épaisseur, ils n'ont plus qu'une grande âme collective et farouche ; ils avancent d'un mouvement rythmique, à peine onduleux, quand la mitraille les bat, vrais fils de ces autres barbares qui se liaient de chaînes pour ne faire qu'un bloc dans la mort ou dans la victoire. Une odeur d'alcool, d'éther et de meurtre les précédait, comme l'haleine de cette machine sanglante. Nos hommes les laissèrent approcher à moins de cent mètres : aux cris de *Vorwaerts* (En avant !), partis des rangs ennemis, répondirent brusquement chez nous les ordres : « Feu à volonté ! Feu à répétition ! » jetés par les officiers et les premiers maîtres. Derrière leurs créneaux, dans le bourdonnement des balles et l'éclatement des shrapnells, les fusiliers ne perdaient pas un de leurs coups. Nos mitrailleuses se mettaient de la partie. « On va t'en moudre ! » hurlaient les pointeurs gagnés à leur tour par l'ivresse contagieuse de la bataille. Les Allemands avançaient toujours, mais leurs masses n'étaient plus aussi profondes ; la machine disloquée ne jouait plus que faiblement. Elle vint râler son dernier effort au pied des tranchées, dans des réseaux de fil de fer barbelé où chaviraient les survivants. A huit heures du soir, trois coups de sifflet, stridents comme un sifflet d'usine, mettaient fin au travail de ce monstrueux organisme.

Nouvelle attaque, vite repoussée, à trois heures du matin. Alors, l'ennemi, déçu, recommence contre la ville un bombardement terrible. A l'une des tranchées extérieures, après « quelques belles secousses », une section belge entraîne dans sa débandade les fusiliers marins

qui la soutenaient. Trois compagnies les remplacent : un feu de salve, une charge à la baïonnette mettent en déroute les Allemands, qui laissent six cents des leurs sur le terrain.

Plusieurs jours de suite, avec quelques variantes, le même scénario se reproduit. Pendant que la ville peu à peu s'effondre, malgré le froid, malgré la boue, malgré l'humidité perpétuelle, malgré le manque de sommeil et des fatigues sans nom, malgré de très grosses pertes, sous les balles, sous les shrapnells, déjouant toutes les ruses, toutes les manœuvres de l'ennemi, la brigade des fusiliers marins empêche les Allemands de passer. Le 25 octobre, par une nuit « poisseuse », dans des circonstances restées d'ailleurs obscures, un assez fort parti d'ennemis réussit à s'introduire dans la ville, tire quelques coups de feu, s'empare par surprise de quelques prisonniers, qui, devenus gênants, furent fusillés bientôt après, — l'héroïque commandant Jeanniot était du nombre, — et se fait prendre, décimer ou s'échappe. C'était un avertissement de redoubler de vigilance. Deux bataillons de Sénégalais sont heureusement envoyés pour nous renforcer. Toutes les attaques allemandes sont repoussées : les chefs, les soldats rivalisent de bravoure, de témérité, d'endurance. Nos pertes sont lourdes et douloureuses ; mais Dixmude reste toujours imprenable.

Et les scènes d'héroïsme se multiplient. On voudrait citer toutes celles que M. Le Goffic a contées avec tant de verve et d'alerte sobriété, donner un souvenir à tous ces braves qui, si simplement, souffrent et meurent pour leur pays. « Voilà dix jours qu'on n'a pas fermé l'œil », écrit l'un. Un autre, le quartier-maître Laborgne, blessé à la tête, s'échappe de l'ambulance, et revient se faire tuer à son poste. « Je suis nu-pieds, et il fait froid », écrit un autre, qui n'a pas dormi depuis quinze jours, et qui, dans sa tranchée, a de l'eau jusqu'à mi-jambes. « Malgré tout cela, j'ai encore du courage », ajoute-t-il. Et cet autre. François-Alain, un conscrit de dix-neuf ans, qui est resté quatre jours sans boire ni manger, parmi vingt-sept cadavres éventrés, dans une meule de foin, observant l'ennemi, et qui rentre dans nos lignes, un officier allemand abattu, sous une grêle de balles ! « L'admirable, dit très bien M. Le Goffic, c'est que, dans cet état, ruisselants, le ventre vide, les pieds gelés et le crâne en feu, aucun de ces hommes ne perd le sourire. » « Quoique ça, tout va bien, disent-ils tous, et l'on ne se fait pas de bile, surtout quand on peut f... une tournée aux Boches. »

Exaspéré par cette résistance, qui, de Dixmude, s'est étendue à Ramscapelle, à Pervyse, au château de Woumen, l'état-major allemand a résolu d'en finir. Le 7, le 8, le 9 novembre, jour et nuit,

de violentes attaques se produisent, toutes repoussées ; et le 10, à onze heures, 40.000 Allemands marchent sur Dixmude. Dixmude n'est d'ailleurs plus qu' « un monceau de pierres et de briques ». On lira, dans M. Le Goffic, le récit tragique de la mort de la vaillante cité, les miracles de courage et d'audace que tous, gradés et matelots, accomplissent pour résister encore, pour retarder l'inévitable échéance. Vains efforts ! Il faut céder. Aussi bien, Dixmude n'est plus maintenant qu'une ruine fumante et un foyer de pestilence. A cinq heures du soir, après avoir fait sauter les ponts et la minoterie, l'amiral se replie de l'autre côté de l'Yser.

Et pendant que la lutte se poursuit ainsi, l'inondation que, depuis quinze jours, les Belges ont commencé à *tendre*, s'étend progressivement, gagne de proche en proche. Tout le bassin de l'Yser n'est plus qu'un vaste lac, sur lequel se dresse ce « tas de cailloux » qu'est maintenant Dixmude, et que les Allemands, enlizés, sont désormais incapables de franchir. Le dernier assaut qu'ils ont livré à ces ruines inutilisables leur a coûté 10.000 hommes. Et il est vrai, la brigade des fusiliers marins, au cours de sa défense, a perdu près de la moitié de son effectif, et 80 pour 100 de ses officiers. Mais, pendant un mois, elle aura immobilisé l'ennemi, permis à l'armée de Belgique de se constituer,

préparé les voies à l'inondation tutélaire ; grâce à elle, les Allemands ne passeront pas l'Yser, ils ne marcheront pas sur Calais.

Quand, deux mois plus tard, le Président de la République remettait aux fusiliers leur nouveau drapeau, il leur disait :

Rien n'a refroidi votre ardeur, ni les difficultés du terrain, ni les ravages qu'a, d'abord, faits parmi vous le feu de l'ennemi ; rien n'a ralenti votre élan, ni les gelées, ni les pluies, ni les inondations. Vos officiers vous ont donné partout l'exemple du courage et du sacrifice, et partout vous avez accompli, sous leurs ordres, des prodiges d'héroïsme et d'abnégation.

Rien de plus justifié qu'un tel hommage. Et ce major prussien prisonnier qui, croyant avoir eu affaire à 40.000 hommes « au moins », pleurait de rage en apprenant qu'elles n'étaient que 6.000, les demoiselles au pompon rouge, aurait pu redire le mot célèbre du vieux Guillaume à Sedan : « Ah ! les braves gens ! »

15 et 16 mars 1915.

V

SERIONS-NOUS LES GRECS D'AUJOURD'HUI ?

Je n'ai pu lire sans émotion les touchants détails qui nous ont été donnés sur les funérailles des glorieuses victimes du *Bouvet*. Ces femmes grecques, sur le rivage, jetant des fleurs dans la mer, brûlant de l'encens au passage des bateaux funèbres, et, comme eût dit notre Bossuet, « versant des larmes avec des prières » : quelle noble, quelle radieuse et poétique vision de beauté antique, et ce simple geste de celles qui ont eu pour ancêtres les héros de Salamine, comme il est éloquent, et pieusement symbolique !

Oui, sans doute, c'est l'hommage habituel des survivants à la mort qui passe, et, quand la mort, comme ici, a été non seulement tragique, mais héroïque, il est tout naturel que l'hommage soit encore plus ému et respectueux.

Mais ces femmes sont des Grecques. Elles savent tout ce que, dans le passé et, hier encore,

la France libératrice a fait pour leur patrie. Elles saluaient les fils des combattants de Navarin et les frères de ces soldats de la mission militaire française qui, sous les ordres du général Eydoux, a préparé les récentes victoires helléniques.

Et elles savent aussi que ces marins français, morts au champ d'honneur, en combattant l'ennemi commun, l'ennemi séculaire, s'attendaient à ce que la marine grecque vînt bientôt combattre à leurs côtés. Leurs larmes de gratitude étaient aussi des larmes de tristesse, de regret et d'impuissance. Elles signifiaient que la Grèce, une fois de plus, blâmait et désavouait son roi trop prudent.

Et ces larmes, cet encens, ces fleurs signifiaient autre chose encore. La Grèce de Miltiade et de Thémistocle s'est reconnue dans la France de 1914. A vingt-cinq siècles de distance, toutes deux ont tenu tête au Barbare ; toutes deux ont brisé l'élan d'un peuple violent, ambitieux et sanguinaire ; toutes deux ont sauvé la cause sacrée de la civilisation méditerranéenne. Sur les champs de bataille de la Marne, les soldats de Joffre ont renouvelé le miracle de Marathon et de Salamine. De ce recommencement d'histoire, le pays d'Hérodote et d'Eschyle n'a pas pu ne pas avoir conscience.

Car il y a entre les Grecs et nous, toute sorte

d'affinités électives. Un de nos vieux écrivains, Henri Estienne, a écrit un curieux *Traité de la conformité du langage français avec le grec.* Mais la « conformité » n'est pas seulement dans les langues ; elle est dans les âmes ; elle est dans le génie et dans les mœurs ; elle est dans le rôle ou la mission historique :

Ce n'est point à l'espionnage que nous avons recours pour faire la guerre ; ce n'est point à des tromperies préparées en temps de paix. C'est dans notre courage que nous mettons notre confiance. Nos ennemis, longtemps à l'avance, s'astreignent à une discipline brutale et inhumaine. Nous, au contraire, nous vivons sans contrainte. Cependant, à l'heure du danger, nous ne sommes pas moins valeureux que nos adversaires...

Et si nous aimons mieux courir au péril le sourire aux lèvres qu'avec un front soucieux, n'avons-nous pas du moins l'avantage de ne pas nous tourmenter à l'avance des maux qui nous attendent ?...

Même ceux d'entre nous dont la vie n'avait pas été exemplaire ont acquis, en mourant pour la patrie, le droit de n'être jugés que sur cette fin... Beaucoup de nos compatriotes menaient avant la guerre une existence facile et voluptueuse. Aucun d'eux, pourtant, n'a hésité à faire son devoir. Aucun n'a fui le danger. Pour punir d'infâmes agresseurs, tous ont jugé glorieux d'affronter le trépas...

Ce n'est pas un Français du vingtième siècle qui parle ainsi ; c'est un Grec du cinquième siècle ; c'est Thucydide, dans l'oraison funèbre des guerriers morts qu'il prête à Périclès. Un de nos confrères a retrouvé, j'allais dire découvert, ré-

cemment, cette page si curieuse. Je ne sais pas de texte qui illustre de façon plus saisissante la ressemblance morale des deux peuples, et les analogies de leurs destinées. Et c'est pourquoi, dans la croisade que nous menons contre les Barbares, nous ne nous consolerions pas si, quelque jour prochain, nous n'avions pas avec nous les descendants de ceux qui ont combattu et vaincu à Marathon.

5 avril 1915.

VI

PSYCHOLOGIE IMPÉRIALE

Les historiens de l'avenir, qui en posséderont tous les éléments, auront à se poser, — Renan l'avait déjà pressenti, — un bien curieux problème de psychologie, en ce qui concerne l'empereur d'Allemagne. Qu'est-ce qu'est au juste Guillaume II, et surtout, qu'est-ce qu'il aura voulu être ? Dans cette guerre effroyable qu'il a déchaînée, — car, quelque générales et lointaines et multiples qu'en puissent être les causes, des causes qui auraient pu ne jamais jouer, c'est bien lui, lui tout seul, qui l'a voulue et déchaînée. — quelle est, je ne dis pas sa part de responsabilité, mais sa part de conscience, de volonté « claire et distincte » ? Tragique question, à laquelle il est aujourd'hui bien difficile de répondre. Parmi toutes les hypothèses auxquelles on a eu recours pour expliquer le rôle et la conduite de l'histrion sinistre, j'en aperçois deux

qui, toutes deux, à des titres divers, paraissen présenter une certaine vraisemblance.

La première, la plus simple, — ou la plus simpliste, — celle que semblent justifier les révélations, — selon moi parfaitement apocryphes, — d'un soi-disant ami d'enfance de l'Empereur, révélations dont on a mené, récemment, très grand bruit, revient à faire de Guillaume II l' « hypocrite raffiné » dont parle Bossuet à propos de Cromwell. Si, pendant vingt-six ans, l'impérial acteur a joué au pacifique, s'il a failli, par une de ces sanglantes ironies dont l'histoire est coutumière, être gratifié du prix Nobel pour la paix, ce n'était là qu'un masque qui lui servait à cacher ses ambitieux et meurtriers desseins. Dès son avènement, il rêvait l'empire du monde ; et, comme il savait bien que la force seule pouvait le lui donner, il a mis vingt-six ans à forger, à perfectionner secrètement la machine de guerre qui devait lui assurer sa monstrueuse hégémonie. Et tout le reste n'était que trompe-l'œil : participation au Congrès de La Haye, déclarations rassurantes prodiguées à tout propos, flatteries multipliées à tous nos hommes politiques qu'on avait intérêt à endormir ou à circonvenir. De temps à autre d'ailleurs, le masque craquait ; le bruyant comédien trahissait sa pensée intime ; et certains discours belliqueux sur « la poudre sèche » et « le glaive aiguisé »,

l'alerte de 1905, le « coup » de Tanger et celui d'Agadir, l'affaire de Saverne pouvaient faire entrevoir et pressentir aux esprits perspicaces le guet-apens qui se tramait dans l'ombre. Quand tout fut prêt, le masque tomba, et le vrai Guillaume II se révéla au monde.

Je ne dis pas que tout soit entièrement faux dans cette interprétation.

Il en est une autre, plus nuancée, et fort différente, pour ne pas dire un peu contradictoire. Elle consiste à croire que Guillaume II a évolué au cours de son règne. De longues années durant, il aurait été un partisan très sincère et très résolu de la paix européenne; il l'aurait été au point même d'encourir, de la part d'un certain nombre de ses sujets, d'assez âpres critiques, et de sacrifier à ses vues un peu de sa popularité. Mais l'âge venant et la volonté faiblissant, devenu nerveux, irritable, plus sensible que jadis à certaines influences, un peu jaloux même de la facile réputation que s'était acquise son fils dans les milieux militaires, mortifié d'ailleurs par les échecs successifs de sa diplomatie, notamment dans les affaires marocaines, emporté enfin par ce « démon de Midi » auquel une nature impulsive comme la sienne est plus aisément exposée qu'aucune autre, il aurait fini par céder aux pressions de son entourage, aux suggestions impérieuses du parti pangermaniste, et, non sans trouble peut-

être, non sans velléités conciliatrices, il se serait laissé arracher les décisions suprêmes qui ont mis le feu au monde.

Et cette hypothèse, il faut l'avouer, peut se justifier par plus d'un témoignage.

Il me semble que la vérité, — ou, si l'on préfère, la vraisemblance psychologique, — est entre les deux interprétations que je viens de rappeler ; ou plutôt même, qu'en les dépouillant l'une et l'autre de ce qu'elles ont de trop intransigeant ou de trop absolu, il n'est pas impossible de les concilier dans une vue plus exactement conforme à la complexité des faits. L'homme n'est pas simple, et une personnalité aussi mobile et diverse que celle de Guillaume II ne se laisse pas aisément emprisonner dans une formule trop étroite ou trop rigide. A aucune période de sa vie, je ne le vois, dans son fonds intime, aussi exclusivement pacifique ou aussi exclusivement guerrier qu'on voudrait nous le présenter. Intelligent, quoique souvent, et de sa propre faute, mal informé, et, en tout cas, extrêmement superficiel, il avait fort bien compris tout d'abord le danger qu'il y aurait pour l'Allemagne à remettre en question ses conquêtes de 1864, de 1866 et de 1870, et il ne souhaitait guère que de pouvoir exploiter tranquillement son étonnante fortune. Joignez à cela que la bravoure ne paraît pas être sa vertu dominante, et l'épithète de « valeureux poltron »,

que lui appliquait son oncle Édouard VII, pourrait bien être d'une cruelle et terrible justesse. Pour toutes ces raisons, Guillaume II, d'une manière générale, commença donc par être de tendances plutôt pacifiques.

Mais il était orgueilleux aussi, vaniteux même, — de cette vanité qu'exaspèrent les vices intimes tels que les siens, — il était mégalomane, épris de panache et de parade, — d'autant plus peut-être qu'il éprouvait le besoin de donner le change sur sa « poltronnerie » foncière, — homme d'imagination et de faconde avec cela ; et, grisé par la réussite de ses ambitieux desseins, grisé aussi par ses propres discours, et par la contagion de ce prodigieux, de ce « colossal » orgueil qui, depuis 1870, s'était emparé de tout son peuple, je ne serais pas surpris que, de très bonne heure, même parmi ses rêves le plus spontanément pacifiques, il n'eût parfois caressé celui d'étonner quelque jour le monde à la façon des grands conquérants, Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, — ou Attila. Etre « empereur d'Europe », quelle belle fin de carrière pour un Hohenzollern ! Sa duplicité native s'accommodait de ce double rôle, de ces velléités belliqueuses, — le pacifique Bismarck des dernières années avait bien eu les siennes ! — de ces fanfares guerrières sur un fond de prudence réaliste et quasi-bourgeoise. En tout

cas, s'il a voulu sincèrement, profondément la paix, il a bien préparé la guerre ; du moins, il l'a bien laissé préparer, nous ne le constatons que trop depuis neuf mois.

Les choses allaient ainsi, non sans quelques heurts, non sans quelques échappées, jusque vers 1911. J'imagine que, si nous connaissions tous les principaux faits de la biographie psychologique de Guillaume II, nous verrions l'évolution dont nous recueillons les sinistres conséquences se préciser d'année en année, et d'année en année, sous différentes influences, les préoccupations ou velléités guerrières prendre peu à peu le pas dans sa pensée sur les dispositions pacifiques. A des titres divers, trois hommes semblent avoir exercé sur l'Empereur une assez forte action : le kronprinz, l'amiral von Tirpitz, et surtout, peut-être, l'archiduc François-Ferdinand. Comme beaucoup d'autoritaires, et même de despotes, l'empereur Guillaume a passé sa vie à subir des influences. On a fini par lui persuader qu'il n'avait qu'à le vouloir pour être le maître du monde, que la machine de guerre qu'il avait créée était invincible : il s'est laissé convaincre. Les décisives révélations de M. Jules Cambon dans le *Livre Jaune*, du baron Beyens dans la *Revue des Deux Mondes*, prouvent que, dès 1913, la guerre était arrêtée dans son esprit, et qu'il en avait déjà pris la responsabilité devant sa

conscience et devant l'histoire. Il ne restait plus qu'à inventer un prétexte et à trouver une occasion. L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand lui fournit l'un et l'autre.

Dans l'exécution de ce monstrueux dessein, n'y a-t-il eu, de la part du principal auteur responsable, aucune défaillance, aucune hésitation, aucun retour en arrière? N'a-t-il pas été, de temps à autre, repris par ses dispositions pacifiques? Nous le saurons sans doute quelque jour; mais, pour ma part, c'est ce que j'inclinerais à croire. Il me semble qu'à lire de près la série des documents diplomatiques actuellement publiés, surtout ceux du *Livre Blanc*, les premiers discours de l'empereur après la déclaration de guerre, on peut entrevoir la trace de ces fluctuations intimes. Mais la folie orgueilleuse a été la plus forte; et elle l'a été d'autant plus qu'elle était celle de tout un peuple qui s'est immédiatement solidarisé avec son chef et qui s'est joyeusement empressé de partager les responsabilités impériales.

Car ce n'est pas diminuer le crime de Guillaume II que de constater qu'il n'a pas été le seul à le commettre. La guerre de Guillaume II est une guerre allemande : il n'a pas su résister aux suggestions qui lui venaient d'un peuple épris de force brutale et de profitables rapines. Ce conducteur d'hommes s'est laissé conduire à

l'abîme. Ce n'était ni un grand esprit, ni un grand cœur, ni une volonté dominatrice. Derrière l'insolence fastueuse des gestes et la grandiloquence des paroles, ce qui apparaît en lui à l'observateur attentif, c'est un pauvre être de vanité, de faiblesse et d'orgueil qui restera lamentablement inférieur à sa tragique destinée.

4 mai 1915.

VII

CONTRE LA DÉPOPULATION

Vous rappelez-vous le mot terrible qu'on prête au vieux de Moltke ? Comparant la natalité française à la natalité allemande : « Chaque année écoulée, disait-il, est pour moi l'équivalent d'une victoire ». Qu'aurait-il dit, s'il avait connu les déplorables résultats de nos dernières stastistiques ? Pendant le premier semestre de l'année 1914, — celui qui a précédé la guerre, — le nombre des naissances françaises a diminué de 3.971 unités, tandis que le nombre des morts a augmenté de 20.845. Au total, la population française, en six mois, s'est amoindrie de 24.816 habitants. Je voudrais savoir de combien d'unités, dans le même laps de temps, s'est accrue la population allemande.

Est-il besoin d'insister sur les dangers présents et futurs d'un pareil état de choses ? A quoi bon vaincre, si la France se dépeuple ? Tôt ou tard, elle deviendra, — militairement ou paci-

liquement, peu importe ! — une colonie de la féconde Allemagne, et notre victoire n'aura fait qu'ajourner notre asservissement. Hélas ! l'ajournera-t-elle seulement, car elle va creuser tant de vides !

Si les Français veulent que la France vive, il faut qu'ils se persuadent que la fondation d'une famille aussi nombreuse que possible est, pour chacun d'eux, un devoir aussi imprescriptible que le devoir militaire. La guerre, à cet égard, nous ouvrira-t-elle les yeux ? Déterminera-t-elle dans nos mœurs la réforme qui s'impose ? Elle va ébranler tant de consciences, que la chose n'est point impossible. Car, ne l'oublions pas, cette question de la population est avant tout une question morale, pour ne pas dire même une question religieuse. C'est la volonté qu'il faut atteindre, — la volonté de vivre, ou de se survivre. Tout le reste, — mesures économiques, législatives ou sociales, — ne pourra jamais être qu'un adjuvant ou un palliatif.

Et ce n'est pas à dire qu'il faille s'abstenir de ces adjuvants et de ces palliatifs. Dans la société actuelle, le père de famille est le paria, le bouc émissaire, le mouton éternellement tondu, celui sur lequel tombent, avec mille quolibets, toutes les charges, tout l'énorme poids lourd de la machine sociale. Il faut que cela change, et le plus vite possible. Il faut que, bien loin de se sentir

honni, traqué, persécuté, il se sente au contraire favorisé, protégé, encouragé. Si l'idée se répandait que ce sont les célibataires qui sont les frelons de la ruche, et si particuliers et pouvoirs publics agissaient en conséquence, bien des choses en notre pays iraient un peu mieux qu'elles ne vont.

A mon avis, l'un des moyens les plus efficaces qu'on aurait de prouver aux pères de familles nombreuses une sympathie et une reconnaissance nécessaires, serait d'établir, sur les célibataires et les ménages sans enfants, un *impôt très fort et progressif*. — Cela, dira-t-on, ne ferait pas naître un enfant de plus. — Qu'en savons-nous? En tout cas, cela ferait régulariser plus d'une union illégitime. En tout cas enfin, cela permettrait de dégrever les familles nombreuses et d'encourager par des primes les nouvelles naissances. Ce serait là, n'en doutons pas, le véritable impôt sur le revenu : car le seul revenu... négatif qu'on ne puisse pas dissimuler, ce sont les enfants.

Je ne sais, mais il me semble que ces idées toutes simples et banales d'ailleurs, commencent, — grâce à la guerre, — à faire leur chemin dans les esprits. Hier, M. Charles Richet, dans la *Revue des Deux Mondes*, proposait de donner une prime de mille francs, à chaque nouvelle naissance, à partir du second enfant. Et voici ce que

je lis dans... *la Guerre Sociale*, sous la signature de M. Gustave Hervé :

Allons-nous nous décider à prendre enfin les mesures législatives qui combattront la dépopulation ? Allons-nous nous décider à comprendre que le père de famille qui élève quatre ou cinq enfants, qui, à l'heure de l'épreuve suprême, donne quatre ou cinq fils à la patrie en danger, doit compter plus que le célibataire qui se dérobe par égoïsme aux charges de la paternité ? Allons-nous nous décider à écraser d'impôts les célibataires et les ménages sans enfants et à dégrever, à favoriser les nombreuses familles ? Pour commencer, allons-nous avoir l'impudeur de donner la même pension à la veuve du soldat tué à l'ennemi, si elle a quatre enfants ou si elle n'en a qu'un seul, ou pas du tout ? Et comme ici, comme pour la lutte contre l'alcoolisme, les demi-mesures n'enrayeront pas le mal, allons-nous nous décider à donner le vote plural au père de famille et à exiger des élus de la nation et de ses fonctionnaires, qu'ils aient fondé une famille ou adopté des orphelins ?

Tout cela me paraît le bon sens même. Et si, grâce à la guerre, ces réformes étaient réalisées quelque jour prochain, en dépit des deuils, des misères et des ruines dont elle aura été l'origine, il nous faudrait, je crois, bénir cette guerre libératrice et rédemptrice.

18 mai 1915.

VIII

GERMANISME ET CATHOLICISME

C'est un fait regrettable, difficile à expliquer, mais c'est un fait, qu'en dehors des pays alliés, en Suisse, par exemple, en Italie, en Espagne, même en Hollande et en Amérique, les sympathies catholiques se sont tournées tout d'abord du côté de l'Austro-Allemagne bien plutôt que vers la Triple-Entente. Je crois que cela est en train de changer. Avec l'habileté qui la caractérise, l'Allemagne a su retourner contre elle-même ceux-là mêmes qu'elle avait réussi à tromper : ses brutalités, ses violences, ses perfidies sont venues à bout des crédulités les plus profondes. Et l'on commence, heureusement, à s'apercevoir un peu partout qu'il y a entre le germanisme et le catholicisme non seulement quelques dissemblances, mais une incompatibilité foncière.

A ce résultat pourra très efficacement contribuer la récente publication d'un livre auquel ont collaboré quelques-unes des plus éminentes per-

sonnalités catholiques françaises, et qui se présente sous le patronage du Comité catholique de propagande française à l'étranger[1]. Ce livre, qui est accompagné d'un *Album* composé de photographies tristement parlantes et qui est, ou sera traduit en cinq langues, s'adresse surtout aux catholiques des pays neutres. Il cherche à leur montrer par des faits, d'une part, ce qu'est la guerre allemande, et, d'autre part, ce qu'est la vraie France, dans la réalité de sa vie religieuse. Je souhaite que ce témoignage, dont nul ne contestera la sincérité, l'autorité et le sérieux, soit entendu de tous ces neutres fâcheusement prévenus dont on voudrait éclairer l'opinion et ruiner les préjugés.

Ce livre pose une grave question, que M. Georges Goyau a du reste expressément traitée dans un lumineux article : c'est celle des rapports, ou plutôt de l'opposition entre la « culture » germanique et le catholicisme. Cette question, je voudrais la reprendre brièvement à mon tour, car elle jette une vive lumière sur les événements actuels.

Si l'on essaie d'analyser en ses différents

[1] *La Guerre allemande et le Catholicisme*, ouvrage publié sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, 1 vol. in-8° : Paris, Bloud et Gay, 2 fr. 40 ; avec un *Album* (Documents photographiques illustrant la conduite respective des armées allemande et française à l'égard de l'Église catholique), 2 francs.

éléments ce monstrueux produit, jusqu'alors presque insoupçonné de nous, que nous offre la mentalité allemande contemporaine, on y reconnaîtra d'abord, et à l'origine, un vieux fonds de paganisme germanique : Odin et Thor parlent encore à l'imagination des compatriotes de Gœthe, tout comme Attila a hanté les rêves de leur empereur. Sur ce tronc commun sont venus se greffer le « biblisme » protestant de l' « ami » Luther, la croyance au « vieux Dieu allemand », à la prédestination du peuple élu, et tout ce verbalisme piétiste qui alimente les sermons de Guillaume II. Joignez à cela tous les apports de la philosophie d'outre-Rhin et d'outre-Manche ; un peu de subjectivisme kantien, les théories de Fichte et surtout de Hegel, les conceptions plus ou moins déformées de Darwin et de Spencer sur la sélection naturelle et la concurrence vitale, l'immoralisme de Nietzsche. Jetez toutes ces idées, amalgamées d'une façon quelque peu confuse, toutes ces aspirations, toutes ces fumeuses rêveries dans une âme grossière et brutale, infatuée de la religion de la science, grisée par les victoires de 1870, par un prodigieux développement industriel et commercial. Et vous aurez, je crois, en gros, la composition de ce singulier alliage qui s'appelle le germanisme.

Et qu'on ne se laisse pas tromper par le mys-

ticisme de mauvais aloi qui se mêle à ce barbare *credo* : il n'y a pas là une ombre d'esprit chrétien. Non pas, on l'entend bien, que je veuille réduire à ce que j'ai cru pouvoir appeler le verbalisme piétiste tout le protestantisme, et même tout le luthérianisme. Je sais fort bien que nombre de protestants français ont « protesté », au nom de leur foi même, contre les divagations mystagogiques de l'empereur Guillaume et de ses mandataires ; et je crois qu'en Allemagne même, quand on sera revenu, par la défaite, au bon sens, plus d'un luthérien sincère s'associera rétrospectivement à ces légitimes protestations. Mais, en attendant, aucun d'eux ne proteste ; et combien de pasteurs, oublieux de leur ministère, oublieux du plus élémentaire christianisme, se sont faits les aveugles et enthousiastes apologistes de l'inhumaine et païenne « kulture » germanique !

Chose plus paradoxale encore, la contagion du *Deutschtum* a gagné jusqu'aux catholiques eux-mêmes, aux anciens persécutés du *Culturkampf*. Plusieurs personnalités catholiques ont signé le trop fameux manifeste des quatre-vingt-treize intellectuels. Et le cardinal-archevêque de Cologne, dans une lettre pastorale, n'a pas hésité à écrire : « C'est avec Dieu que nos soldats sont partis pour cette guerre qui nous a été imposée, et dans laquelle nous combattons pour l'exis-

tence et la liberté de notre Patrie bien-aimée, *ainsi que pour les trésors sacrés du christianisme et de son bienfait, la kulture.* »

J'aime à croire que si le cardinal-archevêque de Cologne avait vu, de ses yeux vu, les incendies de Louvain et de Senlis, le bombardement de la cathédrale de Reims, et, en Belgique et en France, les meurtres et viols sans nombre perpétrés sur la population civile, sur de malheureux prêtres et d'innocentes religieuses, il n'eût pas aussi facilement établi une fort imprudente solidarité entre le christianisme, ou le catholicisme, et la « kulture » germanique. Et, bien au contraire, il eût, non sans quelque effroi, aperçu l'abîme moral qui sépare le catholicisme du germanisme. Car qui dit catholicisme, dit humanité, douceur, pitié, charité, universalité des croyances et des doctrines, respect et protection des faibles, réconciliation des divergences nationales dans la grande famille religieuse qui s'appelle la chrétienté. Et rien n'est plus opposé, en théorie et en fait, à la conception barbare, farouchement et orgueilleusement nationaliste de la « kulture » germanique.

S'il y a eu dans le monde une guerre foncièrement anticatholique, — les catholiques des pays neutres finiront bien par s'en rendre compte, — c'est la guerre allemande de 1914-1915. Les innombrables forfaits commis en Belgique, en

France et en Pologne le crieront un jour à toutes les consciences généreuses. On se souviendra alors de ce mot révélateur de Guillaume II, écrivant à la landgrave de Hesse qui venait de se convertir au catholicisme : « Je hais cette religion que tu as embrassée... Tu accèdes donc à cette superstition romaine *dont je considère la destruction comme le but suprême de ma vie.* » Et, pour commenter les paroles impies d'un illustre catholique allemand, J.-J. Gœrres, qui, en 1814, écrivait dans le *Rheinische Merkur* : « Abattez, réduisez en cendres cette basilique de Reims... Incendiez cette cathédrale où fut sacré Klodovicg, où prit naissance l'Empire des Francs ». — on fera bien de se rappeler ces lignes prophétiques d'Henri Heine, dans son livre *de l'Allemagne* :

Le christianisme a adouci, jusqu'à un certain point, cette brutale ardeur belliqueuse des Germains ; mais il n'a pu la détruire, et quand la Croix, ce talisman qui l'enchaîne, viendra à se briser, alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants. Alors, — *et ce jour, hélas ! viendra,* — les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, essuieront de leurs yeux la poussière séculaire. *Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les cathédrales...*

Les catholiques, ou, si l'on préfère, les chrétiens de tous les pays, — et ceux mêmes de l'Allemagne, — devront alors choisir.

8 juin 1915.

IX

CONTRE L'ALCOOLISME

La France a trois principaux ennemis : l'Allemand, la stérilité volontaire et l'alcoolisme. Si le premier est, pour le moment, le plus pressant et le plus inquiétant, il n'est pas sûr qu'il soit le plus dangereux.

L'alcoolisme, — qui est du reste une des causes de notre dépopulation, — s'il continuait à progresser en France comme il l'a fait depuis environ un demi-siècle, n'irait à rien moins qu'à l'abâtardissement de notre race. Soyez assurés que l'Allemand comptait sur ce vice national pour « nous rompre les os », comme demain il comptera sur lui pour préparer et prendre sa revanche.

Consultez tous les médecins, tous les savants qui ont étudié la question : ils seront unanimes à vous dire que le rachitisme et la dégénérescence, l'aliénation mentale, la criminalité, la

tuberculose sont les compagnes inséparables de l'alcoolisme.

Précisons par quelques chiffres ces données générales.

Sur 80.000 aliénés en France, un quart, soit 20.000, le sont devenus parce qu'ils avaient des parents, ou parce qu'ils étaient eux-mêmes alcooliques.

Sur 500 détenus, les deux tiers, soit 323, sont alcooliques, et l'alcool est, plus ou moins directement, responsable de plus de la moitié des assassinats (53 p. 100).

Sur 640 enfants d'alcooliques qu'on a pu observer, on a constaté 55 cas de tuberculose ; et si l'on songe que, chaque année, chez nous. 150.000 jeunes gens meurent de cette terrible maladie, qui, comme on l'a très bien dit, « se prend sur le zinc », on voit quel serait l'intérêt, pour l'avenir de la race, d'une sérieuse croisade contre l'alcool.

Car ce n'est pas tout encore. Sait-on assez que les provinces où l'alcoolisme fait le plus de ravages sont celles qui se dépeuplent le plus rapidement, et dont la population s'étiole le plus ? Dans l'Orne, la population a diminué de 80.000 habitants, et dans la Manche de 75.000, en vingt-cinq ans. Dans l'Orne encore, en 1903. 57 p. 100 du contingent a été réformé, dans la

Manche 50 p. 100, et 60 p. 100 dans la vallée des Vosges. L'autorité militaire estime que l'alcool fait perdre à la France un corps d'armée chaque année.

Je ne veux rien dire du côté économique et social de la question. Mais comment ne pas noter que la France dépense, chaque année, pour s'empoisonner, *deux milliards et demi*, qui, avouons-le, pourraient être plus utilement employés, et que les mineurs français pourraient, *en dix ans*, racheter toutes les mines de France uniquement avec l'argent qu'ils boivent ?

Arrêtons là toutes ces statistiques, si éloquentes et suggestives qu'elles puissent être. Une conclusion s'impose aux yeux des moins clairvoyants. Si l'on veut que la France vive, il faut que l'alcoolisme meure.

Mais comment venir à bout de ce désastreux fléau ?

Sans vouloir le moins du monde médire de l'initiative privée, et même en rendant hommage aux excellents résultats sporadiques qu'elle a déjà obtenus, en engageant par exemple tous ceux qui liront ces lignes à envoyer leur adhésion et leur souscription à *la Ligue nationale contre l'alcoolisme* (siège social, 147, Boulevard Saint-Germain, Paris), je crois que la question de l'alcool est surtout une question d'ordre législatif et politique, et que, pour la résoudre,

c'est principalement sur les pouvoirs publics qu'il faut essayer d'agir.

Cela même est d'autant plus nécessaire que notre régime politique, il faut bien le reconnaître, loin de combattre l'alcoolisme, a, jusqu'à ces derniers temps, tout fait pour le favoriser et le développer. C'est au cabaret que la démocratie tient ses assises ; c'est le marchand de vin qui est le grand agent électoral, et malheur au député qui voudrait, par dévouement patriotique, dédaigner ses foudres et lui enlever des clients !

Or, l'effort de désintéressement qu'en temps de paix, il serait à peu près impossible de demander aux nombreux bénéficiaires de l'alcool, ne peut-on pas le réaliser en temps de guerre ? Ne saurait-on profiter des circonstances extraordinaires où nous nous débattons pour faire aboutir une réforme, extraordinaire elle aussi, mais dont chacun, à la lumière de l'expérience actuelle, peut sentir aujourd'hui l'urgence ?

Déjà quelques efforts ont été tentés dans ce sens. On a interdit la vente de l'absinthe dans toute la France ; le généralissime et le gouverneur militaire de Paris ont pris contre le poison national, et non sans soulever bien des clameurs, d'excellentes, de très heureuses mesures. Arrivera-t-on à faire supprimer entièrement le funeste privilège des bouilleurs de crû ? Je crains qu'à cet égard le nouveau projet de loi que vient de

déposer le ministre des Finances ne soit encore un peu timide. En tout cas, il serait nécessaire d'assimiler à l'absinthe tous les innombrables « apéritifs » qui la remplacent maintenant, et qui ne sont guère moins nuisibles. Et il y en a qui pensent, — je ne suis pas loin d'être de cet avis, — que le vrai remède à l'alcoolisme est celui qu'a pratiqué héroïquement la Russie : « l'interdiction radicale de la fabrication et de la vente des boissons alcooliques ».

Les ennemis du régime parlementaire, — écrit à ce propos M. Gustave Hervé, — racontent partout que ce régime est incompatible avec l'intérêt public, et que seul un pouvoir personnel, — tel le tsar supprimant l'alcool par ukase, tel le généralissime, véritable dictateur militaire, interdisant l'alcool dans la zone des armées, — est capable de prendre des mesures de salut public.

Si le Parlement n'est pas capable, à la faveur des circonstances exceptionnelles que nous traversons, d'étrangler l'alcoolisme, ce sont les défenseurs du pouvoir personnel qui auront raison.

Ces sages paroles sont à méditer. Le régime parlementaire a là une occasion unique de se réhabiliter devant l'opinion. Le fera-t-il ? Aura-t-il le courage de le faire ? Si la réforme antialcoolique ne se réalise pas pendant la guerre, elle ne se réalisera jamais. Et alors, à quoi bon vaincre l'Allemand, si nous persistons à nous empoisonner, si nous acceptons notre volontaire déchéance ?

Mais si, au contraire, la guerre nous est une leçon de sagesse et de virilité, si elle nous guérit de l'alcoolisme, en dépit de tous les maux qu'elle aura déchaînés sur notre France, elle nous sera « la bonne souffrance », celle qui purifie et qui relève, celle que l'on n'ose pas appeler de ses vœux, mais qu'il faut peut-être bénir. Et nous serons deux fois vainqueurs de la matérialiste Allemagne.

30 août 1915.

X

DEBOUT, LES MORTS!

Dans son numéro du 22 avril 1915, l'*Agence Havas* publiait la page que voici :

Je tiens du lieutenant J... l'héroïque récit suivant :

« Nous étions en train d'aménager une tranchée conquise. Au barrage de sacs qui fermait son extrémité, deux guetteurs faisaient bonne garde. Nous pouvions travailler en toute sécurité.

Soudain, partie d'un boyau que dissimule un repli de terrain, une avalanche de bombes se précipite sur nos têtes. Avant que nos hommes puissent se ressaisir, dix sont couchés à terre, morts et blessés pêle-mêle.

J'ouvre la bouche pour les pousser en avant de nouveau, quand un caillou du parapet, déchaussé par un projectile, me frappe à la tête. Je tombe sans connaissance.

Mon étourdissement ne dure qu'une seconde. Un éclat de bombe me déchire la main gauche et la douleur me réveille.

Comme j'ouvre les yeux, affaibli encore et l'esprit engourdi, je vois les Boches sauter par-dessus le barrage de sacs et envahir la tranchée. Ils sont une vingtaine.

Ils n'ont pas de fusils, mais ils portent par-devant une sorte de panier d'osier empli de bombes.

Je regarde à gauche, tous les nôtres sont partis, la

tranchée est vide. Et les Boches avancent ; quelques pas encore et ils sont sur moi...

A ce moment, un de mes hommes, étendu, une blessure au front, une blessure au menton, et dont tout le visage est un ruissellement de sang, se met sur son séant, empoigne un sac de grenades placé près de lui, et s'écrie :

« Debout, les morts ! »

Il s'agenouille et, puisant dans le sac, il lance ses grenades dans le tas des assaillants.

A son appel, trois autres blessés se redressent. Deux qui ont la jambe brisée prennent un fusil et, ouvrant le magasin, commencent un feu rapide dont chaque coup porte. Le troisième, dont le bras gauche pend inerte, arrache de la main droite une baïonnette...

Quand je me relève, revenu à moi tout à fait, du groupe ennemi la moitié environ est abattue, l'autre moitié s'est repliée en désordre.

Il ne reste plus, adossé au barrage et protégé par un bouclier de fer, qu'un sous-officier énorme, suant, congestionné de rage, qui, fort bravement ma foi, tire dans notre direction des coups de revolver.

L'homme qui, le premier, a organisé la défense, le héros du « Debout, les morts ! », reçoit un coup en pleine mâchoire. Il s'abat...

Tout à coup, celui qui tient la baïonnette et qui depuis quelques instants rampait de cadavre en cadavre, se dresse à quatre pas du barrage, essuie deux balles qui ne l'atteignent pas et plonge son arme dans la gorge de l'Allemand.

La position était sauvée. Le mot sublime avait ressuscité les morts. »

Le *Journal des Débats*, ayant fait demander au narrateur, qui devait publier dans le *Graphic* un dessin de cet épisode, des renseignements plus détaillés, reçut de lui la réponse suivante :

Monsieur et cher confrère,

Il m'est, à mon extrême regret, tout à fait impossible d'ajouter le moindre détail au récit que j'ai fait pour l'agence Havas. *On* désire garder l'anonymat le plus profond. J'ajoute, — et cela peut être aussi bien une réflexion du ou des intéressés qu'un simple commentaire à moi, qu'on est d'avis que le cri ne sortit pas de la bouche d'un homme, mais du cœur de tous ceux qui étaient là étendus, *les vivants et les morts*. Un homme seul et surtout un homme de chair ne pourrait trouver ces accents. Il y faut la collaboration de plusieurs âmes, soulevées par les circonstances au-dessus d'elles-mêmes et dont quelques-unes déjà planaient dans l'éternité.

Vous trouverez peut-être ces réflexions un peu étranges, mais nous vivons ici en pleine étrangeté : la fréquentation quotidienne de la mort a fait de nous des mystiques.

Veuillez croire, Monsieur et cher confrère, à mes meilleurs sentiments et permettez qu'imitant la discrétion de mes camarades, je garde moi aussi l'anonymat.

Je ne voudrais, pour rien au monde, « faire de la littérature » sur ce mot sublime qu'a prononcé, en des circonstances inoubliables, l'un des obscurs héros qui libèrent le sol français. Des mots comme ceux-là ne se commentent pas. Ils vont rejoindre dans la mémoire des hommes le « Qu'il mourût ! » du vieux Corneille, le « A moi, d'Auvergne ! » du chevalier d'Assas. Ils sont la fleur la plus haute, la fleur immortelle de notre race ; et jusqu'à la fin des siècles, ils témoigneront devant l'histoire pour la France éternelle.

Mais si des paroles comme celles-là nous émeuvent jusqu'au fond de l'âme, si elles nous se-

couent d'un frisson de tragique beauté, si les circonstances dont elles s'accompagnent en rehaussent encore l'éclat, pourquoi n'essaierions-nous pas de dire les sentiments qui s'agitent en nous? Les humbles hommages comme le nôtre ont au moins ceci de bon qu'ils n'épuisent pas la matière, et que chacun, dans le secret de son cœur, peut les compléter, les parfaire, les rendre moins indignes de leur objet. Essayons donc.

Et moi aussi, comme beaucoup d'autres sans doute, j'aurais voulu connaître le nom du soldat français qui a poussé ce cri prodigieux, ce cri d'héroïsme et de résurrection. Après avoir lu la lettre émouvante et si noble du chef qui a conté ce dramatique épisode, je ne suis pas loin de lui donner raison. Oui, l'anonymat vaut mieux. L'anonymat rend plus sublimes encore et le mot et le geste de ces mourants qui se redressent pour chasser l'ennemi. Même leur exploit accompli, ils n'ont pas voulu de la gloire personnelle qu'ils avaient si bien méritée, et que nous étions tout prêts à leur donner sans compter. Ils ont voulu que leur sacrifice fût complet et leur désintéressement absolu. Il y a dans ce refus obstiné, dans cette ferveur d'abnégation et d'humilité, une hauteur, une délicatesse d'âme qui me touchent plus que je ne saurais dire, et qui sont d'autant plus admirables qu'elles ne sont pas individuelles, mais collectives. Quelle armée,

que cette armée de France qui compte de tels héros! Quand Maurice Barrès nous parlait des « saints des tranchées », quelques-uns ont probablement crié à l'hyperbole. Cette fois encore, ce sont les sceptiques qui avaient tort.

Et ils auraient tort aussi de sourire des réflexions « mystiques » que ce trait de surhumaine bravoure inspire à l'officier qui en a été le témoin, l'historien, et peut-être, plus qu'il ne le veut bien dire, l'un des acteurs. « Il y a plus de choses dans le monde que notre philosophie n'en peut expliquer. » Si jamais le vers de Shakespeare mérite d'être cité, c'est bien ici le cas. De quel droit nous qui ne vivons pas dans « la fréquentation quotidienne de la mort » récuserions-nous le témoignage direct, positif, de cette poignée de héros? Ils croient, nous disent-ils, « que le cri ne sortit pas de la bouche d'un homme, mais du cœur de tous ceux qui étaient là étendus, *les vivants et les morts*. Un homme seul, et surtout un homme de chair, ne pourrait trouver ces accents. Il y faut la collaboration de plusieurs âmes, soulevées par les circonstances au-dessus d'elles-mêmes, et dont quelques-unes déjà planaient dans l'éternité ». Cette explication en vaut bien une autre. Et qui sait même si elle n'est pas plus philosophique qu'une autre?

En tout cas, elle est éminemment symbolique, et comme telle elle ouvre à l'esprit de singulières

perspectives. Que de fois, depuis que cette terrible guerre a éclaté, nous avons tous songé à ceux qui, voilà quarante-cinq ans bientôt, sont morts sans avoir vu la France ressaisir par une victoire le rang qu'elle occupait jadis dans le monde ! Hélas ! ils nous ont quittés trop tôt. Ils ne verront pas, de leurs yeux de chair, les grandioses, les prochaines réparations qui nous sont dues. Mais, en nous léguant leurs regrets et leurs rêves, ils ont bien préparé l'avenir. Quand l'insolent ennemi a de nouveau violé nos frontières, c'est à leur appel que nous avons obéi. « Debout, les morts ! » a crié la Patrie frémissante. Et les morts se sont levés de leurs tombes ; et les morts ont parlé, ils nous ont prêché l'union, le courage et la confiance. Et tous ensemble, les vivants et les morts, comme les héros sanglants de la tranchée tragique, nous avons repoussé le barbare envahisseur.

10 octobre 1915.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Nos 63-64

"Pages actuelles"
(1914-1915)

Le
Service de Santé pendant la Guerre

PAR

Joseph REINACH



Edition vendue au profit des Sociétés de la Croix Rouge Française

BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

Le Service de Santé
pendant la Guerre

"Pages actuelles"
(1914-1915)

Le Service de Santé pendant la Guerre

PAR

Joseph REINACH

PARIS
BLOUD & GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7
1915

AVANT-PROPOS

On écrira un jour l'histoire des services de santé pendant la grande guerre, comme on l'a écrite pour la guerre de 1870. Il y faudra porter une critique très attentive et très impartiale.

L'organisation et le fonctionnement de ces services ont été l'objet de très vives discussions, qui ont tendu parfois à la polémique. Il y a eu des critiques injustes ; il y en a eu beaucoup trop qui ne l'étaient pas. Des erreurs nombreuses ont été commises, imputables tantôt aux hommes, tantôt aux choses, — j'entends : à des principes faux ou faussés et mal appliqués — et tantôt, encore, aux circonstances, à des événements d'une telle soudaineté et d'une telle ampleur que toutes les prévisions ont été dépassées. Cela est arrivé aussi pour d'autres services. Cela est arrivé chez nos alliés comme chez

nous, et, certainement aussi, chez nos ennemis. Relisez la correspondance de Napoléon, vous y trouverez des instructions sagaces sur le service de santé et d'amers reproches à ceux de ses généraux et de ses médecins principaux qui ne s'y conformaient pas. Et cependant, le chef de ses services de santé, c'était Larrey.

D'autre part, cette histoire abonde autant qu'aucune autre en dévouements admirables, infatigables, en actes d'héroïsme. Toutes les qualités traditionnelles du corps des médecins militaires se sont retrouvées dans la nouvelle épreuve. Militaires de carrière ou militarisés, chirurgiens et médecins du cadre actif ou du cadre complémentaire, plus d'un a payé d'une mort glorieuse sa dette à la patrie, plus d'un a été retenu en captivité, contrairement au droit des gens et à la convention de Genève. Au livre d'or des citations à l'ordre de l'armée, il y a des médecins, des infirmiers, des brancardiers. L'ennemi n'a pas consenti de trêve pour la relève des blessés. Ils ont été cherchés sous les balles, sous les obus, dans toute l'horreur des batailles, qui continuaient sans interruption, pendant des jours et des nuits. Ils ont reçu leur premier pansement sur le terrain même du combat, pendant le combat,

dans des ambulances que leur drapeau blanc à croix rouge n'a pas toujours protégées, et, plus d'une fois, a désignées aux bombardements impitoyables.

J'ai visité un très grand nombre de formations sanitaires. J'y ai relevé des manquements, des routines, des abus. Je me suis rencontré avec des hommes et des femmes qui prodiguaient, sans compter, leurs peines au chevet des blessés et des malades, qui en ont sauvé beaucoup, qui ne se consolaient pas de n'en pas sauver davantage, qui faisaient tout leur devoir et qui croyaient toujours ne l'avoir pas fait suffisamment.

Partout où il a été fait appel au concours des femmes, infirmières et ambulancières de l'Assistance publique ou des Croix-Rouges, religieuses ou laïques, elles ont été bienfaisantes. Leur force nerveuse de résistance dépasse souvent celle des hommes. Leurs soins sont plus délicats comme leurs mains. Elles n'apportent pas seulement aux blessés et aux malades leur bonté et leur patience, mais ce sourire dont quiconque les a vues à l'œuvre a reconnu le prix qu'y attache la pauvre humanité souffrante. Elles lui rouvrent une fenêtre sur la vie. Elles apportent avec elles de la lumière.

Ne m'étant pas tu des erreurs qui ont été reprochées à l'administration des services de santé, je croirais commettre une grave injustice en ne marquant pas ici l'effort constant qu'elle a fait et qu'elle continue à faire pour réaliser d'importantes réformes, sur le territoire et aux armées. Il ne faut jamais hésiter ni à dénoncer le mal quand il existe, ni à reconnaître le bien.

Il y a eu des abus qui ont persisté. D'abord, ceux de la paperasserie administrative. J'en ai eu sous les yeux d'invraisemblables exemples. Dans nombre d'hôpitaux, il fallait une note, revêtue de plusieurs signatures, pour avoir un flacon d'eau de mélisse ou un citron. Les signatures indispensables, prescrites par le règlement, ne pouvaient être obtenues que dans des bureaux différents où il fallait aller les chercher à travers les couloirs et les escaliers. Un gestionnaire écrit dans son rapport : " Clous et ficelle : 1 fr. 25 ". Son papier lui revient avec l'impérieuse mention : " Donner le détail ". Il donne un détail nécessairement imaginaire. Le papier a voyagé pendant plusieurs semaines, du bas jusqu'au haut de l'échelle administrative, pareille à celle de Jacob. Il a été timbré ici, retimbré là, paraphé deux ou trois fois. La sacro-sainte routine

a eu satisfaction. La paperasserie, sans peur des balles et des obus, sévit jusque dans la tranchée.

Il faut convenir que toutes les réclamations ont été vaines. La haute administration promet de simplifier, elle en a la volonté, elle en donne l'ordre. Les bureaux font semblant de s'incliner, et continuent. Nous croyons que nous sommes gouvernés tantôt par tel parti, tantôt par tel autre. Nous sommes gouvernés par des bureaux à la solde d'un mystérieux syndicat de marchands de papier. Il faudra une révolution plus profonde que celle de 89 pour nous débarrasser de la routine administrative.

Il en faudrait une autre pour nous délîvrer du favoritisme. Encore n'est-ce pas certain. La Commission supérieure du Service de santé a réclamé itérativement qu'au moins en temps de guerre, toutes les considérations de personnes (lisez : clientèle) soient écartées et que le bien du service soit la seule règle. Des assurances formelles lui ont été données. Il a été fait, je tiens à le dire, un très sérieux effort. Mais l'apostille a reparu. La recommandation politique s'est faite, ingénieusement, scientifique. On ne saurait croire avec quelle belle

audace d'affirmation la camaraderie transforme ses protégés les plus médiocres en administrateurs et en savants de premier ordre. C'est de longue date que, dans tous les départements ministériels, dans tous les services, la politique a exercé de lamentables ravages. Partout, des erreurs graves, des fautes, impérities, imprévoyances, négligences, auraient été évitées par des hommes d'expérience, de mérite et de caractère qui ont été primés par des favorisés, des complaisants, des recommandés.

Un homme politique important s'est félicité devant moi que l'un de ses amis, qu'il avait nommé à une très haute fonction, soit mort avant la guerre où son incapacité eût éclaté. Pourquoi l'avait-il nommé?

Mais, si ces abus ont subsisté, et d'autres encore, beaucoup d'autres erreurs ont été heureusement corrigées et il a été presque partout constaté que nos services de santé se sont considérablement améliorés depuis la douloureuse période août-octobre 1914, qu'ils cherchent toujours à faire mieux, qu'ils y réussissent souvent. Le mérite de ces réformes n'a pas toujours été attribué à leurs véritables auteurs. Le *quos non vobis* est éternel. Je ne

nomme personne ; témoin impartial, je pourrais écrire plus d'un nom. La chronologie suffira, le jour voulu, à réparer ces erreurs. Les dates sont choses obstinées et équitables. Aussi bien cela est-il d'importance secondaire. Il n'y a que les blesssés qui comptent. Or, sauf de regrettables exceptions, où il n'y a pas toujours de la faute des hommes, les blessés reçoivent rapidement les soins nécessaires dans des ambulances chirurgicales bien outillées et pourvues d'un personnel compétent ; ils sont rapidement évacués dans des automobiles qui ne seront jamais trop nombreuses et dans des trains sanitaires dont l'organisation ne le cède pas à celle des trains anglais ; ils arrivent rapidement à destination, assez souvent le lendemain du jour où ils ont été blessés ; ils sont presque partout — je ne puis pas dire : partout — hospitalisés dans des conditions satisfaisantes et confiés aux mains les plus compétentes.

Incontestablement, il reste beaucoup à faire ; il reste toujours et partout beaucoup à faire. Il ne suffit pas de décréter une réforme, il ne suffit pas de l'appliquer, il faut en surveiller sévèrement et constamment l'application pour empêeher le retour aux négligences, aux imprévoyances, aux graves erreurs

qui avaient ému si profondément l'opinion, que la presse a fort aidé à redresser.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un contrôle permanent. L'expérience est la souveraine maîtresse. On a cru bien faire ; on s'est trompé de bonne foi ; il faut chercher, trouver une autre solution. D'autre part, modifier, changer, ce n'est pas toujours réformer. Tel qui se flatte d'organiser désorganise.

Il faut s'efforcer d'utiliser de plus en plus à leur véritable place les compétences, les chirurgicales, les médicales, les administratives. Les fautes appellent les sanctions. Il n'est pas admissible que la sanction ne suive pas immédiatement la faute qui aura été démontrée. C'est l'intérêt général qui l'exige. Il importe également que les sanctions soient proportionnées très exactement aux fautes. Des mesures injustifiées ne découragent pas toujours ceux qui en sont les victimes; mais elles inquiètent les autres dont l'initiative se ralentit et qui trouvent plus prudent de se tenir à la lettre du règlement. L'art qui est peut-être le plus difficile, c'est celui de commander. M. de Freycinet, qui a porté toute la merveilleuse clarté d'une intelligence toujours jeune aux travaux de la Commission que M. Millerand l'avait

appelé à présider, aime à répéter la vieille formule: " Ordre, contre-ordre, désordre ".

J'adresse une requête à ceux qui liront ce petit livre; c'est de me faire part des observations qu'il leur suggérera en vue d'améliorer, partout où des lacunes leur seront apparues, les services de santé. Je le demande aux médecins, aux chirurgiens, aux laïques, entendant par là les non-professionnels qui savent voir et dont la collaboration aux œuvres d'intérêt général est souvent très précieuse. Je le demande aux blessés et aux malades eux-mêmes. Il n'a été traité dans ces pages qu'un nombre restreint de questions. La Commission en a mises d'autres à l'étude. (Pour les questions d'ordre proprement scientifique, il va de soi que je me récuse d'avance). Aucun de nous n'a le droit de garder pour soi une constatation ou une expérience qui pourrait profiter à nos blessés. Ils sont si admirables d'oubli d'eux-mêmes, de courage contre la douleur, insconscients de leur héroïsme et préoccupés seulement de l'âpre bataille qui continue !

Octobre 1915.

La Commission supérieure consultative des Services de santé, au nom de laquelle ont été adressés au Ministre de la Guerre les rapports qui composent ce volume, est ainsi composée :

Président :

M. Charles DE FREYCINET, sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, ancien président du Conseil.

Vice-présidents :

MM. Léon BOURGEOIS, sénateur, ancien président de la Chambre, ancien président du Conseil.

Louis BARTHOU, député, ancien président du Conseil.

Membres :

MM. Paul STRAUSS, sénateur, membre de l'Académie de médecine.

Le docteur LANDOUZY, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine.

Le docteur Léon LABBÉ, membre de l'Institut, président du Conseil supérieur des eaux destinées à l'alimentation de l'armée, membre de l'Académie de médecine.

Le docteur ROUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, président de la Commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaire, membre de l'Académie de médecine.

Le docteur VAILLARD, médecin inspecteur général, président du Comité consultatif de santé, membre de l'Académie de médecine.

Le docteur LACHAUD, président de la Commission d'hygiène publique de la Chambre des députés.

Joseph Reinach, ancien vice-président de la Commission de l'armée à la Chambre des députés.

Le Chatelier, professeur au Collège de France.

Sartiaux, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Le docteur Hartmann, professeur à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, chirurgien consultant de l'armée.

Le docteur Delbet, professeur à la faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, chirurgien consultant de l'armée.

Le docteur Troussaint, médecin inspecteur, directeur du Service de santé au ministère de la guerre (ou, en son absence, son délégué).

Le colonel Gassouin, chef du 4e bureau de l'état-major de l'armée.

Le Service de Santé pendant la Guerre

2 Mars 1915.

Monsieur le Ministre,

En instituant la Commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport, vous avez marqué avec précision son objet et sa tâche : « Rechercher ou compléter les améliorations et les perfectionnements qu'il convient d'apporter au service de santé militaire, sur le territoire national et aux armées ».

Les enseignements des six premiers mois de la guerre, la discussion approfondie de nombreux témoignages écrits et oraux, des enquêtes sur place, nous ont conduits à l'adoption des avis qui font l'objet du présent rapport et qui vous ont été déjà adressés, à leur date, par le président de la commission. Ces avis sont, pour la plupart, relatifs à des questions dont l'importance, considérable déjà par elle-même, grandira encore, avec

un inévitable caractère de gravité, le jour où la guerre de mouvement succédera plus généralement à la guerre de position.

C'est la prévision de cette échéance qui nous a déterminés à ne pas attendre la fin de nos travaux pour vous saisir des solutions que nous croyons devoir vous présenter aujourd'hui, et dont il importe de dire qu'elles ont été presque toutes adoptées par la commission à l'unanimité des voix.

Les difficultés que rencontre le service de santé sont considérables à tous les moments de la guerre. Elles s'accroissent nécessairement avec la guerre de mouvement. Elles s'accroissent dans la zone des armées. Elles ne s'accroissent guère moins en arrière des armées.

Le corps des médecins militaires a fait preuve, depuis l'ouverture des hostilités, de toutes ses qualités traditionnelles ; du cadre actif ou du cadre complémentaire, militaire ou militarisé, plus d'un a payé, par une mort glorieuse, sa dette à la patrie ; plus d'un a été retenu en captivité, en violation du droit le plus certain. Il convient aussi de reconnaître l'effort qui a été déjà fait par le service de santé pour réaliser d'appréciables et incontestables progrès, sous le coup des leçons de l'expérience, dans une guerre sans précédent par son amplitude et sa violence.

C'est cet effort qu'il s'agit de poursuivre et de développer. Les solutions que vous nous avez demandé de

rechercher et que nous avons l'honneur de vous soumettre nous semblent de nature à l'accélérer.

Il est à peine besoin de dire, une fois de plus, qu'ici comme ailleurs, les prescriptions ne valent qu'autant que leur application est partout contrôlée, constamment, rigoureusement, selon la lettre et selon l'esprit de la loi ou du règlement, et que, sans souci d'aucune influence et d'aucune considération étrangère au bien du service, soient prononcées les sanctions nécessaires.

AUTOMOBILES

Que les différentes formations sanitaires de la zone des armées soient conservées dans leur organisation actuelle ou qu'elles soient corrigées selon des règles nouvelles que la force même des choses a, d'ailleurs, introduites déjà, sur plusieurs points, dans la pratique, il nous a paru indispensable de vous proposer un accroissement important du service des automobiles sanitaires.

Il n'est pas contestable que les soins donnés aux blessés seront d'autant plus efficaces qu'ils seront plus rapidement donnés, dans des organisations convenablement appropriées et par les mains les plus compétentes.

La longue durée des batailles modernes empêche trop souvent de relever aussitôt qu'il serait nécessaire, sur les lieux du combat, les blessés dont le nombre a dé-

passé toutes les prévisions. Ils y ont été laissés souvent pendant plus d'un jour.

Il convient de rendre hommage aux brancardiers, aux infirmiers, aux médecins et aux chirurgiens, à tous ceux qui, sous les balles, relèvent les blessés, les transportent aux postes de secours et aux ambulances, leur donnent les premiers soins.

Ce transport s'opère sur des brancards portés à bras, dans des brancards-brouettes, dans des voitures hippomobiles, rarement dans des automobiles légères. La bataille qui ne finit pas, la nature du terrain, ne comportent pas l'utilisation régulière de la traction mécanique. Mais cette utilisation est réalisable, sauf de rares exceptions, à partir de la ligne où sont installées les premières ambulances. Du moment qu'elle est réalisable, elle s'impose.

Dès que le blessé a reçu les premiers soins, il le faut emporter loin des lieux les plus voisins de ceux où il est tombé, où l'action se continue, aux grandes ambulances mobiles, aux centres chirurgicaux dont nous recommanderons l'établissement ou le développement, aux gares et aux hôpitaux d'évacuation.

Plus promptement il sera emporté, plus s'accroîtront les chances d'éviter les complications, les unes mortelles; les autres, qui nécessiteront des mutilations, non moins désastreuses pour la société que pour l'individu, par suite de l'envenimement des plaies ou de la gan-

grène menaçante. Vies précieuses à conserver, travailleurs valides à sauver, soldats aptes à retourner sur le front : le problème est à la fois redoutable et simple.

Il est redoutable parce que de la rapidité de l'évacuation dépendent la vie d'un grand nombre de blessés, et la vitalité peut-être d'un plus grand nombre encore. Dire que le service des automobiles affectées au service de santé n'est, actuellement, que rudimentaire, cela ne serait pas exact. Là où il a été employé, l'utilité en fut surabondamment démontrée. Si, d'ailleurs, les ressources existant peuvent être suffisantes, et elles ne le sont pas toujours, dans les conditions d'une guerre de tranchées, il n'est point contestable qu'elles ne l'ont pas été dans les premiers mois de la campagne ; et il n'est pas douteux qu'elles ne le seraient pas davantage lorsque s'engageront à nouveau de grandes batailles.

Médecins et chirurgiens, tous ceux qui ont acquis leur expérience à une école douloureuse, sont unanimes à considérer que l'accroissement du nombre des voitures automobiles sanitaires, destinées à assurer le transport rapide des blessés, est l'une des améliorations essentielles à réaliser, et à réaliser dans le plus bref délai possible.

Le chiffre de 60 automobiles sanitaires par corps d'armée, au lieu de 25 à 30, n'a pas été fixé au hasard par la Commission. Il correspond à la contenance moyenne d'un train sanitaire en blessés graves. Il doit

permettre le chargement et le départ de plusieurs de ces trains à des intervalles rapprochés. Il ne saurait, à notre sens, être abaissé.

Il y a une non-utilisation des forces matérielles comme des forces morales. Ce serait une erreur, dont les conséquences pourraient être très graves, que de ne pas utiliser au maximum la traction mécanique pour le transport des blessés.

Il importe, au surplus, de préciser, afin de répondre à un malentendu qui s'est produit, que la Commission n'a songé, à aucun moment, à suggérer qu'un prélèvement quelconque fût opéré sur la dotation des autres services de l'armée en automobiles. Elle a indiqué, sur des constatations et des témoignages concordants qui lui ont fait de cet avis un devoir impérieux, qu'il im-importe de doter sans délai le service de santé des automobiles indispensables. Elle aurait outrepassé sa mission en ne laissant pas à l'administration compétente le soin de décider s'il convient de procéder à cet accroissement par voie d'achats, ou par voie de réquisitions, d'aménagements ou de commandes. Cependant, elle s'est informée et elle a acquis la certitude, confirmée par les représentants du Gouvernement, que la réalisation du vœu qu'elle exprime serait facile. La question d'argent n'existe pas quand il s'agit des blessés.

En conséquence, la Commission a exprimé l'avis que « le service des automobiles, spécialement aménagées

pour le transport des blessés, et exclusivement affectées à leur évacuation, soit rapidement augmenté jusqu'à concurrence de 60 par corps d'armée ».

FORMATIONS SANITAIRES CHIRURGICALES DE L'AVANT

Le règlement actuellement en vigueur, qui a supprimé les hôpitaux de campagne, les a remplacés par des ambulances qui sont toutes du même modèle : ambulances de l'avant comme ambulances de réserve, ambulances divisionnaires comme ambulances d'armée. C'est « le principe de l'interchangeabilité ».

Ces ambulances ont été conçues et équipées de façon à pouvoir assurer indifféremment toutes les tâches, de grande comme de petite chirurgie. Elles constituent, tantôt un simple lieu de passage où se complète l'action du service régimentaire, tantôt, un véritable hôpital qui s'immobilise et se fait aider par une section d'hospitalisation.

Cet organisme à double fin a été conçu particulièrement en vue d'une guerre de mouvements où le service de santé se doit adapter à des déplacements répétés.

Il a été constitué un nombre considérable de ces ambulances, ambulances actives et ambulances de réserve.

Les ambulances actives fonctionnent, par exemple,

pendant le premier ou les deux premiers jours du combat. Si l'armée avance, elles s'immobilisent avec leurs blessés, et, par l'adjonction de la section d'hospitalisation, deviennent, redeviennent, de véritables hôpitaux de campagne.

Cependant, les ambulances tenues en réserve, se portent en avant pour entrer à leur tour en activité, et suivre l'armée dans ses progrès.

Les premières ambulances ayant évacué leurs blessés pendant leur immobilisation, redeviennent mobiles et succèdent à celles qui les avaient temporairement remplacées.

Cette organisation, d'une souplesse, en effet, remarquable et très ingénieuse, a toutefois l'inconvénient de ne pas assurer toujours — de ne pas pouvoir toujours assurer — les soins nécessaires aux hommes atteints de blessures graves.

En effet, ni du point de vue dit « opératoire », ni du point de vue » post-opératoire », les ambulances ne présentent, en raison de leur matériel actuel toutes les garanties indispensables à la pratique d'une chirurgie qui cherche à conserver ou qui réclame une hospitalisation prolongée.

Aussi a-t-il paru à la Commission que ces ambulances de première ligne, qui ont rendu et qui sont appelées encore à rendre, dans des conditions particulièrement difficiles, de signalés services, doivent, pour la

raison qui vient d'être indiquée, et sauf en des cas exceptionnels, s'abstenir des grandes opérations chirurgicales. Leur rôle opératoire, ce sont des interventions d'extrême urgence, rapides, et qui permettent l'évacuation du blessé.

Le traitement opératoire qu'exigent les blessés graves, serait, en conséquence, attribué à des formations sanitaires chirurgicales dont il y aurait lieu de créer une au minimum par corps d'armée, et dont il existe un type déjà connu du service de santé.

Ces formations seraient placées en arrière de la ligne de feu, à l'abri des fluctuations immédiates de la lutte, à une distance qui varierait, selon que la guerre serait de position ou de mouvement, entre 15 et 30 kilomètres.

Destinées exclusivement à opérer, dans les meilleures conditions possibles, les grands blessés qui exigent une intervention, sinon immédiate, du moins précoce, ces formations seraient placées sous la direction de chirurgiens de carrière qualifiés, assistés d'une très complète équipe chirurgicale; elles seraient pourvues d'un matériel opératoire de beaucoup plus complet que celui des ambulances; et les soins post-opératoires pourraient y être donnés dans des locaux appropriés, notamment dans des tentes appartenant à la formation elle-même.

La sélection des blessés se ferait nécessairement à l'ambulance, les grands blessés devant être emportés rapidement en automobiles à la formation chirurgicale

dont elles dépendent ; les autres blessés continuant à suivre par les gares d'évacuation, la filière actuelle.

Schématiquement, on peut prévoir ainsi le fonctionnement de cette organisation :

La bataille engagée, le médecin chef de l'armée, d'accord avec la direction des étapes et services, fixe l'endroit où la formation devra s'installer. Elle s'y transporte rapidement, en deux heures, avec ses automobiles. Une heure après, elle a dressé sa première tente et est prête à abriter les premiers blessés qui lui viennent des ambulances, également en trois ou quatre heures au plus. Une provision de matériel stérilisé, préparée d'avance, permettra aux chirurgiens de commencer à opérer trois heures après avoir reçu leur ordre d'installation. D'autres tentes pourront être montées jusqu'à concurrence de cinq. Cent blessés graves pourront être ainsi hospitalisés en rase campagne. Des ambulances de réserve peuvent être appelées en cas de besoin. Aussitôt opérés, hors du danger immédiat, les blessés devenus transportables seront évacués.

Au cas de recul, la formation, si elle est prévenue à temps, se repliera en emportant si possible tous les blessés et suivra les troupes. Les blessés, qu'elle ne pourra pas évacuer, seront laissés aux ambulances ; elle leur pourra abandonner quelques-unes de ses tentes avec le personnel nécessaire et le fourgon qui sert au transport.

La Commission, ayant accueilli ces considérations, a émis, en conséquence, le vœu suivant :

« Il y a lieu de créer dans chaque armée, à raison d'une au minimum par corps d'armée, des formations sanitaires chirurgicales, destinées au traitement opératoire d'urgence des blessés graves. Ces formations chirurgicales seront, en période d'immobilisation, adjointes au groupe des ambulances organes d'armée. Leurs déplacements seront déterminés, au moment des besoins, par le commandement sur la proposition du médecin d'armée.

« Chaque formation comprendra :

« 1° Une salle d'opérations automobiles, type Marcille;

« 2° Une section d'hospitalisation composée de cent lits et de cinq tentes à double paroi, le tout transportable sur automobile.

« Son personnel sera composé de :

« 1° Uu chirurgien chef choisi parmi les chirurgiens de carrière les plus qualifiés. Le chirurgien chef aura la surveillance chirurgicale des ambulances du corps d'armée ou de la division auxquels sa formation se trouvera affectée;

« 2° Un chirurgien en second choisi parmi les prosecteurs ou chefs de clinique;

« 3° Trois aides choisis parmi les internes en exercice

ou les anciens internes, et, de préférence, parmi ceux qui sont ou ont été aides d'anatomie;

« 4° Un officier d'administration;

« 5° Un infirmier-major;

« 6° Infirmiers.

LES TRAINS SANITAIRES

L'évacuation par la voie ferrée commence à la gare d'évacuation où le blessé a été amené de l'ambulance; elle finit à l'arrivée du blessé dans la ville du territoire où il sera hospitalisé jusqu'à sa guérison. Elle comprend, dans ce long trajet, deux étapes bien distinctes : avant et après la gare régulatrice; la première correspondant à la zone des armées, et la seconde, à la zone de l'intérieur.

Vous avez précisé, Monsieur le ministre, en inaugurant nos travaux, l'importance des divers problèmes « qui concernent le transport de la masse des blessés au lieu où ils devront être hospitalisés », et, notamment, « de la question des trains sanitaires, qui s'était posée, à ce propos, d'une façon aiguë ».

Bien que les services compétents, service de santé et bureau des chemins de fer, aient réalisé depuis plnsieurs mois dans l'évacuation des blessés de considérables et très heureux progrès, la Commission croit devoir vous

signaler quelques autres améliorations dont l'intérêt ne vous échappera pas, et elle exprime l'avis que le nombre des moyens de transport soit encore accru.

1° *Evacuation par la voie ferrée dans la zone des armées.*

Il a paru indispensable à la Commission de considérer, pour cette première étape, deux cas différents : celui des évacuations dans l'intervalle des grands engagements, et celui des évacuations intensives.

A. *Périodes d'évacuations ordinaires.* — Le règlement prévoyait pour la première étape, qui s'étend des gares d'évacuations de l'avant jusqu'à la gare régulatrice, l'emploi de deux modes de transport : soit des trains de ravitaillement quotidien revenant à vide, soit, lorsque le nombre des évacués est considérable, des trains sanitaires poussés jusqu'à l'avant, à condition que leur circulation se trouve possible au milieu des trains de vivres et de munitions.

La pratique de la guerre, et, plus particulièrement, de la guerre de tranchées, a conduit à adopter une troisième solution : celle d'un train de « ramassage quotidien des blessés », « train-navette », partant chaque jour à la même heure des gares d'évacuations de l'avant pour atteindre, à une heure à peu près fixe, la gare régula-

trice où les blessés trouveront les trains sanitaires se rendant à l'intérieur.

Ce train nouveau fonctionne actuellement dans presque toutes les armées, et il y fonctionne dans des conditions très satisfaisantes que les délégations de la Commission ont constatées sur différents points.

Le manque de surveillance médicale, infirmière, hospitalière, avait provoqué des plaintes très vives; il y a été résolument porté remède. Les trajets étaient très longs, ils seront très courts.

Le train est composé de wagons spécialement aménagés pour les blessés, tant couchés qu'assis; il est pourvu du personnel médical nécessaire; un wagon-cantine du modèle de la ville de Paris ou du Syndicat de la presse y est souvent, y devrait toujours être accroché.

Ce train ramène aisément 400 blessés ou malades; il peut, au besoin, être doublé.

Cette solution d'un train quotidien d'évacuation, ramenant les blessés jusqu'à la régulatrice, s'est donc montrée excellente pour les périodes d'évacuation peu intensives; elle a même supporté l'épreuve d'évacuations nombreuses après des engagements violents, mais passagers.

B. Par contre, pour des *évacuations intensives et prolongées*, cette solution ne saurait suffire.

La Commission a déjà indiqué combien elle s'associe à la constante préoccupation du gouvernement et du commandement, pour ce qui concerne le retour inévitable à la guerre de mouvements, et elle a tenu à prévoir l'éventualité de l'évacuation de très nombreux blessés après une grande bataille de plusieurs jours. Il lui est apparu, que, dans ce cas, mais dans ce cas seulement, il conviendrait de remettre en mouvement des trains de ravitaillement quotidien en retour, trains qui sont assurés de passer quoi qu'il arrive.

Ces trains seront, d'ailleurs, rendus très satisfaisants pour le transport des blessés, sans aucun des inconvénients qui ont été précédemment signalés, aux conditions suivantes :

1° Application stricte des dispositions réglementaires, comportant :

a) L'accompagnement par un personnel comprenant des médecins et des infirmiers (et au besoin, des infirmières) ;

b) L'aménagement de quelques wagons pour blessés couchés, au moyen de brancards sur appareils de suspension, cet aménagement étant, quand il est possible, fait d'avance ;

2° Litière de paille fraîche et abondante dans les autres wagons, régulièrement et rigoureusement nettoyés ;

3° Wagon-cantine, permettant de ravitailler les évacués et de leur donner les premiers soins;

4° Interdiction absolue, d'ailleurs prescrite formellement par le règlement, de ne jamais faire dépasser à ces trains de fortune la gare régulatrice où doivent se trouver, en nombre suffisant, les trains sanitaires;

5° Il y aura un intérêt essentiel, comme il sera indiqué dans un autre article, à rapprocher du front cette gare de départ des trains sanitaires, véritable gare sanitaire dissociée de la grande régulatrice militaire, sous réserve, bien entendu, que les conditions techniques d'exploitation des voies ferrées le permettront.

Si toutes ces conditions sont scrupuleusement observées, ces trains sanitaires de fortune, constitués par les trains de ravitaillement quotidien, pourront, au moment d'une guerre de mouvement, rendre des services considérables et ne sauraient donner lieu à aucune des réclamations et protestations que leur emploi avait précédemment provoquées.

Il est inutile d'ajouter que, même dans cette période, il conviendra d'employer des trains sanitaires poussés jusqu'à l'avant, sous l'évidente réserve des disponibilités des voies ferrées dans une période d'activité militaire intense.

En résumé, la Commission préconise la formule suivante :

En période normale d'évacuation : trains de ramassage quotidien;

En période d'activité intensive : trains sanitaires poussés en avant, si possible, et trains de ravitaillement quotidiens en retour, pourvus du personnel et du matériel suffisants.

2° Evacuation par la voie ferrée à partir de la gare régulatrice.

L'évacuation, dans cette seconde étape, doit toujours s'effectuer, conformément au règlement, dans des trains sanitaires.

Ces trains, au début de la guerre, étaient de deux types :

Cinq trains permanents, pourvus de lits avec draps, et destinés aux blessés les plus graves ;

Une centaine de trains improvisés avec wagons de marchandises, aménagés au moyen d'appareils spéciaux pour les brancards destinés aux blessés couchés.

Ces deux types de trains ne transportaient que des blessés couchés; les blessés légers, susceptibles de voyager assis, devant être transportés dans des trains de voyageurs constitués au moment du besoin.

Outre leurs mauvaises conditions de suspension, de freinage, d'éclairage, de chauffage, dues à l'emploi de wagons à marchandises, les trains improvisés, qui n'é-

taient pas intercommunicants, et dont chaque wagon ne transportait que 12 blessés. ne permettaient qu'une surveillance médicale tout à fait insuffisante.

Il a été réalisé, depuis, deux nouveaux types principaux de trains :

1° Trains à intercommunication totale oú les médecins et les infirmiers peuvent circuler d'un bout à l'autre, tout au moins dans la rame destinée aux blessés couchés;

2° Trains à intercirculation partielle, où la communication n'existe que de compartiment à compartiment au moyen du couloir latéral.

a) Ce second type de train, dit semi-permanent, a été réalisé le premier. 90 des trains circulent actuellement. Ils sont exclusivement formés de voitures à voyageurs, bien suspendues, bien freinées, bien éclairées, bien chauffées. L'emploi de wagons-couloirs permet la communication de compartiment à compartiment, et un groupement de 40 à 50 blessés.

Les blessés couchés sont étendus sur des brancards qui pénètrent directement dans les wagons.

Chacun de ces trains comprend un wagon-restaurant ou un wagon-tisanerie et une salle de pansements. Ils peuvent contenir de 400 à 500 blessés.

b) Les trains à intercirculation totale sont de deux types :

1° Le premier type a été réalisé au moyens de voitures à voyageurs dont l'aménagement intérieur a été enlevé et où sont installés des appareils à suspension pour brancards.

Comme peu de wagons se prêtent à cette transformation, il n'a pu être constitué encore que de dix de ces trains, avec voitures spécialement aménagées, voitures de la compagnie de l'Est, dites de la Meuse (1).

2° Le second type à intercommunication totale est réalisé par l'association de grands fourgons de trains express et de voitures à voyageurs. Quand l'intercommunication n'a pu être réalisée pour tout le train, elle l'a été tout au moins pour la rame de fourgons destinés au transport des blessés couchés. Ces fourgons sont aménagés au moyen de brancards sur appareils de suspension. Ils ont, sur les wagons à marchandises, tous les avantages de la suspension, du freinage et de l'éclairage.

Des trains de ce modèle circulent actuellement sur tous les réseaux; 45 trains seront en mouvement dans quelques jours (2).

En résumé, il y aura, le 10 mars, en circulation :

50 trains à intercommunication partielle (3), et 45 trains

(1) Ils contiennent de 400 à 500 blessés dont 100 couchés.

(2) Ils peuvent emporter de 300 à 400 blessés, dont plus de 100 couchés.

(3) A 500 places, 45.000 places.

à intercommunication totale (1), auxquels il convient d'ajouter les 5 trains sanitaires permanents, dont la Commission, à raison de leur installation tout à fait spéciale et de leur confort, souhaite l'affectation au transport des blessés les plus graves, depuis les formations hospitalières de la zone des armées où ces blessés auront été déjà traités, jusqu'aux hôpitaux de l'intérieur où ils devront achever leur guérison.

Il convient d'observer ici que, lorsqu'il est question du nombre des trains sanitaires que réclame l'évacuation des blessés, le nombre de leurs places, produit de la multiplication du nombre des compartiments par celui des places, est supérieur de beaucoup, au moins du tiers, parfois de moitié environ, au nombre des blessés d'une seule bataille, même de plusieurs jours, sur un front d'une immense étendue.

En effet, les lieux d'hospitalisation des blessés, étant disséminés sur toute l'étendue, et, pour un très grand nombre, aux extrémités du territoire (régions méditerranéennes et régions voisines des Pyrénées et de l'Océan), le voyage aller et retour d'un train de blessés ne s'effectue qu'en plusieurs jours. Il faut tenir compte de la lenteur même du voyage à l'aller, car le train ne circule jamais à grande vitesse ; et de la remise du train en état après le débarquement des blessés ; et du ralentis-

(1) A 300 places, 15.000 places.

sement général de la marche, au retour comme à l'aller, en raison de l'encombrement des lignes; et de la nécessité, commandée par l'intérêt de la défense nationale, de faire passer d'abord les trains militaires de renfort et les trains de ravitaillement.

Ainsi, un train de blessés ne revient souvent à sa gare régulatrice qu'au bout de six à huit jours.

La sagesse consiste donc à avoir approximativement un double jeu de trains sanitaires.

Les trains ci-dessus énoncés comportent environ 60.000 places. Ce chiffre ayant été jugé insuffisant par le ministère de la Guerre, si considérable qu'il soit, il avait été mis en réserve 50 anciens trains improvisés à wagons de marchandises, dans la prévision d'évacuations intensives.

Ces trains comportent environ 20.000 places.

La Commission a pensé qu'il convenait d'accroître encore le nombre des trains sanitaires pour parer aisément à toutes les éventualités. Mieux vaut prévoir, quitte à recevoir des faits un heureux, et, d'ailleurs, probable démenti que d'être pris par surprise.

L'Etat-major et le Service de santé, après un examen approfondi de la question, se sont mis d'accord pour une solution qui a été exposée en détail dans une note du 4e bureau. Cette note a été communiquée à la Commission. La solution consiste à réarmer, dans les conditions précédemment indiquées, les cinquante trains sanitaires

qui avaient été désarmés en décembre et à en augmenter la capacité, par la substitution d'un certain nombre de voitures à voyageurs pour blessés assis à un nombre égal de voitures à marchandises pour blessés couchés. Il convient d'observer que la capacité des gares ne permettra peut-être pas l'utilisation de tous ces trains. C'est là un cas d'espèce qui dépend des lignes (à simple ou à double voie), et des gares désignées pour les évacuations(1).

La Commission émet l'avis que cette solution soit adoptée.

Enfin, en ce qui concerne le service sanitaire des

(1) Voici le passage essentiel de la note du ministère de la Guerre (4e bureau) : « Après examen approfondi de la question, l'Etat-major de l'armée et le Service de santé, estiment que la meilleure solution se trouverait dans l'augmentation de la capacité des 50 trains improvisés, actuellement en réserve, en y substituant un certain nombre égal de voitures à voyageurs pour blessés assis à un nombre égal de voitures à marchandises pour blessés couchés. On aurait, ainsi, d'autre part, l'avantage de ne plus avoir de ces trains mixtes suivant le vœu émis par plusieurs membres de la Commission.

Dans ces conditions, chaque train improvisé comprendrait 20 wagons pour blessés couchés, soit $20 \times 12 =$ . . . . 240 places
et 10 voitures à voyageurs à 40 places, soit $40 \times 10 =$. 400

et. . . . . 640 places
au total, soit pour 50 trains, $50 \times 640 = 32.000$ places.

Leur contenance actuelle est de $50 \times 380 = 19.000$; le gain serait donc de 13.000 places, et le nombre total des places disponibles se trouverait porté à $77.000 + 13.000 = 90.000$

Enfin, on complèterait, s'il y avait lieu, au moment du besoin, en

trains (dont l'accroissement nécessiterait l'emploi d'un personnel supérieur à celui dont peut actuellement disposer le service de santé), la Commission est d'avis qu'une collaboration très utile pourrait être demandée à des équipes d'infirmières volontaires des sociétés de la Croix-Rouge. Une proposition de ces sociétés, tendant à organiser ces équipes sous l'absolu contrôle de l'autorité militaire, a été accueillie favorablement, en principe, il y a quelques mois, par le ministère de la Guerre.

Ce contrôle absolu de l'autorité militaire s'impose à tous les égards, et, d'abord, dans l'intérêt évident de la défense nationale elle-même.

Dans des conditions précises à déterminer pour chaque formation par les autorités responsables et sous le même contrôle, il pourrait être fait également appel pour le service sanitaire des trains à des équipes d'infirmières de l'Assistance publique et des différents hôpitaux de Paris et du territoire.

constituant quelques trains de voitures à voyageurs pour blessés assis; il suffirait de 8 de ces trains pour porter à 100.000 le nombre des places.

RÉGULATRICES MILITAIRES

La gare régutatrice est une étape capitale dans l'évacuation des blessés par voie ferrée, puisqu'elle est à la limite de la zone des armées, où il pourra être employé encore, à de certains moments, des trains de fortune, et de la zone de l'intérieur où tous les trains doivent être de fait sanitaires.

Il y a donc tout intérêt pour les blessés à diminuer la durée de leur passage ou de leur séjour dans la première zone. On l'a diminuée déjà dans plusieurs secteurs, spontanément, officieusement, pour ainsi dire, en rapprochant du front la partie sanitaire de la gare régulatrice dont la partie sanitaire ne saurait, par contre, être déplacée.

C'est sur la génération de cette pratique que la Commission croit devoir appeler toute l'attention du ministre de la Guerre.

L'avantage de cette dissociation entre la régulatrice militaire et la régulatrice sanitaire est double.

Elle décongestionne, d'une part, la régulatrice devenue un organisme énorme, encombré par la réunion de multiples services. Le départ, l'éloignement de la partie sanitaire facilitera toutes les besognes militaires.

Elle n'est pas moins favorable au traitement des blessés et des malades, étant bien entendu qu'il s'agit

de rapprocher du front la seule partie sanitaire de la gare.

La gare régulatrice militaire est située, le plus souvent, à 100 kilomètres de la ligne de feu, et quelquefois, plus loin encore, à 120, à 150 kilomètres.

La gare régulatrice sanitaire devra être rapprochée de la ligne de feu d'environ 50 à 60 kilomètres. Elle constituera ainsi une gare de groupement contral des blessés; éventuellement, elle pourra être, elle-même, scindée en deux ou trois sous-régulatrices sanitaires, ou gares de groupements secondaires de blessés.

Dans la régulatrice sanitaire ainsi rapprochée de l'avant, les blessés venant des ambulances et des gares d'évacuation, trouveront, beaucoup plus tôt, les soins de seconde urgence, si souvent indispensables, décisifs.

Au cas où les nécecssités de la guerre obligeront d'avoir recours jusqu'à la gare régulatrice à des trains de fortune, cette première période de l'évacuation par voie ferrée sera plus courte pour les blessés, avantage considérable, si sérieuses que doivent être les améliorations apportées aux trains improvisés.

Mais la régulatrice sanitaire (ou les sous-régulatrices dont il vient d'être question), ne pourra produire tous ses effets favorables qu'à la condition d'être toujours pourvue d'un organisme sanitaire très développé, organisme dont le noyau existe déjà dans les hôpitaux d'évacuation de l'armée.

Chaque armée, comme on sait, comprend, en effet, plusieurs hôpitaux d'évacuation dont le rôle général est d'embarquer les blessés et les malades dans les trains d'évacuation, après les avoir triés et après avoir hospitalisé les plus gravement atteints.

Ces hôpitaux peuvent être disséminés le long de la voie ferrée dons la zone des armées; en fait, l'un d'eux est toujours placé à la gare régulatrice.

Il a paru à la Commission que cet hôpital d'évacuation de la régulatrice, ainsi situé au débouché de toute une armée, doit comporter une organisation et des fonctions spéciales. Il lui a semblé avantageux de constituer là le centre régulateur sanitaire de chaque armée et d'y réaliser l'un de ces points de décision dont l'importance essentielle a été si souvent signalée. Quelques « points de décision », bien choisis, bien placés, pouvant être au besoin mobiles, d'où partent dans des directions bien précises et où aboutissent les mouvements, c'est la solution d'une grande partie du problème sanitaire.

Le centre régulateur sanitaire, dont la Commission recommande la création, ou, plus exactement, la généralisation officielle, sera, pour et dans la zone des armées, le point de décision final. Les blessés ne le quittent que pour la zone de l'intérieur.

Cette organisation est nécessairement subordonnée aux conditions qui ont été indiquées par le Bureau des chemins de fer : gare possédant plusieurs voies de ga-

rage, lignes d'accès pouvant suffire au mouvement des convois sanitaires.

Il ne suffirait pas de donner à l'hôpital de la régulatrice le personnel habituel de tout hôpital d'évacuation ; il faudra, de toute nécessité, y affecter un personnel chirurgical d'une très haute compétence et nombreux, homogène, destiné à acquérir très vite par la vie commune une forte discipline de travail. Ce personnel comprendrait une série d'équipes dirigées par un chirurgien de carrière et composée de trois ou quatre aides, internes ou anciens internes.

Ces équipes seraient chargées, d'une part, de la « grande chirurgie destinée à sauver de très nombreux blessés, grands blessés ou blessés dont la situation s'est aggravée — et, d'autre part, avant leur embarquement, de l'inspection et du contrôle de tous les blessés évacuables.

Ainsi serait complétée et plus rigoureusement, plus scientifiquement, plus pratiquement organisée, en bordure de la zone militaire, cette grande zone d'hospitalisation chirurgicale qui est le filtre entre la zone des armées et la zone de territoire.

La Commission exprime également l'avís qu'il soit attaché à la régulatrice sanitaire, sous la direction d'une infirmière chef, des équipes permanentes d'infirmières, destinées à donner leurs soins aux blessés évacués de l'avant et à fournir des équipes aux trains sanitaires, au

cas où les infirmières y seraient admises, comme dans les trains anglais et américains où elles rendent les plus grands services.

UTILISATION DES COMPÉTENCES

Une décision ministérielle, à la date du 12 décembre 1914, porte que les chirurgiens de carrière seront désormais répartis dans les formations sanitaires de l'armée, de telle façon que leur compétence reconnue soit utilisée au mieux des iutérêts des blessés.

La Société médicale des hôpitaux de Paris, en félicitant le ministre de la Guerre d'avoir pris cette décision, exprima aussitôt le vœu que cette sélection fût également appliquée aux médecins et aux divers spécialistes — ophtalmologistes, laryngologistes, dentistes, etc., — suivant les besoins des services, et, plus particulièrement encore, dans les hôpitaux et ambulances en voie d'organisation.

La Commission s'est associée à tous les termes de ce vœu. Elle a pensé que la décision du 12 décembre serait d'autant plus efficace que l'utilisation des compétences serait déterminée avec plus de précision.

Sur le principe fondamental dont il s'agit de déduire les conséquences, aucun doute. Les chirurgiens aux formations de blessés; les médecins aux formations de ma-

lades; les spécialistes dans des centres spécialisés et partout où leurs concours est utile.

Soit qu'ils aient été surpris par l'attaque brusquée de l'Allemagne, soit que la question des affectations, si simple qu'elle soit en principe, ait eu, elle aussi, besoin d'être élucidée par l'expérience, les médecins d'armée n'ont pas toujours procédé au début de la guerre, lors de la mobilisation des chirurgiens et des médecins du cadre de complément, à la répartition des compétences qu'il eût fallu.

De là, de douloureuses et coûteuses erreurs, lorsque le chirurgien expérimenté, le chirurgien de carrière, faisait défaut à la formation où arrivaient en grand nombre les hommes les plus gravement blessés. De là aussi, après une enquête formellement concluante, la décision ministérielle du 12 décembre 1914.

La page est tournée. Il ne s'agit plus aujourd'hui que de travailler à l'œuvre rationnelle dont la nécessité est manifeste. Il la faut réaliser d'urgence. Il est impossible d'admettre que des événements, cette fois prévus, ramènent, partout où n'aurait pas été réparée l'erreur dûment constatée, les faits regrettables, qui, précédemment, étaient apparus comme la conséquence fatale de l'erreur.

La chirurgie aux armées est la charge la plus lourde qui puisse incomber à un chirurgien. Il exerce un pouvoir discrétionnaire. Il ne relève que de lui-même. S'il a

des doutes, il ne peut pas conseiller ou réclamer une consultation. Il doit se décider vite. Il doit agir vite. S'il se trompe, il n'a à répondre que devant sa conscience.

La résolution de remettre partout les hommes et les choses à leur place, implique l'affectation aux différents postes sanitaires où seront soignés et hospitalisés les blessés, des chirurgiens de carrière que désignent plus particulièrement leur science et leur expérience.

Ce sont ces chirurgiens de carrière qu'il faut retirer de celles des formations où ils sont restés trop souvent inutilisés pendant de longs mois, se consumant dans une pénible inaction, pour les affecter aux postes où il est logique, rationnel, qu'ils exercent leur art.

On pourrait concevoir une organisation des services de santé militaires quí ferait appel aux capacités civiles, investies, en conséquence, des attributions indispensables à l'exercice de leur art aux armées. Ce sera peut-être l'œuvre de la paix, de créer cet organisme nouveau, Le devoir, en temps de guerre, c'est d'aller au plus pressé, en accommodant aux nécessités la machine qui existe et qui fonctionne.

La Commission ne saurait trop insister sur la nécessité d'appliquer, dans son esprit comme dans sa lettre, l'arrêté du 12 décembre. Il convient, comme il a été déjà dit, de hâter très activement le mouvement. Il faut, à cet effet, déterminer d'abord, avec le plus d'exacti-

tude possible, les postes, les emplois où les différents chirurgiens de carrière doivent être employés pour y rendre le plus de services.

La réforme s'impose d'autant plus que, depuis l'ouverture des hostilités, nous n'avons guère connu ce qu'avant la guerre on aurait appelé la forme normale de la guerre. Nous avons eu, d'abord, la retraite, c'est-à-dire l'événement le plus défavorable au fonctionnement régulier du service de santé; puis, le siège, et encore une forme particulière de siège, la guerre de tranchées. Il s'agit d'être prêts à faire face à d'autres éventualités. Comment? Par le moyen d'un mécanisme en état de fonctionner, que la gare d'évacuation se trouve ou non à proximité des lieux où l'on se bat.

Les chirurgiens ne devant plus être affectés qu'aux œuvres chirurgicales, il convient, avant d'établir des classifications parmi les chirurgiens, de marquer la distinction qui s'impose entre l'acte opératoire et le traitement chirurgical, distinction dont les conséquences seront importantes.

S'il est évident que le traitement chirurgical, nécessitant le recours aux plus hautes compétences, doit être plus particulièrement assuré à l'intérieur du territoire, il ne faut pas perdre de vue que les blessés ne peuvent pas toujours attendre, pour être soignés, d'être transportés dans cette zone.

Ainsi, le service régimentaire de la ligne de feu doit-

il être, lui aussi, pourvu d'un personnel qui soit toujours capable de parer aux premiers besoins.

En arrière de la ligne de feu, il conviendra de distinguer entre les formations sanitaires et les établissements hospitaliers qui se succèderont d'abord dans la zone des armées, puis dans la zone du territoire.

Donc, d'abord, le service régimentaire, puis :

Dans la zone des armées :

1° Les formations sanitaires, placées en arrière de la ligne de feu, à l'abri des fluctuations immédiates de la lutte, qui ne sont tout à fait ni les anciens hôpitaux de campagne, ni tout à fait, selon le sens du mot règlement, des ambulances; et dans lesquelles il pourra être procédé à une intervention très prompte, grâce à l'apport rapide des blessés par un service nombreux d'automobiles;

2° Des établissements hospitaliers, [placés de préférence dans le voisinage immédiat des hôpitaux d'évacuation, en vue de la grande chirurgie de seconde urgence, échelon intermédiaire dont la nécessité dans la guerre de tranchées a été contestée, mais qui a son utilité certaine dans la guerre de mouvement;

3° Les hôpitaux d'évacuation des gares régulatrices qui feront l'objet d'un paragraphe spécial;

4° Les hôpitaux fixes ou formations sanitaires immobilisées dans la zone des étapes, zone, comme on sait

intermédiaire entre la zone de l'avant et la zone de l'arrière.

Et dans la zone de l'intérieur :

1° Des formations chirurgicales importantes pour grands blessés, une par région de corps d'armée, régulièrement inspectées par des chirurgiens consultants;

2° De grands centres spécialisés.

En ce qui concerne la zone de l'intérieur, la Commission croit devoir insister particulièrement sur la nécessité d'organiser sans retard, là où elles n'existent pas encore, les formations chirurgicales où les grands blessés ne seront plus traités que par des praticiens rompus à la chirurgie. Il est indispensable d'avoir — d'organiser ou d'utiliser pour le mieux — dans chaque région de corps d'armée, une formation chirurgicale très importante. Dans la zone du territoire, il y a, pareillement, un intérêt considérable à poursuivre avec activité l'organisation de grands centres spécialisés. Il en existe déjà. Il importe au plus haut degré de les développer.

C'est dans ces différents cadres que la Commission propose de répartir, dans le plus bref délai possible, les chirurgiens de carrière.

La répartition des médecins et celle des spécialistes, devra se faire par l'application des mêmes idées directrices, dans les mêmes zones.

Il n'appartenait pas à la Commission de procéder

elle-même à la classification des compétences, soit chirurgicales, soit médicales, depuis les professeurs et agrégés jusqu'aux internes du cadre de complément. C'est le rôle de l'administration. Elle possède tous les renseignements et documents nécessaires. Elle peut s'éclairer, au besoin, de conseils autorisés et désintéressés. Elle a commencé à répartir les compétences. Elle se hâtera d'accomplir la réforme commencée. En temps de guerre surtout, il faut tirer de toutes les forces nationales leur maximum de rendement. Rien n'est plus affligeant que le spectacle d'une force inutilisée ou mal employée, c'est-à-dire perdue.

Serait-il avantageux, est-il indispensable de conférer des grades plus élevés aux chirurgiens et aux médecins affectés aux postes où s'exerceront le plus utilement leurs capacités et leur expérience pour le plus grand bien des blessés et des malades?

Les affectations des chirurgiens et médecins du cadre complémentaire, qu'elles aient été ou non déterminées par la compétence, ont été faites au début de la guerre, suivant leurs grades, dans les armées de réserve, et ces grades ont été conférés — et il n'en pouvait être autrement — selon le nombre de périodes accomplies au régiment en temps de paix.

Il en est résulté, nécessairement, que des maîtres de la médecine et de la chirurgie, qui n'avaient point fait de stages en nombre suffisant, se sont trouvés sous les

ordres de médecins et de chirurgiens, évidemment instruits et expérimentés et d'un incontestable dévouement, mais de connaissances et d'aptitudes trop souvent très inférieures à celles de leurs subordonnés.

L'inconvénient serait minime si la subordination était exclusivement militaire, administrative ; elle s'est étendue quelquefois, trop souvent, au domaine scientifique, curatif, opératoire.

Ne conviendrait-il pas d'appliquer à un certain nombre de ces chirurgiens et de ces médecins qui vont être affectés aux situations les plus importantes, les dispositions du décret relatif à l'avancement pendant la durée de la guerre, décret du 26 août 1914, successivement modifié par les décrets du 2 octobre, du 16 novembre 1914, du 2 janvier 1915?

Ces promotions, ces galons de plus, ne faciliteraient-ils pas à ces chirurgiens et à ces médecins leur tâche qui sera, souvent, très lourde?

La Commission a pensé qu'il lui suffirait de rappeler les pouvoirs que le Gouvernement tient des lois et décrets.

Elle a, d'autre part, émis l'avis :

« 1° Que tous les internes nommés au concours dans les villes de faculté et ayant douze inscriptions, soient nommés aides-majors, ou assimilés, pour la durée de la guerre ;

« 2° Que les médecins civils, n'ayant jamais fait de service militaire, reconnus aptes au service armé, qui, par application du décret du 12 novembre 1914, demanderont leur nomination au grade de médecin aide-major de 2e classe, à titre temporaire, soient incorporés dans une section d'infirmiers. Ils seraient immédiatement employés comme médecins dans les formations sanitaires de la région en attendant qu'il ait été statué sur leur demande régulière, établie et transmise d'urgence au ministre (7e direction). »

Ces mesures, si elles sont adoptées, assureront une utilisation meilleure des capacités de médecins d'une expérience déjà reconnue, et de futurs chirurgiens ou médecins, ayant déjà donné des preuves d'intelligence et de savoir.

Sur la question générale de l'utilisation des compétences, la Commission émet les avis suivants :

Les chirurgiens et médecins du cadre de complément seront affectés de préférence aux formations suivantes, où ils trouveront, dans l'intérêt des blessés et malades, l'utilisation la plus complète de leurs aptitudes :

1° En ce qui concerne les chirurgiens :

a) Les plus expérimentés seront affectés aux formations où doivent se faire les opérations importantes de première et seconde urgence, à savoir :

1° Aux formations chirurgicales de l'avant ;

2° Aux services chirurgicaux de la régulatrice sanitaire ;

3° A certains des hôpitaux fixes (soit militaires, soit temporaires, soit même auxiliaires) de la zone des armées et qui auront été désignés et spécialisés pour recevoir les blessés graves ;

4° Aux formations chirurgicales de la zone de l'intérieur.

b) Les autres chirurgiens seront affectés :

1° Aux ambulances ;

2° Aux hôpitaux d'évacuation.

c) Les internes en chirurgie, promus aides-majors, auront leur utilisation :

1° Dans les ambulances ;

2° Comme assistants dans les formations chirurgicales de l'avant et les hôpitaux de régulatrice ;

4° Au service régimentaire.

2. — En ce qui concerne les médecins :

a) Les plus expérimentés seront affectés :

1° Aux services médicaux de la régulatrice sanitaire ;

2° A certains des hôpitaux fixes (soit militaires, soit temporaires, soit même auxiliaires) de la zone des armées, désignés pour recevoir les malades graves ;

3° Aux formations médicales de la zone de l'intérieur ;

b) Les autres médecins seront affectés :

1° Aux ambulances ;

2° Aux hôpitaux d'évacuation ;

c) Les internes des hôpitaux des villes de faculté, promus aides-majors, auront leur utilisation :

1° Dans les ambulances ;

2° Comme assistants dans les formations médicales de l'avant et dans les hôpitaux de régulatrice ;

3° Au service régimentaire.

3. — En ce qui concerne les différents spécialistes en neuropathologie, psychiatrie, bactériologie, ophtalmologie, otorhinolaryngologie, urologie, stomatologie, électrothérapie, physiothérapie, radiologie, ils seront :

a) Dans la zone des armées, répartis entre les différentes formations (régulatrices sanitaires, formations chirurgicales de l'avant, etc.), où sont nécessaires des soins compétents de première urgence ressortissant de leur spécialité.

b) Dans la zone de l'intérieur affectée aux centres chirurgicaux et médicaux, spécialement aménagés et organisés à cet effet.

La Commission, émet, en outre, l'avis que les listes

des chirurgiens de carrière, établis par la direction du Service de santé, soient l'objet d'une revision minutieuse. L'établissement d'états nominatifs spéciaux, indiquant les affectations les plus convenables, facilitera l'utilisation rationnelle des chirurgiens.

La Commission a adopté également la résolution suivante :

« 1° La Commission exprime l'avis qu'un médecin ou chirurgien dentiste soit affecté dans chaque régiment au service dentaire ;

« 2° Qu'un essai d'automobile dentaire soit effectué dans un corps d'armée ;

« 3° Que, dans la zone de l'intérieur, il y ait une utilisation intensive des écoles dentaires ;

« 4° Que les chirurgiens dentistes, et, d'une manière plus générale, le personnel qualifié (pharmaciens, étudiants en médecine), qui n'ont pas encore reçu une destination médicale, forment le contingent des sections d'infirmiers militaires. »

En ce qui concerne les desiderata formulés par le groupe pharmaceutique parlementaire au sujet de l'affectation et de l'utilisation des pharmaciens, la Commission a émis l'avis :

« 1° Que le cadre actuel des pharmaciens de l'armée étant suffisant et devant même comporter un excédent

de treize unités, lorsque la répartition aura été faite suivant les besoins reconnus; il n'y a pas lieu, au moins pour le moment, d'augmenter ce cadre.

« 2° Que la répartition actuelle doit être modifiée de façon à donner satisfaction aux besoins reconnus;

« 3° Que les pharmaciens et étudiants en pharmacie en surnombre soient affectés aux sections d'infirmiers. »

D'une manière générale, en ce qui concerne les diverses affectations qui font l'objet de ce chapitre du rapport, la Commission croit devoir rappeler qu'il conviendra d'écarter résolument toute considération qui ne serait pas rigoureusement conforme au bien du service.

LIAISON PERMANENTE ENTRE LE SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE ET L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

D'après les règlements en vigueur, l'autorité du général commandant en chef s'exerce dans toute sa plénitude sur les armées placées sous ses ordres et sur le fonctionnement des divers services dans la zone des armées.

Le rôle propre de l'administration centrale, c'est le

réapprovisionnement des armées en personnel et en matériel de toute nature, et le fonctionnement des services sur le territoire.

Il existe, en conséquence, une solution de continuité entre différents services des armées et du territoire, et, notamment, entre le Service de santé aux armées et le Service de santé à l'intérieur, 7e direction de l'administration centrale. Tout au moins, la liaison n'est pas permanente.

Il en résulte de sérieux inconvénients.

En effet, le traitement des malades et blessés dans le territoire et l'évolution des maladies et des blessures de guerre, dépendent, pour une part importante, des premiers soins qui sont assurés aux armées, de la perfection des moyens mis en œuvre dans cette première phase et de la rapidité des évacuations. Il n'est pas moins évident que la protection hygiénique des contingents restés dans le territoire et de la population tout entière implique la nécessité de prévenir le ministre de toutes les manifestations épidémiques observées aux armées.

L'administration centrale a donc le plus grand intérêt à être informée périodiquement de l'état sanitaire des troupes et des conditions habituelles dans lesquelles fonctionne le Service de santé des armées, des moyens dont il dispose, de la répartition du personnel technique aux armées, du fonctionnement des formations sanitaires, des moyens de transport.

Les besoins qui se produisent au service sanitaire des armées sont de deux sortes : les uns sont immédiats et résultent des événements de guerre de chaque jour; les autres sont, en quelque sorte, permanents et peu influencés par les opérations militaires.

Dans la première catégorie, on peut comprendre les actions militaires et les épidémies, qui nécessitent l'emploi de moyens très divers, mais qu'il importe de réaliser promptement (transports d'évacuation, organisation d'hospitalisation sur place). Dans la seconde catégorie, on peut ranger tous les besoins qui résultent du fonctionnement normal des armées en campagne (ravitaillement, répartition du personnel, utilisation du personnel chirurgical et médical d'après les compétences individuelles).

Dans tous les cas, il est indispensable que l'Administration centrale soit tenue au courant des conditions qui font varier ces besoins : télégraphiquement, lorsqu'ils sont urgents; par des comptes rendus périodiques pour tout ce qui concerne normalement, constamment, les diverses formations du Service de santé de l'avant et de l'arrière.

La liaison entre le Service de santé aux armées et le ministère de la Guerre (7[e] direction), est-elle assez étroite dans l'organisation actuelle ? La réponse du souverain maître qu'est le fait, a été trop souvent négative.

Il a paru à la Commission que le remède est très proche du mal.

Il conviendrait, d'abord, que l'Administration centrale fût constamment tenue au courant du nombre et de la situation en personnel et en matériel des formations sanitaires de campagne et du territoire dans la zone des armées, de la répartition du personnel technique dans ces diverses formations, des besoins qui s'y seraient manifestés et des perfectionnements à y introduire.

Il n'importerait pas moins, en second lieu, qu'elle fût avisée de la composition des moyens utilisés par les armées pour le transport des blessés et des malades (répartition des convois automobiles, aménagements divers, mesures prises pour assurer dans la zone des armées le chauffage des trains sanitaires et des convois sur routes, etc.).

L'administration centrale ne saurait être en mesure de subvenir constamment aux besoins de toute nature de l'armée que si elle est constamment prévenue de la situation exacte des réserves de toute nature (réserves de personnel, réserves de matériel et stations-magasins).

Elle doit donc avoir connaissance des instructions données par le directeur général du service de santé aux armées en ce qui concerne le fonctionnement du rvice ; elle doit recevoir des comptes rendus périodi-

ques sur la situation sanitaire des armées (pertes par blessures et par maladies).

Ces comptes rendus sur le fonctionnement général du service de santé ne peuvent être adressés au ministre que par le médecin inspecteur général, directeur général du service de santé des armées, qui les reçoit lui-même des chefs supérieurs du service de santé de chaque armée et des directeurs du service de santé des corps d'armée; chacun d'eux doit avoir une connaissance approfondie, non seulement des ressources dont ils disposent, mais encore de leur adaptation aux intentions du commandement.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'aux termes des règlements sur l'organisation générale de l'armée, le commandement doit tenir les directeurs du service de santé au courant de ses intentions pour que ces derniers — collaborateurs techniques responsables — puissent adapter leur fonctionnement aux nécessités imposées par les opérations, mesurer la répercussion des volontés du commandement sur leur service, établir leurs prévisions en conséquence.

On voit que cette liaison des états-majors avec les directeurs du service de santé est aussi indispensable que la liaison des armées avec l'administration centrale de la guerre.

Enfin, le ministre a besoin d'être renseigné très souvent sur des questions particulières d'ordre technique.

L'expérience a montré qu'il est très fréquemment indispensable de faire appel aux hautes compétences scientifiques du pays, comme on l'a fait notamment par l'utilisation des chirurgiens consultants et pour l'étude des maladies épidémiques ou contagieuses observées aux armées.

Le choix de ces délégués aux armées ne peut appartenir qu'au ministre, après accord avec le général commandant en chef; les rapports qui seront établis en fin de mission doivent toujours être communiqués à la fois au général commandant en chef, au directeur technique et à l'administration centrale.

Ne convient-il pas que ces dispositions, dont l'importance n'est pas douteuse, soient sanctionnées par des prescriptions réglementaires, afin que le principe n'en soit pas contestable et qu'aucune difficulté ne puisse surgir?

L'une des préoccupations essentielles qui doivent s'imposer à l'attention des pouvoirs publics, c'est évidemment l'organisation des services médico-chirurgicaux des armées et du territoire et, par suite, l'utilisation des aptitudes professionnelles. C'est dans cette voie que la commission a été d'avis, comme il a été dit précédemment, de poursuivre les initiatives déjà engagées par la création de centres médico-chirurgicaux, destinés à assurer aux malades et aux blessés des soins aussi parfaits que possible. Déjà cette organisation, réalisée

partiellement, a entraîné l'obligation de constituer dans les diverses régions un personnel particulièrement qualifié pour prendre la direction de ces services spécialisés.

Un grand nombre des médecins nécessaires à ces formations se trouve actuellement aux armées. Ne convient-il pas de les rappeler dans le territoire quand il apparaîtra que leur compétence y serait plus utilement employée ?

Il importe donc d'établir le principe de ces mutations. Est-il besoin d'ajouter que ces mutations ne pourront entraver en aucune façon le fonctionnement du service de santé de l'armée, qui devra conserver tous les chirurgiens qui lui sont nécessaires ?

Dans tous les cas, les médecins rappelés dans le territoire seraient numériquement et immédiatement remplacés par des médecins provenant des régions.

En conséquence de ces observations, la Commission a émis le vœu que le ministre de la guerre détermine les voies et les moyens qui lui paraîtront les plus propres à assurer désormais :

1° Une liaison étroite entre le service de santé aux armées, le commandant en chef et le ministre ;

2° L'établissement de comptes rendus périodiques adressés au ministre par le général commandant en chef ou son représentant, sur la situation et le fonctionnement du service de santé aux armées ;

3° L'obligation, d'ailleurs réglementaire, d'une coopération étroite entre les états-majors et les représentants du service de santé ;

4° Le principe de missions techniques confiées à de hautes personnalités techniques envoyées aux armées pour renseigner le ministre sur le fonctionnement du service de santé ou la situation sanitaire des armées ;

5° Le principe de la mutation de médecins du territoire avec des médecins affectés aux armées, quand ceux-ci sont susceptibles de rendre des services beaucoup plus importants dans le territoire.

APPLICATION DE LA LOI DU 28 MARS 1914 TENDANT A RENDRE OBLIGATOIRE DANS L'ARMÉE LA VACCINATION ANTITYPHOIDIQUE

L'application de cette grande loi a été défectueuse à de nombreux égards.

Convaincue de l'importance qui s'attachait à l'application de la loi du 28 mars 1914 dans les dépôts de l'intérieur, la 7e direction s'était préoccupée, dès le début des hostilités, d'assurer la continuité du fonctionnement du laboratoire du Val-de-Grâce pour la production du vaccin antityphoïdique. Afin de parer à toute éven-

tualité, l'institut Pasteur de Paris fabriquait de son côté du vaccin chauffé; au mois de septembre, il poursuivait cette préparation à Toulouse.

Une dépêche ministérielle du 31 août a donné aux généraux commandant les régions des ordres précis pour la vaccination des engagés volontaires présents dans les dépôts et pour celle de la classe 1914 qui allait être appelée. Des ordres analogues ont été donnés, par la suite, pour la vaccination des réservistes et territoriaux et de la classe 1915. Ces divers ordres ont été confirmés à plusieurs reprises (19 septembre, 23, 24 et 25 octobre, 27 novembre, 17 et 29 décembre 1914, 10 février 1915).

La seule multiplicité de ces ordres suffirait à révéler que la loi n'a pas été toujours appliquée comme il eût fallu, ce qui nous a été confirmé par une déclaration explicite du directeur du service de santé.

De l'inertie, des timidités exagérées, un peu ou beaucoup de l'éternelle méfiance que rencontrent surtout les innovations les plus heureuses, paraissent expliquer cette résistance à la loi. Il ne serait pas équitable de ne pas rendre hommage, d'autre part, aux efforts persistants de la partie importante du corps médical qui s'est attachée, non pas seulement à appliquer, et à bien appliquer, la loi, mais à en faire comprendre le puissant intérêt.

La non-application de la loi est un mal; la mauvaise

application de la loi n'est pas un moindre mal. D'un mémoire qui nous a été présenté par M. le professeur Landouzy, doyen de la faculté de médecine de Paris, il résulte à l'évidence que nombre de vaccinations ont été pratiquées sans l'examen préalable, qui est formellement prescrit, ou sans les précautions indispensables d'asepsie, ou n'ont pas été faites intégralement (2 vaccinations au lieu de 4), ou ont été faites avec des vaccins d'origine différente.

L'instruction du service de santé veut que le livret individuel de chaque homme reçoive l'inscription détaillée de chacune des quatre injections réglementairement prescrites. Le livret ne portant encore aucun feuillet destiné à l'inscription de la vaccination antityphoïdique, elle n'a été faite que très irrégulièrement sur des « papillons » intercalés.

La vaccination antityphoïdique opérée dans les conditions où elle a été voulue par la loi du 28 mars 1914, et conformément aux prescriptions qui ont été données et répétées, c'est la cause certaine de l'immunité relative de nos armées. Dans aucune des guerres précédentes, elles n'ont été, proportionnellement, moins éprouvées, et de beaucoup, par la fièvre typhoïde. Bien appliquée, la loi a défendu nos soldats avec une remarquable efficacité, celle qu'on en attendait à juste titre. Elle a préservé d'innombrables existences.

Par contre, la non-vaccination ou la vaccination mal

ou incomplètement opérée, en dépit de la loi, des règlements et des circulaires, explique, pour une part qui, si restreinte qu'on la veuille faire, demeure trop large, l'épidémie et la mortalité typhoïdiques qui ont éprouvé l'armée depuis quelques mois.

Des statistiques concluantes nous ont été communiquées.

D'une note hautement autorisée dont la commission a pris connaissance et qui figure dans ses procès-verbaux, il résulte que l'armée anglaise a très peu souffert de la fièvre typhoïde. Environ trois cent cinquante cas à ce jour. La vaccination n'est pas obligatoire pour l'armée anglaise, mais elle n'en est pas moins largement pratiquée; les conseils et l'exemple des officiers entraînant les soldats. Au surplus ces résultats paraissent également dus à l'usage des boissons chaudes, à l'hygiène personnelle des hommes, à la surveillance constante exercée sur les hommes et sur leurs cantonnements par la section sanitaire que comporte chaque bataillon de l'armée britannique.

La commission a été avisée par M. le directeur du service de santé que des instructions sont actuellement préparées pour organiser dans chaque grande garnison une équipe spéciale de médecins vaccinateurs qui fonctionnera successivement dans les dépôts.

Il sera demandé qu'à chaque envoi en renfort le commandant du dépôt fournisse l'état numérique des par-

tants avec indication du nombre des vaccinés et du nombre des non ou incomplètement vaccinés. Des explications précises devront être données sur les causes de non-vaccinations ou des vaccinations incomplètes. Des sanctions seront prises s'il y a lieu.

Les directeurs adjoints et les médecins inspecteurs en mission seront invités à se préoccuper de l'application de la vaccination antityphoïdique et à procéder à toutes les enquêtes nécessaires.

« La tâche de la Commission, conclut le mémoire annexé à ce rapport, est d'autant plus haute et plus pressante que, de la vaccination antityphoïdique bien faite, par application d'une loi de santé publique, dépendent les plus grands intérêts : ceux de la défense nationale, représentée par la protection de notre armée ; ceux de la science qui risquerait de voir compromise par d'injustes suspicions l'une de ses plus belles découvertes. »

La Commission a émis, en conséquence, l'avis suivant:

« En présence de la manière souvent fautive dont, parmi les troupes de l'intérieur, ont été pratiquées certaines vaccinations, la commission émet le vœu :

« 1° Que l'instruction du 2 juin 1914 sur la vaccination antityphoïdique obligatoire dans l'armée (par application de la loi du 28 mars 1914) insérée au *Bulletin officiel* de juin dernier, soit rappelée à tous les

officiers du corps de santé, avec injonction de s'y conformer ;

« 2° Que, en nombre correspondant aux hommes des trois dernières classes, soit envoyé sans retard, à destination du livret individuel, un feuillet imprimé de vaccination antityphoïdique, semblable à celui qui porte la vaccination et les revaccinations jennériennes. Ledit feuillet, gommé sur un de ses bords, sera, lors de la première vaccination, facilement ajouté au livret, y fixant l'indication du nombre, de la date et de la nature des vaccinations, indications que, trop rarement, on trouve aujourd'hui sur des bouts de papiers, dits « papillons » mal accolés au hasard de la pagination ;

3° Que l'ajouté du feuillet de vaccination soit exigé du vaccinateur, puisque, sous sa responsabilité et sa signature, ledit feuillet, témoignant des injections complémentaires faites ou mánquantes, peut seul renseigner la statistique de l'armée sur la valeur de l'immunisation vaccinale ;

« 4° Que, dans chaque région, fonctionne une ou plusieurs équipes de vaccination chargées d'appliquer dans leur intégrité les instructions du service de santé touchant les obligations légales du 28 mars 1914.

Ledit feuillet comprendrait les mentions suivantes :

VACCINATION ANTITYPHOIDIQUE

Application de la loi du 28 mars 1914.

Dose, nature du vaccin : 1re injection . . . .
Signature du médecin.

Dose, nature du vaccin : 2e injection. . . . .
Signature du médecin.

Dose, nature du vaccin : 3e injection. . . . .
Signature du médecin.

Dose, nature du vaccin : 4e injection. . . . .
Signature du médecin.

Motifs de la non-vaccination, ...
Signature du médecin.

MATÉRIEL DES FORMATIONS SANITAIRES

L'attention de la Commission a été appelée sur le fait, dont elle a connu des preuves certaines, que des médecins chefs se sont adressés à la bienfaisance privée et, notamment, aux sociétés de la Croix-Rouge, pour en recevoir, à titre de dons, soit des médicaments, soit des instruments indispensables pour assurer les soins antiseptiques et, même, pour procéder à des opérations

chirurgicales, ces médicaments et ces instruments leur faisant défaut.

Il y a des circonstances où l'Etat peut avoir très honorablement recours à la bienfaisance privée dans l'intérêt de quelques-uns de ses services. Il en est d'autres où il ne saurait le faire sans manquer à ses devoirs ou sans avouer son impuissance ou son incapacité.

Or, dans l'espèce, nos magasins sont pleins ; ils sont pourvus abondamment de tous les médicaments et de tous les pansements, de tout le matériel nécessaire. L'assurance en a été donnée de la façon la plus formelle à la Commission.

Il n'appartenait pas à la Commission de rechercher pour quelles raisons, bonnes ou mauvaises, des médecins chefs, militaires ou militarisés, ont été amenés, dans les circonstances qui ont été signalées, à adresser ces appels à la bienfaisance. Elle s'expliquera, dans un autre paragraphe, sur l'intérêt qu'il y aurait à simplifier considérablement les écritures. Elle ne pouvait se préoccuper que de chercher le moyen d'éviter le renouvellement d'incidents d'un caractère d'autant plus fâcheux que les déclarations de l'administration ont été plus catégoriques et plus précises. Non seulement, nous a-t-il été dit, les magasins sont pourvus, mais l'administration n'a pas cessé de répondre en toute diligence aux demandes qui lui ont été adressées et elle a déjà invité les médecins chefs à s'adresser à elle-même, au besoin

par dépêche, dans les cas exceptionnels qui pourraient survenir.

Est-il absolument certain qu'il ait été toujours, en toute circonstance, donné satisfaction par les directions régionales, par les établissements chargés des approvisionnements, aux demandes des médecins chefs avec toute la diligence, toute la célérité nécessaires? Que ces demandes, satisfaites seulement après de longs retards, ne l'aient pas été quelquefois d'une manière fâcheusement incomplète? Que des appels, même répétés, ne soient pas restés sans réponse? Que des négligences d'ordre bureaucratique ne se soient pas produites?

La Commission a, en conséquence, émis d'abord l'avis que des instructions précises, formelles, catégoriques, soient adressées par la direction du service de santé aux directions régionales, à tous les établissements chargés des approvisionnements, pour que les envois de médicaments, pansements, instruments et ustensiles divers, réclamés par les médecins chefs, ne subissent plus aucun retard ; — que, les magasins étant pourvus, les hôpitaux et les ambulances le soient également de tous les objets portés sur les catalogues ; — que toute négligence avérée, quelle qu'elle soit à tous les degrés de la hiérarchie, soit l'objet d'une sanction.

Il conviendra d'appeler toute l'attention des inspecteurs sur l'observation stricte de ces prescriptions.

En ce qui concerne, d'autre part, les errements qui

se sont produits, sans qu'il y ait de la faute du service de santé, par des appels à la bienfaisance privée, la commission a émis l'avis que, pour en prévenir le retour et pour donner à l'avertissement une autorité particulière, le ministre de la guerre adressât lui-même aux médecins chefs des diverses formations sanitaires une circulaire destinée à :

1° Les informer que les magasins du service de santé sont abondamment pourvus de médicaments, instruments et matériel hospitalier de toute espèce ;

2° Leur rappeler sous quelle forme ils doivent en faire la demande ;

3° Les avertir qu'il tiendra pour personnellement responsables de l'insuffisance de leurs approvisionnements ceux qui n'auront point fait leurs demandes en temps utile.

SIMPLIFICATION DES ÉCRITURES

Il a été surabondamment démontré à la Commission que la simplification des écritures aurait des conséquences heureuses, dans des ordres très variés, pour la bonne adminisirafion de la plupart de nos formations sanitaires.

Nombre de médecins et de chirurgiens sont écrasés

par une besogne administrative à l'excès, qui les occupe au détriment de tâches autrement importantes.

De cette paperasserie, qui n'avait pas sa raison d'être en temps de paix, l'on pourrait citer des exemples qui, si authentiques qu'ils soient — nous en avons eu les preuves sous les yeux — passeraient pour inventés à plaisir. La perte de temps à laquelle elle oblige en est encore le moindre mal. Elle risque d'affaiblir, non sans danger, le sentiment de la responsabilité par le perpétuel recours à « qui de droit ».

Le bon recrutement, la sélection sévère, consciencieuse, l'initiative personnelle et la responsabilité effective des officiers d'administration, gestionnaires, infirmiers, etc., voilà les véritables garanties.

Pour tout ce qui concerne l'économat des formations sanitaires — lingerie, cuisine — il conviendrait d'ajouter des femmes expérimentées, dévouées au personnel officiel.

Les règlements sont trop nombreux, les circulaires quelquefois contradictoires ; ils descendent dans d'infimes détails ; ils obligent le chef d'un service qui en poursuit l'amélioration à passer par une interminable filière.

La Commission a émis l'avis que le fonctionnement administratif des formations sanitaires soit simplifié.

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Des considérations militaires, dont l'évidence s'imposait, ont fait assez longtemps au Gouvernement une obligation de conserver des disponibilités très importantes dans les établissements hospitaliers de Paris et de la région parisienne.

Si pénible qu'il fût de voir évacuer dans des formations trop souvent moins bien organisées des blessés qui traversaient les gares de la grande ceinture, Paris ne pouvait et ne devait être qu'un poste de secours.

Les circonstances n'étant plus les mêmes, la Commission a demandé que les établissements hospitaliers de Paris et de la région parisienne soient appelés désormais à recevoir des blessés et des malades dans la mesure de leurs disponibilités.

Cette proposition ayant été déjà acceptée par le gouvernement, la Commission se borne à rappeler que la mesure qui a été prise impose à l'administration comme aux formations privées de grands devoirs.

Aussi bien verrait-elle le plus sérieux intérêt à ce que certaines recommandations, qui ont été déjà faites, soient très instamment renouvelées, adressées à toutes les directions sanitaires du territoire.

C'est ainsi qu'il importe que des formations spéciales soient, rigoureusement, affectées aux typhoïdiques et à

tous les contagieux; qu'il ne soit fait, en aucun cas, exception à cette règle ; que les tvphoïdiques soient hospitalisés dans des établissements déjà pourvus de bains. Il est arrivé quelquefois que des blessés ont été hospitalisés dans des établissements qui auraient dû être réservés aux typhoïdiques et inversement.

La classification plus rigoureuse des établissements, tant publics que privés, présenterait partout de grands avantages. Elle empêcherait de regrettables erreurs. Telle formation où des petits blessés, des petits malades, des convalescents seraient parfaitement soignés ne convient pas aux grands blessés. Il serait essentiel de ne diriger ceux-ci que sur les hôpitaux, de préférence les plus récents, et sur les ambulances auxquels sont affectés des maîtres de la science chirurgicale et qui sont pourvus de tous les appareils scientifiques modernes, notamment d'installations radiographiques. Des inspections devront être faites plus fréquemment. Telles formations sont bien tenues, mais elles n'ont pas le cube d'air nécessaire pour le nombre de blessés ou de malades qu'elles ont reçus et, quelquefois, sollicités de façon trop pressante.

A telles autres formations d'une installation irréprochable sont attachés des chirurgiens ou des médecins dont le dévouement est supérieur à la science. Telles formations, enfin, laissent à désirer au point de vue de la propreté et, par conséquent, de l'hygiène.

Une formation sanitaire ne se recommande pas par le nombre des blessés ou des malades qui y sont hospitalisés, mais par la qualité des soins qui leur sont donnés. Il convient de veiller à ce que les blessés et les malades ne soient pas maintenus dans les établissements hospitaliers après leur guérison ; ils y prennent une place qui doit revenir à d'autres.

LIVRET INDIVIDUEL DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Les trois sociétés de la Croix-Rouge: Société de secours aux blessés, Union des femmes de France, Union des dames françaises, ont ajouté, depuis l'ouverture de la guerre, de très belles et très nobles pages à celles qu'elles avaient précédemment écrites dans l'histoire de l'œuvre admirable qu'elles poursuivent avec un égal dévouement.

Les nouveaux services qu'elles ont rendus suffisent à démontrer les avantages d'un contact plus étroit entre l'autorité sanitaire et elles. Les plus beaux dévouements gagnent parfois à être conseillés, dirigés. Des dévouements ont été inutilisés, dont le concours aurait été et serait encore des plus utiles dans les trains sanitaires. En Angleterre, comme en Russie, le service officiel fait plus fréquemment appel que chez nous aux femmes

des sociétés de la Croix-Rouge. Partout où il a été fait appel au concours des femmes, dans les cantines de gare comme dans les ambulances et les hôpitaux, elles ont été bienfaisantes. Leur force nerveuse de résistance dépasse souvent celle des hommes. Leurs soins sont plus délicats comme leurs mains. Elles n'apportent pas seulement aux blessés et aux malades leur bonté et leur patience, mais ce sourire dont quiconque a visité les hôpitaux a pu deviner le prix qu'y attache la pauvre humanité souffrante. Elles lui rouvrent une fenêtre sur la vie. Elles apportent avec elles de la lumière.

Si la commission est unanime à penser qu'il importe, dans l'intérêt des blessés et des malades, d'accueillir plus que par le passé tant de qualités précieuses et de dévouements, elle n'a pas été moins unanime à approuver la pensée qui a dicté la lettre ministérielle du 4 février demandant aux sociétés, dans leur propre intérêt comme dans l'intérêt de la défense nationale, de s'assurer, avec la plus scrupuleuse exactitude, de l'identité de toutes les personnes employées par elles. Des sanctions pourraient être prises à l'égard des administrateurs qui, par suite d'un manque de vigilance, auraient laissé des personnes suspectes s'introduire dans les formations placées sous leur direction. Aussi bien le ministère de la guerre compte-t-il, pour cette police nécessaire, sur leur patriotisme éclairé.

Le comité central de la Croix-Rouge française, où sont représentées les trois sociétés, a décidé, en conséquence, de procéder immédiatement à la revision de toutes les cartes d'identités des trois sociétés ; d'étendre le système des livrets individuels que la Société de secours aux blessés militaires a déjà adopté, mais seulement, jusqu'à présent, pour ses infirmières diplômées ; de faire porter aux infirmières des trois sociétés un costume dont les caractères seraient identiques, costume qui serait considéré comme étant la propriété exclusive de la Croix-Rouge et garanti comme tel par l'autorité militaire ; d'attribuer à chaque société une marque distinctive qui serait brodée sur une partie apparente du costume de ses infirmières.

Par contre, le comité central demande, avec beaucoup de raison, à être protégé par l'autorité « contre des personnes suspectes vivant, aux termes mêmes de la lettre ministérielle, en marge des trois sociétés reconnues et arborant illégalement leurs insignes ».

Le comité insiste, en conséquence, pour que les mesures suivantes soient prises :

Ordonner, en vertu de l'article 10 du « décret du 2 mai 1913 », que le costume des infirmières de la Croix-Rouge, dont le modèle sera déposé au ministère de la guerre, aura le caractère d'un uniforme légalement reconnu et que le port en sera interdit à toute femme n'appartenant pas à l'une des sociétés de la Croix-Rouge.

Ordonner que dans les hôpitaux de toute catégorie, où les infirmières de la Croix-Rouge peuvent être appelées à prêter leur concours, concurremment avec des infirmières n'appartenant pas à l'une des trois sociétés, celles-ci portent un costume qui les distingue à première vue, et que, notamment, le port de la coiffe blanche à croix rouge, caractéristique des sociétés de la Croix-Rouge française, leur soit formellement inrerdit.

Donner enfin des instructions pour que les autorités compétentes poursuivent l'exécution de toutes ces mesures et appliquent exactement les dispositions de la loi du 24 juillet 1913.

« Conscientes de leurs devoirs et soucieuses du bon renom de leurs hôpitaux », les sociétés verraient, en outre, avec satisfaction se multiplier les inspections qui sont réglementairement confiées aux délégués du commandement et du service de santé militaire. Le résultat de ces inspections serait consigné par écrit, ainsi que cela se pratique dans les hôpitaux militaires, et communiqué aux sociétés intéressées « afin qu'elles puissent elles-mêmes consigner les observations de leurs représentants et tirer de ses communications d'utiles leçons pour le plus grand bien des blessés confiés à leurs soins ».

La commission a confié à l'une de ses sous-commissions le soin d'entendre, sur leur demande, les repré-

sentants et délégués régionaux des trois sociétés. Elle a recueilli leur avis et les a remerciés de leur démarche.

En ce qui concerne les dispositions qui font l'objet de la lettre collective des sociétés au ministre de la guerre, il a paru à toute la commission qu'elles sont entièrement justifiées. Elle a été également unanime à penser qu'à ces dispositions la création d'un livret individuel de la Croix-Rouge française elle-même ajouterait une garantie de plus et, surtout, affirmerait la solidarité des trois sociétés dans plus d'ordre et plus de stabilité pour l'avenir.

Ce livret, commun aux trois sociétés, serait établi, sur la demande de chacune d'elles, pour tout son personnel sans exception, par une section permanente de la commission supérieure des sociétés d'assistance dont la composition et les attributions, simplement consultatives jusqu'à présent, ont été réglées par l'article 7 du décret du 2 mai 1913.

Des fiches individuelles correspondraient au livret où serait, notamment, mentionné le passage contrôlé de l'intéressé dans les diverses formations de chacune des trois sociétés.

Le livret serait retiré, la radiation serait prononcée par cette même section permanente dans des conditions à déterminer par décret.

Le décret du 2 mai 1913, ainsi modifié, resserrerait

les liens entre l'autorité sanitaire et les sociétés, dans leur intérêt et pour une utilisation plus large des dévouements et des forces.

DÉPOTS D'ÉCLOPÉS

La question des dépôts a vivement ému, il y a quelque temps, et fort légitimement, l'opinion publique. Alors que certains de ces dépôts étaient installés dans des conditions satisfaisantes et dirigés par des chefs d'une haute valeur, qui comprirent tout de suite leur mission de relèvement physique et de relèvement moral, d'autres étaient pitoyables, administrés sans le souci constant de remettre à la fonte des hommes abîmés pour en refaire des soldats, et situés beaucoup trop loin de la zone des armées, parfois à la porte des grandes villes, avec les multiples inconvénients de ce voisinage.

Une instruction du grand quartier général, en date du 17 décembre 1914 « sur le fonctionnement des dépôts de malades, convalescents et blessés » a rappelé les règles qui doivent présider à l'organisation et à l'hygiène de ces cantonnements, — ce serait le terme approprié. Ils doivent constituer un barrage contre l'évacuation trop abondante vers l'intérieur d'un grand nombre de petits malades ou d'éclopés susceptibles de se rétablir rapidement. Ce sont des réserves de com-

battants. Leur objet est de rendre aux corps de troupes des hommes fortifiés par une détente physique et morale de quelques jours. Les hommes doivent conserver au dépôt des habitudes d'ordre, de tenue, de discipline militaire. Ils seront, s'il est possible, couchés sur des lits de troupe. Ils seront bien nourris ; on s'efforcera d'introduire dans l'alimentation la plus grande variété. Les effets d'habillement devront être nettoyés et réparés. La propreté corporelle mérite toute l'attention des commandants des dépôts. L'homme propre est toujours mieux portant et plus dispos et il éprouve une sensation de bien-être qui agit heureusement sur le moral.

Cette instruction résout, à la condition d'être partout et très exactement appliquée, le problème douloureux qui s'était posé devant l'opinion.

L'eau, le lit et le son du canon, voilà l'hygiène du cantonnement de petits malades, de petits blessés et de convalescents qui doivent redevenir des soldats.

L'instruction du grand quartier général autorise les commandants de dépôts à se mettre en rapport avec les représentants des œuvres diverses qui ont été créées en vue d'apporter leur concours à l'armée par l'envoi de dons en argent et en nature. Il n'en est pas moins indispensable que l'Etat assure un budget d'entretien à des établissements militaires, qui doivent garder le caractère militaire.

Des progrès considérables ayant été déjà réalisés

dans l'organisation et dans le fonctionnement de ces cantonnements, la commission s'est bornée à émettre l'avis :

« 1° Que le ministre de la guerre rappelle les commandants des dépôts d'éclopés à l'exacte exécution des dispositions de l'instruction du grand quartier général en date du 17 décembre 1914 ;

« 2° Qu'ils prenne toutes les mesures propres à provoquer de la part des commandants des dépôts et à faciliter les ouvertures de crédits pour toutes les installations nécessaires dans ces dépôts, afin que ces établissements ne soient pas amenés à s'adresser aux dons et secours volontaires ;

« 3° Que ceux des dépôts qui, aux termes de l'article 88 du règlement sur le service de santé en campagne, peuvent être annexés aux hôpitaux de contagieux, ne reçoivent jamais d'éclopés. »

RÉSUMÉ

La commission, en résumé, a émis les avis suivants :

« 1° Que le service des automobiles, spécialement aménagées pour le transport des blessés et exclusivement affectées à leur évacuation, soit rapidement augmenté, jusqu'à concurrence de 60 par corps d'armée ;

« 2° Qu'il y a lieu de créer dans chaque armée, à raison d'une au minimum par corps d'armée, des formations sanitaires chirurgicales de l'avant, destinées au traitement opératoire d'urgence des blessés graves — formations qui seront, en période d'immobilisation, adjointes au groupe des ambulances organes d'armée et dont les déplacements seront déterminés, au moment des besoins, par le commandement sur la proposition des médecins d'armée ;

« 3° Que, dans la zone des armées, l'évacuation soit assurée : en période normale, par des trains dits de ramassage quotidien ; en période d'activité intensive, par des trains sanitaires poussés en avant si possible, et par des trains de ravitaillement quotidiens, en retour, pourvus du personnel et du matériel suffisants ; que ces derniers trains, dits de fortune, qui ne doivent être employés que pour aider à des évacuations intensives dans la zone des armées, soient toujours accompagnés d'un personnel médical, infirmier, hospitalier, et appropriés dans les conditions hygiéniques qui sont précisées ; — qu'à partir de la voie régulatrice, l'évacuation soit toujours effectuée, conformément au règlement, dans les trains sanitaires, à intercirculation partielle, dits semi-permanents, et à intercirculation totale, des deux types adoptés par le bureau des chemins de fer ; — que les trains dits permanents, plus spécialement aménagés, soient réservés aux blessés les plus graves ;

— que le nombre des trains destinés à l'évacuation des blessés, bien que déjà augmenté considérablement, le soit encore dans la mesure et dans les conditions qui ont été indiquées par le 4e bureau et le service de santé; que, pour le service sanitaire des trains, la collaboration d'équipes d'infirmières offertes par les sociétés de la Croix-Rouge soit acceptée, sous le contrôle absolu de l'autorité militaire, et qu'il soit fait également appel à des équipes d'infirmières de l'assistance publique et des hôpitaux;

« 4° Que la partie sanitaire des gares régulatrices soit, dans la mesure des possibilités militaires et des conditions indiquées par le bureau des chemins de fer, rapprochée du front, et que soit ainsi généralisée la pratique, dejà expérimentée avec succès, des régulatrices sanitaires;

« 5° Que la décision ministérielle du 12 décembre 1914, aux termes de laquelle les chirurgiens de carrière doivent être répartis dans les formations sanitaires de l'armée, de telle façon que leur compétence reconnue soit utilisée au mieux des intérêts des blessés, reçoive partout une prompte application; — que les médecins comme les chirurgiens du cadre de complément soient affectés à des postes militaires en rapport avec leurs compétences professionnelles et leur valeur scientifique; — que les différentes spécialités soient répar-

ties dans les formations où sont nécessaires les soins qui en ressortent ; — qu'il y a lieu d'organiser ou d'utiliser, dans chaque région de corps d'armée, des formations chirurgicales pour grands blessés ; de poursuivre dans la zone du territoire l'organisation de grands centres spécialisés, ayant à leur tête des médecins et chirurgiens compétents ; — qu'il importe de charger, dans chaque région de corps d'armée, des chirurgiens consultants d'inspecter les formations sanitaires ; — et que les listes de chirurgiens, établies par le service de santé, soient l'objet d'une revision ;

« 6° Que les internes nommés au concours dans les villes de faculté et ayant douze inscriptions soient nommés aides-majors ou assimilés pour la durée de la guerre ;

« 7° Que les médecins civils n'ayant jamais fait de service militaires, reconnus aptes au service armé qui, par application du décret du 12 novembre 1914, demanderont leur nomination au grade de médecin aide-major de 2e classe à titre temporaire, soient incorporés dans une section d'infirmiers et immédiatement employés comme médecins dans les formations sanitaires de la région, en attendant qu'il ait été statué sur leur demande régulière ;

« 8° Qu'un médecin ou chirurgien dentiste soit affecté, dans chaque régiment, au service dentaire ; qu'un essai

d'automobile dentaire soit effectué dans un corps d'armée ; que dans la zone de l'intérieur, il y ait une utilisation intensive des écoles dentaires ; que les chirurgiens dentistes et, d'une manière plus générale, le personnel qualifié (pharmaciens, étudiants en médecine) qui n'ont pas encore reçu une destination médicale, forment le contingent des sections d'infirmiers militaires ;

« 9° Que la répartition actuelle des pharmaciens dont il n'y a pas lieu d'augmenter le cadre, soit modifiée de façon à donner satisfaction aux besoins reconnus ; et que les pharmaciens et étudiants en pharmacie en surnombre soient affectés aux sections d'infirmiers ;

« 10° D'une manière générale, en ce qui concerne les diverses affectations, que soit écartée toute considération qui ne serait pas rigoureusement conforme au bien du service ;

« 11° Que soit établie une liaison étroite entre le service de santé aux armées, le commandement en chef et le ministre ; que des comptes rendus périodiques sur la situation et le fonctionnement du service de santé aux armées, soient adressés au ministre par le commandant en chef ou son représentant ; que des missions techniques soient confiées à de hautes personnalités techniques envoyées aux armées pour renseigner le ministre sur le fonctionnement du service de santé et la situation sanitaire des armées ; et que soit admis le principe de

la mutation de médecins du territoire avec des médecins affectés aux armées, quand ceux-ci sont susceptibles de rendre des services beaucoup plus importants dans le territoire ;

« 12° Que l'instruction du 2 juin 1914 sur la vaccination antityphoïdique obligatoire dans l'armée par application de la loi du 28 mars 1914, soit rappelée à tous les officiers du corps de santé avec injonction de s'y conformer ; — que le livret individuel soit complété par un feuillet imprimé de vaccination antityphoïdique, semblable à celui qui porte la vaccination et la revaccination jennérienne ; — que, dans chaque région, fonctionnent une ou plusieurs équipes de vaccination, chargées d'appliquer dans leur intégrité les instructions du service de santé touchant les obligations légales du 28 mars 1914 ;

« 13° Que des instructions formelles soient données par le service de santé aux directions régionales, à tous les établissements chargés des approvisionnements, pour que ne subissent aucun retard les envois de médicaments, pansements, instruments et ustensiles divers réclamés par les médecins chefs, et que les négligences soient suivies de sanctions, à tous les dégrés de la hiérarchie ;

« 14° Que les médecins chefs, avertis, une fois de plus, de la forme dans laquelle ils doivent faire leurs

demandes, soient tenus pour personnellement responsables de leurs approvisionnements, quand ils n'auront pas fait leurs demandes en temps utile ;

« 15° Que le fonctionnement administratif des formations sanitaires soit simplifié ;

« 16° Que des formations spéciales soient, rigoureusement, affectées aux typhoïdiques et à tous les contagieux et qu'il ne soit fait, en aucun cas, exception à cette règle ;

« 17° Qu'il soit procédé à une classification plus rigoureuse des établissements hospitaliers, tant publics que privés, et qu'ils soient fréquemment inspectés ;

« 18° Que les blessés et les malades ne soient pas maintenus dans les établissements hospitaliers, après leur guérison ;

« 19° Que le costume des infirmières de la Croix-Rouge, dont le modèle sera déposé au ministère de la guerre, ait le caractère d'un uniforme légalement reconnu et que le port en soit interdit à toute femme n'appartenant pas à l'une des sociétés de la Croix-Rouge ; — que soient appliquées exactement cette mesure et ces dispositions de la loi du 24 juillet 1913 ; — que les inspections soient multipliées dans les hôpitaux de la Croix-Rouge ; — que le résultat en soit consigné par écrit, ainsi que cela se pratique dans les hôpitaux mili-

taires, et qu'il soit communiqué aux sociétés intéressées qui pourront elles-mêmes consigner les observations à leurs représentants ; — qu'il soit établi, en dehors des livres de chaque société, un livret individuel de la Croix-Rouge française, commun aux trois sociétés, sur la demande de chacune d'elles, pour tout son personnel sans exception ; — que l'article 7 du 2 mai 1913 soit modifié à l'effet de confier à une section permanente de la commission supérieure des sociétés d'assistance le soins d'établir ce livret et des fiches individuelles y correspondant et le droit de prononcer des radiations dans des conditions à déterminer par le nouveau décret ;

« 20° Que le ministre de la guerre rappelle les commandants des dépôts d'éclopés à l'exacte exécution des dispositions de l'instruction du grand quartier général en date du 17 décembre 1914 ; qu'il prenne toutes les mesures propres à provoquer de la part des commandants des dépôts et à faciliter les ouvertures de crédits pour toutes les installations nécessaires dans ces dépôts ; que ceux des dépôts qui peuvent être réglementairement annexés aux hôpitaux de contagieux ne reçoivent jamais d'éclopés. »

Telles sont, monsieur le ministre, les conclusions que la commission, répondant à l'appel que vous lui avez adressé, a l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre examen et, elle l'espère, à votre haute approbation.

La commission ne considère pas comme achevée la tâche que vous lui avez proposée. Les mesures qui sont énumérées dans ce rapport, améliorations et perfectionnements que vous aviez invité la commission à rechercher et dont la nécessité lui est apparue, ne sont pas les seules sur lesquelles son attention ait été appelée. Il en est d'autres encore, qui sont peut être moins urgentes, qui ne sont pas moins importantes. La commission continuera à s'efforcer de dégager les solutions les plus rationnelles et les plus pratiques de toutes les questions qui appellent son examen.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, les assurances de mon profond respect.

Le rapporteur de la Commission,

JOSEPH REINACH.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION CONSULTATIVE SUPÉRIEURE

DU

SERVICE DE SANTÉ

(10 Mars - 22 Septembre 1915)

23 Septembre 1915.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Commission consultative supérieure du Service de santé croit devoir vous rendre compte des travaux qu'elle a continué à poursuivre pour s'acquitter de la mission que vous lui avez confiée.

Reprenant un par un les avis qui ont fait l'objet de son précédent rapport (2 mars), elle a résumé, dans la première partie de celui-ci, les vœux qu'elle a été amenée à

renouveler sur quelques points et les résultats acquis qu'elle a constatés.

Il est indispensable au bien public que les erreurs soient signalées, que les abus soient dénoncés, sans lassitude et sans peur, jusqu'à ce qu'il en soit fait justice. Il est équitable de marquer les améliorations, les progrès réalisés, et cela est indispensable à l'entretien de la confiance, élément essentiel de la force des nations.

Le rapport indique, dans une seconde partie, les questions nouvelles que la Commission a examinées et sur lesquelles elle appelle l'attention des services compétents.

I. — **Avis de la Commission** (2 mars) :

Que le service des automobiles, spécialement aménagées pour le transport des blessés et exclusivement affectées à leur évacuation, soit rapidement augmenté, jusqu'à concurrence de 60 par corps d'armée.

La Commission a reçu, à deux reprises (31 mars (1) et 28 mai), des communications d'où résulterait qu'un pro-

(1) Fin avril, chaque *corps d'armée* devait être doté d'une section sanitaire automobile comprenant *3* sections de *10* voitures susceptibles de transporter 180 blessés ou malades couchés, ou 240 blessés ou malades assis ; chaque *division de cavalerie* devait être pourvue de *3* voitures d'ambulance automobile ; chaque *réserve d'armée* devait comprendre *60* voitures ; enfin, les *divisions isolées* qui n'avaient pu encore recevoir de matériel automobile, faute de voitures disponibles, devaient être munies de moyens de transport rapide, par prélèvement sur les sections en réserve.

grès considérable avait été réalisé en ce qui concerne l'accroissement et le fonctionnemeut des automobiles sanitaires.

Plusieurs de ses membres s'en étaient personnellement assurés, au cours de leurs visites aux armées.

Après avoir entendu, dans sa séance du 5 août, le directeur du Service de santé aux armées qui lui a communiqué « des renseignements sur le travail des sections sanitaires de la 10e armée » au cours d'opérations récentes « qui avaient été particulièrement actives », la Commission, tout en se félicitant des résultats obtenus, n'a pas considéré que le chiffre de 45 voitures par corps d'armée qui lui était indiqué comme suffisant, pût être substitué au chiffre de 60, qu'elle avait précédemment adopté.

Elle a renouvelé, en conséquence, son avis antérieur, en même temps qu'elle a été conduite, au cours de la discussion, à exprimer l'avis que les sections sanitaires automobiles de corps d'armée fussent désormais placées sous les ordres directs des autorités médicales.

La Commission a été avisée, le 22 septembre, que « le chiffre actuel des voitures d'ambulance automobiles en service aux armées représente sensiblement celui qu'elle avait demandé. »

II. — Avis de la Commission.

Qu'il y a lieu de créer dans chaque armée, à raison d'une au minimum par corps d'armée des formations sanitaires chirurgicales de l'avant, destinées au traitement opératoire d'urgence des

blessés graves, — formations qui seront, en période d'immobilisation, adjointes au groupe des ambulances organes d'armée, et dont les déplacements seront déterminés, au moment des besoins, par le commandement, sur la proposition des médecins d'armée.

Des renseignements détaillés ont été fournis à la Commission (31 mars et 28 mai), au sujet des ambulances chirurgicales automobiles dont elle avait préconisé la création.

La Commission n'a pas cru qu'il rentrât dans ses attributions de se prononcer entre les deux types de formation qui furent soumises au Service de santé. Mais elle s'est préoccupée, à plusieurs reprises, avec insistance, de leur caractère propre et de leur forme particulière, de leur aménagement, de leur mobilité, de leurs moyens d'hospitalisation ; elle a cru et elle croit devoir rappeler encore que le rôle de ces formations, nécessairement restreint dans la guerre de positions, s'étendrait et deviendrait prépondérant dans une guerre de mouvement, et elle a, en conséquence, renouvelé son avis que fût maintenu le nombre de formations sanitaires chirurgicales automobiles qu'elle avait primitivement indiqué.

Qu'il s'agisse d'armes, de munitions, d'approvisionnements, d'automobiles sanitaires, le superflu, en temps de guerre, c'est le nécessaire. Il est sage, au surplus, de prévoir l'usure, les accidents.

La Commission a demandé en même temps :

1° Qu'il fût donné suite, surtout après l'expérience anglaise, à l'opinion qu'elle avait antérieurement formulée sur l'emploi des tentes annexées aux formations sanitaires.

La tente se transporte rapidement, elle est vite dressée, elle est aérée, saine; l'entretien en est simple, on la chauffe et l'éclaire facilement.

2° Que le Service de santé examinât, dans le plus bref délai, s'il n'y aurait pas lieu de diminuer le poids des camions qui a paru trop lourd (Séance du 9 août).

Il a été répondu, le 22 septembre, par le sous-secrétaire d'Etat, que les « vingt ambulances chirurgicales automobiles prévues, et dont quatorze sont déjà en service aux armées, seront constituees, les six dernières étant conservées en réserve pour des besoins éventuels ».

Que les camions des types D. et F., présentement destinés au transport du matériel de couchage seront supprimés, et que les nouvelles ambulances ne comprendront que des camions A. B. C. En ce qui concerne l'emploi des tentes pour les ambulances chirurgicales automobiles, la lettre du sous-secrétaire d'Etat s'exprime comme suit : « Il est à remarquer que ces formations sont des salles d'opération à grand rendement et non pas des ambulances proprement dites ». Cette conception diffère sensiblement de celle de la Commission (voir son premier rapport). « Elles vont s'accoler, par leur fonctionnement, « à des ambulances ordinaires qui reçoivent et hospita- « lisent leurs opérés. Il paraît donc inutile de les doter en « tentes de moyens d'abris. Il a été, du reste, organisé « dans chaque armée, un échelon avancé de matériel de « couchage et de tentes, toujours prêt à être transporté, « par camions automobiles, avec les ambulances dont le « fonctionnement l'exigerait. »

III. — Avis de la Commission.

Que, dans la zone des armées, l'évacuation soit assurée : en période normale, par des trains dits de ramassage quotidien ; en période d'activité intensive, par des trains sanitaires poussés en avant si possible, et par des trains de ravitaillement quotidiens, en retour, pourvus du personnel et du matériel suffisants; que ces derniers trains, dits de fortune, qui ne doivent être employés que pour aides à des évacuations intensives dans la zone des armées, soient toujours accompagnés d'un personnel médical, infirmier, hospitalier et appropriés dans les conditions hygiéniques qui sont précisées ; — qu'à partir de la régulatrice, l'évacuation soit toujours effectuée, conformément au règlement, dans les trains sanitaires, à intercirculation partielle, dits semi-permanents, et à intercirculation totale, des deux types adoptés par le Bureau des chemins de fer ; — que les trains dits permanents, plus spécialement aménagés, soient réservés aux blessés les plus graves ; — que le nombre des trains destinés à l'évacuation des blessés, bien que déjà augmenté considérablement, le sont encore dans la mesure et dans les conditions qui ont été indiquées par le 4e Bureau et le Service de santé; que, pour le service sanitaire des trains, la collaboration d'équipes d'infirmières offertes par les Sociétés de la Croix-Rouge, soit acceptée, sous le contrôle absolu de l'autorité militaire, et qu'il soit fait également appel à des équipes d'infirmières de l'Assistance et des hôpitaux.

L'importante réforme, que préconisait cet avis, était en cours d'exécution au moment où la Commission a présenté son premier rapport. Elle a été informée, dès le 31 mars, que plus des trois quarts des trains en service (déjà pourvus, à quelques unités près, de fourgons-tisanerie et de fourgons-cuisine), étaient à intercirculation totale ou à intercirculation partielle.

Le fonctionnement des trains de ramassage quotidien,

les dispositions prises pour assurer les évacuations depuis le front jusqu'à la gare régulatrice et jusqu'aux centres hospitaliers de l'intérieur, les instructions données par le Service aux médecins chefs des trains sanitaires et aux directeurs régionaux du Service de santé pour assurer le meilleur transport des blessés, ont fait l'objet d'une importante communication (20 mai). La Commission était informée, en même temps, des dispositions qui avaient été prises au sujet de l'emploi, dans les trains sanitaires et dans les gares d'évacuation, d'équipes d'infirmières des Sociétés de Croix-Rouge ou de l'Assistance publique.

Saisie de diverses propositions relatives au classement et à la répartition des blessés, la Commission a émis l'avis qu'il convient de procéder à ce classement dans la zone des armées en vue des répartitions tant immédiates qu'ultérieures.

D'autres communications, d'un intérêt égal, ont été adressées à la Commission (20 et 27 mai). Il lui a été fait part de l'instruction du 15 mai (concertée entre la direction du Service de santé et le 4e bureau de l'Etat-major) sur le groupement des blessés dans les trains sanitaires et leur répartition dans les zones d'hospitalisation.

Une note sur les transports effectués à la suite des actions engagées entre Nieuport et Arras, du 1er au 17 mai, tant par l'armée française que par les armées anglaise et belge, a fait apparaître qu'il ne subsistait plus rien des errements qui avaient créé une légitime émotion dans les deux premiers mois de la guerre. L'immense majorité des blessés (plus de 95 0/0) ont été embarqués dans des trains

sanitaires; les embarquements ont pu être effectués simultanément sur un grand nombre de points: ils se sont poursuivis avec la plus grande régularité et sans qu'on ait eu à attendre les convois; le chiffre des décès en cours de transport a été presque nul.

La Commission a été avisée, le 24 août, que le ministère avait demandé au Grand Quartier général et aux directeurs régionaux du Service de santé, de lui faire connaître les résultats donnés par l'application de l'instruction du 16 mai 1915, et de lui indiquer les améliorations d'ordre général qui seraient encore à réaliser.

IV. — Avis de la Commission.

Que la partie sanitaire des gares régulatrices soit, dans la mesure des possibilités militaires et des conditions indiquées par le Bureau des chemins de fer, rapprochée du front, et que soit ainsi généralisée la pratique, déjà expérimentée avec succès, des régulatrices sanitaires.

Il a été répondu à la Commission (31 mars), que, pratiquement, la dissociation des régulatrices sanitaires et des régulatrices militaires était réalisée.

Des renseignements lui ont été fournis (28 mai), sur le fonctionnement des hôpitaux d'évacuation installés auprès de certaines gares rapprochées du front, gares où sont triés les évacués, refaits les pansements, hospitalisés provisoirement les blessés légers, retenus durant le temps nécessaire les blessés justiciables d'opérations d'urgence.

Les hôpitaux d'évacuation installés dans ces diverses gares peuvent recevoir directement, par automobiles, des blessés évacués des formations de première ligne.

V. — Avis de la Commission.

Que la décision ministérielle du 12 décembre 1914, aux termes de laquelle les chirurgiens de carrière doivent être répartis dans les formations sanitaires de l'armée, de telle façon que leur compétence reconnue soit utilisée au mieux des intérêts des blessés, reçoive partout une prompte application ; — que les médecins comme les chirurgiens du cadre de complément soient affectés à des postes militaires en rapport avec leurs compétences professionnelles et leur valeur scientifique ; — que les différentes spécialités soient réparties dans les formations où sont nécessaires les soins qui en ressortent ; — qu'il y a lieu d'organiser ou d'utiliser, dans chaque région de corps d'armée, des formations chirurgicales pour grands blessés ; de poursuivre dans la zone du territoire l'organisation de grands centres spécialisés, ayant à leur tête des médecins et chirurgiens compétents, qu'il importe de charger, dans chaque région de corps d'armée, des chirurgiens consultants d'inspecter les formations sanitaires ; et que les listes de chirurgiens, établies par le Service de santé, soient l'objet d'une révision.

Avis postérieur de la Sous-Commission (10 mars).

1° Que soit révisée la liste des chirurgiens de carrière dressée par la direction du Service de santé ; et que cette liste soit établie sur la base de trois séries qu'elle a elle-même indiquées ;

2° Que soient créés dans la zone du territoire des centres médico-chirurgicaux destinés au traitement des suites éloignées de certaines plaies de guerre.

Des indications ont été fournies à la Commission (31 mars et 28 mai) :

Sur les affectations nouvelles des chirurgiens de carrière et des médecins spécialisés, affectations réalisées par la constitution des formations chirurgicales mobiles, par l'organisation, dans chaque région, de formations chirurgicales pour grands blessés, et par la création de grands centres de spécialités sur toute l'étendue du territoire;

Sur les diverses catégories de ces centres (physiothérapie, chirurgie orthopédique, prothèse maxillo-faciale, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, urologie, neurologie, psychoses);

Sur leur nombre, sur leur fonctionnement, sur les installations qui leur sont annexées : radiologie, électrothérapie, balnéation ;

Sur l'organisation des cures thermales demandées par la Sous-Commission;

Sur les désignations déjà faites pour les emplois de chefs des secteurs chirurgicaux.

La liste nominative établie par le Service de santé et communiquée à la Commission a été l'objet de diverses observations.

La Commission a insisté pour qu'une revision nouvelle en fût opérée par des chirurgiens compétents et renseignés; pour que la liste comprît exclusivement des chirurgiens mobilisés ou mobilisables; pour qu'en dehors de

cette liste, fussent également dressées des listes de spécialistes : oculistes, radiologues, psychiâtres, etc.

L'organisation des secteurs chirurgicaux, le choix et le rôle de leurs chefs, leurs relations avec les services spéciaux, ont fait également l'objet d'observations auxquelles il a été répondu par lettre des 9 et 20 juin.

VI. — Avis de la Commission.

Que les internes nommés au concours dans les villes de faculté et ayant douze inscriptions, soient nommés aides-majors ou assimilés pour la durée de la guerre.

La Commission n'ayant pas obtenu de renseignements sur les nominations faites dans la zone des armées, et ayant été avisée que les nominations faites dans la zone de l'intérieur se trouvaient conditionnées et limitées par le chiffre des effectifs, a insisté pour que satisfaction fût donnée à son vœu (31 mars).

A la séance du 12 août, la Commission a été informée :

Qu'il ne restait plus d'internes à nommer aides-majors dans la zone de l'intérieur ;

Que 150 nominations restaient encore à faire dans la zone des armées.

L'attention du ministère de la Guerre a été appelée à nouveau et avec insistance sur cette situation.

VII. — Avis de la Commission (2 mars).

Que les médecins civils, n'ayant jamais fait de service militaire, reconnus aptes au service armé, qui, par application du décret du 12 novembre 1914, demanderont leur nomination au grade de médecin aide-major de 2e classe à titre temporaire, soient incorporés dans une section d'infirmiers et immédiatement employés comme médecins dans les formations sanitaires de la région, en attendant qu'il ait été statué sur leur demande régulière.

La Commission a été informée (31 mars et 28 mai), que des mesures avaient été prises pour l'exécution de cette résolution.

VIII. — Avis de la Commission.

Qu'un médecin ou chirurgien-dentiste soit affecté, dans chaque régiment, au service dentaire ; qu'un essai d'automobile dentaire soit effectué dans un corps d'armée ; que dans la zone de l'intérieur, il y ait une utilisation intensive des ecoles dentaires ; que les chirurgiens-dentistes, et, d'une manière plus générale, le personnel qualifié (pharmaciens, étudiants en médecine), qui n'ont pas encore reçu une destination médicale, forment le contingent des sections d'infirmiers militaires.

Il a été répondu (31 et 28 mai), que des instructions avaient été données pour l'affectation au Service dentaire, dans chaque régiment, d'un dentiste, et pour la désignation, dans chaque hôpital d'évacuation, d'un dentiste-prothésiste. S'il n'avait pas été possible, jusqu'alors, d'installer un ser-

vice dentaire dans tous les régiments, toutes les armées avaient organisé ce service dans les cantonnements, les ambulances, les centres hospitaliers et les hôpitaux d'évacuation.

L'utilisation intensive des écoles dentaires a été réalisée par l'installation des centres de prothèse maxillo-faciale.

La répartition du personuel qualifié dans les sections d'infirmiers a été également réalisée, sous réserve, en ce qui concerne les étudiants en médecine à 12 et même 8 inscriptions, des besoins de l'armée en médecins auxiliaires.

La question des soins dentaires aux armées ayant été reprise à la séance du 22 juillet, la Commission a été informée de la construction et de l'envoi en service d'une automobile dentaire. D'autres voitures semblables seront construites, après expérience, et affectées aux armées à raison d'une par armée.

IX. — Avis de la Commission.

Que la répartition actuelle des pharmaciens dont il n'y a pas lieu d'augmenter le cadre, soit modifiée de façon à donner satisfaction aux besoins reconnus ; et que les pharmaciens et étudiants en pharmacie en surnombre soient affectés aux sections d'infirmiers.[1]

Des renseignements détaillés ont été fournis à la Commission (31 mars et 28 mai) sur les mesures prises, tant aux armées qu'à l'intérieur, pour assurer la meilleure uti-

lisation des pharmaciens et étudiants en pharmacie et sur les nominations nouvelles de 200 pharmaciens aides-majors, devenues nécessaires par suite des besoins des armées, des formations sanitaires du territoire et des établissements du Service de santé.

X. — Avis de la Commission.

D'une manière générale, en ce qui concerne les diverses affectations, que soit écartée toute considération qui ne serait pas rigoureusement conforme au bien du service.

Il a été répondu à la Commission par le ministre de la Guerre, qu'il était entièrement d'accord avec elle, que le bien du service guidait seul son Administration centrale dans les affectations qu'elle prononçait, et dans le contrôle qu'elle effectuait des désignations opérées par les directeurs régionaux du Service de santé, enfin que lui-même souhaitait qu'aucune influence étrangère ne vînt détourner ses services de leur devoir.

Comme certains abus sont d'autant plus persistants qu'ils ont été plus longuement encouragés par des complaisances de toutes sortes, la Commission a été amenée à insister pour que toutes les interventions destinées à favoriser des personnes, le plus souvent au détriment du bien du service, fussent rigoureusement écartées.

Par dépêche du 24 août, le sous-secrétaire d'Etat du Service de santé a fait connaître à la Commission qu'il

partageait entièrement sa manière de voir et qu'il était fermement résolu à agir en conséquence.

La Commission a, par ailleurs (lettre du 13 août), exprimé l'avis formel que la décision ministérielle sur la mobilisation des médecins et chirurgiens en dehors du lieu de leur résidence habituelle fût exactement et partout appliquée. Elle ne l'a pas été. Il est indispensable qu'elle le soit.

XI. — Avis de la Commission.

Que soit établie une liaison étroite entre le Service de santé aux armées, le commandement en chef et le ministre ; que des comptes rendus périodiques sur la situation et le fonctionnement du Service de santé aux armées, soit adressés au ministre par le commandant en chef ou son représentant ; que des missions techniques soient confiées à de hautes personnalités techniques envoyées aux armées pour renseigner le ministre sur le fonctionnement du Service de santé et la situation sanitaire des armées ; et que soit admis le principe de la mutation de médecins du territoire avec des médecins affectés aux armées, quand ceux-ci sont susceptibles de rendre des services beaucoup plus importants dans le territoire.

Bien que des assurances satisfaisantes lui aient été données, dès le 31 mars, par le directeur du Service de santé, l'importance attachée par la Commission à la réalisation de ce vœu l'a amenée à le renouveler.

Dans ses lettres du 1er avril et du 7 mai, la Commission a relevé qu'un certain nombre de mesures préconisées par elle étaient jusqu'à présent demeurées en suspens, comme

intéressant la zone des armées, et elle a rappelé les inconvénients inhérents à la situation dont elle poursuivait la modification.

Une liaison plus étroite faciliterait, notamment, un échange de personnel plus intense et assurerait un roulement régulier entre les chirurgiens des formations sanitaires de l'avant et ceux des hôpitaux du territoire.

Par dépêche du 15 mai, la Commission a été informée que la liaison entre la zone des armées et celle de l'intérieur, en ce qui a trait au Service de santé, avait été réalisée dans des conditions propres à donner satisfaction aux grands intérêts en jeu.

La dépêche du 28 mai a précisé qu'à l'avis du commandement le moyen le plus efficace pour réaliser cette liaison consistait dans des entretiens aussi fréquents que possible entre le directeur général du Service de santé aux armées et le directeur du Service de santé au Ministère de la guerre.

Au sujet des renseignements à fournir sur le fonctionnement du Service de santé aux armées, la Commission a pris acte, avec une grande satisfaction, des observations du commandement tendant à limiter les productions de pièces et de rapports au minimum utile.

Informée du rôle dévolu à la mission spéciale permanente chargée de l'étude et de l'organisation de la prophylaxie des maladies épidémiques aux armées, la Commission a demandé au ministre (14 juin) d'assurer, en conformité des indications fournies par les membres de cette mission, un assainissement complet des tranchées.

du champ de bataille et des cantonnements et de prendre toutes les mesures utiles pour mettre l'armée et la population civile à l'abri de tous dangers (putréfaction des cadavres, empoisonnement des eaux, choléra, etc.).

Les précautions prises par le Ministère de la guerre et par le commandement ont heureusement écarté la crainte dont la Commission avait le devoir de se faire l'interprète.

XII. — Avis de la Commission.

Que l'instruction du 2 juin 1914 sur la vaccination antityphoïdique obligatoire dans l'armée, par application de la loi du 28 mars 1914, soit rappelée à tous les officiers du corps de santé, avec injonction de s'y conformer ; — que le livret individuel soit complété par un feuillet imprimé de vaccination antityphoïdique, semblable à celui qui porte la vaccination et la revaccination jennérienne ; — que dans chaque région, fonctionnent une on plusieurs équipes de vaccination chargées d'appliquer dans leur intégrité les instructions du Service de santé touchant les obligations légales du 28 mars 1914.

L'importance attachée par la Commission à cette question a motivé, de sa part, au lendemain du dépôt du rapport du 2 mars, une communication nouvelle au ministre (5 mars). La Commission rappelait les considérations et les arguments produits à l'appui de son avis ; elle appelait, en même temps, l'attention du ministre sur des observations qui lui avaient été présentées, en cours de discussion, sur la vaccination antityphoïdique dans l'armée anglaise.

Ultérieurement, la Commission a été amenée à rappeler avec insistance les termes du 2e alinéa de sa 12e résolution (lettres des 7 mai, 14 juin et 13 août 1915).

Il importe, en effet, que l'obligation légale de la vaccination soit toujours inscrite sur les livrets individuels.

Des observations d'ordre scientifique ayant été formulées, à plusieurs reprises, par quelques-uns de ses membres, au sujet des vaccins employés aux armées, la Commission a estimé que la question n'était pas de sa compétence et elle a demandé au ministre d'en saisir la Commission d'hygiène et d'epidémiologie militaires (7 et 25 mai, 11 septembre).

Sur le point spécial de l'institution et du fonctionnement d'équipes de médecins vaccinateurs, la Commission s'est bornée à prendre connaissance des renseignements qui lui ont été donnés les 31 mars et 28 mai, desquels il résulte que le système offre dans certains cas des avantages, mais présente, dans d'autres cas, des inconvénients.

XIII et XIV. — Avis de la Commission.

Que des instructions formelles soient données par le Service de santé aux directions régionales, à tous les établissements chargés des approvisionnements, pour que ne subissent aucun retard les envois de médicaments, pansements, instruments et ustensiles divers réclamés par les médecins chefs, et que les négligences soient suivies de sanctions, à tous les degrés de la hiérarchie.

Que les médecins chefs, avertis, une fois de plus, de la forme dans laquelle ils doivent faire leurs demandes, soient tenus pour personnellement responsables de leurs approvisionnements, quand ils n'auront pas fait leurs demandes en temps utile.

Il a été répondu (31 mars) que de nouvelles instructions avaient été préparées en conformité des deux avis émis par la Commission et qu'elles seraient envoyées le jour même.

Des précisions détaillées ont été fournies à la Commission (dépêche du 28 mai) sur l'accroissement de nombre des établissements chargés du service des approvisionnements, sur les mesures prises pour écarter les retards dans l'expédition des médicaments et le transport du matériel, sur les principales dispositions de la Circulaire du 31 mars 1915.

La Commission a pu constater que les errements, qui avaient motivé ses observations, ont presque partout disparu. Il y aurait lieu toutefois d'accélérer encore l'expédition des médicaments et pansements.

XV. — Avis de la Commission.

Que le fonctionnement administratif des formations sanitaires soit simplifié.

Il a été répondu (31 mars et 28 mai) qu'après les suppressions déjà prescrites, il paraissait difficile de simplifier davantage le fonctionnement administratif actuel des formations sanitaires dont les écritures sont la sauvegarde des intérêts des malades, des blessés et du Trésor. La dépêche du 28 mai ajoute que les emplois autrefois dévolus dans les hôpitaux aux sœurs hospitalières (économat, lin-

gerie, cuisine) pouvaient être utilement confiés à des femmes expérimentées employées dans des conditions analogues à celles adoptées pour les infirmières militaires.

La Commission persiste à croire que les écritures pourraient être encore simplifiées, à l'exemple de la pratique suivie dans l'armée britannique.

XVI. — Avis de la Commission.

Que des formations spéciales soient, rigoureusement, affectées aux typhoïdiques et à tous les contagieux et qu'il ne soit fait, en aucun cas, exception à cette règle.

Une dépêche du 28 mai a informé la Commission qu'une instruction très détaillée relative aux hôpitaux ou services des contagieux avait été adressée aux régions dès le 16 octobre 1914.

Les prescriptions de cette circulaire ont été fréquemment rappelées.

D'autre part, il a été expressément déclaré (31 mars) que les mêmes instructions avaient été données aux armées et qu'elles sont actuellement exécutées.

XVII et XVIII. — Avis de la Commission.

Qu'il soit procédé à une classification plus rigoureuse des établissements hospitaliers, tant publics que privés, et qu'ils soient fréquemment inspectés.

Que les blessés et les malades ne soient pas maintenus dans les établissements hospitaliers après leur guérison.

Il a été répondu (31 mars et 28 mai) qu'une classification très rigoureuse des établissements hospitaliers avait été donnée par l'instruction fondamentale du 21 mai 1913 ; que des créations récentes (directeurs adjoints du Service de santé, inspections du territoire) assuraient une surveillance permanente de ces établissements ; que les abus signalés (maintien de malades ou de blessés guéris dans les formations sanitaires) étaient l'objet d'un contrôle minutieux sur place et sur pièces, dont l'efficacité, après les sanctions récemment prises, s'était déjà fait sentir.

XIX. — Avis de la Commission.

Que le costume des infirmières de la Croix-Rouge, dont le modèle sera déposé au ministère de la guerre, ait le caractère d'un uniforme légalement reconnu et que le port en soit interdit à toute femme n'appartenant pas à l'une des sociétés de la Croix-Rouge ; — que soient appliquées exactement cette mesure et ces dispositions de la loi du 24 juillet 1913 ; — que les inspections soient multipliées dans les hôpitaux de la Croix-Rouge ; — que le résultat en soit consigné par écrit, ainsi que cela se pratique dans les hôpitaux militaires, et qu'il soit communiqué aux sociétés intéressées qui pourront elles-mêmes consigner les observations de leurs représentants ; qu'il soit établi, en dehors des livrets de chaque société, un livret individuel de la Croix-Rouge française, commun aux trois sociétés, sur la demande de chacune d'elles, pour tout son personnel sans exception ; — que l'article 7 du décret du 2 mai 1913 soit modifié à l'effet de confier à une section permanente de la Commission supérieure des socié-

tés d'assistance le soin d'établir ce livret et des fiches individuelles y correspondant et le droit de prononcer des radiations dans des conditions à déterminer par le nouveau décret.

Il a été répondu à la Commission (28 mai) :

1° Qu'un arrêté du 15 mars avait adopté et reconnu l'existence légale d'un uniforme pour les sociétés de Croix-Rouge ;

2° Qu'un arrêté du 21 mai avait institué, en outre de la carte d'identité, un carnet et une fiche individuels établis par chaque société, mais avec l'obligation pour chacune d'entre elles d'aviser les deux autres et le ministère de la guerre des éliminations prononcées ;

3° Qu'une section permanente de la Commission supérieure des Sociétés d'assistance avait été érigée en conseil de discipline, appelé, le cas échéant, à proposer au ministre le retrait du livret, de la carte d'identité et l'interdiction du port du costume ;

4° Que des mesures avaient été prescrites pour la revision des cartes d'identité ;

5° Que les médecins inspecteurs régionaux et les directeurs adjoints au Service de santé avaient été invités à des inspections fréquentes de tous les hôpitaux auxiliaires.

XX. — Avis de la Commission.

Que le ministre de la guerre rappelle les commandants des dépôts d'éclopés à l'exacte exécution des dispositions de l'instruc

tion du grand quartier général en date du 17 décembre 1914 ; qu'il prenne toutes les mesures propres à provoquer de la part des commandants des dépôts et à faciliter les ouvertures de crédits pour toutes les installations nécessaires dans ces dépôts ; que ceux des dépôts qui peuvent être réglementairement annexés aux hôpitaux de contagieux ne reçoivent jamais d'éclopés.

Le ministre a informé la Commission (28 mai) que son vœu et ses observations avaient été transmis au grand quartier général.

Le général en chef a répondu que le commandement et le Service de santé veillent très soigneusement à l'application de son instruction du 17 décembre 1914 ; que les convalescents d'affections contagieuses sont reçus dans des hôpitaux et des dépôts spéciaux et qu'ils ne sont admis dans les dépôts ordinaires que lorsque tout danger de contamination a disparu.

DEUXIÈME PARTIE

Questions nouvelles.

I

Par lettre du 15 mars, la Sous-Commission — à la veille de la visite médicale des jeunes gens de la classe 1917 et des ajournés des classes antérieures — a appelé l'attention du ministre de la guerre sur le fait que des *conseils de revision* avaient trop souvent déclaré bons pour le service auxiliaire, et même pour le service armé, des hommes atteints de *tuberculose ouverte*.

Le ministre a répondu (dépêche du 28 mai) que l'arrêté relatif à la formation de la nouvelle classe, inséré au *Journal officiel* du 12 avril 1915, précisait à l'adresse des présidents des conseils de revision et des médecins les recommandations les plus formelles. Eu égard à l'âge des incorporés, les médecins apporteront une attention minutieuse à la recherche de tous les signes de faiblesse ou de vigueur insuffisante ; ils s'attacheront spécialement à découvrir les symptômes de tuberculose ou même de simple prédisposition. Ils prendront toujours connaissance, pour s'éclairer, des certificats médicaux présentés par les intéressés.

Une circulaire de la 7e direction, à la date du 21 mai,

porte que tous les malades atteints de tuberculose ouverte, susceptibles d'exposer leur entourage à un danger sérieux de contagion, ne passeront pas par les hôpitaux dépôts pour être réformés ou envoyés en congé ; mais qu'ils seront envoyés dans des hôpitaux autres que les hôpitaux dépôts, où ils seront convenablement isolés, hôpitaux situés dans les localités où siègent les commissions compétentes (réformes et congés de convalescence).

La Commission ne saurait trop vivement insister sur la stricte application de cette mesure.

II

Par lettre du 15 mars, la Sous-Commission a exprimé le désir d'être renseignée sur les conditions d'application des instructions du Grand Quartier général visant la destruction des poux de tête et de corps et d'être informée des résultats obtenus.

Le ministre lui a fait connaître (28 mai) les mesures prises dans toute l'étendue de la zone des armées (zone de l'avant et zone des étapes) :

1° Pour l'organisation générale des soins de propreté corporelle ;

2° Pour l'application, à la surface des téguments, des substances parasiticides reconnues les plus efficaces (huile camphrée contre les insectes adultes, sublimé acétique contre les lentes) ;

3° Pour la destruction de la vermine dans les vêtements.

De l'enquête à laquelle ont procédé les médecins de l'armée, il résultait que la situation était, au printemps dernier, satisfaisante ; la dépêche exprimait l'opinion qu'elle ne pourrait que s'améliorer, à raison des habitudes et des pratiques dès à présent établies.

III

Avis relatif aux mesures à prendre pour prévenir la propagation des *maladies vénériennes* (24 mars).

La Commission a été informée (28 mai) que son avis avait, par avance, reçu satisfaction. Une dépêche du 20 février 1915 a, en effet, donné les instructions les plus formelles pour prévenir ou enrayer le mal (dépêche adressée aux commandants des régions, aux médecins des corps de troupe et aux directeurs du Service de santé).

Il a semblé à la Commission que les résultats poursuivis n'avaient été complètement obtenus. ni dans la zone des armées, ni dans celle de l'intérieur. L'attention du Service de santé a été, en conséquence, appelée par la Commission (séance du 24 juin) sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser des centres de dermatologie pour le traitement des maladies de peau et de la syphilis.

IV

La Commission s'est préoccupée à diverses reprises (6 avril, 6 mai, 20 et 27 mai), de la question des *hôpitaux-dépôts de convalescents*, du rôle assigné à ces établissements, de leur encombrement, des améliorations dont leur fonctionnement paraissait pouvoir être l'objet. Elle a émis, à la date du 31 mai, les avis suivants :

1° En ce qui concerne les hommes qui, après guérison, sont bénéficiaires d'une permission de sept jours : ne pas les faire passer par les hôpitaux dépôts et rechercher les moyens pratiques pour que ces permissionnaires soient sans délai, au sortir de la formation sanitaire, munis de leur ordre de transport et de leurs frais de route ;

2° En ce qui concerne les hommes proposés pour un congé de convalescence ou pour la réforme : hâter les formalités qui doivent précéder leur départ de l'hôpital-dépôt et acheminer, hors des villes, de préférence dans des bâtiments entourés de grands parcs clos, les blessés ou malades justiciables d'un traitement physiothérapique.

La Commission a également exprimé l'avis qu'il serait nécessaire d'instituer un cadre militaire de surveillance dans les hôpitaux-dépôts de convalescents, d'activer les Commissions de convalescence et de réforme, de faire procéder au renvoi dans leurs foyers des blessés ou malades justiciables à coup sûr de la réforme, pendant que sont constitués leurs dossiers de réforme ou de retraite.

Cette communication a été l'objet d'une réponse du ministre de la Guerre, en date du 9 juin 1915.

Après avoir indiqué les mesures récemment prises pour assurer le désencombrement des hôpitaux-dépôts (création de formations nouvelles destinées à recevoir les petits blessés justiciables d'un traitement mécanothérapique de quelques semaines), le ministre a exposé les raisons pour lesquelles il lui paraît nécessaire :

1° De continuer à faire passer par l'hôpital-dépôt *tous* les militaires sortant des formations sanitaires (1);

2° D'installer à proximité des hôpitaux-dépôts les centres de traitement nouvellement créés ;

3° De ne pas renvoyer les blessés dans leurs foyers avant la constitution de leurs dossiers et leur passage devant les Commissions ;

4° De laisser à l'hôpital-dépôt. désormais spécialisé comme hôpital médico-légal, et aux Conseils d'administration des corps de troupe, le soin et la responsabilité de préparer les dossiers de pensions ou de gratifications de réformé.

(1) Sur ce dernier point, il semble que de nouveaux errements aient été récemment établis, en conformité du vœu formulé par la Commission.

Le *Temps*, du 20 septembre, publie, en effet, une lettre adressée par le sous-secrétaire d'Etat du Service de santé, à M. Astier, sénateur, dans laquelle il est dit que « les hôpitaux seront autorisés à mettre « directement en route les permissionnaires de sept jours sans que « ceux-ci aient à passer par les hôpitaux-dépôts ».

Dans cette même dépêche, le ministre faisait connaître à la Commission que, sur les autres points, ses avis avaient déjà reçu (circulaire du 1er juin) ou allaient incessamment recevoir satisfaction.

Au cours d'une séance ultérieure (8 juillet), la Commission s'est à nouveau occupée de l'organisation des services de mécanothérapie. Elle a, notamment, exprimé l'avis que, s'il convient de maintenir les installations de petite mécanothérapie constituées par les chirurgiens traitants dans leurs services, il importe, au contraire, de supprimer *tous les petits centres spéciaux* de mécanothérapie, et de réunir dans de grandes formations régionales tous les militaires blessés justiciables de ce traitement.

Des abus ont été signalés à la Commission dans le fonctionnement de certaines commissions de réforme, tant à Paris qu'en province. Telle d'entre elles aurait fait défiler devant elle 70 malades à l'heure sans tenir compte des dossiers sanitaires qui lui étaient présentés. La Commission a pensé (12 août) qu'un rappel des instructions en vigueur était indispensable, ainsi que l'application de sanctions.

V

La Commission s'est occupée (séances des 27 mai et 24 juin) des *blessés musulmans*; elle a recherché les moyens d'assurer leur évacuation et leur hospitalisation, dans les conditions les plus favorables au respect de leurs habitudes et de leurs traditions sociales et religieuses. Elle de-

mande également que les instructions, précédemment données pour prévenir la dispersion des blessés musulmans dans un trop grand nombre de formations sanitaires, soient rigoureusement appliquées.

Le sous-secrétaire d'Etat a donné, par une dépêche du 25 juillet, satisfaction aux desiderata exprimés par la Commission.

VI

L'organisation du Service de santé aux Dardanelles a tout particulièrement retenu l'attention de la Commission (séances des 24 juin et 8 juillet). Tout en rendant justice à l'effort accompli, la Commission a exprimé l'avis « que des mesures soient prises, dans le plus bref délai possible, pour l'organisation d'un serviee sanitaire à la hauteur des grands besoins du corps expéditionnaire ».

Par lettre du 5 août, le sous-secrétaire d'Etat du Service de santé a donné à la Commission des renseignements détaillés sur les ressources en personnel et en matériel du corps expéditionnaire d'Orient, sur les mesures prises pour son réapprovisionnement, sur le fonctionnement des formations de l'avant dans la presqu'île de Gallipoli, sur les conditions du traitement des blessés à la base de Moudros, sur les évacuations en Egypte et les ressources en lits des hôpitaux d'Alexandrie et du Caire, enfin sur l'aménagement et le départ prochain d'un navire hôpital (le *Charles-Roux*) destiné à remédier aux difficultés qu'avait rencontrées le traitement à terre des grands blessés.

Avertie en même temps des mesures proposées par l'administration de la Marine pour le transport des blessés du cap Hellès et de la presqu'île de Gallipoli dans la baie de Moudros (affectation de deux grandes vedettes à ce service) la Commission a exprimé le vœu (5 août) « que ces mesures n'apportent aucun obstacle à l'aménagement d'un autre navire (le *Saint-François d'Assise*) gracieusement offert à cet effet et dont le fonctionnement, comme annexe du navire-hôpital est destiné à produire les plus utiles résultats en ce qui concerne spécialement les blessés les plus gravement atteints ».

Par dépêche du 10 août, la Commission a été avisée que l'administration de la Guerre avait demandé à celle de la Marine d'inscrire le *Saint-François d'Assise* parmi les navires-hôpitaux et de le pourvoir d'un équipage.

Il convient également de rappeler l'attention des administrations compétentes sur la nécessité urgente d'approvisionner plus régulièrement et plus complètement, plus rapidement aussi, les formations sanitaires des Dardanelles. Les pansements et les médicaments n'y ont pas été envoyés toujours en nombre suffisant. Des approvisionnements considérables d'eau filtrée et d'eau minérale s'imposent avec un caractère de nécessité absolue.

VII

Instructions d'ordre chirurgical à envoyer aux formations de l'avant au sujet de l'évacuation des grands blessés. (Séance du 22 juillet.)

Les chirurgiens de ces formations qui n'ont pu suivre dans leur long trajet jusqu'aux hôpitaux du territoire les blessés dont ils ont appliqué ou renouvelé le pansement, continuent trop souvent à pratiquer des méthodes qui, telles que le tamponnement excessif des plaies, ont été reconnues, par les chirurgiens de l'intérieur, à la réception des blessés, comme éminemment dangereuses. Il importe de faire adresser une instruction précise aux formations de l'avant. Il conviendrait égalcment de ne pas évacuer à grande distance les blessés gravement atteints et de donner à cet égard des instructions aux médecins-chefs des gares d'évacuation.

La Commission a émis, en conséquence, l'avis que « le ministre de la guerre veuille bien demander à la Société nationale de chirurgie de lui faire connaître son opinion sur les meilleures conditions chirurgicales de l'évacuation des grands blessés. Cette opinion, communiquée aux chirurgiens de l'avant, produirait certainement, par sa seule diffusion, les résultats les plus heureux ».

Le ministre de la Guerre a répondu à la Commission (24 août) qu'il donnait suite à son vœu, en spécifiant cependant qu'il lui avait paru préférable, pour des raisons de

convenance à l'egard d'autres sociétés chirurgicales, de s'adresser, non au groupement scientifique désigné par la Commission, mais à la section de chirurgie de l'Académie de médecine.

***

La Commission a également appelé l'attention du Service de Santé :

Sur la question des attributions des chefs de secteurs chirurgicaux et de leurs rapports avec les médecins-chefs des hôpitaux de leurs circonscriptions;

Sur le rôle à réserver à Paris dans l'hospitalisation des grands blessés ;

Sur la rééducation professionnelle des mutilés ;

Sur la fabrication des membres artificiels ;

Sur les créations de nouveaux services spéciaux.

***

Telles sont, monsieur le Ministre, les principales questions que la Commission supérieure consultative a étudiées et sur lesquelles elle a eu la bonne fortune de se mettre d'accord avec les Services de santé. L'expérience et les enseignements de la guerre commandent chaque jour des améliorations et des perfectionnements nouveaux. Napo-

léon disait que « la guerre apprend la guerre ». L'administration de la guerre a appris. Nous avons appris.

Vous avez bien voulu reconnaître nos efforts. Votre approbation nous sera un motif de plus de poursuivre la réalisation des mesures que le souci constant des blessés et des malades nous amènera encore à vous soumettre.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le rapporteur de la Commission.

JOSEPH REINACH.

PARIS

IMPRIMERIE ARTISTIQUE « LUX »

131, Boulevard Saint-Michel.

N° 65

"Pages actuelles"
(1914-1915)



La
Reine Elisabeth

PAR

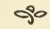
Maurice des OMBIAUX



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

La Reine Elisabeth

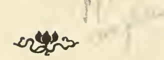
"Pages actuelles"
(1914-1915)



La Reine Elisabeth

PAR

Maurice des OMBIAUX



PARIS
BLOUD & GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

LA REINE ELISABETH

Le sourire de la Reine !

Qui n'a pas vu le sourire de la reine Elisabeth et les pervenches de ses grands yeux, ne saurait comprendre pourquoi les Belges aiment tant leur souveraine, ni comment elle exerce un charme irrésistible sur tous ceux qui l'approchent !

Les Bruxellois, pourtant, n'attendirent pas son arrivée sans une certaine appréhension. Le souvenir de la douce Louise-Marie d'Orléans, dite la Bien-Aimée, s'effaçait dans les mémoires comme un pastel ancien ; la figure de la première Reine des Belges se voilait d'une brume de rêve et les quelques vieilles gens qui l'avaient connue n'en parlaient que comme d'une princesse de légende très bonne et très malheureuse. On ne pensait qu'à Marie-Henriette, au visage dur et hautain, qui ne s'était jamais mêlée à la vie nationale et

qui, aux yeux des jeunes générations, semblait n'avoir apporté dans notre pays que le goût violent des Habsbourg pour les chiens et les chevaux; tout ce qu'on disait d'elle, c'est qu'elle montait fort bien à cheval, mais ces qualités d'écuyère n'avaient pas suffi à lui procurer l'amour d'un peuple réfléchi, chez qui les vertus familiales sont en grand honneur et qui aime à retrouver dans ses souverains quelque chose des traditions auxquelles il est profondément attaché.

Certes, on avait appris par les journaux quelle éducation sérieuse la princesse Elisabeth avait reçue. Son père, Charles-Théodore en Bavière, oculiste renommé, l'avait élevée dans un milieu d'hommes de préoccupations intellectuelles. On savait qu'elle avait grandi parmi des savants, des littérateurs et des artistes, s'intéressant à leurs travaux plus qu'aux plaisirs mondains et plus qu'aux distractions propres aux princesses de sang royal. Sa jeunesse s'était familiarisée avec les cliniques et les hôpitaux ; elle apparaissait un peu comme une héroïne, avant la lettre, des romans de Colette Yver. Mais le Belge, soup-

çonneux, se demandait si le bas-bleu ne transparaîtrait pas à travers la princesse ; ce qui intéressait davantage, c'était le roman d'amour d'Elisabeth et du prince Albert ; notre futur souverain en bénéficiait surtout dans l'esprit populaire ; on lui savait gré d'avoir suivi l'inclination de son cœur, au lieu d'avoir cherché un établissement avantageux.

Incessu patuit dea ! Elle parut. Le peuple la vit place Rogier et le long des boulevards. Elle souriait avec une gentillesse à laquelle on n'était guère habitué ; émue, elle inclinait la tête de droite et de gauche, attentive à rendre les saluts, comme si elle eût voulu n'oublier personne. Alors, une immense acclamation d'allégresse monta tout le long du parcours pour aboutir devant le palais royal au-dessus duquel elle plana comme une bénédiction, sous un de ces blancs nuages qui s'écroulent en avalanche dans nos ciels bleus brabançons.

De mémoire d'homme on n'avait plus vu pareil enthousiasme à Bruxelles. L'échange des cœurs s'était effectué. Le bon peuple des Marolles et de Molenbeek, celui d'Ixelles et

de Saint-Josse-ten-Noode, de Schaerbeek et de Saint-Gilles avait senti que la princesse Elisabeth se donnait toute à lui ; son instinct ne le trompait pas ; il lui voua une affection qui alla toujours grandissant.

Le roi Léopold II, chez qui pourtant les facultés d'étonnement s'étaient émoussées, fut fort surpris du succès de la princesse.

Le pays qui devait nous faire tant de mal, par une bizarrerie extraordinaire du destin, nous avait envoyé un ange de douceur et de bonté.

*
* *

La reine Elisabeth naquit le 25 juillet 1876. Nous avons dit que son père, le duc Charles-Théodore en Bavière, était un oculiste distingué, aimant passionnément la spécialité qu'il s'était choisie.

Sa mère appartenait à la branche régnante de Portugal de la famille de Bragance ; son nom, Marie-José, fut donné en souvenir d'elle à notre petite princesse qui s'est déjà créé une popularité par sa charmante espiéglerie. Les sœurs de Marie-José de Bragance épousèrent des Bourbons de Parme ; sa mère, donc la grand-mère d'Elisabeth, Adélaïde de Bourbon, née en 1834, est encore en vie ; elle se retira le 13 juin 1897 au couvent de Sainte-Cécile à Ryde, dans l'île de Wight, où elle prit le voile des religieuses. Elle s'y trouve toujours, priant pour sa petite-fille,

pour ses arrière-petits-enfants, pour le salut de la Belgique et la victoire des Alliés.

Pour compléter les détails sur sa famille, disons que la reine Elisabeth avait deux sœurs qu'elle adorait : la princesse Sophie qu'elle aimait à avoir souvent auprès d'elle en Belgique et Marie-Gabrielle, femme de Ruprecht, prince héritier de Bavière, morte il y a quelques années.

***

Le mariage d'Albert et d'Elisabeth avait eu lieu le 2 octobre 1900.

A cause de la similitude des prénoms, certains Belges se plurent à voir dans le règne qui s'annonçait une ère de grandeur morale et matérielle, d'efflorescence artistique pour la Belgique.

A la fin de ce terrible XVI[e] siècle où la Belgique sortait broyée par les guerres religieuses et par la Furie espagnole, le règne des archiducs Albert et Isabelle avait pansé toutes les plaies, fermé toutes les blessures et donné l'essor à une prospérité sans égale dans l'Europe et peut-être sans précédent dans l'histoire ; le fleuve des richesses coulait à plein bords. Pierre-Paul Rubens, Antoine Van Dyck et Jacques Jordaens faisaient rayonner dans le monde civilisé la gloire de

la peinture belge déjà illustrée pourtant par les frères Van Eyck, Roger de la Pasture, Memling, Blès de Bouvignes, Patenier, Quentin Metzys et bien d'autres.

Le jeune ménage princier s'installa à l'hôtel d'Assche, place de l'Industrie. Tout de suite on vit qu'il y avait quelque chose de changé en Belgique. Le roi Léopold II, absorbé par son vaste projet d'empire colonial, par la grandeur économique qu'il rêvait pour son royaume, n'avait guère eu le temps de s'occuper du développement intellectuel et artistique de notre pays ; la magnifique efflorescence littéraire qui s'annonça vers 1880, d'où devait sortir les noms de Charles de Coster, Camille Lemonnier, Georges Rodenbach, Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Georges Eekhoud, Albert Giraud, Charles Van Lerberghe, Fernand Severin, Eugène Demolder, Louis Delattre, Hubert Krains, Henri Maubel, Léopold Courouble, Hubert Stiernet, Grégoire Le Roy, Iwan Gilkin, Henri Carton de Wiart, Destrée, Van den Bossche, Edmond Glesener, Georges Virrès, Gustave Van Zype, Louis Dumont-Wilden, Henri Davignon,

Georges Rency et toute une pléïade de plus jeunes, s'était épanouie, sans que Léopold II s'en aperçût ; beaucoup de Belges, il faut le dire, étaient dans le même cas et n'avaient pas la même excuse que le vieux monarque aux desseins grandioses.

On ne vit point le prince et la princesse s'attarder aux délicieuses frivolités de la lune de miel ; tout de suite leur vie prit un aspect sérieux, mais d'un sérieux sympathique, exempt de pédantisme, et s'il est exagéré de dire que la fable de Cendrillon se renouvela en Belgique à l'égard de l'intellectualité, toujours est-il qu'on remarqua bientôt que les valeurs impondérables n'étaient plus reléguées dans les corridors obscurs de la nation, mais prenaient le pas, auprès d'Albert et d'Elisabeth, du moins, sur les espèces sonnantes et trébuchantes qui, jusque-là, avaient été la préoccupation un peu trop exclusive de notre bourgeoisie.

Des économistes, des ingénieurs, des médecins, des critiques, des artistes, des poètes devinrent les familiers du palais italien de la place de l'Industrie.

On dit... on dit que la noblesse belge, très étroitement liée à la Cour et qui ne se mêle pas à la vie du pays, ne voyait pas d'un fort bon œil ces mœurs nouvelles s'implanter chez les futurs souverains. Léopold II l'avait mécontentée en recevant familièrement des hommes d'affaires, mais Léopold II se souciait peu de ce qu'elle pensait : le couple princier, qu'elle avait peut-être espéré diriger, la mécontenta encore plus en témoignant hautement sa sympathie envers les hommes de pensée. Un sourire de la princesse arrêtait les remontrances sur les lèvres grognonnes et forçait les visages mécontents et rébarbatifs à se dérider. Le petit œil noir, l'allure hautaine et cassante de Léopold II, plombaient aussitôt les fâcheux, la princesse Elisabeth les médusait par son sourire et par son beau regard bleu aux reflets argentés, mais l'une savait aussi bien que l'autre ce qu'elle voulait et elle le voulait avec une égale énergie, une énergie enveloppée de toutes les grâces de la femme.

*
* *

C'était un beau dimanche que le 3 novembre 1901. Les derniers sequins de l'automne jaunissaient aux arbres du parc dans une lumière réchauffée par un soleil encore puissant pour la saison. Une animation inaccoutumée régnait sur tous les visages, les rosissait dans les boas de skungs et faisait briller les regards ; les boulevards, la rue de la Loi, l'avenue Louise, l'avenue de Tervueren étaient encombrées de monde qui dressait l'oreille au moindre bruit. On attendait les coups de canon qui devaient annoncer la délivrance de la princesse et indiquer, d'après leur nombre, si c'était d'un garçon ou d'une fille dont allait s'accroître la famille royale.

Serait-ce un garçon, serait-ce une fille?

Est-il besoin de dire que tous les espoirs

allaient vers un prince, la famille royale nous ayant donné beaucoup de filles et pas assez de garçons.

Le premier coup retentit; les promeneurs s'arrêtèrent et regardèrent le ciel; partout les maisons, les cafés, les restaurants se vidaient: on accourait au milieu des rues et des avenues pour mieux entendre.

Le deuxième, le troisième, le quatrième... La foule haletait; l'ange du silence planait sur la ville, les voitures et les autos même ne circulaient plus.

Quand le canon eut dépassé le nombre qui devait annoncer une fille, une sorte de joie dyonisiaque agita les curieux; les femmes pleuraient en riant, les hommes parlaient à tue-tête.

— C'est un prince, c'est un prince!

— Vive le prince Albert!

— Vive la princesse Elisabeth!

— Vive le Roi!

Et jusque bien avant dans la nuit, des tonneaux de faro et de lambic ondoyèrent, dans les cabarets de Bruxelles, l'heureuse nouvelle de la naissance du prince Léopold portée

jusqu'au fond des provinces sur les ailes de l'électricité.

La princesse Elisabeth n'avait pas tardé à combler les vœux du peuple belge.

Le 10 octobre 1903, elle lui donnait le prince Charles. Le 4 août 1906, naissait à Ostende la princesse Marie-José.

***

Montés sur le trône, à la fin de 1909, nos souverains continuèrent au palais royal et au château de Laeken, la même vie familiale que menaient le prince Albert et la princesse Elisabeth à l'hôtel d'Assche. En dehors des nouveaux devoirs que leur imposait la royauté, ils gardèrent l'habitude de recevoir dans l'intimité des savants, des artistes et des écrivains.

Notre grand poète Emile Verhaeren fut souvent convié à s'asseoir à la table familiale du roi et de la reine, non seulement à Bruxelles, mais aussi à Ciergnon et à Ostende, séjours d'été de la famille royale.

En 1910, à l'Exposition de Bruxelles, il y eut une fête de la littérature. Ceux de nos écrivains qui gardaient au règne précédent une rancune un peu puérile parce qu'ils

en avaient été ignorés, se décidèrent à y prendre part, les uns persuadés que leur bouderie avait assez duré, les autres résolus à rester sur leur quant-à-soi et à montrer qu'ils n'étaient pas des courtisans.

La simplicité d'allures du roi et cette modestie qui, devant un interlocuteur, fait que le plus embarrassé des deux n'est pas celui qu'on pense, le charme de la reine, son sourire, le regard argenté de ses beaux yeux de pervenche, la vivacité de sa conversation qui montre qu'elle n'accomplit pas un devoir, mais qu'elle prend un réel intérêt à ce qu'elle entend, eurent vite raison des susceptibilités et des préventions qui subsistaient encore çà et là. La reine, qui avait grand souci de n'oublier personne, allait de l'un à l'autre. A chacun elle parlait de manière à montrer que si elle n'avait pas lu toute son œuvre, elle en connaissait du moins les parties principales. Sans cette grâce féminine dont sont imprégnés chacun de ses gestes, chacune de ses inflexions de voix, on aurait dit d'elle :

— C'est vraiment une nature de bon garçon.

Elle n'a rien d'apprêté, rien de cherché ; elle possède le grand secret, l'art admirable d'être naturelle. Elle joint à une vive intelligence, à de grandes facultés d'assimilation, à un esprit pétillant, une féminité délicate et subtile, que rehausse, dans une parfaite mesure, un brin de coquetterie.

***

« La violente amour que j'ai pour vous me rendra tout aisé et acceptable », disait Henri IV en faisant appel à son peuple pour l'aider à restaurer le beau pays de France dévasté par trente ans de guerres civiles.

La reine Elisabeth en pourrait dire autant. Ce qui lui rend tout aisé, c'est une extrême bonté qui se veut toujours agissante, une bonté qui éprouve le besoin de se manifester sans cesse. Y a-t-il une douleur, y a-t-il une misère, y a-t-il une détresse, la reine s'en émeut, la reine y prend part, la reine s'occupe à la soulager.

On apprit, il y a quelques années, que le peintre Laermans, en qui s'est retrouvé l'esprit de Breughel, menacé de perdre la vue, était en proie à un profond désespoir. Déjà muet et presque complètement sourd, le

pauvre grand artiste envisageait avec terreur, le moment où il allait se trouver muré dans le silence et dans l'obscurité.

La reine l'apprend, la reine y court, la reine y vole. Dans l'atelier désolé, les toiles inachevées reposent sur le plancher, contre les murs, d'autres, sur les chevalets, n'espèrent plus recevoir la dernière caresse du maître qui leur permettrait de trôner, admirées, dans les expositions; les palettes où la couleur s'est séchée, gisent à côté des brosses durcies, déjà une fine poussière recouvre les vieux meubles brabançons que le peintre a rassemblé avec tant d'amour et qui maintenant se voilent pour lui, peut-être à jamais.

Une fée frappe à la porte, elle prend les mains du malheureux, l'interroge, le réconforte.

— Les affections de la vue, ça la connaît. Son père est oculiste, elle lui écrira, elle le priera de venir si c'est nécessaire. Il faut que Laermans guérisse, Laermans guérira, qu'il ne se désole plus, un peu de patience et tout ira bien.

Laermans partagea-t-il vraiment cette assu-

rance de la reine en sa guérison? Il ne nous l'a pas dit, mais cette douceur féminine qui venait mettre un baume divin sur sa misère, lui donna le courage d'accepter le destin quel qu'il fût.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, ainsi que la reine l'avait voulu, l'avait prédit, Laermans que des médecins avaient condamné, conserva la vue. Il guérit tellement bien qu'il se remit à peindre. Depuis, on a pu admirer de nouvelles œuvres de lui dans nos divers salons de peinture, en constatant que la qualité de sa vision n'avait subi aucune altération à la suite de la maladie.

Que la reine ait témoigné une sollicitude presque maternelle pour un grand artiste désolé, il n'y a là que du romantisme fort sympathique, mais du romantisme tout de même, diront les grincheux. Non, ce n'est pas du romantisme, c'est l'élan spontané d'une charité adorable pour toute misère où qu'elle soit. Qu'il s'agisse d'un grand peintre ou d'une pauvre femme du peuple, l'œuvre de miséricorde est, chez la reine, de la même spontanéité. Dans l'atelier de l'artiste

ou dans le grabat de l'ouvrier, son cœur a les mêmes accents; elle est douée de la passion de la bonté.

***

Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les souverains heureux n'en ont guère non plus. Pourtant la reine, par les qualités de son cœur avait déjà la sienne avant la guerre. Maintenant qu'elle est entrée dans l'épopée aux côtés du roi-soldat, du roi-chevalier, il n'est pas superflu de rappeler ses œuvres de paix.

Elle créa l'œuvre contre la tuberculose, dont elle ne cessa de s'occuper activement.

L'hygiène du peuple fut une de ses préoccupations constantes. On se rappellera peut-être l'intérêt qu'elle prit à l'exposition du travail à domicile qui fit sensation à la *world'sfair* de Bruxelles en 1910; elle en avait été l'inspiratrice, ce qui n'alla pas sans exciter l'envie de ceux qui prétendent pos-

séder le monopole de tout ce qui concerne l'ouvrier.

Elle créa *le grand air pour les petits.* Chaque année, elle allait choisir elle-même trois cents enfants dans les quartiers populaires et les envoyait à la mer. L'été, elle les voyait jouer sur le sable et comme sa mémoire des physionomies est prodigieuse, elle se rappelait le minois de chacun, questionnait le bambin sur sa santé, sur ses jeux, sur ses parents.

L'œuvre du bon lait pour les enfants, fut encore une de ses inspirations heureuses.

Aussi, quand elle fut malade, il y a quelques années, la consternation se répandit dans le pays. On se demandait avec anxiété si le bon ange de la Belgique ne nous avait été donné que pour nous laisser le regret d'en être si tôt séparé. Dans les hôpitaux, les malades, oubliant leurs maux, demandaient des nouvelles de leur petite reine.

Quand on la revit après plusieurs mois, sa voiture eut peine à se frayer un passage à travers la foule qui hurlait et pleurait de plaisir, de joie, de bonheur ; les femmes lui

tendaient leurs enfants, il y en avait qui montaient sur le marchepied pour la contempler de plus près et comme les personnages de sa suite craignaient un peu pour elle cet excès d'enthousiasme.

— Non, non, leur dit-elle, laissez venir à moi l'amour de ces bonnes gens, c'est toute ma vie. Je leur appartiens, du reste.

Et de la joie et du bonheur de se sentir tant aimée, ses joues pâles se coloraient en rose, et ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé.

* * *

Des cartes postales illustrées montrent la reine présidant à une répétition de musique de ses enfants. Les princes jouent du violon sous l'œil maternel, et aussi sous le petit œil malicieux de la princesse Marie-José. C'est que les devoirs royaux qui lui incombent, et les œuvres de charité qu'elle s'est imposées ne l'empêchent pas de veiller, avec un soin attentif, à l'éducation et aux études de ses enfants.

Ils sont charmants, ses enfants. Parler d'eux, n'est-ce pas encore parler de la mère ?

A Ostende, dans le chalet royal juché sur la digue, se délassaient chaque saison, au temps du bonheur, le roi, la reine et les princes de Belgique. On voyait Léopold, duc de Brabant et Charles-Théodore, comte de

Flandre, échanger des balles à coups de raquettes.

On les voyait aussi se promener vers Mariakerke avec leur père ou leur mère, ou un officier d'ordonnance qui se penchait pour répondre à leurs questions.

Le prince Léopold, nous apprennent MM. Gérard Harry et Gaston Bordat, rédigeait son journal; ils purent y jeter un coup d'œil et saisir au vol quelques notes. En voici une, datant de 1911, époque à laquelle la reine, malade, avait été condamnée au repos et à la solitude, c'est une effusion de tendresse :

— Rencontré ce matin maman dans le corridor menant à la bibliothèque. Que j'ai été heureux! je l'ai embrassée tant que j'ai pu.

Une autre annonce la naissance de deux ratons! Les princes se plaisaient à élever toutes sortes de bêtes, voire des rats.

Une autre a trait à un accident d'auto dont le prince fut victime à Paris lorsqu'il avait l'âge de neuf ans. Un coude qui sortait imprudemment du moto-car, cogna une

branche d'arbre et se désemboita. Ce que tait le paragraphe du journal qui narre cette mésaventure, c'est l'énergie que le blessé montra chez le praticien chargé de remettre en place l'os désarticulé. Les dents serrées, sans un gémissement, il subit la douloureuse opération, puis, le bras bandé, s'en alla tranquillement avec son précepteur.

Une aventure du même genre arriva à Charles-Théodore lors de sa première leçon d'équitation. A peine en selle, son poney fut bousculé par une pouliche de haute taille et roula dans la poussière avec le prince. Dans la culbute, le petit cavalier avait reçu un coup de sabot qui avait endommagé la mâchoire. Une petite opération était nécessaire. Mais la règle, au manège est, paraît-il, de passer outre la mésaventure et de ne pas interrompre la première leçon de crainte d'impressionner irrémédiablement le débutant.

— Hop !

Sur l'ordre de l'instructeur, sans sourciller, le petit prince, le visage endolori, mais sans larmes, remonta sur la bête, et acheva la leçon.

Le journal du duc de Brabant parle aussi de l'éclipse de 1912; d'après ce qu'on avait raconté au prince qui s'en amusait beaucoup, on avait entendu des ouvriers déplorer que ce spectacle n'eût pas été commandé pour le dimanche, jour où les travailleurs eussent eu le loisir de s'en régaler.

Pour que nul ne fût privé au Palais de la vue de ce phénomène, la reine avait fait distribuer des verres fumés à tout le personnel de sa maison.

Le prince écrit : « On nous dit, en nous expliquant pourquoi, que nous ne reverrons jamais une éclipse semblable. Ma sœur Marie-José n'aura même jamais vu entièrement celle-ci. On est obligé de la renvoyer pour indiscipline, car elle s'amuse à briser tous les verres fumés !

« Justement, ajoutent MM. Harry et Bordat, notre indiscrétion vient de découvrir ce trait de caractère de la plus jeune des enfants royaux lorsque Marie-José fait irruption dans la salle d'études. Peut-être parce qu'il y a des étrangers, elle est calme aujourd'hui sous le massif ébouriffé de ses

cheveux qui semblent participer de son espiègle exubérance. Elle salue gentiment, s'empresse auprès du duc de Brabant et lui enlace gracieusement l'épaule d'un de ses petits bras potelés, puis, le dévisageant, se met à crayonner, d'une main leste, son portrait. Brève besogne. Le travail accompli, elle le montre au prince qui, indulgent :

— Je ne me reconnais pas tout à fait.

— Tiens, j'ai oublié les cheveux.

— Et cette grimace.

— Tu la faisais, regarde, comme ceci.

Et d'imprimer à sa bouche la plus comique petite contorsion. Après quoi, légère, la malicieuse petite apparition de s'envoler à l'appel de sa maîtresse de piano, tandis que le crayon de Léopold improvise une esquisse plus fidèle de sa sœur. »

*
* *

Quelque temps après son arrivée à Bruxelles, la princesse Elisabeth avait été reçue avec toute la famille royale au Cercle artistique et littéraire et ceux qui n'avaient pas encore pu la voir, furent séduits par sa simplicité cordiale. Il y avait là l'élite du monde intellectuel, de la noblesse et des affaires et l'impression affectueuse que produisait la future reine allait au cœur de tous. Elle circulait de groupe en groupe, se faisant présenter de nombreux assistants, et déjà sa prédilection pour les arts semblait se manifester.

Depuis, cette prédilection alla s'affirmant au point que les artistes n'ont pas de meilleur protecteur que la reine des Belges. Ceux-ci, négligés sous le règne de Léopold II qui, nous l'avons dit, avait d'autres préoc-

cupations, trouvèrent auprès d'elle un appui constant et efficace.

Elle ne manque aucune exposition. Après l'inauguration officielle, elle revient à l'improviste pour voir les tableaux à son aise, sans cérémonie.

C'est un charme pour ceux qui sont appelés à l'honneur de la conduire à travers les salles, car ses connaissances en art sont très étendues et ses impressions toutes personnelles. Aucune œuvre de valeur ne lui échappe et elle a pour chaque artiste le mot qui convient.

J'assistai un jour à une de ses visites. Un de ceux qui conduisaient la reine, arrivé non loin de son portrait peint par un de ses confrères, s'esquiva dans la salle voisine.

Le reconnaissant sur la toile, mais ne le voyant plus à son côté, la reine le fit chercher.

— C'est là votre portrait, lui dit-elle.

Le portrait était bien peint, avait du caractère, mais on n'y retrouvait pas l'expression réjouie et souriante du modèle. La reine réfléchit quelques instants et dit :

— On vous a fait bien sérieux, Monsieur X.

Et le modèle de répondre :

— Je souris en ce moment parce que je suis en présence de Votre Gracieuse Majesté, tandis que quand je posais, je ne me trouvais qu'en présence d'un peintre qui me forçait à rester immobile.

Voilà un exemple du ton qui règne entre la souveraine et les artistes lorsqu'elle visite un salon d'art. Et souvent, peu de temps après, un émissaire du palais venait annoncer à un exposant que la reine lui achetait son œuvre.

De nombreux peintres et sculpteurs ont été appelés à fixer les traits du roi, de la reine et des enfants royaux. Je crois que le portrait d'elle que la reine préfère est le buste que sculpta Victor Rousseau, qui est fort beau.

*
* *

Aux grandes réceptions du Palais de Bruxelles, dès que la reine parait, toute gêne se dissipe. Son sourire met à l'aise ceux qu'impressionne la solennité du lieu ; elle a pour chacun des paroles d'une amabilité exquise. Il n'y a que ceux qui croient que leur haute situation leur confère un privilège spécial à ses bonnes grâces qui sont quelque peu déçus. Si quelqu'un l'intéresse spécialement à ce moment-là, elle le fait appeler ou va droit à lui, quel que soit son rang, et entame une conversation à laquelle le protocole restera complètement étranger ; elle n'accordera peut-être que quelques mots à un grand dignitaire, elle parlera longuement à un artiste dont elle apprécie l'œuvre, à un colonial qui revient d'Afrique, à tout homme dont l'effort l'intéresse. Et l'on se rend dans la salle à

manger, aux hauts lambris de marbre vert, on prend place à la table merveilleusement fleurie, où l'on se sent à l'aise grâce à la fée du logis qui eut le don de transformer un palais glacé en la plus hospitalière des maisons.

Aux garden-party du château de Laeken, quand le printemps a déployé ses bannières, elle apparaît, parmi les géraniums grimpants, les héliotropes. les rhodondendrons, les roses et les palmiers, comme la reine des fleurs.

On la mangerait, disent les gens du peuple pour exprimer l'amour qu'elle leur inspire !

Nul mieux qu'elle ne connaît le chemin des cœurs.

Pour le roi, c'est la véritable compagne.

La guerre a révélé la haute valeur morale de notre souverain. On l'a célébré comme il convient. Ceux qui le connaissaient avaient apprécié ce qu'il cachait sous sa grande modestie. On sait que le roi est le plus modeste des hommes, mais cette qualité confinait chez lui à un défaut, celui de se méfier de lui-même et de ne pas s'estimer à sa valeur. C'est ce que la reine avait compris et c'est ce qu'elle combattait avec le tact, la finesse

et la grâce qui la caractérisent. Ainsi, elle le complétait vraiment. Son caractère plein de décision sous sa douceur, son esprit très droit et très ferme en firent pour lui la col laboratrice idéale.

*
* *

Le roi Albert et la reine Elisabeth avaient surmonté les difficultés d'un début de règne.

Chaque jour, leur autorité et leur influence s'accroissaient dans le pays. La reine avait charmé les tigres même du socialisme qui parlaient encore, il est vrai, de république, mais avec Albert comme président, ô puérilité des grands principes ! Tout souriait à nos souverains comme à notre pays, car nos petites querelles de clochers, on le voit bien maintenant, n'avaient pas l'importance que d'aucuns leur attribuaient, lorsque le grand cataclysme s'abattit sur la Belgique.

On connait l'odyssée de la famille royale depuis la nuit tragique du 2 août 1914 où le roi Albert, sans une hésitation, sans une défaillance, tira l'épée pour défendre notre honneur et le sien.

Le 4 août, à la sortie du Parlement, l'acclamation de tout un peuple montra aux souverains que l'âme nationale s'incarnait véritablement en eux.

Bientôt on s'inquiéta de la reine et des enfants royaux. Qu'allaient-ils devenir? Chercheraient-ils un refuge en Angleterre? C'était mal connaître Elisabeth que de croire qu'elle abandonnerait le roi et le peuple belge au moment du danger. Elle s'était donnée toute entière, elle ne se reprendrait pas, même si une raison supérieure lui commandait de partir. C'est le cas de dire que le cœur a ses raisons que la raison ignore. Elle s'était préparée depuis longtemps à l'esprit de sacrifice. La guerre est là, les blessés vont affluer; elle décide qu'en ces conjonctures il n'y a plus pour elle de palais royal, il ne peut plus y avoir que des ambulances et le palais est aussitôt transformé en hôpital où sont apportés en quelques jours les derniers perfectionnements. La reine devient la collaboratrice assidue du docteur Depage, elle déborde d'activité : de partout on s'adresse à elle ; elle donne, elle donne toujours et se multiplie.

Sa santé paraissait délicate, on craignait pour elle, quelque temps auparavant, la moindre fatigue ; elle montre aussitôt que, selon la forte expression de Bossuet, une âme vaillante est maîtresse du corps qu'elle anime.

Une de ses premières visites fut pour l'ambulance établie à la Maison du peuple. Quand elle fit son entrée dans la vaste salle où tant de fois la rhétorique révolutionnaire s'était exercée contre le capitalisme, la bourgeoisie et les rois, elle fut acclamée comme jamais ne l'avait été le plus farouche contempteur des tyrans, ô retour des choses !

Elle resta à Bruxelles jusqu'au 18 août, prodiguant les paroles d'espoir et d'encouragement. Le surlendemain, les Allemands entraient dans sa capitale !

A Anvers, elle parcourut les ambulances, soignant les blessés sans s'inquiéter des bombes que lançaient les zeppelins et les mortiers autrichiens et allemands. Et l'on ne savait qui admirer le plus, du roi se rendant à la tranchée, indifférent aux objugations des états-majors ou de la reine qui se dévouait au chevet des agonisants. Les augustes époux

rivalisaient de courage, d'abnégation et de dévouement.

Lors de la retraite d'Anvers, où le troupeau lamentable de nos soldats exténués traînait sa misère sur les routes de Flandre, le roi prétendit rester le dernier à Selzaete au passage du canal. La reine se refusa à prendre les devants, ne voulant pas quitter son époux, résolue à partager sa destinée.

Mères, épouses, filles qui pleurez l'un des vôtres tombé au champ d'honneur, dites-vous bien que si nos souverains n'ont pas subi le même sort, c'est que la mort n'a pas voulu d'eux.

*
* *

Tandis que notre armée en haillons résistait sur l'Yser à la poussée d'une formidable armée allemande, la reine, inlassable, installait avec le docteur Depage, une ambulance à La Panne. En quelques jours, l'Hôtel de l'Océan, transformé, était prêt à recevoir les nombreux blessés du champ de bataille.

Tous les jours, l'emploi de son temps est à peu près le même, elle visite le lazaret de La Panne, va au chevet des blessés et leur dit de ces paroles qui, venant du cœur, vont droit au cœur et réconfortent.

Non loin de sa villa, elle a installé un grand magasin où sont empaquetés ses cadeaux pour les soldats. L'an dernier elle était allée en Angleterre faire ses achats : vêtements, chandails, écharpes, tabac, friandises,

cartes à jouer. Elle avait veillé elle-même à l'empaquetage de ces trésors qui remplirent trente-cinq automobiles. Par ses soins, chaque soldat eut, à Noël, une boite de cigarettes et un paquet de chocolat.

Tout ce qui concerne le bien-être du soldat la préoccupe et parfois, non satisfaite des renseignements qu'on lui donne, elle veut s'assurer par elle-même s'il ne leur manque rien et elle part pour la tranchée, à l'improviste.

C'est un juste hommage que lui a rendu l'abbé Sertillanges du haut de la chaire de la Madeleine, lorsqu'il disait :

« La reine des Belges a été digne de son roi, et qui sait même s'il ne faut pas renverser les termes.

« La cuirasse de l'homme, a écrit Ruskin, n'est bien bouclée que lorsqu'elle l'a été par une main de femme. »

« L'influence intime de l'amour, l'exemple quotidien des simples vertus, l'héroïsme sans panache afin seulement d'être sans orgueil, n'est-ce pour rien, roi Albert, dans la force que vous montrez, dans la sublimité de vos

silences et la tranquille fierté de vos discours, dont chacun fut un acte ?

« Nous vous donnons l'épée d'honneur, mais c'est Elle, votre Elisabeth, qui vous arme chevalier, en faisant sien, chaque jour, pour vous le souffler après, revivifié, votre héroïsme.

« Aimée soit-elle des cœurs français ! C'est notre Elisabeth aussi : nous sommes son peuple par alliance. L'amour des peuples a droit aux familiarités magnifiques. »

Ces familiarités magnifiques qui plaisent à la reine, elle les trouverait plus que jamais dans la Belgique occupée. Sa pensée va à ceux qui sont restés là-bas et qui souffrent ; elle sait qu'elle y est aimée plus que jamais, son portrait en infirmière se trouve dans chaque demeure avec le portrait du roi en simple soldat, avec celui du duc de Brabant en volontaire. On porte son effigie en broche, en épingle, en insigne à la boutonnière, elle est à toutes les vitrines des papetiers et des marchands de cartes postales.

A chaque occasion, les Belges de dessous la botte lui envoient le témoignage de leur

attachement. Malgré le furieux Von Lüttwitz, le Collège échevinal adressa à nos souverains ce message, à l'occasion du Nouvel-An :

« Au nom de la ville de Bruxelles, le Collège échevinal adresse au roi et à la reine l'expression de ses souhaits respectueux les plus ardents.

« Soutenus par leurs sentiments patriotiques, sans crainte et sans défaillance, les Bruxellois aspirent au jour où ils pourront, dans leur antique palais communal, présenter leurs hommages au chef glorieux de l'armée belge et à sa compagne admirable qui, par sa bonté et son inlassable dévouement, a conquis tous les cœurs belges. »

Dans les circonstances où il lui était adressé, nul hommage ne pouvait lui être plus doux.

***

La vie actuelle du couple royal est des plus simples. De bons bourgeois qui vont, l'été, au bord de la mer ne sont pas moins bien installés qu'eux.

Il n'y a plus de Cour, il n'y a plus qu'un roi et qu'une reine qui campent au milieu des troupes. Dans la villa où ils sont installés, est-il besoin de dire qu'il n'y a rien de ce qu'on s'imagine être un luxe royal ? Un seul cordon bleu se livre à l'art culinaire pour la table des souverains de Belgique ; le reste du service est à l'avenant. Mais dans cette modeste demeure, le roi et la reine reçoivent tous ceux qui ont quelque chose à leur dire du pays occupé ou à leur parler d'œuvres utiles.

La petite reine, si frêle encore il y a deux ans qu'on cherchait à lui épargner la moindre

fatigue, travaille maintenant à ses nombreuses œuvres, du matin au soir, prenant à peine le temps de s'asseoir pour le repas.

De temps en temps, elle assiste à une revue, mais c'est rare, elle n'a pas la puérilité de vouloir jouer au soldat. On la voit alors vêtue d'une simple mais ravissante amazone noire : elle monte un cheval dont le harnachement ne s'orne qu'au frontail de nos couleurs nationales.

C'est ainsi qu'elle apparut à la fin de février quand le roi passa en revue les grenadiers et le 10e de ligne, indifférente aux taubes qui survolaient le groupe royal. La foule, du haut des dunes, tremblait de voir tout à coup une bombe tomber sur elle.

*
* *

Sa sollicitude pour nos soldats est sans cesse en éveil ; elle s'ingénie à lui trouver des formes nouvelles, inattendues et gracieuses. Durant les mauvais jours de l'hiver arrivaient dans les tranchées, par ses soins, des lainages, des chaussures, du linge, des cigarettes, des friandises.

Aussi la vénération des troupiers pour leur « petite reine » n'a-t-elle plus de bornes. Mais comment lui témoigner leur gratitude ? Ce fut une joie délirante qui s'empara des braves des 11ᵉ et 12ᵉ de ligne quand, au mois de mars, ils apprirent que la reine recevrait une délégation de leur brigade.

Le cœur battant fort, dans l'angoisse d'un grand inconnu, raconte l'un d'eux, il se présentèrent à sept à la villa royale où, après

maintes allées et venues, on les conduisit dans un petit salon où la reine, qui s'y trouvait seule, les reçut avec un sourire. Nos braves étaient moins émus, certes, sous la mitraille, et ils se rangèrent, têtes droites, en ligne, contre le mur. L'avocat d'entre eux se décida à parler en ces termes touchants :

« Madame, Votre Majesté a su admirablement remplacer nos mères absentes, et si loin ! Aussi combien elles vous aimeront davantage ! Nous ne pouvons, nous, vous exprimer tout ce qui fait battre nos cœurs pour vous. Du fond de l'âme, nous vous présentons, au nom de nos camarades de la brigade, nos hommages de vénération profonde et nos vifs sentiments de gratitude et d'attachement jusqu'à la mort ! »

L'orateur suffoquait d'émotion ; tous les yeux étaient mouillés de larmes. La reine, très émue, serra longuement, sans mot dire, les mains de ces héros, les regardant jusqu'au fond de l'âme. La reine vaillante et si bonne leur apparut, de si près, plus délicate, plus frêle, mais aussi combien plus gracieuse que sur les images. Si la discipline ne les avait

retenus, ils eussent ployé le genoux devant elle comme devant une sainte.

Et la reine, qui avait dominé son émotion, leur dit alors des choses très familières et très affectueuses avec les inflexions dont elle a le secret, s'intéressant aux détails de leur vie, à leurs misères, aux dangers qu'ils couraient, à leur gloire, s'informant aussi s'ils avaient des nouvelles de leurs parents restés au pays.

Ils lui jurèrent, au nom de leurs camarades, de se conduire en braves et de la ramener dans sa capitale au milieu de l'Armée victorieuse !

— Nous souhaitons du fond du cœur bonne chance à la Reine, dit tout d'une haleine un poilu qui se creusait la tête pour trouver lui aussi de quoi manifester sa reconnaissance.

*
* *

Elle ne cesse de s'occuper des blessés. Pendant que les obus pleuvaient sur Furnes, elle prodiguait ses consolations aux habitants blessés, insouciante de la mitraille.

Elle se rend fréquemment à l'hôpital de Cabourg, elle visite les trains sanitaires.

Un jour elle s'approche d'un brancardier qui venait d'être amené sur une civière. Il avait été frappé à la tête au moment où il relevait un blessé.

Il venait de défaillir. Comme il rouvrait les yeux, le médecin lui dit :

— La reine est près de vous.

Le blessé tourna légèrement la tête vers la reine et, les yeux illuminés de joie, lui dit :

— Quel honneur, Madame la Reine, pour un petit brancardier comme moi.

Elle lui prit la main et la garda longtemps dans ses petites mains pâles.

*
* *

A l'hôpital de Calais récemment installé, qu'elle visitait avec le duc de Vendôme, elle parcourut les divers services, s'intéressant aux explications qui lui étaient fournies, prodiguant des paroles de réconfort aux malades et aux blessés et leur offrant des douceurs.

Un petit réfugié belge, âgé de six ans, qui était en traitement pour des blessures occasionnées par des éclats d'obus, offrit à la reine une gerbe de fleurs. Elisabeth, émue, prit le marmot dans ses bras et l'embrassa.

* * *

La reine visitait une tranchée de l'Yser; les hommes ne l'avaient pas reconnue.

— Passez, passez, Madame, dit l'un d'eux et faites comme si vous étiez chez vous.

Un autre lui fit remarquer que l'endroit était très dangereux.

— Pas pour moi, je suis si petite, dit-elle en riant, amusée de l'aventure.

Un soldat prit alors un sac et en fit un siège. La reine s'assit, et se mit à distribuer du chocolat et des cigarettes, riant des propos joyeux des soldats.

A ce moment, un officier survint et reconnaissant la visiteuse, s'écria :

— La reine!

Tous les soldats se levèrent comme mus par un ressort et se mirent au port d'armes,

tandis qu'Elisabeth, après leur avoir souhaité bonne chance, quittait la tranchée.

Sur le sac qui lui avait servi de siège, les soldats peignirent cette inscription : « La place de repos de la Reine » et le soldat auquel le sac appartenait, à qui on demandait s'il voulait le vendre, répondit : « Pas pour cent mille francs. »

*
* *

En sortant de l'ambulance, nos mutilés vont à Rouen, à l'institut de mécanothérapie, puis au Havre ou à Vernon où une école modèle a été improvisée, en trois mois de temps, à leur usage ; des cours de cordonnerie, de couture, de vannerie, de dactylographie, d'horticulture, d'imprimerie, de gravure, de peinture et de dessin y sont donnés. La reine suit attentivement le développement de ces œuvres où se manifeste le génie organisateur des Belges, elle ne cesse de prodiguer les encouragements à leurs promoteurs. On la trouve partout où il y a une œuvre utile à accomplir. Elle s'est si bien assimilée l'âme de la Patrie, qu'elle l'incarne tout entière en ce moment avec le roi.

Si elle se prodigue pour consoler les blessés, entourer les soldats de soins vrai-

ment maternels, soulager les misères de toutes sortes qui accablent en ce moment ses malheureux sujets, elle ne tient pas à ce que l'on s'occupe d'elle, ainsi que l'atteste la note suivante publiée par le *Moniteur Belge* du 1er juin 1915 :

« Se souvenant avec émotion des nombreux témoignages d'attachement qui lui furent adressés à l'occasion de sa fête patronale, S. M. la Reine, en présence du deuil qui atteint tant de familles en Belgique, prie ses compatriotes de remettre à plus tard les manifestations qu'ils voudraient organiser à l'occasion de son prochain anniversaire. »

La reine s'efface, elle veut que les rayons de la gloire se concentrent sur la mâle figure de son illustre mari, mais rien ne peut empêcher qu'elle en soit elle-même illuminée. Du reste, chacun des deux royaux époux préfère qu'on lui parle de l'autre. Ceux qui, s'adressant au roi, l'entretiennent de la place qu'il s'est taillée dans l'Histoire, voient son sourcil se froncer au-dessus du binocle et ses joues se colorer vivement, car un sang généreux circule à fleur de peau dans sa tête

puissante; sa modestie s'est déjà effarouchée. Mais qu'on lui parle de la reine! Alors son visage se déride, ses yeux brillent, un bon sourire flotte sur ses lèvres, relevant une fine moustache blonde d'adolescent, il est heureux!

*
* *

Nous n'insisterons pas sur ce que la reine pense des bourreaux de la Belgique, elle l'a dit à Pierre Loti :

— C'est fini... Entre *eux* et moi, il y a un rideau de fer qui est descendu pour jamais.

— Cobourg ou Orléans? se demandait-on naguère au sujet du roi.

— Bavière ou Bourbon? se demandait-on au sujet de la reine.

Belges, Belges tous deux, ni plus, ni moins, Belges, exactement Belges, ponctuellement Belges, Belges de cœur et d'âme et c'est assez. Leurs origines, qu'elles soient amies ou ennemies, ne nous importent plus : ils sont Belges, foncièrement Belges et cela nous suffit.

***

Le jour du baptême du prince Léopold, il y avait foule Place Royale pour voir entrer le cortège à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg.

Les voitures de gala arrivèrent du palais et s'arrêtèrent au bas des degrés du Temple. La reine en sortit. A côté d'elle, une dame d'honneur portant l'enfant royal, gravissait les escaliers.

Les vivats retentirent et se prolongèrent. Soulevée par l'acclamation populaire, profondément émue, Elisabeth eut un de ces gestes heureux qui passionnent les foules. Elle prit son fils dans ses bras et le tendit vers le peuple, comme pour dire qu'elle le lui offrait.

Sans doute se souvint-elle de ce geste-là

quand un matin du dernier avril, le 12e régiment de ligne, appartenant à la division de fer, se massa en carré, drapeau et musique au centre. Un peu après, elle arrivait avec le roi et le duc de Brabant en tenue de simple soldat, sac au dos, baïonnette au ceinturon, mais sans fusil. Le prince de Teck, la princesse de Caraman-Chimay, le baron de Broqueville, le général Jacquet, commandant la division le général Jacques, commandant la brigade, le colonel van Rolleghem, commandant le régiment les accompagnaient. Le roi, après avoir rappelé les fastes du glorieux régiment, lui donna Son fils aimé.

« Les princes, conclut-il, doivent être élevés à l'école du devoir et il n'en existe pas de meilleure qu'une armée comme la nôtre qui personnifie héroïquement la Nation.

« Mon fils a revendiqué comme un honneur de porter l'uniforme de nos vaillants soldats.

« Il sera très fier d'appartenir à un régiment dont les actes de bravoure et de dévouement au pays, formeront une page glorieuse de notre histoire nationale. »

Le colonel répondit, puis le commandant

de la compagnie conduisit le prince à sa place où le fusil lui fut remis tandis que la musique jouait l'air de Grétry : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille. »

Le régiment défila ensuite devant les souverains. Le cœur de la mère dut tressaillir en voyant passer, avec les héros de Liège, de Haecht et de l'Yser, son fils âgé de treize ans et cinq mois !

*
* *

La patronne de la reine est sainte Elisabeth, reine de Hongrie. La légende dorée nous rapporte qu'elle avait la passion de la charité et que son mari en était jaloux. Un jour qu'elle portait aux pauvres des provisions plein son devantier, il la rencontra et lui demanda, d'un air courroucé, de quoi elle était ainsi chargée. Elle laissa choir son fardeau et des roses s'écroulèrent en avalanche sur le sol.

Des roses ! Les roses de la sublime charité.

De ces roses-là, le cœur de notre souveraine déborde toujours, comme du giron de sa patronne. Notre petite reine rentrera dans notre pauvre pays en ruines, les mains pleines de roses. Et ces roses embaumées du parfum

de son cœur feront renaître de leurs cendres les foyers dévastés.

Pour un peuple qui aura tant souffert et dont elle est déjà la consolation, elle sera la reine sainte Elisabeth de Belgique, bénie dans sa postérité, honorée dans les siècles des siècles.

Imprimerie Artistique « Lux », 131, boulevard Saint-Michel, Paris

N° 66

“Pages actuelles”
1914-1915



La Chimie meurtrière des Allemands

PAR

FRANCIS MARRE



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

“ Pages actuelles ”
1914-1915



La Chimie meurtrière des Allemands

PAR

FRANCIS MARRE
Chimiste-Expert près la Cour d'Appel de Paris
et les Tribunaux de la Seine,
Chroniqueur scientifique du *Correspondant*.



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, Place Saint-Sulpice, PARIS

1915

La bonne foi allemande... la candeur allemande... l'honnêteté allemande... la générosité allemande... la loyauté allemande... la kultur allemande...; pendant de longues années, nos oreilles furent rebattues de ces billevesées.

Naïvement, nous avons cru qu'elles correspondaient à des vérités démontrées, presque à des vérités expérimentales, et si chacun de nous veut faire, en toute sincérité, son examen de conscience, il avouera qu'à la veille du jour terrible où la guerre a éclaté, il considérait les Boches comme des gens civilisés.

Depuis, nos ennemis ont trahi la foi jurée, violé leurs serments les plus solennels, incendié, assassiné, pillé, torturé; ils se sont, en un mot, conduits comme de

simples sauvages, et les plus nobles de leurs hobereaux n'ont pas rougi d'emplir leurs poches en passant dans les villes en flammes.

Butin de guerre... rigueurs inévitables de la guerre ; Krieg ist Krieg... *La Force prime le Droit...* Macht geht vor Recht...

Nous règlerons en bloc tous ces comptes, après la victoire, et puisque les Allemands nous font une guerre de bêtes fauves, nous leur imposerons la seule paix qu'ils méritent, en les mettant pour un siècle, au moins, hors d'état de nuire.

Mais, en attendant, il n'est pas mauvais de dresser, au jour le jour, le bilan véridique de leurs crimes. Les rapports des enquêteurs officiels ont permis aux Alliés de rédiger déjà le plus formidable des réquisitoires. Voici quelques précisions qu'il y faut ajouter.

C'est l'exposé sincère de quelques-uns des « moyens de guerre » auxquels l'armée allemande a journellement recours, et dont le Droit des gens interdit de se servir.

La balle, l'obus et la baïonnette font d'atroces blessures. Les vies humaines ne comptent pas, durant les heures tragiques que nous vivons. Pour le soldat qui combat, tuer est un devoir sacré. C'est exact.

Mais il est, pour tuer, des méthodes cruelles que les peuples s'étaient solennellement engagés à ne pas employer, et, au nombre des signatures qui figurent au bas du traité par lequel cette décision fut prise, on peut lire celle d'un nommé Guillaume II, pour quelque temps encore empereur d'Allemagne... F. M.

LA CHIMIE MEURTRIÈRE DES ALLEMANDS [1]

Dans une brochure récemment publiée à Leipzig sous ce titre : *Les dix commandements de fer du soldat allemand*, un certain Joachim von der Goltz, fils du maréchal bien connu, et officier boche lui-même, a écrit, entre autres choses aimables, ce qui suit : « Il n'y a pas de place pour la pitié dans le cœur du soldat allemand... Le soldat allemand doit être dur... Soyez terriblement impitoyables, soldats allemands... Mieux vaut laisser mourir de faim et de misère cent femmes et cent enfants ennemis que laisser souffrir, même un instant, un soldat allemand... »

Ce doux Joachim est évidemment un disciple de Nietzsche qui proclamait : « L'humanité a besoin de guerres épouvantables,

(1) Cette étude a été publiée, sous une forme plus réduite, dans *le Correspondant* du 10 juin 1915.

atroces, d'un retour violent à la barbarie; c'est pour elle une nécessité psychologique. On ne doit pas hésiter à infliger aux pays conquis les plus terribles souffrances parce que, plus il souffrira, plus tôt la pression disparaîtra… « En tous cas, il fut certainement formé à l'école de son père, le doux maréchal von der Goltz, au dire duquel « … les engins les plus meurtriers sont les plus humains… », et à celle du général von Bernhardi, dont il faut connaître la manière un peu spéciale de comprendre l'honneur militaire : «… La guerre est la guerre, a-t-il affirmé, et la guerre doit être conduite sans merci… La France doit être écrasée d'une façon si complète que, jamais plus, nous ne la retrouverons sur notre chemin… Il faut violer délibérément les traités et les conventions, s'il est utile de le faire : la guerre est la guerre! *Krieg ist Krieg !* »

*
* *

Cependant, le 18 octobre 1907, l'Allemagne a apposé sa signature au bas du texte annexé à la quatrième Convention de La Haye, et ce texte, qui réglemente les lois et coutumes de la guerre sur terre, est

conçu en termes aussi explicites que formels :

...Art. 22. — Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi.

Art. 23. — Outre les prohibitions établies par des conventions spéciales, il est notamment interdit :

a) D'employer du poison ou des armes empoisonnées;

e) D'employer des armes, des projectiles ou des matières propres à causer des maux superflus ;

f) ... De détruire ou de saisir les propriétés ennemies, sauf les cas où ces destructions ou ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre.

...Art. 43. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations, à raison de faits individuels, dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

D'autre part, la déclaration de La Haye, en date du 29 juillet 1899, a interdit aux Puissances contractantes, parmi lesquelles figurait l'Allemagne, l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères.

Mais, tandis que les diplomates de Berlin considèrent les traités comme des chiffons de papier sans valeur, les généraux du kaiser Guillaume se conduisent comme de simples bandits, aux yeux desquels la violence, le pillage et le meurtre sont des gentillesses permises dès le jour de l'entrée en campagne. Quant aux savants du pacifique Empire germanique, ils ont fourni à l'armée de leur Maître les moyens de destruction les plus barbares et les plus cruels.

LES PRODUITS INCENDIAIRES

Aussitôt que la Belgique eût refusé de se déshonorer en permettant aux troupes allemandes de violer sa neutralité et de traverser son territoire pour aller envahir le nord de la France, les représailles commencèrent contre elle. A Visé, à Andenne, à Aerschoot, à Dinant, à Louvain, l'incendie fit rage, pour effacer les traces de la dévastation systématique et des orgies sanguinaires les plus révoltantes. Plus tard un certain nombre de villes et villages français eurent à subir le même sort.

Partout, l'armée des envahisseurs procéda de même, avec un ordre et une méthode qui témoignent d'une préparation minutieusement étudiée de longue date dans tous ses détails. Partout, les sections d'incendiaires exécutèrent un plan concerté d'avance, pour mener à bien leur sinistre besogne.

* *
*

Pulvérisateurs à pétrole et à benzine.

D'abord des hommes, portant sur le dos



Fig. 1. — *L'appareil incendiaire portatif des Boches.*

Un récipient métallique porté à dos d'homme contient le mélange de benzine et de ligroïne; une pompe, dont le levier est actionné par la main gauche du porteur, comprime l'air du récipient et chasse le mélange incendiaire à travers le tuyau porte-jet. Celui-ci se termine par un orifice de faible diamètre muni d'un dispositif dispersant le liquide en éventail.

des pulvérisateurs du genre de ceux dont

on se sert pour les traitements anticryptogamiques de la vigne, pénétraient dans les maisons à détruire et en arrosaient toutes les pièces d'un mélange de benzine et d'essence de pétrole; derrière eux, une pompe automobile inondait de pétrole lampant les façades et les toits.

*
* *

Pastilles de thermit.

Cela fait, des gradés disposaient de place en place, sur le plancher des chambres et sur le rebord intérieur des fenêtres, de petites pastilles noirâtres, affectant la forme de disques percés en leur centre d'un trou circulaire, et dont ils portaient des chapelets dans leurs cartouchières. Ces pastilles étaient faites du produit bien connu dans l'industrie, que le docteur Hans Goldschmidt, d'Essen, a fait breveter sous le nom de « thermit ».

La préparation du thermit repose sur ce fait d'ordre général qu'un mélange essentiellement composé d'une combinaison métallique oxygénée à laquelle est ajouté de l'aluminium pulvérulent, mis en ignition sur un point de sa masse, conti-

nue à brûler lui-même sans avoir besoin de l'oxygène de l'air pour entretenir sa combustion, et développe en brûlant les plus hautes températures actuellement connues, températures de tous points comparables à celles que l'on obtient par le four électrique. Le produit fabriqué par Golds-

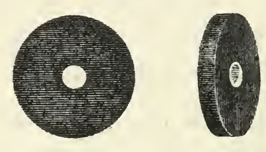


Fig. 2. — *Les pastilles incendiaires des Boches (1/2 grandeur naturelle).*

Elles ont la forme d'un disque plat de 2 centimètres environ de diamètre, épais de 3 millimètres, et sont percées, dans leur centre, d'un trou circulaire qui permet de les enfiler en chapelet.

chmidt est un mélange intime d'oxyde de fer et d'aluminium réduit en poudre fine; quand on l'enflamme au moyen d'une simple allumette, il fournit, au bout de quelques secondes, une température de 3.000 degrés, capable de fondre le fer sans aucune difficulté.

Pour rendre l'allumage plus facile, les pastilles incendiaires de l'armée allemande sont additionnées d'un peu de peroxyde de baryum, c'est-à-dire d'un oxyde métallique

très instable : mais, en tout état de cause, la flamme produite par la combustion du pétrole ou de la benzine suffit largement à les allumer.

Le thermit a des applications industrielles nombreuses et très intéressantes. D'abord, il sert à la préparation des métaux réfractaires purs (chrome, manganèse, tungstène, titane, bore, vanadium) ou de leurs alliages avec le fer (ferro-chrome, ferro-titane, ferro-bore, ferro-vanadium) : les uns et les autres sont obtenus exempts de carbone et dans un état parfait de pureté chimique. D'autre part, il est couramment employé au soudage des métaux et particulièrement du fer : grâce à lui, on peut très facilement joindre de façon intime deux pièces du même métal, deux rails ou deux tuyaux par exemple, ou encore réparer des pièces métalliques usées et avariées par suite d'accident. C'est ainsi qu'il donne la possibilité de remettre à neuf, sur place, des rails usés, des dents de pignon détériorées, des plaques de blindage défectueuses. Dans le premier cas, il intervient uniquement comme agent de chauffage ; dans le second, il fournit le métal pur qu'on veut couler, et l'amène à la température nécessaire pour sa fusion.

En raison des chaleurs extrêmes que le thermit développe en brûlant, il était logique qu'il s'imposât à l'attention de l'état-major allemand et fût employé par lui comme agent incendiaire. Le feu communiqué est, en effet, d'une extinction difficile et, de plus, les pièces métalliques avec lesquelles il est en contact sont presque instantanément chauffées, de telle sorte qu'elles fondent ou, tout au moins, se dilatent brusquement : dans les deux cas, il s'ensuit des ruptures brusques d'équilibre dans les constructions qui les contiennent et dont la solidité se trouve ainsi grandement compromise.

* * *

Bombes incendiaires.

Nos ennemis se servent également du thermit pour charger leurs obus incendiaires et les bombes que leurs zeppelins s'efforcent de lancer sur les villes ouvertes, les habitations privées, les écoles, les hôpitaux, les ambulances ou les églises. Quelques-unes de ces bombes lancées sur Paris ont été recueillies intactes : il a été, dès lors, possible de les examiner avec soin, d'étudier leur construction dans tous

ses détails et d'analyser leur contenu. Elles se composent d'un cylindre central

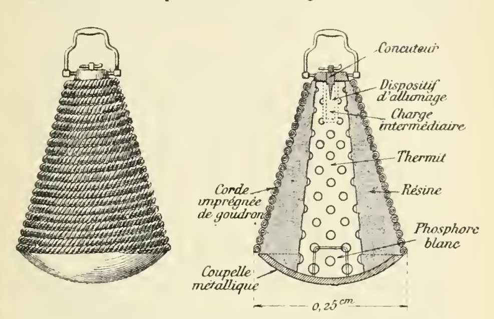


Fig. 3. — *Bombes incendiaires des Boches.*

Elles ont, extérieurement, l'aspect d'une sorte de tronc de cône enroulé d'une corde goudronnée et sont terminées, à la partie supérieure, par une poignée. A la partie inférieure, la bombe comporte une sorte de coupelle métallique qui sert de soutien à l'ensemble.

Fig. 3 *bis*. — *Coupe d'une bombe incendiaire boche.*

Au centre, un cylindre entouré de résine et rempli de thermit, auquel le feu est mis par une amorce qu'un concuteur fait déflagrer et qui enflamme une charge intermédiaire. A la partie inférieure, sur une coupelle métallique, un bloc de phosphore blanc. A la périphérie, un enroulement de corde goudronnée.

rempli d'oxyde de fer et de poudre d'aluminium, avec une petite quantité d'oxyde de cuivre ou de bioxyde de manganèse, c'est-à-dire de produits cédant leur oxy-

gène avec facilité. Le mélange est enflammé par une charge intermédiaire composée d'aluminium et de bioxyde de baryum, mélange dont la mise de feu est assurée par une amorce à percussion. Quand la réaction des substances contenues dans le cylindre central est commencée sur un point, elle se propage presque instantanément à toute la masse : l'aluminium se combine à l'oxygène de l'oxyde de fer, pour former de l'alumine, avec libération de fer liquéfié. Le cylindre de thermit est placé dans une boîte tronconique en tôle perforée, qui est remplie de matières résineuses très inflammables et enroulée d'une corde imprégnée de goudron. Au fond de la boîte de tôle, se trouve un récipient empli de phosphore blanc qui, sous l'action de la chaleur dégagée, entre en fusion et s'échappe par une ouverture de faible diamètre. L'ensemble constitue une machine dangereuse et douée d'un grand pouvoir incendiaire. Son inflammation est difficile à arrêter, en raison de la haute température du métal fondu. De plus, elle s'accompagne d'un dégagement intense de gaz et de vapeurs délétères, notamment en raison des fumées produites par la combustion du phosphore.

LES LIQUIDES ENFLAMMÉS

Tandis qu'ils emploient, en toutes cir-
nstances, les artifices à base de thermit
ur incendier les immeubles privés et les
ifices publics, les Allemands n'hésitent
s non plus à recourir au jet de liquides
flammés pour repousser les troupes
iées et les forcer à se replier, en aban-
nnant leurs retranchements de première
ne.

*
* *

Un texte significatif.

C'est là une opération criminelle que la
nvention de La Haye condamne en ter-
s formels ; mais l'État-major boche ne
mbarrasse d'aucun scrupule, ainsi qu'en
oigne la note de service suivante (1) dont

) Il n'est pas sans intérêt de publier le texte de
e note de service, par laquelle il est établi sans

le texte a été trouvé sur un officier prisonnier.

11me ARMÉE — QUARTIER GÉNÉRAL

Note n° 39.

Saint-Quentin, 16 octobre 1914.

...« 4° *Projecteurs de flammes ou de liquides fumigènes.* — Ces moyens seront mis à la disposition des corps de troupe, suivant leurs besoins, et sur demande adressée au commandant en chef. Les corps recevront en même temps le personnel instruit qui est absolument indispensable à la manœuvre de ces engins ; ce personnel devra être renforcé par des pionniers des compagnies de campagne, choisis à cet effet et qui recevront l'instruction nécessaire.

« Les projecteurs de flamme sont employés par des pionniers dressés à cet effet ; ce sont des appareils semblables à

contestation possible qu'au début de la campagne, les Boches disposaient d'un matériel spécial et d'un personnel instruit, destinés l'un et l'autre à arroser nos troupes de liquides enflammés. Ils avaient donc prémédité de violer, sur ce point, comme sur bien d'autres, la Convention de La Haye de 1907, aux prescriptions impérieuses de laquelle ils s'étaient cependant engagés solennellement à obéir.

un extincteur portatif d'incendie et qui projettent un liquide s'enflammant immédiatement, de façon spontanée. Les vagues de flammes ont une longueur et une largeur utiles de 20 mètres. Elles ont un effet mortel immédiat et elles repoussent l'ennemi à une grande distance, par suite de leur développement de chaleur.

« Comme elles brûlent pendant une durée de une minute et demie à deux minutes et comme on peut les interrompre à volonté, on recommande de ne donner que des jets de flammes isolés et courts, de manière à pouvoir combattre plusieurs objectifs avec une seule dose de remplissage. Les projecteurs de flammes seront employés principalement dans les combats de rues et de maisons ; ils seront tenus, prêts à être employés, dans la position d'où part l'assaut.

« *Le Chef d'escadron d'artillerie,*
« L. LINARD. »

* * *

Produits spontanément inflammables.

Pour le changement des appareils spéciaux dont parle la note qui vient d'être traduite, les Allemands ont à leur dispo-

sition plusieurs produits. Ils en emploient deux de préférence : l'hydrogène phosporé liquide et de la dimétylphosphine.

Le premier, découvert en 1845 par Thénard, est un liquide incolore, très réfringent, dense, insoluble dans l'eau, et qui s'enflamme dès qu'il arrive au contact de l'air. Ce n'est guère, en temps de paix, qu'un produit de laboratoire, de manipulation délicate, mais dont la préparation industrielle est cependant assez facile, et qu'avec quelques précautions il est possible d'obtenir aisément en grandes masses. Les chimistes allemands se sont attachés à fixer une technique simple pour sa fabrication ; mais il est bien certain que leurs recherches à ce point de vue étaient uniquement guidées par la volonté de donner aux soldats de leur Empereur un procédé de lutte déloyale, — un moyen de plus de se déshonorer.

On en peut dire autant de ceux qui ont étudié la diméthylphosphine, liquide plus léger que l'eau et spontanément inflammable au contact de l'air : seul, le désir de faire servir ce produit à des usages militaires a pu les déterminer à fixer les règles de sa préparation industrielle.

*
* *

Projecteurs de flammes.

A côté des appareils qui lancent des produits spontanément inflammables au contact de l'air, les Boches en ont d'autres

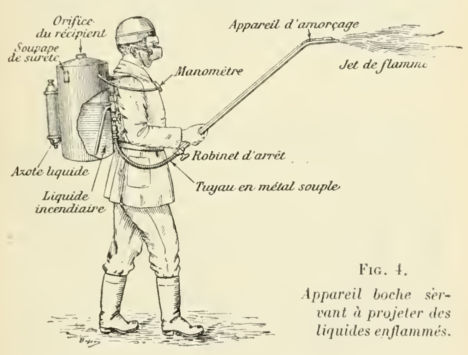


FIG. 4.

Appareil boche servant à projeter des liquides enflammés.

Un récipient métallique porte à dos d'homme contient, sous pression, le liquide incendiaire dans lequel vient plonger l'extrémité du tube de lancement. Celui-ci, qui est muni d'un robinet d'arrêt, se termine par un ajutage comportant un appareil d'amorçage au ferro-cerium

à leur disposition qui, construits sur un principe analogue à celui du chalumeau des ferblantiers, leur permettent de projeter à vingt-cinq ou trente mètres en avant de leurs lignes des jets d'essence enflam-

mée dégageant une chaleur considérable.

Enfin, dans certains cas, ils aspergent directement nos tranchées avec un mélange de benzol et de ligroïne, qu'un appareil d'amorçage au ferro-cerium allume à sa sortie du jet; parfois encore, après un arrosage suffisant, des grenades incendiaires assurent la mise de feu.

*
* *

Notre pompe à griller les Boches.

Quand, tout à fait au début de la campagne d'hiver, les nôtres furent, pour la première fois, arrosés de liquides enflammés qui leur firent d'atroces blessures, notre État-major réclama, à très juste titre, les moyens de rendre à l'ennemi coup sur coup. Une Commission fut alors nommée, qui se mit à l'œuvre, comme l'ont fait et le feront toujours toutes les Commissions..., avec une sage lenteur. Le 7 juin 1915, l'appareil et le produit préconisés par elle furent mis en service à Vaucquois (Communiqué officiel du 7 juin, 23 heures), et, désormais, la « pompe à griller les Boches », plus puissante, plus efficace que celle de nos ennemis, et de portée bien supérieure à la leur, fonctionne quand il est nécessaire.

LES LIQUIDES CORROSIFS

En même temps que des liquides enflammés, les Allemands lancent parfois sur nos troupes des liquides corrosifs. Des récipients en métal solide, intérieurement doublés de plomb, et à demi remplis d'acide sulfurique ou de soude caustique, sont mis en communication avec des bouteilles d'acide carbonique ou d'azote sous pression, et l'ouverture d'un robinet permet d'utiliser le gaz à projeter le liquide corrosif, par le moyen d'un ajutage qui l'étale en nappe meurtrière. Mais les appareils de ce type sont à la fois lourds, encombrants et d'un maniement difficile ; il semble qu'ils aient donné, à l'usage, plus de mécomptes que de résultats vraiment utiles. Aussi l'État-major boche a-t-il fait expérimenter des projectiles spéciaux, dont l'emploi est, du reste, loin de s'être révélé pleinement satisfaisant.

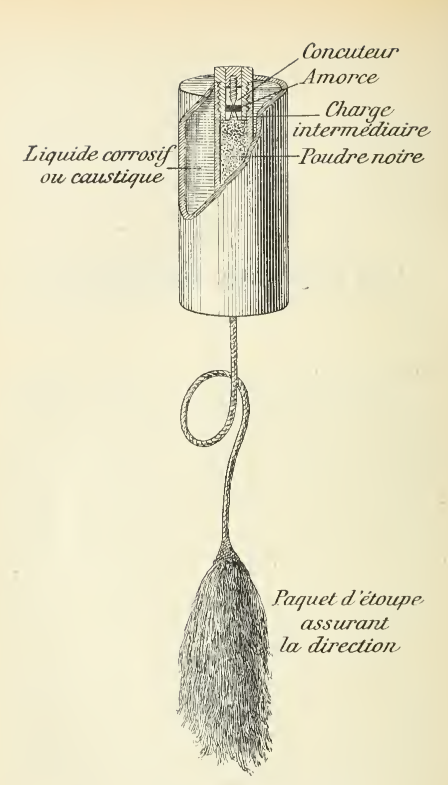


Fig. 5. — *Grenades à vitriol des Boches.*

Dans le liquide corrosif plonge un tube de verre rempli de poudre noire et muni d'un détonateur, formé d'un percuteur enflammant une amorce fulminante.

Les plus simples étaient faits d'une bouteille en verre emplie de vitriol ; lancée à la main, elle se brisait quand elle venait à toucher un des nôtres et l'inondait de son contenu. Mais nos ennemis n'ont pas tardé à s'apercevoir que c'était là une arme à peu près complètement inefficace.

Il en a été de même des grenades corrosives, formées d'un récipient en plomb contenant de l'acide sulfurique ou de la soude caustique dans lequel plongeait un tube muni d'un détonateur percutant et garni d'une quantité de poudre noire juste suffisante pour déchirer l'enveloppe et projeter le liquide en tous sens. Ces grenades ont causé, aux défenseurs de nos tranchées, quelques blessures douloureuses mais n'ont jamais provoqué de leur part, aucun émoi, ni, à plus forte raison, aucun recul. Aussi, les Boches ont-ils rapidement renoncé à s'en servir.

Bien entendu, nous n'avons jamais mis en service des appareils ou des projectiles destinés à vitrioler les soldats ennemis. C'eût été perdre notre temps, en raison des médiocres résultats qui peuvent être obtenus au moyen de ces engins éminemment déloyaux.

LE POISON

Incendiaires, assassins, vitrioleurs, les soldats de la vieille Germanie, se sont révélés, au cours de cette guerre, comme d'impitoyables bandits. Ils ont été plus loin encore dans la voie du crime, et n'ont pas hésité à recourir, en diverses circonstances, à l'arme par excellence des lâches : au poison.

*
* *

Obus au phosphore blanc.

Dès le temps de paix, les artilleurs allemands ont adopté pour le bourrage des balles contenues dans leurs shrapnells, le le phosphore blanc, substance très vénéneuse, tandis que, pour le même usage, les peuples civilisés adoptaient le soufre. Ils avaient, en effet, constaté qu'il reste toujours quelques parcelles de phosphore

amorphe à la surface des projectiles secondaires dispersés par l'explosion d'un obus : d'ailleurs, ils prenaient soin de déchiqueter à l'avance les balles des shrapnells afin que la quantité du produit vénéneux entraîné par elles fût plus considérable. Le fait a été constaté sur notre front lorsque, notamment, après la bataille de la Marne, il fut possible d'analyser le contenu de quelques-uns des obus abandonnés par l'ennemi en fuite.

Ces projectiles au phosphore amorphe déterminent des plaies toujours graves, souvent compliquées de nécroses étendues, et les malheureux qu'ils atteignent sont exposés au danger d'un long empoisonnement. Nombre d'infortunés ont succombé dans nos ambulances et dans nos hôpitaux du territoire à des blessures aggravées d'une intoxication organique générale que le phosphore blanc avait provoquée.

*
* *

Souillure des puits et des sources.

Mais les Boches ne s'en tiennent pas là. Tout d'abord, leur État-major a, pour ainsi dire systématisé l'instinct de répugnante malpropreté qui caractérise leur

race. Toutes les fois qu'une troupe allemande est contrainte de reculer en cédant un village envahi, des hommes de corvée vident « les feuillées » et jettent dans les puits leur contenu malodorant, ainsi que les débris des abattoirs, les déchets des cuisines, les immondices qu'une agglomération d'hommes laisse toujours derrière elle.

Cette tactique abjecte, qui a pour but d'arrêter les poursuites victorieuses en supprimant l'eau potable derrière l'armée qui bat en retraite, n'a pas tardé à être grandement perfectionnée. En maintes circonstances, il a été reconnu que des détachements spéciaux avaient pour mission de polluer non seulement les puits, mais le bétoire des sources, en y versant le contenu des fosses d'aisance établies à proximité des hôpitaux et des lazarets. En diverses localités, les points d'eau ont été infectés par des pansements souillés et par la paille sanieuse sur laquelle les blessés avaient séjourné.

D'autre part, toutes les fois que les Allemands occupent la partie amont d'une rivière ou d'un ruisseau, ils déversent systématiquement dans son lit les ordures, les purins et les matières fécales dont ils peuvent disposer. Ils espèrent évidemment

que nous aurons l'imprudence de laisser nos chevaux et peut-être nos hommes boire l'eau ainsi contaminée, ce qui aurait, pour résultat certain de les exposer aux plus graves maladies.

*
* *

Empoisonnement des points d'eau.

Toutefois, ce sont là des procédés trop peu meurtriers encore pour satisfaire pleinement nos ennemis. Pendant la bataille des Flandres, les unités allemandes que nos troupes obligeaient à reculer ont, à plusieurs reprises, versé des sels d'arsenic dans les puits, les sources ou les fontaines. Plus tard, elles ont employé d'autres produits plus dangereux, notamment des alcaloïdes végétaux et même des cultures microbiennes qui, en raison surtout de leur insipidité, doivent être considérés comme extrêmement redoutables.

Enfin, il est arrivé plusieurs fois que des aliments de toute nature abandonnés par l'ennemi dans des tranchées évacuées, ayant été consommés par nos troupes, ont causé des accidents sérieux, parfois même des accidents mortels.

*
* *

Nos laboratoires toxicologiques de campagne.

Des ordres sévères ont été aussitôt donnés pour que, jamais et sous aucun prétexte, les vivres trouvés dans les lignes ennemies ne soient utilisés avant d'avoir été examinés par des spécialistes. En même temps des laboratoires toxicologiques ont été organisés dans tous les secteurs pour examiner les eaux potables et tout un personnel de chimistes, — pour la plupart compétents, ou tout au moins diplômés, — a été chargé d'assurer leur fonctionnement régulier.

Des pharmaciens de l'armée ou de la réserve et des spécialistes habitués aux recherches de poisons, ont actuellement pour fonction d'examiner toutes les eaux situées dans les régions que l'ennemi a occupées et, grâce à la surveillance attentive qu'ils exercent, les empoisonneurs d'outre-Rhin sont désormais incapables de nuire à nos soldats.

LES GAZ ASPHYXIANTS

Le 22 avril 1915, dans les Flandres belges, les Boches, qui ne reculent devant aucune turpitude, ont commencé à faire usage de gaz asphyxiants pour préparer, contre les troupes britanniques et françaises, une attaque qui fit reculer momentanément le front des Alliés. Depuis, ils ont renouvelé, à plusieurs reprises, l'emploi de cette arme de combat que la Convention de La Haye réprouve formellement; mais il est consolant de constater qu'en maintes circonstances elle s'est retournée contre eux.

L'idée d'asphyxier l'ennemi est, du reste, ancienne. Polybe nous apprend qu'en 189 avant Jésus-Christ, le consul romain Fabius Nobilior, désespérant de vaincre la résistance des défenseurs d'Ambracie, en Étolie, fit creuser une galerie qui permit

à ses soldats d'atteindre à couvert les murs de la forteresse. Les assiégés s'en aperçurent et pratiquèrent aussitôt une contre-mine, si bien que les hommes des deux armées se rencontrèrent un jour à la jonction de leurs sapes respectives et se battirent à six pieds sous terre. Bientôt, les deux partis en présence se retranchèrent au moyen de barricades improvisées, et l'issue de la lutte apparut à chacun d'eux incertaine. C'est alors que le chef des Ambraciens fit disposer dans sa mine un tonneau qui l'obstruait complètement : l'un des fonds, du côté des assiégeants, en était remplacé par un couvercle de fer percé de petits trous ; l'autre fond livrait seulement passage à un tuyau auquel était adapté un soufflet de forge. A l'intérieur du tonneau, il fit placer des petites plumes trempées dans de la poix et de la résine, qu'il alluma et dont la combustion était attisée par le vent du soufflet de forge.

Aussitôt une épaisse fumée âcre se dégagea et, poussée du côté des assaillants par le feu du soufflet, les força à laisser la place libre. Polybe affirme que ce stratagème prolongea longtemps la résistance d'Ambracie et rendit inutile la galerie du consul Fabius Nobilior.

Tive-Live rapporte, lui aussi, des faits

analogues où des fumées irrespirables furent mises en œuvre pour arrêter l'effort des assaillants et constituer devant eux un véritable rempart infranchissable.

Durant les guerres du moyen âge, la « fumée de soufre », celle de la paille mouillée ou des étoupes enduites de résine furent employées comme moyen d'attaque ou de défense.

Mais les peuples modernes ont considéré que ce sont là des armes traîtresses, et les nations civilisées se sont engagées à n'y jamais recourir. Les Boches cependant, qui nous font une guerre de sauvages, et qui n'hésitent jamais à violer leurs engagements les plus solennels, ont constitué tout un matériel d'asphyxie pour la mise sur pied duquel ils ont fait appel à la science de leurs chimistes.

A vrai dire, le problème à résoudre n'a rien de particulièrement difficile : que l'on forme, comme les Allemands l'ont fait au début, un barrage gazeux poussé vers l'ennemi par un vent soufflant de façon convenable, ou que l'on charge des projectiles explosifs, obus ou grenades, de substances dont la combustion libère des gaz irrespirables, il suffit, a priori, de quelques connaissances chimiques, pour lui

trouver de nombreuses solutions : le tout est de fixer son choix, non pas seulement sur des produits dangereux, mais avant tout sur des produits susceptibles d'être fabriqués en grandes masses, transportés aisément aux points d'utilisation et manipulés sans difficultés pratiques trop considérables.

Dans cet ordre d'idées, tous les chimistes savent que leur attention doit se fixer d'abord sur les gaz qui se liquéfient à des températures relativement hautes, comme l'anhydride sulfureux, le chlore, le brôme, le bioxyde d'azote : ces gaz peuvent être transportés en tubes clos munis d'un robinet détendeur dont l'ouverture donne naissance à de grandes masses de fluides irritants et toxiques. Ceux-ci doivent être plus lourds que l'air, de façon à demeurer longtemps au ras du sol sans s'élever dans l'atmosphère et s'y perdre ; pour cette raison, l'oxyde de carbone, par exemple, est inemployable, parce que, moins dense que l'air, il se diffuse aussitôt qu'il est libéré. Enfin, le nuage formé doit avoir une couleur nette, pour que la troupe qui en fait usage soit toujours avertie de sa présence et ne coure pas le risque de pénétrer par mégarde dans la zone qu'il a envahie.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des raisonnements et des recherches qui ont conduit les spécialistes à savoir très vite de quels produits les Allemands se sont servis. Il est à coup sûr plus intéressant de se borner à indiquer ce qu'est, à cet égard, leur opinion actuelle.

*
* *

Nuages suffocants.

Lors de leur attaque du 22 avril 1915, les Allemands ont profité d'un vent qui soufflait de leurs lignes vers les nôtres pour faire dégager un nuage lourd, opaque, s'élevant à quelques mètres seulement et qui, roulant pour ainsi dire sur le sol, vint envahir nos tranchées. Il y eut, chez nous, et chez nos alliés d'assez nombreux cas mortels, mais, surtout, et fort heureusement, un nombre beaucoup plus considérable de phénomènes asphyxiques, plus ou moins graves, dont la plupart guérirent après quelques jours d'un traitement approprié.

Les témoins oculaires et les survivants ont vu ce nuage sous des apparences très diverses : ils lui attribuent des couleurs variant du blanc jaunâtre au rouge ver-

dâtre, en passant par toute la gamme des jaunes rougeâtres, des jaunes verdâtres et des verts rougeâtres ; en un mot, leurs témoignages sont absolument discordants. Il faut en conclure que nos ennemis ont eu recours à des produits différents, en divers points de leurs lignes.

Au moyen de feux allumés en avant de leurs tranchées, ou plutôt encore dans les tranchées de première ligne elles-mêmes, momentanément abandonnées, ils ont, en certains endroits, brûlé de la fleur de soufre, pour produire de l'anhydride sulfureux, et du trioxyméthylène, pour produire du formol gazeux. Les deux gaz ainsi libérés ont une odeur irritante aiguë ; de plus, le formol attaque violemment la conjonctive et provoque un larmoiement intense.

En d'autres endroits, ils ont ouvert des récipients contenant, soit du chlore liquide, soit du peroxyde d'azote ou de l'hypoazotide, soit du brôme, soit un mélange de chlore liquide et de brôme. Le chlore est verdâtre, le peroxyde d'azote et le brôme sont de couleur rouge ou rouge brunâtre.

Le professeur Leclercq, de l'Université de Lille, et le docteur Dujarric de la Rivière, qui ont soigné à Calais 112 soldats ayant subi l'action des gaz irritants em-

ployés par les Allemands à Langemark, se sont trouvés dans des conditions particulièrement favorables pour observer ces malades quelques heures à peine après l'intoxication. D'après eux, l'action des gaz irritants a déterminé des manifestations cliniques variées. Dans la majorité des cas, les phénomènes bronchiques ou pulmonaires ont dominé la scène ; mais l'atteinte hépatique ou rénale fut parfois au premier plan, et associée souvent à des phénomènes broncho-pulmonaires. Chez plusieurs des sujets en traitement, des phénomènes affectant l'appareil respiratoire ont été sans gravité réelle ; mais, chez quelques autres, l'atteinte a été profonde et il est survenu des broncho-pneumonies, des pneumonies massives et surtout des gangrènes pulmonaires.

C'est là tout le tableau des désordres consécutifs à une irritation profonde de l'appareil respiratoire par des vapeurs de chlore, de brôme et probablement aussi d'hypoazotide. En ce qui concerne ce dernier corps, il paraît difficile de ne pas croire à sa présence dans le nuage asphyxiant des Boches, d'abord en raison des cas de gangrène pulmonaire qui ont été constatés, mais surtout en raison de ce fait que certains soldats atteints présentaient

une coloration de la peau en jaune rougeâtre, coloration qui ne saurait guère être expliquée autrement que par le contact des vapeurs rutilantes de l'acide hypoazoteux.

Quoi qu'il en soit, l'opinion des spécialistes a pu être fixée, à la suite de toute une série de constatations concordantes, et la composition du nuage asphyxiant précisée : ce nuage contenait principalement des vapeurs de chlore et de brôme, accessoirement des vapeurs d'hypoazotide, d'anhydryde sulfureux et de formol.

Il était, d'ailleurs, logique pour nos ennemis, de recourir à la fois au chlore et au brôme, qu'ils avaient à leur disposition, dès le temps de paix, en quantités importantes.

Le chlore est un sous-produit du traitement électrolytique du sel marin effectué en vue d'obtenir la soude. Cette industrie s'est développée en Allemagne, durant ces dernières années, à un tel point que « le problème du chlore », ou plutôt de son utilisation rénumératrice, s'est imposé avec une véritable acuité à l'attention des chimistes teutons. Ils l'ont résolu en développant, autant qu'il leur a été possible, les emplois des chlorures décolorants, qu'ils sont arrivés à exporter à très bas prix

en vulgarisant les dissolvants chlorés des corps gras, notamment le tétrachlorure de carbone, et en donnant une extension toujours croissante à la vente du chlore liquide. Au moment de la déclaration de guerre, celui-ci était couramment livré au commerce au prix de 0 fr. 55 à 0 fr. 80 le kilogramme, logé en cylindres d'acier qu'il n'attaque pas à l'état sec et qui n'ont pas besoin d'être très résistants, en raison de ce fait que le chlore peut être liquéfié sans difficulté, et par la seule pression, à la température ordinaire. Les bas prix auxquels le chlore liquide était vendu en Allemagne s'expliquaient difficilement : on comprend aujourd'hui qu'ils étaient rendus possibles par les achats importants de l'armée et les débouchés considérables fournis par la préparation de la guerre.

Quant au brôme, c'est un sous-produit de l'industrie des sels de Stassfurt : les bromures et les iodures contenus dans les sels bruts s'accumulent dans les eaux-mères après l'extraction des sels destinés au commerce. Ils en sont extraits facilement par un barbotage de chlore liquide qui précipite d'abord l'iode ; les eaux-mères chargées de bromures sont alors chauffées méthodiquement par la vapeur d'eau, dans un appareil qui permet de re-

cueillir du brôme et de récupérer tout le chlore non entré en réaction. C'est là une fabrication très économique et qui fut encouragée par le gouvernement allemand à tel point que les Boches avaient, depuis quelques années, fini par monopoliser presque la fourniture des bromures consommés en Europe. Il apparaît maintenant que cette fourniture masquait en quelque sorte la production du brôme, à peu près inutile dans la pratique pour tous les usages, sauf ceux d'une armée qui veut ignorer systématiquement les lois de la guerre.

En possession de quantités importantes de chlore et de brôme, les Allemands les ont employés, le plus souvent, en mélange (1) et d'une façon qu'il est curieux de connaître.

Il faut savoir, en effet, qu'après nous avoir contraints à reculer, les Allemands n'ont pas pu conserver leur avantage momentané : nous avons repris nos positions perdues et, dans plusieurs circonstances, pris sur eux un avantage qui nous a permis de conquérir certaines de leurs lignes, où nous avons trouvé en place toute leur installation meurtrière.

(1) Le brôme, liquide à la température ordinaire, est soluble en toute proportion dans le chlore liquide

Ils avaient transporté dans leurs tranchées des récipients cylindriques en acier, pesant, chargés, 65 kilogrammes, de 25 centimètres environ de diamètre et de

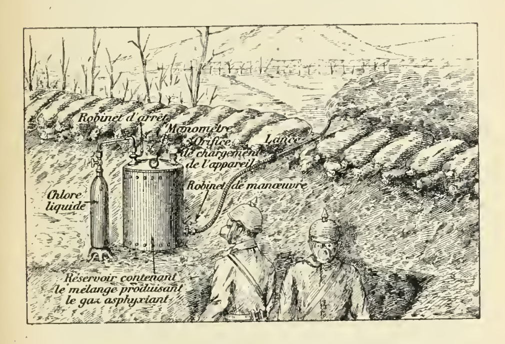


Fig. 6. — *L'appareil boche à gaz asphyxiants.*

Un récipient métallique solide contient du brôme, ou un mélange de brôme, d'acide sulfureux et d'hypoazotide, dans lequel arrive du chlore gazeux sous pression, libéré lui-même d'une bouteille de chlore liquide.

1 m. 25 de longueur, surmontés d'un tube métallique droit de 20 millimètres de diamètre et de 1 m. 80 de longueur, terminé à son extrémité libre par un ajutage coudé à angle droit. Un robinet-pointeau permettait de libérer le gaz ou les vapeurs contenues sous pression dans les réci-

pients. Ceux-ci étaient disposés verticalement dans leurs tranchées, contre le bord le plus rapproché de nos lignes, l'ajutage coudé dépassant de 10 centimètres environ le niveau de la masse couvrante. Il suffisait d'ouvrir le robinet-pointeau pour que le mélange de chlore et de vapeurs de brôme s'échappât et soit projeté à 3 ou 4 mètres. Le chlore pèse 2,50 fois, le brôme 5,50 fois, l'hypoazotide 3 fois, l'acide sulfureux 2,2 fois plus que l'air. Le mélange de vapeurs et de gaz, qu'il soit uniquement composé de chlore ou de brôme, ou qu'il soit plus complexe, reste donc au niveau du sol, ou s'avance lentement, si la déclivité du terrain l'incite à progresser.

D'une façon générale, les récipients à gaz sont disposés à des intervalles de 20 à 25 mètres, et par groupe de 3 ou 4, sur toute l'étendue du front qu'il s'agit de couvrir. Des usines établies à l'arrière permettent le remplissage des récipients vides ; les gaz liquéfiés y sont amenés des centres de production installés à une certaine distance de la zone des armées.

*
* *

Projectiles asphyxiants.

Une semblable disposition est évidemment très ingénieuse, — en théorie, tout au moins. Mais un beau jour, au moment où un nuage asphyxiant s'élevait en avant des tranchées ennemies, une brusque saute de vent survint, qui le poussa vers l'arrière et prit les Boches à leur propre piège (1). Ils apprirent ainsi à être plus prudents, à ne tendre leurs barrages de vapeurs délétères qu'aux jours et aux heures où le vent est favorable, mais surtout à se défier d'une arme souvent dangereuse pour ceux-là mêmes qui la manient.

Ils ont alors improvisé un moyen d'attaque nouveau et lancé à courte distance sur nos lignes des grenades formées d'un simple globe de verre ou de métal mince, renfermant des gaz liquéfiés ou des liquides dégageant des vapeurs aphyxiantes (brôme, acide azotique fumant, formol, etc., etc.). Ce mode d'attaque ne semble par leur avoir donné des résultats bien satisfaisants,

(1) L'effet nocif des gaz asphyxiants se fait sentir à 2 kilomètres en arrière de nos tranchées de première ligne et leur odeur est perçue jusqu'à 5 kilomètres du point où ils sont libérés.

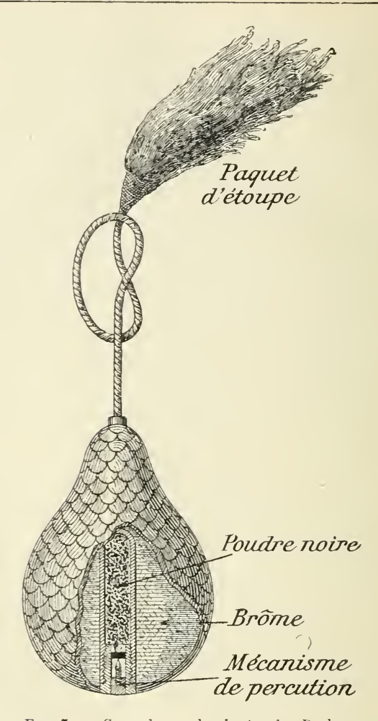


Fig. 7. — *Grenades asphyxiantes des Boches.*
Un récipient métallique piriforme contient du brôme, dans lequel plonge un tube rempli de poudre noire et muni d'un dispositif de mise de feu (percuteur et amorce fulminante).

puisque, après quelques essais, ils ont renoncé à s'en servir.

Il en a été de même jusqu'ici des bombes asphyxiantes envoyées à diverses reprises dans nos tranchées par des mortiers ou des lanceurs de mines ; munies d'une fusée percutante et chargées d'une quantité de poudre suffisante pour les faire éclater en tombant, elles libéraient des produits analogues à ceux que contenaient les grenades à main. Mais, ces projectiles n'ont pas tardé à laisser « nos poilus » parfaitement indifférents. Les précautions prescrites par le Commandement, sur le conseil des spécialistes consultés, ont suffi à les mettre à l'abri du danger.

Aussi, nos ennemis se sont-ils, pendant plusieurs mois, occupés de perfectionner leurs premiers essais et, pendant tout l'hiver et tout le printemps de 1915, ils s'en sont tenus à leurs nuages de chlore, de brôme et d'acide hypoazoteux qui du reste, après les surprises du début, ne leur ont plus assuré sur nous que des avantages tout à fait momentamés.

Les données expérimentales fournies par les physiologistes apprennent que l'air contenant 1 p. 1.000 de chlore est mortel,

et que, s'il renferme 1 pour 10.000 de chlore, il est irrespirable. Mais ces données toutes théoriques, ne sont pas confirmées par les événements de guerre. Il faut, en effet, pour qu'elles soient exactes, tout un ensemble de circonstances favorables qui sont rarement réunies. Le vent doit être faible afin de ne pas dissiper trop vite le nuage ; il doit souffler, bien entendu, dans la direction des tranchées adverses et ne pas avoir de saute, tant que le barrage asphyxiant demeure tendu ; enfin, l'air doit être assez sec, le chlore, le brôme et les vapeurs nitreuses étant solubles dans l'eau.

Toutes ces conditions étant réunies, il est aisé de calculer que, pour lancer, avec un vent de 100 mètres à la seconde, un nuage de 2 mètres de hauteur où l'air contienne 1/100 de vapeurs toxiques, il faut libérer, par mètre de front et par seconde, 200 litres de chlore gazeux à la pression ordinaire. On voit par ces chiffres qu'il est parfaitement impossible de concevoir le lancement sur notre front entier d'un nuage suffisant pour déterminer, de notre part, un recul général. Tout ce que les Boches ont pu faire, ce fut, dans leurs attaques, de produire un nuage qui persista pendant 4 heures, atteignit 7 mètres envi-

ron de hauteur, et s'étendit en longueur

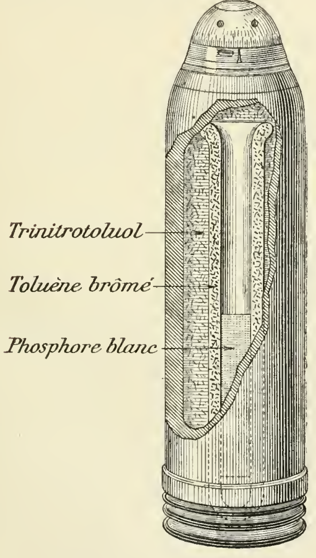


Fig. 8. — *Les obus asphyxiants des Boches.*
Ils sont chargés de trinitrotoluol et contiennent un tube d'étain recourbé en U qui est rempli de toluène bromé. Entre les branches de ce tube est fait un bourrage de phosphore blanc, produit toxique qui envenime gravement les moindres blessures.

sur 8 kilomètres : pour cela, ils ont dû

se résoudre à une dépense énorme de produits difficilement transportables en bouteilles d'acier pesant chacune de 15, 60 à 65 kilogrammes.

Au commencement de l'été 1915, l'artillerie allemande lança sur nos lignes un certain nombre d'obus dont l'explosion dégageait des vapeurs ou des gaz suffocants. Par ce moyen, ils nous contraignirent à évacuer quelques éléments de tranchées dans lesquels ils s'installèrent, mais que, dès le lendemain, nous leur avons repris. Des fragments de leurs projectiles et quelques obus non éclatés furent examinés sans retard par les chimistes attachés à la Commission technique du Génie et par le Laboratoire central des Poudres. Les observations faites furent concordantes et révélèrent que nos ennemis se servaient, pour charger ces projectiles spéciaux, de trinitrotoluol et de toluènes brômés, plus ou moins mélangés à des divers composés organiques également dérivés du brôme. Dès lors, rien n'a été plus facile que prendre les mesures de préservation qui s'imposaient, et à l'heure actuelle, les obus suffocants des Boches... ne suffoquent plus personne.

NOTRE DÉFENSE CONTRE L'ASPHYXIE

Il serait puéril de nier le danger que de semblables procédés de combat font courir à une troupe surprise et dépourvue de moyens de défense. Mais, très heureusement, tel n'est pas le cas des nôtres.

Au lendemain du jour où les Boches employèrent pour la première fois des gaz asphyxiants, on se préoccupa, chez nous et en Angleterre, de soustraire à leurs atteintes les défenseurs du front. Il fallut exactement quarante-huit heures pour découvrir au problème posé, non pas une, mais plusieurs solutions de tous points satisfaisantes.

Si, au moment où le nuage s'avance en roulant pour ainsi dire sur le sol, poussé par un vent favorable et de vitesse modérée, on répand de l'ammoniaque en avant de lui, les vapeurs dégagées réagissent

vivement sur le chlore et donnent de l'azote accompagné de chlorhydrate d'ammoniaque. Il se forme un nuage blanc, opaque, rapidement dissipé du reste, qui provoque la toux, mais est relativement peu toxique. Cette solution, toutefois, est sans intérêt quand les gaz asphyxiants sont un mélange de chlore, de brôme et d'oxyde d'azote.

Si on lance sur le nuage asphyxiant des pétards chargés de poudre noire, la déflagration de cette poudre le dilacère pour ainsi dire, tandis que les gaz dégagés par elle le diluent mécaniquement ; en même temps, tous ces gaz entrent en réaction avec le chlore et le brôme pour former des sels neutres, chlorures ou bromures de potassium, qui en diminuent considérablement l'effet toxique.

D'une façon générale, d'ailleurs, on comprend qu'il est possible et même relativement facile de dresser la liste complète de tous les gaz et de toutes les vapeurs qui peuvent être employés, soit seuls, soit en mélange, pour former des nuages asphyxiants ; il n'est ni moins possible, ni moins facile d'inscrire en face de chacun d'eux le nom du ou des produits qui sont en quelque sorte son antidote. C'est dire que la lutte contre les gaz suffocants n'a rien d'irréalisable.

*
* *

Masques respiratoires.

Dans la pratique, le mieux paraît être d'imiter simplement les Allemands qui



Fig. 9. — *Le masque respiratoire des Boches.*

Il a la forme d'un casque muni d'une véritable muselière. L'esthétique toute spéciale des champions de la Kultur s'accommode à merveille de voir la tête des soldats qui en sont revêtus présenter la silhouette bien connue d'un groin de porc d'où le nom de Schweinkopf (tête de porc) que « nos Poilus » donnent aux Boches ainsi accoutrés.

donnent aux pionniers chargés de leur service d'asphyxie des masques respiratoires, essentiellement constitués par une plaque de coton imprégné d'une solution d'hyposulfite de sodium. Au contact de ce sel neutre, et non caustique, le chlore donne du

chlorure et du tétrathionate de sodium, c'est-à-dire des produits sans danger.

Si le chlore est en excès, il se forme de l'acide chlorhydrique, gaz qui jouit, il est

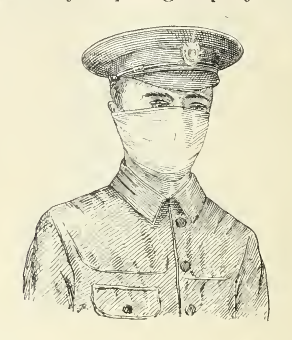


Fig. 10. — *Le masque respiratoire des Anglais.*

Une plaque de coton imbibée de liquide préservateur est maintenue en place par deux boucles élastiques s'attachant aux oreilles.

vrai, de propriétés irritantes pour les bronches, mais qui est très soluble dans l'eau ; par suite, il se dilue dans la solution aqueuse d'hyposulfite que contient le tampon d'ouate et perd ainsi toute nocivité. Du reste, il suffit d'ajouter à la solution d'hyposulfite sodique un peu de carbonate de soude, pour neutraliser et

fixer l'acide chlorhydrique au fur et à mesure de sa production.

Le mécanisme des réactions qui ont lieu au cours de la filtration des gaz toxiques à travers le coton imbibé d'hyposul-



Fig. 11. — *Le masque respiratoire des Belges.*

Il se fixe sur la bouche et le nez au moyen d'une double attache élastique.

fite de sodium est, au demeurant, assez complexe, et ce n'est certainement pas le lieu de l'exposer ici. Les précisions d'ordre purement chimique ne sauraient intéresser que des spécialistes.

Il est préférable de se borner à dire qu'à l'heure actuelle, les diverses armes belli-

gérantes ont donné à leurs soldats des masques plus ou moins imités de celui des Boches. Les Anglais et les Belges ont adopté la simple plaque de coton placée entre



Fig. 12. — *Le masque respiratoire des Italiens.*
De dimensions plus grandes que celui des Anglais, il emboîte la moitié inférieure de la face et le menton.

deux pièces de flanelle lâche et fixée derrière la tête par des courroies ; elle est imbibée de carbonate et d'hypobromite de soude, en solution aqueuse.

Les troupes italiennes ont également un masque de coton doublé de toile qui est fixé à la face, devant la bouche et les na-

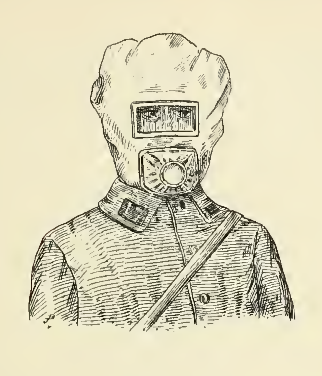




Fig. 13. — *Les masques respiratoires de « nos poilus ».*
Ils les préservent absolument de toute atteinte des gaz asphyxiants.

rines, par une bande élastique : le liquide qui l'imbibe est un mélange de 120 grammes de carbonate de soude cristallisé et 110 grammes de carbonate de potasse, dissous dans 225 grammes d'eau.

En France et en Russie, l'appareil respiratoire donné aux soldats les préserve *absolument* de toute atteinte des gaz asphyxiants. Il consiste en une cagoule que l'on place sur la tête par-dessus le képi, qui descend plus bas que le cou et vient s'insérer, en s'y fixant, sous le col de la veste : une plaque de mica est disposée à la hauteur des yeux qu'elle protège. Cette cagoule est trempée, avant usage, dans une solution neutralisante composée, en proportions définies (1), d'hyposulfite de sodium, de glycérine et de carbonate de soude qui agit à la fois sur le chlore et le brôme, en même temps que sur les vapeurs nitreuses et sur l'acide chlorhydrique produit par la réaction de l'hyposulfite. Du reste, un simple linge mouillé d'eau pure, placé devant la bouche et les fosses nasales constitue une protection efficace con-

(1) Les proportions adoptées sont les suivantes : hyposulfite de sodium, 1000 grammes ; carbonate de soude, 200 grammes ; glycérine neutre, 150 grammes ; eau, 800 grammes. La glycérine a pour but et pour utilité de maintenir le tampon d'ouate dans un état d'humidité convenable.

tre les gaz asphyxiants, en raison de ce fait que l'eau les dissout et les fixe.

La protection est beaucoup plus efficace encore, si le linge est mouillé non pas d'eau mais d'urine ; ce liquide physiolo-



Fig. 14. — *Masque respiratoire improvisé.*
Un simple mouchoir trempé d'eau ou d'urine est appliqué sur la bouche ou le nez.

gique contient en effet, de l'urée qui, en sa qualité de corps réducteur, réagit avec le chlore, le brôme et les vapeurs nitreuses, dont les propriétés oxydantes sont énergiques. Aussi est-ce avec raison que, dans certains secteurs, on a employé l'urine tant que l'Intendance n'a pas fourni les cagoules respiratoires actuelles. Le moyen

était malpropre mais efficace et, à coup sûr, il a sauvé de nombreuses vies humaines.

En somme, il est très rassurant de savoir que, désormais, « nos poilus » n'ont plus rien à craindre des gaz asphyxiants lancés sur eux par les Allemands.

*
* *

Simple Parenthèse.

Il est amusant de noter en passant, qu'un journal, d'ordinaire informé de façon plus heureuse, a proposé très sérieusement de disposer dans nos lignes des ventilateurs qui repousseraient les nuages asphyxiants.

Si un nuage de 2 mètres de haut, et de 100 mètres de profondeur est étendu sur un front de 1 kilomètre, il aura un volume de $2 \times 100 \times 1000 = 200.000$ mètres cubes. Si on attribue à ce nuage une masse de 3 kilogrammes environ par mètre cube, ce qui est à peu près le cas d'un mélange de chlore et de brôme, pour le lancer à une vitesse de 5 mètres à la seconde, ce qui correspond tout au plus à la vitesse d'une bonne brise, il faudra développer une puissance qui, d'après la formule

$\frac{1}{2}mv^2$,sera de : $\frac{1}{2} \times 3 \times 200.000 \times 25 =$ 7.500.000 kilogrammètres.

Mais cette puissance développée sera elle-même insuffisante, en raison de la masse d'air située en arrière du nuage et qui devra être également refoulée, en raison aussi de la vitesse propre du vent par lequel le nuage est propulsé. Il faut donc, au bas mot, tripler le nombre calculé et, par conséquent, disposer, pour actionner les ventilateurs, d'une puissance d'environ 22.500.000 kilogrammètres par kilomètre de front à protéger.

Ce calcul simple se passe de commentaires.

*
* *

La Commission française des gaz asphyxiants.

Il faut être résolument optimiste et dire que, le jour où le Commandement le voudra, nous serons en mesure de rendre aux Boches coup sur-coup.

C'est ce qui a été affirmé à la tribune de la Chambre par M. Millerand, ministre de la Guerre.

Celui-ci a fait preuve d'une très louable

initiative en créant l'E. C. M. C. G. (Établissement central du matériel chimique de guerre) qui s'occupe officiellement des projections de liquides enflammés et de gaz suffocants. A cet organisme nouveau, est rattachée la Commission des gaz asphyxiants, qui compte parmi ses membres des hommes extrêmement savants, d'autres qui le sont beaucoup moins.

Cette Commission a eu des réunions fréquentes et, comme toutes ses pareilles, a commencé à perdre en stériles discussions beaucoup de temps précieux qu'il eût mieux valu employer à agir. Néanmoins, elle a fini par procéder à des expériences qui sont intéressantes à divers points de vue.

Nul doute qu'elle ne doive arriver — le jour où les chimistes vraiment compétents lui seront adjoints — à doter notre armée du matériel, des produits et des méthodes qui lui permettront de prouver aux Allemands notre volonté bien arrêtée de les suivre sur tous les terrains où ils porteront la guerre.

Nous leur montrerons ainsi que, parfois, le mot « représailles » a un sens précis dans la langue militaire française.



TABLE DES MATIÈRES.

4073.—Tours, imprimerie spéciale de la Librairie BLOUD et GAY

N° 67

"Pages actuelles"
(1914-1916)



Amende Honorable

PAR

Francisco MELGAR

Publications du COMITÉ CATHOLIQUE DE PROPAGANDE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Avant-Propos de A. MOREL-FATIO, de l'Institut



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

Amende Honorable

COMITÉ CATHOLIQUE

DE

PROPAGANDE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Présidents d'honneur:
- Son Eminence le Cardinal **LUÇON**, Archevêque de Reims.
- Son Eminence le Cardinal **AMETTE**, Archevêque de Paris.
- Son Ex. le Baron **Denys COCHIN**, de l'Acad. Franç., Min. d'Etat.

Directeur : Mgr **BAUDRILLART**, Recteur de l'Institut Catholique de Paris.

Sous-Directeur : M. **François VEUILLOT**, Publiciste.

Nos Seigneurs **TURINAZ**, Evêque de NANCY.
FOUCAULT, Evêque de SAINT-DIÉ.
GINISTY, Evêque de VERDUN.
du BOIS de la VILLERABEL, Evêque d'AMIENS.
LOBBEDEY, Evêque d'ARRAS.
PÉCHENARD, Evêque de SOISSONS.
MARBEAU, Evêque de MEAUX.
TISSIER, Evêque de CHALONS.
LE ROY, Evêque d'ALINDA, Supér. gén. des Pèresdu Saint-Esprit.
LE SENNE, Evêque de BEAUVAIS.
LAVALLÉE, Recteur des Facultés Catholiques de Lyon.

Messieurs **Etienne LAMY**, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.
le Comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie Française.
Paul BOURGET, de l'Académie Française.
le Marquis de VOGUÉ, de l'Académie Française.
René BAZIN, de l'Académie Française.
René DOUMIC, de l'Académie Française.
Pierre de la GORCE, de l'Académie Française
le R. P. SCHEIL, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Edouard BRANLY, de l'Académie des Sciences.
Charles WIDOR, Secrét. perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts
le Comte de FRANQUEVILLE, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
l'Amiral de La JAILLE, Sénateur de la Loire-Inférieure.
de LAMARZELLE, Sénateur du Morbihan.
de LAS CASES, Sénateur de la Lozère.
JENOUVRIER, Sénateur de l'Ille-et-Vilaine.
BALLANDE, Député de la Gironde.
FLAYELLE, Député des Vosges.
de GAILHARD-BANCEL, Député de l'Ardèche.
GROUSSAU, Député du Nord.
de LAVRIGNAIS, Député de la Vendée.
LEROLLE, Député de Paris.
A. MITHOUARD, Président du Conseil Municipal de Paris.
P. CHÉREST, Président du Conseil Général de la Seine.
Baron d'ANTHOUARD, Ministre plénipotentiaire.
AUCOC, Vice-Prés. du Cons. Gén., Memb. de la Chambre de Comm.
LEFLAIVE, ancien Ingénieur de la Marine, Maître de forges aux Ateliers de la Chaléassière.
GEOFFROY de GRANDMAISON, Président de la Société Bibliographique.
le R. P. JANVIER, Aumôn. de la Corporat. des Publicist. Chrétiens.
le R. P. DUDON, Publiciste.
Georges GOYAU, Publiciste.
JACQUIER, anc. Bâtonn., Doyen de la Facul. libre de Droit de Lyon.
L. de LANZAC de LABORIE, Publiciste.

"Pages actuelles"
(1914-1915)

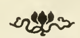


Amende Honorable

PAR

Francisco MELGAR

Avant-Propos de MOREL-FATIO, de l'Institut



PARIS
BLOUD & GAY, Éditeurs
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1916

NIHIL OBSTAT

Paris, le 17 décembre 1915.

A. BAUDRILLART, *v. g.*

IMPRIMATUR

Paris, le 18 décembre 1915.

† Leo. Ad. Card. AMETTE,
Arch. Paris.

AVANT-PROPOS

Les pages qu'on va lire sont l'amende honorable que le parti carliste devait à la France dans les circonstances tragiques que nous traversons ; mieux encore, nous y entendons le cri de la conscience d'un honnête homme, indigné de la campagne de haines et de calomnies conduite contre notre pays par quelques meneurs du parti, qui, profitant de l'ignorance lamentable des masses carlistes, les trompent en imputant faussement aux Alliés la responsabilité de la guerre et en présentant l'empereur allemand à la fois comme leur victime et comme le défenseur de la religion et de la morale dans le monde.

Dans tout le cours du XIXe siècle, la France a eu plusieurs occasions de témoigner son estime au parti carliste. Même les Français qui ne partageaient pas ses opinions politiques et religieuses ont su rendre hommage à la bravoure, à l'esprit de sacrifice et à la fidélité à leur cause des partisans des deux Don Carlos, qui après avoir combattu en Espagne sont venus chercher un refuge sur notre territoire. Plusieurs de ceux que nous avons accueillis sont restés parmi nous et se sont fait remarquer par la dignité de leur vie et la fermeté de leurs convictions,

vertus d'autant plus méritoires qu'ils eurent souvent de grandes misères à supporter.

Parmi ces carlistes, ces vieux carlistes — qu'il faut appeler ainsi pour les distinguer des néocarlistes que le Kaiser a enchaînés à son char — figure en très bonne place Don Francisco Martin Melgar, secrétaire pendant vingt ans du dernier Don Carlos, conseiller intime et éducateur de son fils Don Jaime. Etabli depuis longtemps en France, connu et estimé du monde catholique parisien, M. Melgar a conservé de très nombreuses amitiés en Espagne. Il envoie à certains journaux espagnols des articles, des « lettres de Paris » sur les événements contemporains, remarquables aussi bien par la solidité du fond que par l'agrément d'une langue toujours pure et précise. Mieux que tout autre, il était donc qualifié pour redresser les erreurs de jugement et de conduite de ses coreligionnaires et pour enseigner la vérité à tant d'Espagnols traditionnalistes, qui ont été soigneusement maintenus dans le faux par de mauvais bergers ou qui se sont eux-mêmes bouché les oreilles pour ne pas entendre. Ajoutons que M. Melgar se trouvait à Frohsdorf dans les premiers jours de la guerre auprès de son prince. Il a vu de ses yeux bien des choses dont beaucoup de personnes n'ont parlé que d'ouï-dire et par conséquent inexactement ; il a assisté à des scènes désormais historiques ; il a recueilli des propos et des confidences qui n'étaient pas destinés à la publicité. Son témoignage a une valeur incontestable que nous garantit sa loyauté, appréciée de tous ceux qui ont été en rapport avec lui.

Puissent ces pages, que M. Melgar a écrites avec son cœur d'ami sincère de la France et de sa glorieuse histoire, produire un effet bienfaisant sur ceux à qui elle

sont adressées ! Sans doute nous ne devons pas nous bercer d'illusions. Le parti carliste s'est engagé dans une voie dont il ne sortira pas de sitôt; mais on peut au moins espérer que la vérité finira par pénétrer dans certains milieux et auprès de certaines personnes qui n'ont pas renoncé de parti pris à leur libre arbitre pour se laisser endoctriner par des esprits faux et chimériques, ou, ce qui est plus fâcheux, par de louches agents de propagande allemande. En tout cas, ce sera un jour l'honneur de ce parti d'avoir compté dans ses rangs un homme assez droit et perspicace pour découvrir le vrai, et assez courageux pour le proclamer bien haut.

A. MOREL-FATIO.

AU GRAND MELLA

LE PETIT MELGAR

DÉDICACE

A

DON JUAN VÁZQUEZ DE MELLA

Mon illustre et très cher ami,

Pardonnez-moi l'incorrection dont je me rends coupable en vous dédiant ce petit livre sans votre permission et même sans vous en avertir d'avance. Deux raisons exigent que votre nom glorieux honore la première page.

D'abord, le but principal de mon travail est d'atténuer — je dis atténuer seulement, puisque les réparer est impossible — les torts innombrables causés à la cause espagnole en général et à la cause légitimiste en particulier, par l'orientation que votre puissant génie a imprimée à l'opinion publique de notre pays.

Me proposant de combattre rudement votre œuvre, je tiens à affirmer dès le commencement l'absolue distinction que j'établis dans mon esprit entre celle-ci et l'ouvrier. Tout en réprouvant la première avec la plus grande énergie, je salue le second avec les sentiments que je garde toujours pour sa personne.

Si quelque chose peut égaler l'amitié que je vous porte, c'est l'admiration sans bornes que vous m'inspirez.

Je continue à vous considérer comme le plus cher de mes amis et la plus pure de nos gloires nationales contemporaines.

Voilà la première raison de ma dédicace.

Mais il y en a une autre.

Quel écrivain, en prenant la plume, ne se propose pas de convaincre quelqu'un ?

Et quel autre que vous puis-je aspirer à convaincre ?

Votre conquérante intelligence a réduit en esclavage toute l'intellectualité carliste.

Les qualités hors ligne de votre esprit

> **Sont des geôles volontaires**
> **Pour la liberté de tous.**

Nos masses honnêtes et dépourvues d'artifice vous saluent comme un oracle infaillible. Nos intellectuels, enivrés par le vin capiteux de votre éloquence, ont abdiqué en vous, non seulement leur volonté, mais leur raison. C'est avec votre cerveau qu'ils jugent toute chose. Et cela est tellement exact, qu'aujourd'hui, pour ceux qui regardent le grand drame international qui se joue devant nous, on peut assurer que l'intellectualité carliste n'est plus autre chose qu'une unité suivie de zéros.

Avec les zéros on ne raisonne pas. C'est donc à l'unité que je dois m'adresser.

Pour la convaincre ?... Oui, mon ami. Cela vous donnera la mesure de ma témérité.

La cause originelle du mal est l'ignorance invincible où vous êtes plongé. Les gaz asphyxiants du mensonge allemand vous enveloppent de tous les côtés et vous plongent dans un nuage épais qui vous isole de la réalité.

Emprisonné dans le caveau madrilène, ne respirant que

l'atmosphère empoisonnée du « mentidero » (boîte à cancans) vous manquez de renseignements pour éclairer votre conscience et vous ignorez le premier mot de tout ce qui se passe dans le monde.

En faisant appel, plus encore qu'à des raisonnements (et ceux-ci ne manqueront pas), à des faits ignorés de vous ou que vous ne connaissez que monstrueusement déformés, je vous rendrai un service dont pourront profiter votre bonne foi et l'élévation de votre esprit capable de tout comprendre et même de surmonter les suggestions de l'amour-propre.

Cette confiance de ma part est le plus grand et le plus mérité hommage que je puisse rendre à la droiture de vos intentions.

Malheureusement, l'éloignement où vous vivez du théâtre de la guerre ne me permet pas de faire usage du plus fort et du plus irréfutable des arguments, celui d'avoir recours au témoignage de vos sens.

Vous êtes un être tellement gâté par la Providence que celle-ci ne voulant pas se borner à vous douer d'une intelligence souveraine, a placé dans votre poitrine un cœur qui la surpasse encore en grandeur.

Quel dommage de ne pas pouvoir placer ce cœur devant le spectacle que je contemple tous les jours!

Si vous veniez à Paris, si vous voyiez Lazare comme je le vois, vous ne persévéreriez pas un seul moment dans vos erreurs actuelles.

Le mensonge allemand s'évanouirait aussi vite que la neige au soleil, et en voyant le ressuscité déambuler par ces rues et envahir ces temples avec la figure décharnée gardant encore l'empreinte de la mort mais éclatante d'auguste sérénité, avec les haillons du suai

son séjour récent dans le tombeau, la terreur sacrée du surnaturel vous empoignerait et vous baisseriez la tête devant la splendeur du miracle.

Il suffirait alors de bien peu de chose pour vous faire sortir de votre cauchemar. Il suffirait de vous conduire un après-midi au rosaire de Notre-Dame des Victoires, pour vous faire contempler cette foule innombrable de femmes en deuil, privées de leurs enfants et de leurs époux, de leurs frères et de leurs parents par la criminelle ambition du Kaiser, pour vous faire pleurer avec elles.

Il suffirait de vous faire monter une nuit à Montmartre pour participer à l'adoration nocturne des soldats ou de vous conduire un matin au point du jour aux tranchées pour entendre la messe de l'aube parmi les légions de croisés, plus dignes de ce nom que les Zouaves Pontificaux ou les bataillons de Lizarraga, et vous tomberiez à genoux pour prier avec eux... et pour eux !

Alors, adorant ce que vous avez brûlé, et brûlant ce que vous avez adoré, vous sentiriez jaillir de vos lèvres un hymne sublime, hymne d'amour et de vénération vers cette France incomparable, si méconnue et si calomniée, hymne qui feraît oublier vos discours les plus enflammés et que l'histoire immortaliserait comme l'incomparable expression de l'éloquence humaine.

Venez essayer, mon très cher ami, et cette magnifiqne amende honorable. que nous devons *à la France catholique, donnerait toute la valeur dont elle est dépourvue à cette autre amende honorable que vous offre votre admirateur le plus enthousiaste et votre ami le plus loyal.*

MELGAR.

AMENDE HONORABLE

Les commencements de la guerre

Un des écrivains français, qui a étudié le plus à fond l'âme allemande et percé avec plus de clairvoyance les ténèbres dont elle s'entoure, consigne, dans cette phrase lapidaire, l'état de cet empire : « Le maximum de la civilisation matérielle, et l'absence *absolue* de civilisation morale ».

Le mot est profond et jette des torrents de lumière sur les origines et le développement de la guerre actuelle.

Celle-ci nous a fourni l'occasion d'admirer de véritables miracles d'organisation. Tout (tout ce qui est matériel) était prodigieusement organisé par un travail persévérant et jamais interrompu pendant plus d'un demi-siècle. Les Allemands avaient organisé, jusqu'à la perfection, l'armée, les fabriques, les dépôts, l'espionnage, les fonds de guerre, les mensonges, tout, sans rien oublier.

Des milliers d'officiers, et même des colonels de haute naissance, s'étaient résignés à passer, une, cinq, six, dix années, les meilleures de leur vie, déguisés, employés dans des conditions serviles, comme garçons d'hôtel et de ferme, comme laquais, comme simples ouvriers, pour surprendre tous les secrets de l'ennemi, et, le jour de l'invasion, pouvoir frapper à coup sûr, coupant les mains de ceux

qui leur avaient donné le pain de chaque jour et mettant le feu aux foyers hospitaliers où ils avaient été généreusement accueillis.

Des plate-formes bétonnées, des postes de télégraphie sans fil, des profondes tranchées, creusées même dans l'intérieur du pays sans donner de l'ombrage ni aux autorités ni aux habitants, des agences de publicité sans nombre dans tous les pays, tissant avec la patience de l'araignée un filet de calomnies et de nouvelles tendancieuses. Voilà ce que nous avons vu sur le terrain de la préparation matérielle.

Par contre, sur le terrain moral nous avons vu les Allemands méconnaître les sentiments qui font l'honneur de l'espèce humaine, violer des paroles d'honneur et les contrats les plus solennels, écraser le faible, punir dans les innocents le plus petit revers ou même une simple humiliation d'amour-propre, ériger la cruauté en institution et la calomnie en dogme.

Au moment où éclata la catastrophe, je me trouvais en Autriche, au Château de Frohsdorf, et ma première pensée fut qu'enfin la France sectaire et persécutrice allait recevoir le châtiment qu'elle-même avait appelé sur sa tête et que la justice divine avait choisi comme instrument de punition un souverain chevaleresque et magnanime tel que le Kaiser.

Brûlant d'avoir des nouvelles, je partis pour Vienne, franchissant 50 kilomètres, et là, la première chose qui me tomba sous les yeux, fut le document très réservé adressé par l'empereur d'Allemagne à celui d'Autriche, pour porter à sa connaissance l'ordre qu'il avait donné à son état-major de faire une guerre d'extermination. « Mon âme se déchire — disait le document — mais il faut absolument tout mener à sang et à feu, égorger hommes et femmes, enfants et vieillards, ne laisser debout ni un arbre, ni une maison. Avec ces procédés de terreur, les

seuls capables de frapper un peuple aussi dégénéré que le peuple français, la guerre finira avant deux mois, j'en ai la certitude, tandis que si j'ai des égards humanitaires, elle pourrait se prolonger pendant des années. Malgré toute ma répugnance, j'ai donc dû choisir le premier de ces deux systèmes qui épargnera beaucoup de sang, bien que les apparences puissent faire croire le contraire. »

La lecture de pareilles atrocités fut une première douche très glaciale sur mes sentiments germanophiles, et j'ai commencé à me demander si le pseudo Constantin n'était pas autre chose qu'un monstre sanguinaire.

J'étais plongé dans ces méditations quand j'entendis crier les journaux du soir. Je cours les acheter, et j'y trouve une allocution du Kaiser à ses soldats disant : « Je viens d'apprendre que deux médecins militaires français sont parvenus à se glisser par surprise dans la place de Metz, et qu'ils ont empoisonné avec des microbes du choléra asiatique les puits où la garnison puise l'eau. Je vous dénonce ce crime épouvantable. A vous de réfléchir quels moyens vous devez employer pour venger vos camarades condamnés à un genre de mort tellement atroce. »

Alors j'ai reçu plus qu'une simple douche, un déluge. « Cet homme, me suis-je dit, est en effet non seulement cruel, mais menteur et calomniateur. Il aura sans doute d'autres défauts, mais sûrement il n'est pas un idiot, et il faudrait l'être pour s'imaginer que les Français, dont le premier objectif était Metz, allaient introduire de gaîté de cœur dans cette région une épidémie aussi mortelle pour eux que pour les autres, attendu que les microbes ne distinguent pas les uniformes ni les nationalités. Donc, le but de cette allocution ne peut être que de suggérer aux soldats l'idée de ne pas accorder de quartier. »

Un événement fortuit vint confirmer pleinement mes soupçons.

Il me fut permis d'entendre, de l'autre côté de la porte

pour ainsi dire, par un hasard vraiment providentiel, les plaintes et les confidences de l'ambassadeur de Russie se soulageant dans le cœur d'un ami le 1er août. Il lui racontait que la veille, très tard dans la soirée, par ordre de son souverain, il s'était jeté aux pieds de François-Joseph, se mettant entièrement à sa discrétion, et acceptant toutes ses exigences. Son pays, en effet, manquait de préparation, et son Empereur lui avait envoyé l'ordre de se plier à tout « même à l'humiliation », à la condition de conjurer la guerre.

L'empereur d'Autriche s'était rendu à ses prières, l'autorisant à télégraphier à Pétersbourg que tout conflit était évité.

Le lendemain il fut appelé à la Hofbourg pour s'entendre dire que François-Joseph était forcé de reprendre sa parole, l'empereur Guillaume lui ayant répondu : « Si l'Autriche a peur, moi je ne crains personne, et pour couper les ponts, je viens de déclarer la guerre à la Russie. »

Cette révélation fut pour moi le coup de grâce. Elle me fit voir jusqu'à l'évidence le fond de la nature du Kaiser. Il n'était pas, il ne pouvait pas être un instrument de Dieu. Il était, au contraire, poussé par l'esprit du diable, décide à commettre toutes les félonies et à s'embusquer derrière tous les mensonges.

Je me permettrai d'anticiper un peu sur les faits et de dire qu'un mois plus tard, me trouvant en France, au milieu des dépôts de prisonniers, j'eus l'occasion de lire en grand nombre des « journaux de guerre » rédigés par les soldats allemands, où je vis absolument confirmés les ordres barbares de leur Empereur.

« Aujourd'hui, à H... nous avons fusillé quarante femmes. — Aujourd'hui nous avons pendu cinq curés à N... — Aujourd'hui nous avons brûlé avec du pétrole, toutes les maisons de Z... avec la population dedans. »

Voilà le contenu de ces petits cahiers qu'on collectionne

à présent dans la Bibliothèque Nationale et qui se comptent par milliers, tous sont d'accord.

Je ne crois pas inutile d'ajouter que j'ai vu de mes yeux des centaines de Belges mutilés, que j'ai causé avec plusieurs religieuses, anges du ciel, et avec une foule de prêtres d'une vertu au-dessus de tout soupçon, qui ont vu des femmes et des enfants éventrés, qui ont décroché des arbres des prêtres pendus sans forme de procès, et qui ont enseveli leurs cadavres.

Quand on a *vu*, quand on a *entendu* tout cela, est-il possible d'être germanophile ?

Mais fermons la parenthèse et retournons à Vienne au commencement du conflit.

L'ambassadeur de Russie, en recevant ses passeports, annonça qu'il confiait ses concitoyens aux soins de l'ambassadeur d'Espagne qui l'accompagna jusqu'à la gare du départ. A la gare on trouva un train tellement réduit comme matériel, qu'il fut impossible d'y tasser tout le personnel russe. Et deux employés de la Chancellerie restèrent sur le quai sous la protection de l'ambassadeur espagnol qui les conduisit dans sa voiture au palais d'Annagasse.

Le lendemain matin un commissaire de police frappa à la porte.

Voici son dialogue avec l'ambassadeur :

Le Commissaire. — Je viens arrêter deux espions russes cachés dans cet édifice.

L'Ambassadeur. — Je ne suis pas un receleur d'espions, et vous n'avez pas le droit de franchir cette porte. Ici, nous sommes en territoire espagnol.

Le Commissaire. — En temps de guerre l'extraterritorialité n'existe pas.

L'Ambassadeur. — Permettez... Les immunités diplomatiques sont plutôt accordées pour le temps de guerre que pour le temps de paix, de même que les médicaments s'emploient plutôt dans les maladies que dans les circons-

tances normales. Je vous défends de passer les frontières de ma patrie.

Le Commissaire. — Livrez-moi les espions ou je fais fouiller le palais.

L'Ambassadeur. — Je ne vous livrerai personne et vous ne fouillerez rien.

Le Commissaire. — Alors, j'emploierai la force.

Et il le fit ainsi. Ayant quitté l'ambassade, il y revint quelques minutes plus tard avec une section de troupe, il mit la main sur les deux malheureux et il les plongea dans un cachot d'où ils ne seront probablement sortis que pour s'en aller dans l'autre monde.

Je ne suis pas dans le secret de M. de Castro Casaléiz. Je sais pourtant qu'il est aussi parfait gentilhomme que diplomate expérimenté. Je suppose donc que s'il a caché ce fait scandaleux, sans formuler les réclamations publiques qu'il comportait, cela n'a pas tenu à ses sentiments germanophiles mais à des suggestions patriotiques. Il a préféré dévorer l'affront en silence, plutôt que de créer des embarras à son gouvernement en le forçant à prendre des mesures énergiques qui auraient risqué d'ébranler la neutralité espagnole.

Mais le fait subsiste, et je le tiens directement d'une très haute personnalité autrichienne qui, malgré ses sentiments intimes, fit des démarches — naturellement inutiles — pour obtenir l'élargissement des deux Russes et les satisfactions dues au drapeau espagnol. Je mets au défi qui que ce soit de nier l'authenticité des faits que j'avance.

Je recommande spécialement cet incident historique à la presse carlo-luthérienne, laquelle fait monter à mon front le rouge de la honte chaque fois qu'elle répète le cri foncièrement anti-espagnol de : « L'Allemagne au-dessus de tout ! » Oui, au-dessus de tout, même du drapeau espagnol, que les lansquenets allemands traînent par terre pour s'y essuyer les pieds comme sur un paillasson.

Le Sophisme du Jacobinisme

Je vais au devant d'une objection qu'on pourrait faire au précédent chapitre.

« Nous vous accordons, pourrait-on me dire, tout ce que vous voudrez contre les Allemands et leur empereur. Ils sont cruels, ils sont menteurs, ils sont traitres, orgueilleux et perfides. Est-ce que tout cela nous autorise à faire des vœux pour la France dont le triomphe serait le triomphe du jacobinisme et la consolidation de la république persécutrice et sectaire ? »

Prétendre que le triomphe de la France serait synonyme du triomphe de la république jacobine, est poser une pétition de principe qui devrait être écartée avec dédain. Personne ne connaît l'avenir. Quant au présent, il nous apprend que ceux qui luttent et qui meurent, ceux qui gagnent des batailles et qui commencent à se compter et à prendre conscience de leurs forces numériques écrasantes, ce sont les catholiques avec leur clergé tout autant, sinon plus, que les jacobins. Il est à espérer que quand les trois ou quatre millions de soldats qui survivront à la tuerie rentreront vainqueurs à Paris, ils ne se laisseront plus opprimer par une poignée de sectaires qu'aujourd'hui il est matériellement impossible de déloger de leur poste, le patriotisme et les suprêmes intérêts de la défense nationale s'y opposant, puisqu'on ne change jamais les chevaux d'une voiture quand on traverse un gué.

Mais je veux prouver mon esprit de conciliation et j'accepte la pétition de principe : c'est la république persécutrice qui triompherait avec la France.

Eh bien, qu'est-ce que ça me fait à moi, catholique espagnol ? En quoi ma religion et ma patrie pâtiront-elles de ce fait ?

Le malheur serait irréparable pour la France, mais pour la France seule. En peu de temps elle serait effacée du nombre des nations, tandis que le catholicisme, ses intérêts généraux et ceux du Saint-Siège resteraient intacts.

J'en souffrirais en vertu de la loi de charité qui exige de nous d'avoir pitié des malheurs du prochain, mais c'est tout. La persécution sévissant en France donnerait un coup mortel aux catholiques français, et avec eux à leur pays, sans produire d'autres désastres dans le reste du monde.

Combien différente serait la situation créée par la victoire allemande dont la répercussion atteindrait tout le monde d'un bout à l'autre !

Cette victoire inaugurerait une guerre sans merci au catholicisme, elle affirmerait la suprématie mondiale de l'esprit protestant, la glorification de Luther (« mon ami Luther » ainsi que le Kaiser l'appelle), l'anéantissement de la « superstition romaine » (« pensée constante de toute ma vie », selon la phrase du même blâmant rudement la princesse Sophie pour son abjuration). Elle provoquerait les plus sacrilèges attentats contre le Saint-Siège.

Personne, ni parmi les individus, ni parmi les peuples, n'aurait des droits à la vie s'il n'acceptait pas le stigmate de la bête, s'il ne se laissait pas imposer l'empreinte de la Réforme, en reconnaissant Guillaume comme souverain spirituel et pape satanique.

Tout, tout plutôt que d'encourir un si odieux esclavage ! Périsse la France, que mille Frances périssent, mais sauvons le centre de la vérité religieuse. Epargnons au catholicisme

la plus ténébreuse des éclipses, celle produite par le casque prussien tombant comme un immense éteignoir sur la chaire de Pierre et l'Eglise du Christ !

Les troupes de couleur

Un autre sophisme qui fait pendant à l'antérieur, c'est celui des troupes de couleur.

Il y a quelque temps j'ai reçu de Barcelone, par la poste, une carte postale représentant un grand nombre de soldats, noirs et jaunes, au service des alliés.

Et quelqu'un avait écrit au bas : « Voici les défenseurs de la civilisation, vos amis. »

La carte postale étant sans signature, je n'ai pu envoyer la réponse en temps utile à mon anonyme correspondant, évidemment un jouvenceau auquel n'ont pas encore poussé les poils au menton ni même les dents dans la bouche.

Voici aujourd'hui cette réponse :

« Ne parle jamais de ce que tu ne connais pas, naïf garçon. L'emploi des troupes de couleur n'est pas un acte barbare, au contraire, il est un acte de sagesse et de justice et obéit à cette idée hautement morale : il faut défendre avant tout les civilisations supérieures ; et, s'il y a quelque chose à sacrifier, que ce soit plutôt les représentants des cultures inférieures. La mort d'un Charles Péguy n'est-elle pas autrement sensible que la perte de toute une tribu de Sénégalais ?

« Rien de plus licite, rien de plus plausible, rien ne sert

plus la civilisation que l'emploi de ces races à la guerre, pourvu qu'on les utilise simplement comme *instruments*. Est-ce qu'on n'utilise pas les mulets pour l'artillerie et les boulets pour les canons? Quand le rideau sera tombé sur le drame sanglant, ces hommes, jaunes et noirs, rentreront dans leurs solitudes pour redevenir ce qu'ils étaient auparavant. Tant qu'ils s'obstineront dans leur sauvagerie, ils y végéteront sans éclat et personne parmi les alliés n'aura l'idée saugrenue de les appeler pour partager avec eux le gouvernement du monde.

« Il y a une autre chose véritablement barbare, sauvage, scandaleuse, incompatible avec toute civilisation, c'est de se servir de ces créatures inférieures et dégénérées, non comme *instruments*, mais comme *collaborateurs*. C'est dans ce sens un délit impardonnable, un crime de lèse culture que celui que le Kaiser a commis en redonnant la vie au moribond empereur des Ottomans et en lui offrant de partager avec lui la domination du monde. Le Turc pourra ainsi continuer à prendre des bains de sang chrétien, à exterminer des milliers de Syriens et des centaines de milliers d'Arméniens, et étendre les ombres de l'Islam sur la moitié de la terre.

« Voilà la barbarie dans toute son horreur, et ceux qui s'y opposent sont des champions de la culture quelle que soit la couleur de leur peau.

« C'est à cause de cela qu'on doit rectifier une phrase peu heureuse de Mella. Au lieu d'appeler le Kaiser l'exécuteur testamentaire de Philippe II (compliment qui équivaut à un sacrilège soufflet appliqué au cadavre du roi prudent, exterminateur de luthériens), il serait plus exact et plus conforme à la vérité historique de dire que Sir Jan Hamilton et l'amiral Jollicoe, luttant dans les Dardanelles contre le croissant, sont les héritiers directs de Don Juan d'Autriche.

« Admettant que les simples soldats sont de la chair à

canon, il n'est certes pas plus barbare de charger les pièces d'artillerie avec de la chair noire ou jaune, qu'avec de la chair blanche.

« Si les Allemands n'acceptent pas ce procédé, ce n'est pas sûrement faute d'envie, mais parce qu'ils ne peuvent pas en faire autant.

« Les méthodes coloniales françaises sont basées, sauf de rares exceptions, sur la douceur. Les Allemands, au contraire, sont durs jusqu'à la férocité, ainsi que le prouvent les scènes sanguinaires du Congo et du Cameroun et les infamies perpétrées chez les Herreros.

« Les Français peuvent donc compter sur la fidélité et l'amour des indigènes de leurs colonies. Tandis que si les Allemands commettaient l'imprudence d'armer les leurs, ceux-ci, sans avoir jamais entendu le fameux couplet de l'*Internationale*, le mettraient en pratique, réservant les premières balles pour les chefs blancs et vengeant les injures dont ceux-ci les avaient abreuvés.

« Commences-tu à comprendre, gamin de la carte postale?

« Prends note de toutes ces vérités que t'auront soigneusement cachées les organes carlo-luthériens, et remerciemoi de l'œuvre de miséricorde que je pratique avec toi en instruisant celui qui ne sait rien. »

Le Catholicisme Allemand

Il y aura bientôt quatre ans que je dus faire un voyage en Allemagne pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les questions actuelles.

Mon excursion ne se prolongea pas. Je ne dépassai pas

la Prusse rhénane et la Westphalie et je ne visitai pas d'autres villes importantes que Cologne et Dusseldorf.

Je n'eus pas lieu d'être trop mécontent quant au but principal de mon voyage, mais j'y fis une découverte on ne peut plus écœurante : si les catholiques allemands sont catholiques apostoliques, ils ont bien peu de chose de romain.

La tiédeur, l'éloignement, le dédain qu'ils montrent à l'égard du Saint-Siège sont aussi visibles qu'unanimes.

A ce moment-là il y avait une question de brûlante actualité, l'interconfessionnalisme, matière très grave qui venait d'inspirer à l'immortel Pie X deux déchirantes encycliques attirant l'attention de l'épiscopat et des fidèles de l'empire sur les immenses dangers des syndicats mixtes ou interconfessionnaux, et recommandant à tous, les larmes aux yeux, l'urgent besoin pour le salut des âmes de fonder de préférence des syndicats purs, sans aucun mélange. Tous les Allemands qui me parlèrent de ce problème (et pas un seul n'y manqua) désapprouvaient âprement les encycliques.

Tous, sans exception, les prélats, les hauts dignitaires ecclésiastiques, les députés du Centre, les journalistes, des présidents d'œuvres sociales, des maîtres d'école, tous en un mot.

Leur refrain était toujours le même. On dirait qu'ils répétaient une consigne apprise par cœur.

« Nous avons sur la chaire de saint Pierre le plus saint des hommes. Quelle place éminente il occupera dans le ciel, mais qu'il est funeste sur terre ! »

« Il ne parle aucune langue, hors un dialecte italien. Il n'a pas voyagé. Il ne connaît du monde que ses chères lagunes vénitiennes. Il ignore en conséquence, et il doit ignorer, l'âme allemande et les besoins de notre temps. Ses encycliques prouvent qu'il ne connait rien de la réalité.

Lui obéir serait causer les torts les plus graves à la cause catholique en Allemagne. »

Excédé d'entendre toujours le même son de cloche, je me risquai à ouvrir mon cœur à un missionnaire apostolique — un missionnaire ! — très obligeant pour moi.

« Si vous pensez tous ainsi, lui dis-je un jour, comment expliquez-vous les résolutions des deux conférences de Fulda dans lesquelles tout l'épiscopat allemand en masse a adhéré aux deux encycliques.

« — Où avez-vous vu cette adhésion ?

« — Dans la presse catholique française.

« — Voyons, voyons ! Vous en êtes encore là, avec vos années et vos cheveux blancs ? Vous ne vous êtes pas encore aperçu que Français et menteur sont synonymes ? La presse française a propagé ce mensonge soit à cause de sa légèreté proverbiale, soit à cause de son habituelle ignorance, soit encore dans une intention charitable pour nous tirer d'un mauvais pas et ne pas mettre en relief les divergences entre le Saint-Siège et les évêques. Les actes des conférences n'ont pas été publiés. Ils ne pouvaient pas l'être, parce qu'ils risquaient d'être interprétés comme un soufflet au Souverain Pontife. Mais je sais ce qui se passa au sein de ces réunions, ayant assisté à la seconde comme assesseur d'un évêque. A Fulda il y a eu les deux fois unanimité dans l'épiscopat pour reconnaître que le pape se trompait et que les encycliques étaient inapplicables. Un seul évêque, quoique partageant cet avis, proposa — vu qu'après tout la pierre de touche du catholicisme est l'union inconditionnelle avec le vicaire du Christ — d'accepter les encycliques la mort dans l'âme, en attendant de faire changer d'avis Pie X au moyen de représentations persistantes aussi énergiques que respectueuses. Aucun évêque ne voulut se ranger à ce point de vue, et l'assemblée adopta à l'unanimité, sauf une voix, la formule : on obéit mais on n'exécute pas. En effet, nous avons

laissé de côté les instructions pontificales, et nous continuons à proscrire les syndicats recommandés par le Vatican et à favoriser les autres, avec des résultats on ne peut plus encourageants, car aujourd'hui les derniers comptent des millions de membres, et les premiers un nombre négligeable. »

Voilà les dispositions d'esprit des catholiques allemands.

C'est à cause de cela que moi, convaincu de la froideur de leurs sentiments pour tout ce qui a rapport à l'obéissance et à la soumission au successeur de Pierre, lorsque j'ai lu la protestation élevée par l'épiscopat allemand au Kaiser contre le livre de Mgr Baudrillart et que j'y ai trouvé la phrase finale : « Nous interjetons appel contre cette œuvre devant notre suprême autorité spirituelle », je n'ai pu m'empêcher de sourire.

« J'en doute, me suis-je dit tout de suite. Un Allemand, même revêtu de la pourpre, est allemand avant d'être catholique, et il se sent sujet du Kaiser plutôt que du pape. Recourir à ce dernier ce serait avouer une suprématie qu'on ne reconnaît pas pour toutes les questions patriotiques ou nationales. »

Mon instinct ne me trompait pas. Plusieurs mois se sont écoulés et l'appel n'est pas encore parvenu au Vatican.

Mgr Baudrillart, qui vient d'arriver de Rome, en a reçu l'assurance directement des lèvres du Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat du Souverain Pontife.

Mon missionnaire de Cologne aura beau dire que Français et menteur sont synonymes, une chose est sûre c'est que même en supposant l'illustre recteur de l'Institut Catholique de Paris capable de manquer à la vérité, celui-ci serait immédiatement désavoué par le Secrétaire d'Etat, ainsi que le fut M. Latapie, à l'occasion de sa fausse interview.

Je viens d'exposer les sentiments prédominants dans la

masse. Voyons maintenant quels sont les penchants secrets du Kaiser, appelé, selon la presse carlo-luthérienne, à restaurer le catholicisme dans le monde.

Etant le premier à avouer mon incompétence dans la matière, puisque je suis bien loin de connaître les pensées de derrière la tête des directeurs de la politique allemande, je ne dirai rien de mon cru et je cède la parole à de hautes autorités ecclésiastiques du pays en question.

La première, celle de Mgr Rosenberg, professeur de théologie, le même qui essaya de réfuter avec bien peu de succès le livre de Mgr Baudrillart et dont, par conséquent, on ne peut soupçonner la partialité.

Ce savant ecclésiastique a publié dans un des derniers numéros de la revue *Theologîe und Glaube*, un long article jetant le cri d'alarme à ses compatriotes et coreligionnaires, sur le danger qu'ils vont courir après la victoire allemande escomptée par lui comme certaine.

Les catholiques allemands doivent, selon lui, se préparer sans retard à la défensive parce qu'on doit craindre après la paix l'avènement d'un second kulturkamf « pas exactement sous la même forme que celui de 1871, mais sous une autre non moins dangereuse ».

« La première position, dit-il, qui sera assiégée et qui sait? prise par un assaut brusqué, c'est l'école primaire confessionnelle. La loi de 1906 sur l'instruction primaire établit comme règle l'école confessionnelle, mais elle tolère l'école simultanée comme exception. Or, depuis que cette loi est en vigueur, l'idée de l'école allemande homogène a fait de grands progrès, lesquels ne feront que s'accroître une fois la guerre finie. N'oublions pas que tout récemment, à Dusseldorf, le libéralisme a refusé aux écoles privées supérieures de femmes les subventions qu'il accorde si généreusement aux établissements non confessionnels. C'est bien à craindre que l'attaque commence de ce côté. Heureusement le catholicisme allemand n'a pas besoin de

se préparer ni d'adopter des mesures exceptionnelles pour se défendre. Il a créé depuis longtemps une organisation de paix très susceptible de se transformer en organisation de guerre pour lutter en défense de ses intérêts les plus sacrés sous la direction de nos chefs naturels les évêques. Fortement serrées, toutes les associations catholiques allemandes avec toute notre presse descendront sur le champ de bataille pour opposer au criminel agresseur une telle « furie catholique » qu'elle sera irrésistible.

« Il serait téméraire d'engager une lutte de conscience contre le tiers de la population de l'empire, mais nous avons le devoir de tout prévoir et de nous demander : doit-on craindre un second kulturkamf après la grande guerre ? Impossible de donner une réponse catégorique. Il y a autant de raisons pour l'affirmative que pour la négative, et il convient d'attendre les événements. Ce qu'il faut dire, c'est que les catholiques allemands ne le souhaitent pas, mais ne le craignent pas non plus, étant préparés pour la bataille. »

Le même cri d'alarme est jeté par une autre éminence allemande, l'évêque de Rottembourg, Mgr Keppler, lequel dans la cérémonie de la consécration d'une nouvelle église à Scharemberg (Wurtemberg), s'écriait il y a peu de temps :

« Personne ne sait si la guerre actuelle sera suivie d'une autre aussi importante en fait pour le peuple allemand que celle-ci. Il y a des indices qui nous autorisent à regarder comme très possible un prochain conflit intellectuel dans lequel il s'agira de décider si l'Allemagne sera ou ne sera pas un Etat chrétien. »

Dans l'apostolique Autriche aussi se manifestent les mêmes craintes.

Mgr Piffl, archevêque de Vienne, s'exprimait ainsi dans une réunion de catholiques à Meidlung :

« Je ne saurai assez vous dire, mes chers Messieurs, la

joie que j'éprouve en constatant les progrès faits par l'idée catholique à Meidlung, en voyant surtout le zèle déployé par les hommes dans les organisations catholiques.

« Quand cette guerre monstrueuse sera finie, une autre éclatera comme en 1871, la guerre du kulturkamf. Alors, mes chers catholiques, il faudra bien ouvrir les oreilles à la voix de l'Eglise et de votre prélat. Alors nous aurons besoin de prouver que nous ne sommes pas des chiffons, mais des hommes forts et résolus, attachés à notre vieille foi et à nos traditions et disposés à ne pas nous laisser égarer et à ne jamais capituler avec notre conscience. »

Ceux qui sont portés à croire que le triomphe de l'Allemagne inaugurerait une ère Constantinienne en donnant la paix à l'Eglise, ont une belle matière à réflexion dans ces prédictions.

Qu'ils descendent au fond de leur conscience et qu'ils disent en toute loyauté s'ils se croient mieux renseignés que ces trois autorités allemandes et catholiques sur ce que « l'ami de Luther » est en train de manigancer pour le lendemain de sa victoire.

La Presse carlo-luthérienne

Sur un immense front de bataille, qui va de la mer du Nord aux Alpes suisses et qui occupe plusieurs centaines de kilomètres, sont ouvertes deux rangées de tranchées.

Le clairon sonne l'attaque et du fond des unes s'élève une émouvante clameur religieuse, des invocations au

Sacré-Cœur de Jésus, des appels à la Vierge Marie, et surtout le suprême appel aux miséricordes divines avec le cri mille fois répété de : Absolution ! et les ministres de Dieu étendent les mains sur ces foules croyantes pour les bénir.

Des tranchées opposées monte jusqu'aux cieux, ou pour mieux dire descend jusqu'aux abîmes, un hurlement satanique et des milliers de voix avec des accents gutturaux clament l'hymne de la haine, le choral de Luther.

Et il y a des journaux qui se glorifiant du nom de catholiques se joignent aux seconds et demandent à Dieu de leur donner la victoire et d'écraser les autres.

Et ces journaux sont des journaux carlistes, les représentants des croisés modernes.

Si mes maîtres inoubliables Navarro Villoslada et Gabino Tejado, Ceferino Suárez Bravo et Aparisi Guijarro levaient la tête, avec quelle noble indignation stigmatiseraient-ils cette aberration de ceux qui prétendent avoir recueilli leur héritage dans la presse !

Mais plus encore que cette monstrueuse attitude, ce qui mettrait le comble à leur stupeur, serait le langage dans lequel s'enveloppent ces sentiments contre nature.

Quel ton trivial et grossier ! Quelles plaisanteries non seulement de caserne ou de mauvais lieu mais de bagne ! Quelle dislocation de clowns en délire ! Quelle façon dévergondée de se moquer des choses les plus augustes et les plus respectables, de la mort même ! Quel style canaille et ordurier pour tourner en ridicule des hommes dont le seul délit est de mourir en défendant leurs foyers envahis !

Il va sans dire qu'il y a des exceptions et parmi celles-ci il n'est que juste de citer le poli Miguel Peñaflor et le pondéré Junyent.

Mais en dehors des très rares écrivains qui gardent le respect dû à leur plume, à leur public et même à leur adversaire, quelle dégradation intellectuelle plus honteuse!

Après avoir déversé des tonneaux de basses injures sur des héros qui étonnent le monde, ils disent avec un cynisme déconcertant et avec des prétentions à l'esprit mais sans atteindre autre chose que l'ineptie : « Les Alliés nous aiment! » Et ayant lâché cette soi-disant ironie, ils essayent de prouver que les alliés n'aiment pas les Espagnols.

Naturellement : c'est le contraire qui serait étonnant. Surpris par trahison, un Bayard ou un Cid est étendu par terre. Un rustre passe, un gourdin à la main, et le frappe d'un coup de trique. Le chevalier tombé lève les yeux avec mépris et crache à la figure de l'insolent : « Lâche ! »

Et le rustre se tourne vers le public et il crie scandalisé : « Vous le voyez, messieurs, vous en êtes témoins, cet homme ne m'aime pas ! »

Il y a quelque temps, le doyen des organes de la presse carliste, un journal estimable entre tous et auquel je suis fier d'avoir collaboré une grande partie de ma vie, publiait un entrefilet genre voyou dont l'auteur, avec une joie digne du nom de cannibalesque, récapitulait toutes les sommes tirées par les Allemands des malheureuses villes, comme contribution de guerre.

C'est ainsi qu'on désigne aujourd'hui l'opération que nos ancêtres appelaient tout simplement mettre à sac.

L'addition montait, si j'ai bonne mémoire, à 750 millions de francs.

Le journaliste antropophage ajoutait : « Les Allemands pourront être vaincus, je veux bien l'accorder par bonne grâce, mais qui est-ce qui leur enlèvera dorénavant ces 750 millions ? »

Le rouge de la honte m'a brûlé la figure et ne pouvant pas me retenir j'ai pris la plume et j'ai écrit au très digne directeur du journal :

« J'ai lu l'entrefilet écrit non pas même avec les pieds, mais avec les bottes, où un Hotentot se réjouit faisant le compte de ce que les Allemands ont volé aux Belges,

750 millions, et il met au défit qui que ce soit de le leur enlever. Dites à cet inconscient que je tiens le pari. Ces sommes volées seront restituées par la force, de même que si un bandit de grand chemin me prend mon portefeuille, il sera contraint de me le rendre le jour où la gendarmerie lui aura mis la main au collet. »

Avec cette bravade sans explication et sans excuse on fausse la conscience de nos malheureuses et suggestionables masses carlistes et on leur inocule des sentiments féroces qui provoquent des faits aussi révoltants que le suivant.

Un des organes les plus jeunes du parti carliste, mais non des moins méritoires, se plaignait il n'y a pas longtemps, avec une certaine amertume, d'avoir reçu des lettres comminatoires de plusieurs de ses lecteurs parce qu'il avait inséré les communiqués officiels annonçant des victoires russes.

« Nous ne voulons rien savoir, écrivaient les protestataires, qui puisse être favorable aux alliés. Si vous publiez encore quoi que ce soit de désagréable pour l'Allemagne, vous pouvez nous rayer du nombre de vos abonnés. »

Est-il possible d'être plus bête ? Il faut, en effet, avoir l'esprit d'un âne bâté pour se reconnaître soi-même la nature de l'autruche et pour croire qu'en cachant la tête sous l'aile et en ne voyant pas le chasseur le danger n'existe pas.

Et que dois-je dire de mon cher *Correo Español* créé et nourri par moi, et que je ne puis regarder malgré tout qu'avec des yeux de père ?

Heureusement il est maintenant défendu en France. Je dis heureusement parce qu'on ne pourra jamais exagérer les torts immenses que sa lecture a faits à l'Espagne et à la cause carliste en jetant la semence de haines implacables — et on ne peut plus justifiées — dont les traces se perpétueront à travers plusieurs générations.

Il ne pouvait en être autrement si on considère la provocatrice et insolente partialité dont il fait étalage.

L'autre jour, par le plus grand des hasards, j'ai mis la main sur un numéro très ancien et je suis tombé à la renverse en y lisant un petit article aux allures de note officieuse, où l'on disait, sous ce titre : « Ce que les carlistes doivent à l'Allemagne » :

« Si nous n'avions pas d'autres raisons pour souhaiter la victoire allemande, la reconnaissance que nous devons à cet empire nous suffirait.

« Ceux qui voudraient se documenter à fond sur tout ce que l'Allemagne a fait pour notre cause, peuvent consulter les sources suivantes : 1° les Mémoires du Général Berriz ; 2° les conférences de M. Estrada avec Bismarck ; 3° la magnanimité du Grand Chancelier réagissant contre le mauvais effet produit dans son pays quand nous avons fusillé le capitaine Schmidt, acte qu'il a eu le courage de défendre et de qualifier de juste ; 4° les lettres du même chancelier conservées dans les archives de Frohsdorf ; 5° les déclarations insérées dans le *Journal de Paris*, en 1876, par le général Cathelineau, reconnaissant les grands services que les carlistes devaient à Bismarck. »

On ne peut opposer à l'article précédent que ces *légères* rectifications :

1° Le général Don Elicio de Bérriz, qui a été en correspondance suivie avec moi jusqu'à son dernier moment et qui, peu avant sa mort, est venu habiter sous mon toit au palais Loredan pendant six mois, est descendu au sépulcre sans avoir laissé aucun genre de Mémoires ; 2° le regretté Don Guillermo Estrada est mort sans avoir jamais vu Bismarck sauf en photographie ; 3° quand les carlistes, usant de leur droit, ont fusillé le capitaine prussien Schmidt, espion pris au service de nos ennemis, la seule preuve de magnanimite de Bismarck fut d'envoyer deux cuirassés — l'un s'appelait l'*Albatros* et j'ai oublié le nom de l'autre — pour

bombarder nos pauvres villages de pêcheurs de la côte cantabrique : je me trompe, ce ne fut pas sa seule preuve de sympathie ; il a fait aussi publier dans le *Journal Officiel* de Berlin, une note déclarant criminel de droit commun notre courageux infant Don Alfonso, frère de Don Carlos, et ordonnant que s'il venait à être appréhendé sur le territoire allemand, il serait livré aux autorités espagnoles comme assassin et incendiaire de Cuenca; 4° dans les archives de Frohsdorf, que je connais un peu mieux que le rédacteur du *Correo Español*, n'existe pas une seule ligne écrite par Bismarck; 5° le général Cathelineau, auquel j'ai été lié par la plus étroite intimité, n'a jamais parlé du Chancelier de Fer que pour l'exécrer et le maudire. Si cet homme aussi rude et aussi dur dans la forme que noble et doux dans le fond (ses soldats l'appelaient le Sanglier), avait seulement soupçonné que Bismarck fut capable de rendre au carlisme le service le plus insignifiant, il aurait renoncé soudain à l'idéal de toute sa vie et il aurait tourné le dos à la cause légitimiste espagnole.

A part ces *petites* inexactitudes, tout ce qui reste de l'article du *Correo* est la pure vérité.

Avec ces monstrueuses inventions, on égare l'opinion carliste et on trompe tout un parti digne du plus grand respect.

Et ces inventions rétrospectives sont de la petite bière comparées aux grossiers mensonges débités par notre presse pour cacher la vérité sur les opérations de la guerre actuelle, soit en n'insérant pas les communiqués des alliés, soit en essayant de les ridiculiser avec la plus irritante mauvaise foi, soit en exagérant les petits avantages allemands tandis qu'elle cache les plus glorieux succès des alliés.

Il suffira de dire que notre public ignore à la date d'aujourd'hui que les batailles de la Marne et de l'Yser ont été deux grandes victoires françaises, l'une offensive et l'autre

(équivalente aux victoires carlistes de Somorrostro, mais sur une échelle beaucoup plus grande) défensive, et la première d'une telle transcendance, qu'elle restera dans l'histoire à la hauteur de las Navas de Tolosa ou de Waterloo.

C'est là, en effet, que la guerre a été virtuellement finie. C'est là que Goliath est tombé. Malheureusement il est tombé en territoire français, et il faudra encore des efforts surhumains pour remuer un cadavre si lourd et recouvert de tant de tonnes de fer. Mais on y parviendra. L'essentiel est qu'il soit mort.

Les épiques combats de la Marne ont été la répétition littérale de la bataille des Champs Catalauniques, livrée exactement sur les mêmes lieux. Attila fut repoussé depuis Compiègne jusqu'au delà de Soissons. Après Soissons il s'arrêta pendant plusieurs mois derrière ses chars de guerre, de même que l'Attila moderne se protège dans ses tannières. L'arrêt du premier Attila fut long. Cela n'avait pas d'importance du moment qu'il s'agissait d'un vaincu, d'une bête fauve privée déjà de ses griffes et de ses dents. Aujourd'hui nous assistons au même spectacle et le cas est identique.

Pourtant j'ai lu dans un de nos journaux un article sur la grande victoire allemande de la Marne, signé par : « Un officier de l'armée espagnole ». J'ai une trop haute idée de nos officiers pour pouvoir admettre un seul instant l'authenticité de la signature. Le pseudo-officier prétendait que la retraite allemande fut volontaire et qu'elle faisait partie du plan général de campagne élaboré dès le commencement. « Constituant un mouvement stratégique tellement parfait et merveilleux, que Napoléon Ier et Moltke ensemble n'auraient pas été capables de concevoir et moins encore d'exécuter rien de pareil. »

« Avec de tels généraux, ajoutait le faux officier, comment douter un seul instant de l'issue de la guerre ? »

Ces mensonges par omission, qui cachent au lecteur impartial les éléments dont il a besoin pour juger les événements, sont arrivés dans la presse espagnole à un degré inoui.

Ainsi, par exemple, les carlo-luthériens n'ont jamais publié intégralement l'immortelle pastorale du Cardinal Mercier. Ils ne l'ont fait connaître que mutilée, supprimant la partie très importante où le grand Primat belge publie la liste des prêtres assassinés dans son diocèse, jurant par sa foi de prince de l'Eglise que tous étaient des innocents.

Avec la même impudeur la presse carliste a caché d'autres faits de la plus haute transcendance, tels que la conversion de Prüm et de Godefroi Kürth, deux gloires de l'Eglise, de sang, d'éducation, de langue, de formation intellectuelle allemande, francophobes toute leur vie et qui, ayant été témoins des crimes allemands, renient leur passé, ouvrent les yeux à l'évidence et écrivent des pages magnifiques pour glorifier la France.

Quelle honte pour moi, carliste de toute la vie et pas très éloigné, par le triste privilège de l'âge, de devenir le doyen de notre communion, quelle honte de voir les journaux de mon parti organiser la conspiration du silence autour de ces faits, tandis que d'autres publications, tout en étant aussi germanophiles, se croient le devoir de ne pas les cacher à leurs lecteurs !

Exemple *El Universo*, journal excellent à bien des titres, auquel je dois des égards que je n'oublie pas, mais qui, en fin de compte, n'est pas carliste. Eh bien; *El Universo* a dédié, bien à contre-cœur, deux consciencieux articles aux conversions de Prüm et de Kürth, en les regrettant.

Il les regrettait et c'était son droit, mais il reconnaissait leur haute signification et ne plaçait pas la lumière sous le boisseau mais au-dessus pour éclairer son public.

Jamais je n'ai vu non plus dans les colonnes de ce jour-

nal, au milieu de ses attaques les plus dures et parfois les plus injustes contre les alliés, ni un gros mot, ni une impertinence, ni une plaisanterie de mauvais goût. Toujours de la bonne foi et de la bonne éducation même dans les erreurs.

Tout l'opposé de ce qu'on voit dans la presse carlo-luthérienne.

Il ne faut pas oublier la ridicule fable propagée par celle-ci à propos des armées russes, lesquelles n'existent plus pour elle depuis le mois de mai. A cette époque. elles ont été exterminées toutes jusqu'au dernier homme par les Allemands.

Une demie année s'est écoulée et ces armées dont l'héroïsme n'est dépassé par aucun autre des belligérants, sauf les Serbes, continuent à se battre courageusement, parfois sans canons et sans munitions, contre des forces doubles et triples en leur infligeant de sanglantes défaites à la baïonnette et à coups de crosse. Seulement, dans le courant de septembre dernier, elles ont fait aux adversaires plus de cent mille prisonniers.

Et notre aveugle public non seulement ignore ces hauts faits, mais il croit que les Russes sont finis pour toujours et que les Allemands n'ont qu'à recueillir les derniers fuyards à la cuillère !

Cela dure depuis six mois, et le naïf lecteur carliste est tellement crédule qu'il n'aperçoit pas que cette simple durée est le plus éclatant démenti qu'on puisse donner aux grotesques inventions de ces journaux !

Le Chœur des eunuques

La conséquence de cette conspiration permanente contre la vérité a été de créer dans les masses carlistes un état d'esprit vraiment dégradant qui se traduit par un culte idolâtre pour tout ce qui se rapporte à l'Allemagne.

Bien des fois j'ai entendu cette phrase de la bouche de Don Candido Nocedal, qui se plaisait à la répéter :

« Je dois à la Providence deux bienfaits dont je remercie Dieu tous les jours de ma vie. L'un, celui d'être catholique; l'autre, celui d'être latin. Le premier me remplit d'une reconnaissance infinie; le second d'un sentiment de noble et de légitime fierté parce que les Latins sont l'aristocratie de l'espèce humaine : le reste n'est que de la plèbe. »

On pouvait dire cela au temps de Don Candido. Les carlo-luthériens ont tout mis à l'envers.

Pour eux, les Latins ne sont que des chiffons, les dernières des créatures, des êtres abjects, et, si nous aspirons à nous régénérer, il ne nous reste qu'un moyen : nous faire inscrire dans le troupeau allemand, non pas dans la catégorie des bergers, mais des moutons, et nous soumettre à la cravache prussienne, seul instrument capable de nous redresser.

Non, et mille fois non. Je n'accepte pas cet affront immérité. Don Candido avait raison. Nous, les Latins, nous sommes d'une essence infiniment supérieure par rapport aux Germains, race spirituellement inférieure.

Il m'a été donné très souvent de rencontrer, soit dans des ambulances, soit dans des convois de blessés, des soldats français mélangés avec des soldats allemands, et la différence était frappante. Quel abîme entre les têtes rondes des seconds, entre leur front fuyant, leur regard louche et rusé, leur mâchoire de fauve, leur expression sournoise en même temps que féroce et la figure ouverte, le clair regard, le spirituel pétillement des yeux des premiers! Les uns étaient la personnification de la bestialité, les autres de dieux, de dieux tombés si l'on veut, mais venant directement de l'Olympe.

Le seul avantage des Allemands est leur « caporalisme », leur aptitude spéciale pour manier le knout, chose excellente dans un bagne, mais secondaire dans une société d'hommes libres.

Mella pourra s'offusquer autant qu'il le voudra. Je penserai toujours, malgré son avis, que dans une seule page de lui il y a plus de lumière que dans une centaine d'indigestes volumes de n'importe quel « Herr Doctor » des universités teutoniques.

Si, d'autre part, nous quittons le domaine de l'intelligence pour considérer la manière de comprendre la dignité humaine, nous constaterons qu'il n'y a pas dans toute l'armée française un seul soldat qui consentirait à se laisser enchaîner à un canon ou à une mitrailleuse, comme les nègres de Miramamolin. Il se brûlerait plutôt la cervelle après avoir tué son chef.

Seuls, ceux qui se sentent une âme d'eunuques seront capables de crier en s'infligeant la plus grave des injures : l'Allemagne par-dessus tout!

Moi, qui ne me regarde pas comme un émasculé, je crierai à mon tour avec toute la force de mes poumons : « Ce n'est pas vrai! Au-dessus de l'Allemagne, il y a l'Espagne, il y a la Justice, il y a le Droit, il y a la Vérité, il y a Dieu! »

Il n'y a que des eunuques qui osent placer tous ces trésors au-dessous de l'Allemagne ainsi que le prouve un fait inouï, scandaleux : il y a eu des journaux carlo-luthériens qui ont blâmé le gouvernement espagnol parce qu'il avait exigé des indemnités et des excuses de l'Allemagne à cause de nos bateaux coulés par elle.

Aux yeux de ces renégats, l'Allemagne est au-dessus de la vie de nos propres frères.

Périssent assassinés les enfants de notre terre plutôt que de causer à l'empereur Guillaume le plus petit désagrément.

Le « Matonismo » (1)

Pour adoucir un peu l'amertume du précédent chapitre, il faut remarquer que ce servile assentiment à l'humiliation n'est pas aussi général parmi nous qu'on pourrait le croire par les apparences.

Je ne nie pas que cet état d'esprit ne soit partagé par la majorité, mais j'affirme qu'il y a un certain nombre de carlistes nullement méprisables, qui n'ont pas perdu jusqu'à ce point la tête ni les sentiments de la dignité. Je laisse de

(1) Le *Matonismo*, mot impossible à traduire. Les « matones » sont en Espagne l'équivalent des *bravi* italiens, ceux qui tiennent le haut du pavé et brutalisent les passants qui ne se rangent pas assez vite devant eux.

côté de véritables autorités comme Valle Inclan, Valbuena, le docteur Corral, Severino Aznar, Minguijón et d'autres qui ont publiquement déclaré ne pas vouloir être classés parmi les germanophiles dévergondés.

En dehors de ceux-là, je possède aussi plusieurs lettres de différentes régions espagnoles écrites par des carlistes éminents déplorant le *delirium tremens* de la majorité de leurs coreligionnaires et me priant de réagir contre cette honte.

« Ne croyez pas, m'écrit-on, que nous soyons en si petit nombre. Mais les fous crient tandis que les sages nous nous taisons et on n'entend d'autres voix que celles des premiers. Nous nous taisons par propreté morale, par horreur des invectives, par dégoût des vilains mots. Vous qui habitez si loin de cette atmosphère surchauffée, vous ne pouvez pas vous faire une idée de l'exaltation des esprits, surtout parmi les éléments jeunes plus accessibles aux suggestions du journal. Si nous acceptions la discussion, on ne tarderait pas à nous montrer du doigt comme des apostats achetés par la franc-maçonnerie et nous serions les victimes de ce puissant « matonismo » déchaîné parmi les nôtres et qui n'admet pas la plus petite contradiction. La consigne universelle est : tout le monde par terre ! C'est-à-dire par terre tous ceux qui ne reconnaissent pas la suprématie allemande, qui ne brûlent pas d'encens devant le Kaiser, l'oint du Seigneur. Vous nous répondrez que c'est de la folie pure, et vous aurez raison. Mais il s'agit d'un fait devant lequel nous baissons la tête, soucieux de ne pas troubler la paix de nos foyers et n'ayant pas la vocation du martyre. »

Voici le fond des lettres que je reçois. Parmi celles-ci, j'en garde à part, avec tous les égards qu'elle mérite, une, exceptionnelle, qui me fut adressée il y a déjà plus d'une année, presque au commencement de la guerre, par une haute personnalité carliste.

Je ne trahirai pas son auteur. Je dois respecter son incognito pour correspondre à la preuve de confiance qu'il me donne et à notre mutuelle affection, mais en taisant son nom, je ne vois pas d'inconvénient à rendre publique sa lettre.

« Vous m'avez convaincu, m'écrivait-il, ou, pour mieux dire, vous avez fini de me convaincre.

« Dès le moment que je reçus l'ordre de faire une politique rageusement allemande, de combattre impitoyablement les alliés, j'ai eu de graves crises de conscience comprenant l'épouvantable responsabilité que je contractais par le fait de favoriser le triomphe de l'idée protestante allemande dans le monde. Vos irréfutables arguments ont fini par déchirer les derniers voiles qui me masquaient la lumière. Vous avez raison en tout, et en tout je partage vos idées. Ce que vous me faites remarquer est l'évidence même. Tous les chef des nations belligérantes sont indifférents ou hostiles à la cause carliste et à son auguste chef, excepté l'héroïque Albert de Belgique et l'empereur de Russie. Voilà les deux seuls souverains de l'Europe amis personnels de Don Jaime, les seuls qui savent ce qu'il représente, les seuls qui lui ont montré toujours des sympathies, les seuls qui seraient disposés à venir en son aide si Dieu leur accordait un rôle prépondérant dans le monde.

« Cette considération d'ordre purement personnel mérite d'être retenue, surtout sachant comme nous le savons le dédain avec lequel les empires centraux nous regarderaient s'ils étaient favorisés par la victoire.

« A côté de cette perspective, il y a la raison suprême de la menace terrible que serait pour l'Eglise catholique le fait qu'un luthérien enragé, tel que le Kaiser, devînt le dictateur du monde.

« En vue de tout cela, je me range à votre opinion et je regarde comme une faute sur le terrain religieux, patrio-

tique et carliste, l'attitude funeste qui nous est imposée par nos dirigeants.

« Ne vous scandalisez pas pourtant si vous voyez que je continue malgré tout à défendre en public cette politique insensée que je réprouve de tout mon cœur.

« En voici la raison :

« L'exaltation de nos masses est arrivée à un degré inouï. La brutalité germanique s'est infiltrée parmi nous et les carlistes ferment les oreilles à la voix de la raison et n'obéissent qu'aux passions les plus frénétiques.

« Etant donnée ma position dans le parti carliste, si je me révolte contre la direction centrale, il en résultera une scission qui briserait l'unité de notre communion.

« Le courage me manque pour prendre la responsabilité d'une démarche dont les conséquences pourraient être très graves plutôt que pour ma chétive personne, pour notre cause.

« Je continuerai donc à obéir par discipline, tout en faisant des vœux pour que les yeux fermés s'ouvrent.

« Dieu veuille presser le jour où vos idées, les seules salutaires et justes, s'imposent à tous.

« J'espère qu'il ne tardera pas et que nous y arriverons sans renoncer à l'immense bienfait de notre unité. »

Je ne comprends que trop la triste situation de mes estimables correspondants et je m'explique leur attitude, sauf en ce qui a rapport à la peur du « matonismo ». C'est une peur puérile et indigne d'âmes généreuses.

Les menaces et les calomnies ne doivent jamais avoir prise sur des esprits honnêtes. Leur seul effet doit être de pousser à la résistance, parce qu'elles ne méritent pas la crainte, mais le mépris.

J'ai lu dans la presse carlo-luthérienne nombre d'articles dont le texte suggérait l'idée qu'ils ne pouvaient qu'être payés par les fonds des reptiles. Pourtant j'ai rejeté bien loin de moi cette basse pensée.

Celui qui accuse sans aucune preuve de vénalité un coreligionnaire prouve une seule chose : qu'il serait capable de trahir pour de l'argent et qu'il mesure les autres à sa taille, étant venu au monde avec une âme de vendu.

Pour réhabiliter la Compagnie

Triste situation est celle des hommes qui, comme moi, professent une spéciale vénération pour la soutane de saint Ignace qu'ils respectent autant que la pourpre cardinalice.

Tous nos amis d'Espagne qui nous écrivent ou nous rendent visite assurent, les uns avec une joie débordante, les autres avec un visible chagrin, que l'appui le plus solide de la cause allemande chez nous est la Compagnie de Jésus.

« Les jésuites et Mella, disent-ils tous, ont déclanché le mouvement contre les alliés et ont poussé les masses carlistes dans cette direction. Il n'y a pas un seul jésuite espagnol qui ne soit germanolâtre. »

Je le nie absolument, et je le nie avec autant d'indignation que d'énergie. Je vais plus loin encore, beaucoup plus loin. Je mets au défi qui que ce soit de me citer un seul jésuite espagnol ami de l'Allemagne et qui ose l'avouer sous sa signature.

Parmi les grandes qualités qui honorent la glorieuse

milice ignacienne, il y en a une qui domine toutes les autres : son esprit de corps.

Après les offenses à l'Eglise, ce qu'un jésuite oublie le moins et pardonne le plus difficilement, ce sont les offenses à son institut.

Prenant ce point de départ, si on me montrait un jésuite capable d'oublier cette noble tradition et de travailler contre les alliés et en faveur de l'Allemagne, je me permettrais, avec tous les égards dus, de lui demander ce que serait la Compagnie sans le recrutement français et à quel état elle se verrait réduite : à l'état squelettique.

Et tout de suite, avec les mêmes égards, je lui adresserais la prière de faire un tour du côté de la Grande-Bretagne et d'y visiter Beaumont College et Stonyhourst, pour voir de quelle manière les Anglais — le gouvernement et la nation — se conduisent avec leurs jésuites, et un autre tour vers Conterbery, Hastings et l'île de Jersey, pour se rendre compte de l'accueil qu'ils font aux jésuites expulsés d'autres pays.

A ces excursions pourrait s'ajouter un petit voyage d'agrément aux colonies britanniques pour connaître les établissements de jésuites que j'ai vu de mes yeux, missions, écoles, collèges, des universités immenses telles que celle de Bombay, soutenues par la patrie de Henri VIII, en réparation, pourrait-on dire, des crimes perpétrés par ce monstre couronné.

Le résultat de tous ces déplacements serait que le bon jésuite rentrerait dans sa résidence émerveillé de la somme considérable de millions dépensés par l'Angleterre au profit des jésuites, de la protection qu'elle leur accorde, du respect avec lequel elle les traite. Et, quels que fussent ses préjugés antérieurs, il serait forcé d'avouer cette vérité indiscutable à la date d'aujourd'hui, que dans le pays de l'anglicanisme un jésuite est une autorité sociale.

Pour qu'il puisse juger du contraste, je conduirais après

mon jésuite germanophile jusqu'à la frontière allemande, mais sans la franchir, parce que s'il commettait cette imprudence, il risquerait le bagne.

En effet, dans le pays des boches, jésuite et criminel sont synonymes, et celui qui foule le sol allemand est traité en délinquant de droit commun.

Les scélérates lois de mai inventées par Bismarck ont été dérogées petit à petit, sauf dans ce qui a rapport à la Compagnie. Sur ce point elles sont en pleine vigueur.

C'est en vain que les catholiques ont multiplié leurs réclamations. C'est en vain que le Centre du Reichstag a fait des efforts inouïs arrivant jusqu'à des capitulations honteuses (par exemple celle de renoncer à son caractère confessionnel pour ouvrir ses rangs aux protestants) avec l'espoir d'attendrir l'empereur. Tout s'est brisé contre la volonté inflexible et la haine satanique du Kaiser.

Lui, et lui seul personnellement, parfois en se mettant même en contradiction avec ses ministres, s'oppose à la dérogation et exige qu'on applique aux jésuites toutes les sévérités des lois infâmes.

L'empereur Guillaume n'oublie pas que les disciples de saint Ignace sont le rempart le plus fort de la « superstition romaine » dont l'extermination, selon ses propres paroles, a été « le but principal de sa vie ».

La même haine avait été soufflée par l'enfer dans l'âme de sa grand-mère la reine Victoria, qui ne s'est jamais convertie au catholicisme malgré une stupide légende. Loin de cela, elle a détesté de toute son âme notre religion jusqu'à son dernier soupir parce qu'elle appartenait à la basse église, la branche la plus antipapiste de l'anglicanisme.

Malgré cela, il y a une trentaine d'années, ses ministres responsables, cédant à la pression de l'opinion publique, ont forcé la vieille souveraine à baisser la tête et à frapper à la porte (j'ai eu le bonheur d'être témoin du fait) de Beaumont-College, dont les jardins touchent le parc du château

de Windsor, pour saluer en voisine les jésuites et les *remercier* de tout le bien qu'ils faisaient à son pays.

Cette démarche, qui mettait pour la première fois depuis la Réforme un souverain anglais à la porte d'une résidence de jésuites, dut coûter énormément à la vieille fanatique, et ne saurait être renouvelée par son petit-fils. Plutôt que d'y consentir, il se laisserait couper une main, même la main normale et pas l'ankylosée.

Eu égard à ces antécédents, qui sont de notoriété publique, peut-on concevoir qu'un jésuite soit défenseur de l'Allemagne ?

La réponse doit être négative de toute évidence. S'il existait un être pareil, il faudrait le considérer comme un phénomène, comme une espèce de déserteur de son drapeau.

Et si, prenant une pareille attitude, qu'il serait licite de qualifier de suicide, il reniait son patriarche saint Ignace devant les hommes, son patriarche saint Ignace le renierait devant Dieu.

L'Angleterre et ces messieurs d'en face

Voici les deux principaux arguments, les seuls formulés victorieusement, à leur avis, par les catholiques germanophiles espagnols : il n'est pas permis à un catholique espagnol de faire des vœux pour les alliés, parce que parmi ceux-ci figure l'Angleterre, notre ennemie traditionnelle,

et parce qu'ils sont appuyés par les sympathies des radicaux et des démagogues de tout l'univers.

Procédons par ordre et commençons par l'Angleterre, transportant la question du domaine politique sur le terrain privé pour plus de clarté.

Il y a par le monde un bandit qui a tué mon père et ma mère, qui a volé mon patrimoine et qui a été la cause de ma ruine. Ce sont les crimes de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne.

Accordé.

Un jour, le feu prend dans ma maison. Il y a dedans le seul trésor qui me reste au monde : mes enfants. Ce bandit, non pas pour des motifs généreux qu'il ignore, mais pour des raisons d'intérêt, pour sauver quelque chose qu'il risque de perdre aussi dans l'incendie, pénètre au milieu des flammes, dispute mes enfants à la mort au risque de sa propre vie, et, encourant les plus grands dangers, sauve mon trésor et me rend mes enfants que sans lui j'aurais perdus.

Dans ce moment tragique, puis-je me rappeler hier ni penser à demain ?

En aucune façon.

Toute mon âme, toutes mes pensées sont concentrées sur le danger présent, et j'accueille le malfaiteur comme un sauveur providentiel en me réservant de régler avec lui mes comptes arriérés, plus tard, quand l'incendie sera éteint.

Tel est le cas de l'Angleterre.

D'ailleurs, si j'ignore quelle porte peut nous permettre d'entrer à Gibraltar, je connais très bien le verrou capable de nous fermer à jamais l'accès de cette chambre de notre maison. Ce verrou, c'est la politique que nous suivons à présent, la politique d'aboyer à la lune comme de petits roquets, de pleurnicher comme des enfants et de crier comme des femmes au lieu d'agir en hommes.

Je ne nie pas qu'aujourd'hui tout Espagnol soucieux des intérêts de son pays doive prêcher la neutralité.

C'est le devoir d'aujourd'hui, mais la situation n'a pas été toujours la même.

Il y a une année, quand le conflit a éclaté, il aurait été plus patriotique et plus rationnel d'adopter l'attitude contraire et de tirer, par une action foudroyante, tout le parti possible de l'occasion que la fortune nous offrait.

Si Charles VII avait occupé le trône d'Espagne le 1er août 1914, moi qui connaissais plus que personne la profondeur de cet esprit ignoré du vulgaire, je n'ai pas un doute sur la politique qu'il aurait adoptée.

Avec la loyauté qui le caractérisait, franchement, ouvertement, il serait entré dans la partie jetant ses cartes sur la table et montrant tout son jeu :

« Je suis de cœur, et pour mille raisons complexes, aurait-il dit, enthousiaste ami de la France. Pendant la guerre de 1870, je me suis offert à Napoléon III, mon persécuteur, comme soldat volontaire contre l'Allemagne. Mes sentiments n'ont pas changé, mais aujourd'hui je vois à côté de la France l'Angleterre, notre ennemie séculaire, qui perpétue sur notre sol l'affront de Gibraltar. Le sentiment national est antianglais, et moi je m'identifie avec le sentiment national. L'Angleterre serait-elle disposée à effacer cette tare de Gibraltar, tare encore plus déshonorante pour elle que pour nous, en ôtant son drapeau de cette place qui, d'ailleurs, avec les progrès de la balistique, serait pour elle de bien peu d'utilité le jour où nous compterions de fortes alliances? Si elle est prête à accomplir cet acte de justice, mon peuple consentirait à s'amadouer et je recouvrerais ma liberté d'action. L'Espagne ne mettrait pas ses armées à côté de celles des alliés, mais elle adopterait une attitude qu'on pourrait appeler de belligérance passive, hautement favorable à ces derniers. Il ne faudrait compter ni avec nos finances, ni avec nos soldats, mais on

pourrait disposer librement de notre territoire et profiter de notre situation géographique.

« Qu'on utilise nos côtes et nos ports, qu'on fasse des installations navales à Mahon, Cartagène, partout où l'on voudra. Si la voie de terre paraît préférable à celle de mer, qu'on l'utilise pour les transports militaires du Maroc. Excepté pour nous demander notre or ou notre sang, pour tout le reste on peut nous regarder comme les amis les plus sûrs et les plus dévoués.

« Ma proposition est refusée? Alors, je ne romprai pas la neutralité non plus, mais je serai forcé, pour satisfaire les aspirations de mon peuple, d'envoyer aux Pyrénées 200.000 hommes qui retiendront sur la frontière huit ou dix corps d'armée français indispensables pour couvrir Paris.

« A vous de choisir. »

Cette proposition, formulée dans les tristes journées de Liége, de Namur et de Charleroi, avait mille probabilités contre une d'être acceptée.

Et, dans ce cas, sans le plus petit sacrifice matériel, et avec grand profit matériel et moral, nous aurions obtenu pleine satisfaction.

Voilà quelque chose de bien plus pratique que le procédé actuel qui consiste à essayer de faire peur avec des bravades à l'Angleterre, laquelle s'en moque, sachant parfaitement que nos grotesques menaces ne peuvent avoir aucune sanction effective.

Une fois réfuté le sophisme de l'Angleterre, passons au second sophisme : le francophilisme des gauches.

Si on peut appeler cela un argument, il ne sera en tout cas qu'un argument négatif, ainsi que le précédent, et les arguments négatifs ne peuvent être acceptés en bonne logique que subsidiairement, faute d'autres plus sérieux.

Dire qu'il faut combattre les alliés parce qu'ils ont les

sympathies des radicaux équivaut au plus honteux aveu d'inaptitude intellectuelle.

Ceux qui emploient ce raisonnement (et ils sont l'immense majorité des catholiques qui n'en connaissent pas d'autres) reconnaissent implicitement qu'ils sont incapables par leurs propres lumières de distinguer le bien du mal, la justice de l'injustice, et qu'il leur faut recourir au prochain pour avoir la solution du problème. Ils ont besoin d'un chien pour lever le gibier parce qu'ils n'ont pas de flair.

Il n'y a rien de plus pénible que d'entendre un homme si sensé, si bien doué, si sérieux que mon illustre ami don Manuel Polo y Peyrolón, dire et redire sans relâche dans ses articles germanophiles, comme *seul* argument pour se justifier, qu'il a le devoir de penser et de sentir ainsi parce que les messieurs d'en face pensent tout l'opposé.

J'admire beaucoup l'humilité, l'une des plus belles et des moins pratiquées parmi les vertus chrétiennes, mais il ne faut pas la pousser jusqu'au point d'oublier la dignité personnelle.

Croyez-vous, mon cher don Manuel, que le comte de Romanones et tous les messieurs d'en face ont un jugement plus lucide que le vôtre?

Si vous le croyez, vous vous trompez, mon ami, et je vous connais mieux que vous-même en vous attribuant une valeur plus haute.

Suivant cette règle si étroite, si petite, si dégradante, le jour où la plupart des messieurs d'en face viendraient à se taire pour ne laisser entendre d'autre voix que celle de Pio Baroja se proclamant partisan de l'Allemagne, parce que le triomphe de celle-ci signalerait l'écrasement de l'idée catholique, ce jour-là, sans avoir changé les termes du problème, en quoi que ce soit, vous seriez obligé, par la force de la logique, à modifier votre opinion et à vous déclarer anti-allemand.

Moi je suis moins ductile, plus fier, peut-être parce que

je ne vaux pas autant que vous, et quand j'entends tous ces messieurs d'en face appeler le Kaiser le fléau du genre humain, j'étudie les faits, je consulte ma raison, et, au lieu de les contredire, je conclus : tout le monde le reconnaît, *même ces messieurs d'en face.*

L'homme et la Machine

Toutes les raisons morales sont, dans le conflit actuel, contre l'Allemagne.

Son agression injuste et perfide, ses procédés barbares, son mépris de la parole engagée et des contrats les plus sacrés, sa violation de tous les principes du droit des gens et du droit naturel, tout concourt à rendre odieuse sa cause, tout oblige à regarder avec sympathie celle des alliés qui ont de leur côté le droit et la justice.

Mais il convient d'ajouter aux raisons morales d'autres non moins importantes quoique d'un ordre secondaire, les raisons utilitaires.

Utilitairement il faut combattre l'Allemagne, d'abord parce que son triomphe signifierait l'éclipse totale de la liberté dans le monde et la suppression de toutes les petites nationalités, et ensuite parce qu'il faudrait avoir l'instinct du suicide pour attacher ses destinées à celle d'un cadavre. Et l'empire allemand n'est plus qu'un cadavre. Il reste debout par la force de la gravité étant donné le poids

énorme de sa masse, mais il est mort et bien mort. Le miracle de la Marne l'a tué.

Humainement parlant, les Allemands avaient gagné la guerre avant de l'entreprendre.

Leur longue et méthodique préparation ne laissait pas lieu à la plus lointaine possibilité d'un échec.

Si la Providence n'existait pas, les barbares seraient entrés à Paris infailliblement la première semaine de septembre 1914 et ils auraient imposé la paix à la France dans les derniers jours du même mois. Leurs probabilités de victoire étaient dans la proportion au moins de mille contre un.

L'écroulement de projets tellement indéfectibles au point de vue humain est la preuve la plus grande et la plus évidente que je trouve à travers tous les siècles du providentialisme dans l'histoire.

A présent, ayant manqué le premier coup, les termes du problème ont été complètement invertis. Les bienfaits immenses, incalculables d'une avance de presque un demi-siècle ont disparu, et les alliés ont reconquis tout le terrain perdu depuis un si long laps de temps.

Aujourd'hui la lutte est engagée entre la force brutale, aveugle et la force spirituelle, entre la machine et l'homme.

Lequel de ces deux éléments de combat est supérieur à l'autre ?

La machine, tant qu'elle reste intacte, sans avoir usé encore ses rouages. L'homme, si la machine commence à se détraquer et si elle a perdu quelques-unes de ses pièces essentielles.

L'organisation allemande est infiniment supérieure à la française. La matière première, le soldat, est infiniment supérieur en France.

La machine allemande a perdu ses éléments les plus importants. Le quatre-vingt-dix pour cent de son incomparable corps d'officiers a disparu pour être remplacé par

des officiers improvisés sans ascendant et sans autorité. La Garde Impériale a été engloutie tout entière sur les bords de la Marne, dans le fond de l'Yser et dans les vallées de la Champagne. Celle qui l'a remplacée n'a de la Garde que le nom et l'uniforme, mais non pas le prestige ni l'instruction.

L'officier allemand ne s'improvise pas, le français, oui, et à merveille.

Entre deux vieux officiers de carrière, l'un allemand et l'autre français, le premier est supérieur au second. Entre un avocat, un médecin, un ingénieur, un prêtre français, promu officier après une préparation sommaire de deux ou trois mois et un allemand dans les mêmes conditions, le français a un immense avantage sur l'allemand.

Dans les régiments allemands les officiers sont tout, et on peut les considérer comme irremplaçables. Si un bataillon perd toute son officialité, il se rend.

Si un régiment français se trouve dans le même cas, immédiatement sort du rang un respectable notaire de province, un humble curé de village, un gamin de Belleville ou de Montmartre, qui se place à la tête des soldats et qui les conduit au combat et à la victoire, avec le même aplomb et le même entrain qu'un vieux colonel.

Etant données ces conditions, aujourd'hui cette vérité axiomatique et incontestable, même par les plus fanatiques francophobes, devient plus évidente que jamais, parce qu'elle est prouvée par toutes les pages de l'histoire : à égalité de contingents, les Français battront toujours les Allemands.

Jamais, depuis que les deux peuples existent, jamais les Allemands n'ont pu tenir tête aux Français à forces égales. Ils les ont toujours vaincus par la supériorité irrésistible du nombre.

A la Marne il y avait presque deux millions d'Allemands contre un peu moins d'un million et demi de Français, et

cette disproportion n'a pas pu épargner la défaite aux premiers.

Pas n'est besoin de remonter à l'époque Napoléonienne, pendant laquelle le capitaine du siècle a tant de fois taillé en pièces les Allemands avec le tiers ou le quart de leurs forces.

En descendant à nos temps contemporains, nous constatons que même pendant la malheureuse guerre de 1870, les envahisseurs n'ont pu s'imposer aux Français qu'en les écrasant sous le poids du nombre. Quand deux ou trois fois les contingents ont été équilibrés, l'avantage est resté aux Français.

Qu'arrivera-t-il à présent quand le moral de l'armée ennemie est par terre et celui de ses adversaires est monté aux nues ?

Pendant le premier mois de la guerre la masse allemande était comme nombre très au-dessus de la française. Aujourd'hui toutes les deux tendent à rester au même niveau. Quand elles seront tout à fait égales, quand cent mille Français ne trouveront devant eux que cent mille Allemands en pleine campagne, en bataille de manœuvres et pas de taupinières, la victoire sera un jeu pour les Français et la guerre finira par l'anéantissement des barbares.

Je ne sais pas si Joffre est un grand général, mais je suis sûr qu'il est un grand, un très grand honnête homme.

Il l'a prouvé d'abord en ne se salissant jamais avec des mensonges, et en rédigeant ses incomparables, ses véridiques, ses sobres et modestes communiqués où il n'a jamais masqué un revers ni exagéré un avantage. Ces communiqués qui font tant rire les malins de la presse carlo-luthérienne, lesquels brodent dessus des commentaires sans fin, chargés de sel... de cuisine.

Joffre prouve en second lieu ses solides qualités en soignant ses soldats comme s'ils étaient ses propres enfants, épargnant leur sang, renonçant à de brillantes victoires

capables d'immortaliser son nom et qui sont déjà à la portée de sa main, dépendant de sa seule volonté, mais qui coûteraient un énorme tribut de vies humaines.

Il y a déjà quelques mois qu'il fit savoir au gouvernement qu'il était en mesure de nettoyer en quinze jours le sol français d'étrangers, à la condition de sacrifier trois cent mille hommes, mais que son cœur se refusait à porter le deuil dans tant de foyers français.

Ses honorables scrupules prolongeront la guerre, mais comme les Allemands suivent le système opposé et qu'ils envoient leurs troupes à l'abattoir en masses compactes, l'équilibre ne tardera pas à s'établir et les héritiers des Vandales ne pourront pas survivre à l'usure de leur personnel.

D'autant plus qu'à cette usure d'hommes il faut ajouter une autre non moins importante, l'usure financière, laquelle doit être étudiée avec une attention toute spéciale par l'influence décisive qu'elle exercera sur la fin de la guerre.

Les deux bonbonnières

Un monsieur entre un matin chez un bijoutier, et, après avoir marchandé longtemps deux bonbonnières estimées, l'une cent francs et l'autre deux cents, finit par choisir la première, la paye, l'empoche et s'en va.

L'après-midi, il revient et il dit au marchand :

— Vous vous rappellerez sans doute que je vous ai acheté ce matin cette bonbonnière, non sans avoir hésité entre celle-ci et une autre de 200 francs. Après réflexion, je préfère l'autre. Vous voulez bien me permettre de la changer ?

— Il n'y a aucun inconvénient, répond le bijoutier.

— Eh bien, reprend l'acheteur prenant l'objet, ce matin je vous ai donné 100 francs en or. En y ajoutant cette autre bonbonnière estimée par vous au même prix, nous sommes quittes.

Il salue poliment et se sauve sans laisser au négociant le temps de se remettre et de s'apercevoir qu'il a été la dupe d'un escroc, et qu'au fond il n'a touché que la moitié du prix.

Voilà exactement la comédie qui se joue dans le trésor allemand, comédie que le journal de plus grand tirage de la Hollande, le *Telegraaf* d'Amsterdam, traduit graphiquement dans une caricature devenue populaire dans les Pays-Bas.

Elle représente Michel, nom vulgaire du paysan allemand, se grattant d'une main la tête et pressant dans l'autre un papier couvert de chiffres.

Le bonhomme dit :

« Oh! ma tête, ma tête! Pour le premier emprunt, j'ai donné au gouvernement 100 marks et on m'a donné ce papier. Pour le second emprunt, on m'a repris le papier en m'en donnant un second. Pour le troisième, on m'a enlevé encore le second papier pour m'en donner un troisième, et je ne fais que me demander : Est-ce moi qui ai gagné 300 marks? Est-ce le gouvernement? Ou nous n'avons rien gagné ni lui, ni moi? Oh! ma tête, ma tête! Qui veut bien faire l'œuvre de charité de me déchiffrer cette charade? »

Telle est la situation financière en Allemagne exposée avec une parfaite clarté. On n'y fait que changer des chif-

fons de papier tout le temps, mais, au fond, le bijoutier, dans l'espèce l'Etat, n'a perçu et ne percevra jamais que les 100 marks de la première bonbonnière. Tous les autres sont des fantasmagories incapables de faire illusion à personne, sauf aux crétins carlo-luthériens qui s'extasient devant la puissance financière allemande et qui se moquent — il faut voir avec quel atticisme! — des difficultés de ces malheureux Français et de ces mendiants d'Anglais, pauvres à demander l'aumône.

En France, pourtant, les emprunts se couvrent en espèces sonnantes avec autant de rapidité que de ponctualité. On en émet un autre aux Etats-Unis et, alors qu'on ne demande que 500 millions de dollars, le public américain apporte en vingt-quatre heures plus de 800 millions. Telle est la solidité du crédit français.

En Angleterre, dans cinq minutes, on double les impôts avec l'assentiment unanime du pays, et, dans un quart d'heure, le Parlement approuve à l'unanimité, et sans débat, le fabuleux budget, jamais rêvé dans l'histoire, de 44.000 millions de francs.

Et l'élasticité économique des deux pays est si grande que personne ne se ressent, et l'Etat moins encore que personne, de ces efforts titaniques.

Quels monuments d'honnêteté, de sincérité, de droiture, que les exposés de la situation financière faits au Parlement par M. Ribot! Quel contraste entre cette clarté vraiment latine (soit dit sans offense des carlo-luthériens), cette cristalline transparence d'eau de roche, cette intégrité et les farces ridicules, les boniments de charlatan de foire auxquels se livrent les ministres prussiens!

La gravité de la situation ne peut pas s'apercevoir encore dans toute son horreur, quoique cela frise le paradoxe, parce que le sévère blocus imposé à l'Allemagne par l'invincible escadre anglaise, blocus qui fait tant rire les carlo-luthériens — et moi bien plus encore — empêchent les

achats à l'étranger et forcent les Allemands à vivre de leur propre substance. Par cette raison, on est obligé, à l'intérieur de l'empire, d'accepter tous les papiers comme de la monnaie courante.

Mais le jour où ils auront besoin de sortir de leurs frontières et de recourir à l'étranger, quand leurs subsistances seront totalement épuisées, nous verrons s'ils trouvent quelqu'un parmi les individus et parmi les nations, disposé à accepter tous ces sales chiffons, même au poids!

N. B. — Le jour où j'écris ces lignes, la rente française se cote dans les Bourses de New-York et d'Amsterdam à 69. La rente prussienne à 48 et demi.

La flotte fantôme

On doit à Richard Wagner le Vaisseau Fantôme. Sans doute, pour continuer, en l'amplifiant, la tradition wagnérienne, les compatriotes du maître n'ont pas voulu se borner à un seul vaisseau, et ils nous offrent le spectacle de la flotte fantôme.

Dieu soit béni et quel bruit épouvantable ont fait ces incomparables cultivateurs de réclame avec leur merveilleuse escadre, la seconde du monde et près, très près d'être la première !

Qu'est-elle devenue ? Qui l'a vue ou a entendu parler d'elle ?

Personne. On sait seulement, ou on soupçonne, qu'elle est embusquée à Kiel, embouteillée volontairement, suant la peur et se recommandant à l'ami Luther chaque fois qu'un orage éclate, parce que le bruit du tonnerre rappelle les canons anglais, et alors tout le monde claque des dents.

Deux honteuses sorties partielles ont été essayées. Une fois elle a envoyé quatre croiseurs cuirassés, avec une puissante escorte de torpilleurs et de contre-torpilleurs auxiliaires. pour bombarder lâchement. selon l'habitude, les côtes anglaises ouvertes et assassiner des femmes et des enfants sur une tranquille plage de famille.

Elle aperçut en route une autre escadre anglaise, presque égale en nombre puisqu'elle ne comptait qu'une unité de plus, et prise de panique et forçant les chaudières, elle se sauva à toute vapeur refusant le combat et perdant dans la fuite ignominieuse deux beaux bateaux... et l'honneur par-dessus le marché.

Le second essai eut lieu contre Riga.

Là, quatre vieilles carcasses russes pouvant difficilement se tenir à flot dispersèrent et mirent en fuite leurs plus puissants cuirassés.

Ces prouesses et les crimes des sous-marins, voilà tout l'actif de la flotte fantôme.

Telle est pourtant la puissance du bluff, que tout le monde, et moi le premier, nous nous attendions au commencement des opérations à une intervention peut-être décisive de cette imposante machine de guerre.

J'ai craint pendant plusieurs mois (à présent je suis complètement rassuré) un second Lissa.

Il y a aujourd'hui exactement un demi-siècle que l'héroïque escadre autrichienne incomparablement plus faible que l'italienne, avec une demi-douzaine de bateaux en bois attaqua et coula ou dispersa les géants cuirassés de la seconde, alors les premiers du monde, et que par leur

supériorité numérique on était en droit de croire invincibles.

On pouvait prévoir quelque chose d'approchant aujourd'hui, d'autant plus que les Allemands n'avaient pas besoin de vaincre. Il leur aurait suffi d'affaiblir sérieusement l'ennemi.

Même en sacrifiant toute leur flotte, pour le profit qu'ils en tirent, ils ne perdaient pas grand chose ! ils auraient atteint leur but en se battant avec le courage du désespoir ainsi qu'ils font sur terre, s'ils avaient coulé le tiers ou la moitié de l'autre escadre. Le coup aurait été mortel pour l'Angleterre, qui a besoin d'un immense matériel naval pour vivre surtout en temps de guerre.

On dira que cela aurait été aller au devant du suicide, si l'on tient compte de l'inégalité des forces.

L'excuse n'est pas valable. Cette inégalité, en admettant qu'elle existe, doit être à présent insignifiante.

Les escadres de l'Angleterre sont éparpillées par toutes les mers. Il y en a une au Pacifique, une autre en Extrême-Orient, une autre dans les mers australes, une autre aux Dardanelles, une autre dans la Manche, une autre aux Indes, et d'autres et d'autres encore escortant les transports de troupes, on pourrait dire de pôle à pôle.

De deux choses l'une : ou les Allemands mentaient plus effrontément encore que d'habitude quand ils se vantaient, à la veille de la guerre, de posséder une force navale presque équivalente à celle de l'Angleterre, ou, s'ils disaient vrai, après cette dispersion des marins britanniques aux quatre points cardinaux, l'égalité de forces sur le théâtre de la guerre doit être établi, et même il ne serait pas téméraire de supposer que le plateau de la balance penche plutôt en faveur de l'Allemagne dont toutes les forces sont concentrées sur un seul point.

Si elle ne se bat pas sur la mer, c'est parce qu'elle est intimidée par le prestige anglais, parce qu'elle a peur, une

peur insurmontable, la peur du lièvre pour le chien ou de la souris pour le chat.

C'est un fait tellement évident qu'on ne conçoit pas, quand la guerre sera finie, une position sociale plus piteuse que celle des marins du Kaiser. Ils n'oseront pas se montrer dans la rue en uniforme par crainte d'être hués et de s'entendre dire : « Ou cet homme servait sur les sous-marins et alors il est un bandit, ou il était sur un grand vaisseau et alors il est un lâche. »

Comparons cette pusillanimité qui semble grotesque avec l'olympienne assurance des marines anglaise et française, déployant fièrement le pavillon national, promenant leurs couleurs sans l'ombre d'une souillure sur toute la planète et transportant des millions et des millions d'hommes d'un bout à l'autre de la terre.

Les insensés carlo-luthériens avec l'inconscience dont ils ont le monopole, ne sont pas capables de voir le contraste entre l'impuissance boche et la domination absolue de toutes les mers par les alliés, et ils ne prisent que les prouesses des sous-marins dont le rôle est en réalité aussi brillant et aussi nuisible que celui d'une poignée de puces accrochées à la peau d'un pachyderme.

Ils ne pourront pas pourtant empêcher toute personne impartiale de tirer deux enseignements de ce spectacle.

Le premier c'est que si en Allemagne il y a des marins, les pirates des submersibles, il n'y a pas de marine à proprement parler.

Le second c'est qu'en admettant l'absurde et concédant que l'Allemagne puisse prendre Constantinople et Pétrograd, Paris et Rome, et dominer tout le continent, elle serait toujours, faute de marine, assujettie à l'Angleterre, laquelle toute seule, sans aucun auxiliaire, viendrait à bout d'elle.

Quelle ignominie morale d'ailleurs que d'entendre Albion, la perfide Albion, le peuple qui passe pour plus égoïste

que tous les autres, dire à l'Allemagne avec autant de fierté que de raison : « Nos canons n'ont encore tué dans cette guerre que des belligérants, pas un seul innocent. Les vôtres ont détruit, par surprise et par trahison, des foules d'enfants, des femmes et des vieillards : nos marins, au risque de leur vie, ont sauvé celle de milliers et de milliers des vôtres. Les vôtres n'ont pas empêché la mort d'un seul des miens ! »

L'inconscience des Allemands est tellement fabuleuse qu'ils ne comprendraient pas ce langage.

Y a-t-il rien de plus inconcevable, de plus monstrueux que la dépêche du roi de Wurtemberg au maire de Stutgard à propos du bombardement, par des aéroplanes français, de cette capitale ?

Cet acte ne fut qu'un acte de justice en punition — punition mille fois méritée — des excursions aériennes des Allemands sur des villes ouvertes où il n'y avait ni une fortification ni un soldat. Les Français ne se sont décidés à exercer ces représailles qu'en vue de la réincidence des Allemands dans leurs crimes et ils ont annoncé que dorénavant, leur patience étant épuisée, ils feraient toujours de même, et que chaque fois qu'une ville ouverte française recevrait des bombes jetées par un zeppelin ou un taube, ces projectiles seraient rendus à une ville boche.

Rien de plus naturel, rien de plus conforme au droit des gens.

Et pourtant, le roitelet teutoniqne, laquais du Kaiser, pousse des cris d'orfraie et il dénonce au monde entier « cette cruauté inqualifiable et *jamais vue* ».

Où Sa Majesté Wurtembergeoise place-t-elle le sens moral et où a-t-elle les yeux ?

Il est vrai que depuis cet avertissement les incursions sur Paris ne se sont plus renouvelées.

Retournant à la flotte fantôme, un de mes amis, qui au fond penche plutôt du côté allemand. a trouvé pour l'em-

bouteillement de Kiel une explication d'apparence humoristique mais qu'on ne doit pas rejeter absolument, vu l'esprit utilitaire et pratique des Allemands.

« L'attitude des Allemands, dit mon ami, pourrait bien obéir à un calcul très profond. Persuadés de leur inévitable défaite finale, ils n'ignorent pas que le vainqueur sera implacable, et qu'il exigera une indemnité de guerre fantastique, des centaines de milliards, telle qu'aucun pays du monde ne pourrait l'acquitter. Dans cette prévision ils gardent précieusement leur flotte intacte comme un gage pouvant demain leur servir de garantie. Ils se disent qu'en la laissant détériorer, elle perd beaucoup comme valeur vénale, tandis que si on la soigne, quand le terrible quart d'heure de Rabelais sonnera et qu'ils tourneront les yeux de tous côtés ne sachant à quel saint se vouer, ils auront le recours de parler ainsi aux alliés : « Nous n'avons pas l'argent que vous nous demandez ; voici nos vaisseaux superbes qu'on dirait sortis de l'arsenal, payez-vous avec eux. Et nous espérons bien que vous serez disposés à nous accorder une réduction de prix, eu égard aux soins extrêmes que nous leur avons donnés pour vous les remettre en parfait état, en état de neuf, sans la plus insignifiante égratignure. »

La Nausée

A regarder de près, les Allemands n'ont pas de pire ennemi qu'eux-mêmes.

Leur présomption, leur brutalité, leur mauvaise foi, leur arrogance, leur esprit de mensonge, ont fini par leur aliéner les sympathies de ceux-là même qui se montraient les plus favorables à leur cause.

J'ai déjà parlé des défections si caractéristiques de Prüm et de Kürth, ce dernier la gloire la plus incontestée de la science ecclésiastique allemande contemporaine, honoré de l'amitié intime de Léon XIII et de Pie X. Le premier l'appelait « le plus insigne historiographe de l'Eglise » et le second disait de lui qu'il méritait d'être classé parmi les Saints Pères.

L'exemple des particuliers a été imité par les nations.

Il y en avait deux parmi celles-ci qui penchaient ouvertement vers l'Allemagne l'année dernière : les Etats-Unis et la Hollande.

Dans la première, la puissante influence de vingt millions de Germains américains résidant dans le pays avait déterminé une énorme pression sur les pouvoirs publics, à commencer par Wilson, qui n'osait pas indisposer ces éléments.

Les crimes du *Lusitania* et de l'*Arabic*, les cyniques intrigues des ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche à Washington, les inconcevables intrusions de la diplomatie boche dans la politique intérieure des Etats-Unis, ont épuisé la patience yankee, et aujourd'hui la majorité des citoyens nord-américains fait des vœux pour les alliés et leur donne de l'argent.

De même dans la Hollande. L'attraction de l'Allemagne sur les Pays-Bas était tellement forte qu'ils étaient disposés à prendre parti pour elle, les armes à la main, lorsque la Grande-Bretagne para le coup par une manœuvre géniale, poussant le Japon à se déclarer belligérant et passant à la Cour de la Haye une communication très cordiale, qui disait : « Notre traditionnel et sincère attachement pour le peuple hollandais nous fait un devoir de porter à sa connaissance une grave menace qui pèse sur lui. Le Japon, prenant part au conflit, éprouve une forte convoitise en voyant, à portée de ses escadres, les îles de Sumatra, Bornéo et Java, incapables de lui opposer une résistance

sérieuse. La Grande-Bretagne mettra en jeu toute son influence auprès de la Cour de Tokio pour obtenir qu'elle ménage cet archipel, ne doutant pas que le gouvernement des Pays-Bas, pour correspondre à cette preuve d'amitié, s'abstiendra de tout acte qui puisse être interprété comme hostile aux alliés. »

La Hollande se le tint pour dit et mit une sourdine à ses penchants germanophiles, par peur. Peu de temps après, cette attitude se précisa davantage, non seulement par crainte, mais par dégoût, se voyant offensée dans sa dignité par les pirateries des sous-marins, par les violations répétées de son territoire, par le mépris du drapeau national, par les peu voilées indications de mettre un jour la main sur les bouches de l'Escaut.

Il est arrivé à peu près la même chose avec le Danemark, avec la Suisse et avec la plupart des pays, révoltés principalement par les grossiers mensonges allemands.

C'est seulement notre malheureuse Espagne qui fait encore exception. Chez nous, les turiféraires de la presse carlo-luthérienne ont l'estomac blindé contre la nausée. Ils persistent à s'extasier devant les saletés boches qu'ils flairent avec délices, leur trouvant un parfum exquis. Ils s'obstinent à prendre comme article de foi les plus lourdes inventions des empires centraux et à chercher le côté comique dans les nouvelles des alliés, si véridiques soient-elles.

Je viens de passer des moments délicieux ces jours derniers, lisant les commentaires suggérés à cette presse abracadabrante par la dernière offensive française en Champagne et les paroles railleuses qu'elle employait pour se moquer du communiqué de Joffre.

« Donc, ils ont pris 24.000 prisonniers et 144 canons?... Allons, allons... Pour les prisonniers, nous finirons par effacer un zéro ou deux. Quant aux canons, il s'agit de savoir s'ils sont d'église. »

Quelle délectation spirituelle de lire toutes ces inepties, en même temps que par la gare prochaine du Bourget passait un train après l'autre (cinquante-trois dans une semaine) chargés de chair boche debout, spectacle que nous pouvions contempler nous tous, les habitants de Paris! Pour ce qui est des canons, j'ai compté 71 pièces, plusieurs de gros calibre, aux Invalides, ainsi que d'innombrables mitrailleuses, et j'ai lu l'affiche invitant les Parisiens à aller visiter les 78 pièces restantes au parc de Chartres (à une heure de distance) où elles étaient exposées, vu le manque de place aux Invalides.

71 et 78, ça fait 149.

Tiens! c'est vrai! Les carlo-luthériens avaient raison! Le compte n'y est pas.

Joffre (le menteur!) n'a annoncé que 144 canons, et on nous en montre 149. La différence s'explique parce qu'après avoir publié le communiqué, on avait déterré 5 canons de plus dans les tranchées conquises, et on a cru qu'il ne valait pas la peine de faire une rectification pour si peu de chose.

Eh bien! la mentalité des carlo-luthériens est à tel point drôle que je ne serais nullement surpris de leur voir faire un jour ce raisonnement: « Joffre ne mérite point de crédit, il a été pris en flagrant délit de mensonge..., ayant diminué ses avantages. »

Don Jaime

Nous voilà arrivés au point culminant de mon travail et je demande à Dieu de m'accorder la prudence dont j'ai tant besoin pour aborder ce chapitre sans perdre le sang-froid nécessaire devant les insolentes provocations de ceux qui depuis si longtemps trompent le noble peuple carliste.

« Don Jaime est germanophile. » Telle est la calomnie propagée avec une inlassable persévérance au mépris de la vérité et au détriment du prestige de l'autorité royale.

Don Jaime n'est pas germanophile. Ni francophile. Don Jaime est neutre. Même s'il ne l'est pas au fond de son cœur, il a le devoir de le paraître et de le dire.

Notre chef auguste est indiscutablement l'aîné des Bourbons, de cette illustre maison qui, grâce à un titanique travail millénaire, a construit, avec l'aide des évêques, la nationalité française « ainsi que les abeilles construisent la ruche ». Un Bourbon qui lèverait la main contre la France, commettrait un parricide. A plus forte raison le premier et le chef de tous les Bourbons.

Don Jaime possède en plus la mémoire du cœur. Il n'oublie pas, il ne peut pas oublier la dette de gratitude contractée par la communion carliste envers la France, ce peuple généreux qui, dans le cours de deux émigrations successives, celle de Charles V et celle de Charles VII, a accueilli les soldats de la légitimité espagnole en frères.

Ici, tous les partis, le bonapartiste et le républicain, comme le légitimiste, avec la seule exception des orléanistes, toujours malveillants pour nous, se disputaient comme un honneur d'héberger et de fêter les vaincus de notre cause en 1839 de même qu'en 1876.

Charles VII, expulsé par Napoléon III à la fin de son règne, fit passer son amour pour la France avant toute rancune personnelle et demanda à son persécuteur de lui donner une place de soldat dans les rangs de son armée pour défendre la terre de ses ancêtres contre l'invasion allemande.

Noblesse oblige et Don Jaime ne peut pas être germanophile.

D'un autre côté, petit-fils et frère d'archiduchesses, parent très proche (cousin germain) de l'héritière du trône des Habsbourgs qu'il a conduite à l'autel au moment de son mariage, attaché à la famille impériale par les liens les plus étroits du sang et de l'affection, don Jaime ne peut pas se déclarer francophile.

Il suffit d'énoncer ces deux impossibilités morales pour comprendre que c'est travestir les faits et manquer de respect à Don Jaime, que de le classer dans l'un ou dans l'autre des deux partis belligérants.

Mais si personne ne peut attribuer à Don Jaime des sentiments hostiles envers les uns ou envers les autres, rien par contre n'est plus facile que de prouver que les austro-allemands sont antijaimistes.

Nous commencerons par écarter avec le mépris qu'elles méritent les fables stupides mises en circulation sur l'intimité qui règne entre Don Jaime et le Kaiser, sur les voyages qu'ils ont faits ensemble, sur leurs fréquents rapports, etc., etc. Il n'y a au fond de tout cela que de grotesques inventions dues à la mauvaise foi plutôt encore qu'à la fantaisie des carlo-luthériens.

Don Jaime et le Kaiser ne se sont jamais rencontrés, ils n'ont jamais eu le moindre contact, ni directement, ni indirectement.

Je me trompe pourtant. Une fois, une seule fois, dans un fugitif moment historique, ils ont été à demi correspondance.

Le cas mérite d'être rapporté pour l'édification des carlistes de bonne foi.

A la mort de Charles VII, son auguste fils fit part à toutes les cours de l'Europe de la perte irréparable qui le frappait, et tous les souverains s'empressèrent de répondre et de lui envoyer leurs condoléances. Tous, excepté l'empereur Guillaume qui ne voulut pas recevoir la lettre. « Il n'admettait pas de correspondance avec des gens qu'il ne connaissait pas. »

Cette impardonnable goujaterie avait des précédents.

A la mort de Don Juan, père de Don Carlos, celui-ci avait aussi communiqué la douloureuse nouvelle à tous les souverains et tous avaient répondu poliment, excepté deux: le vieux Guillaume et la vieille Victoria, grand-père et grand-mère respectivement du Kaiser actuel.

Ces deux souverains ont renvoyé les lettres fermées. Je les ai reçues comme secrétaire de Charles VII.

Avec une différence. La reine d'Angleterre eut au moins la pudeur de chercher un biais, faisant savoir par son ambassadeur « qu'en sa qualité de souveraine constitutionnelle, il lui était défendu par la constitution de maintenir des rapports avec des personnages politiques étrangers si ce n'était par le canal de ses ministres responsables. »

L'excuse était bête.

Son fils était non moins souverain constitutionnel, or avant et après son accès au trône il maintint de cordiales relations tant avec Don Jaime qu'avec son auguste père, sans avoir jamais eu à demander le consentement de ses ministres pour aller les voir ou dîner avec eux.

Mais au bout du compte, l'échappatoire, quoique bête — et parce que bête — prouvait le désir de ne pas blesser brutalement l'auguste proscrit ainsi qu'ont fait les deux Hohenzollern.

Voilà *tous* les rapports qu'ont eus Don Jaime et le Kaiser.

Réfléchissez-y, braves lecteurs carlistes, et vous en tirerez ces deux conséquences : 1° Don Jaime n'a pas de motifs de reconnaissance vis-à-vis du Kaiser ; 2° les sentiments du Kaiser envers notre cause et son auguste représentant sont tout autre que chose que bienveillants, malgré qu'il fasse tout le possible par ses actuelles hypocrisies pour faire croire le contraire dans un but intéressé.

Quant à l'empereur François-Joseph, je ne veux pas, je ne peux pas en parler. Je perdrais tout le sang-froid dont je parle plus haut.

Il me suffit d'ouvrir les archives de mes souvenirs personnels et d'évoquer les scènes dont j'ai été le témoin pendant mon très long séjour auprès de notre famille royale proscrite pour trouver la matière, je ne dis pas d'une brochure, mais d'un volume in-folio consignant les impardonnables, les vils, les bas affronts infligés par François-Joseph aux représentants de la légitimité espagnole.

Un jour viendra, si Dieu m'accorde un peu de vie, où j'accomplirai cette œuvre de justice et de réparation.

Aujourd'hui il me suffira de dire que Don Jaime se trouve actuellement en Autriche *et qu'il ne peut pas en sortir*.

La moindre indiscrétion de ma part pourrait aggraver sa situation et attirer sur sa tête des ennuis sans nombre dont je ne me consolerais jamais.

Par le peu, très peu qu'il m'est permis de dire, le lecteur devinera tout ce que je suis forcé de taire.

J'ai été le premier, malgré mon amour pour la France, quand Mgr le Duc de Madrid est allé l'année dernière aux ambulances de Lyon (car il y est allé, et je l'affirme contre tous les démentis carlo-luthériens et je peux le prouver en faisant photographier ses lettres), j'ai été le premier à protester contre ceux qui voulaient interpréter cet acte comme une preuve de francophilisme. Pratiquer une œuvre de miséricorde n'est pas sortir de la neutralité ni servir une cause politique, c'est travailler pour le ciel.

La question n'est pas là. La question est qu'on trompe nos naïfs coreligionnaires quand on leur dit qu'il est germanophile, comme je les tromperais en disant qu'il s'est déclaré russophile, malgré son profond amour pour la Russie dont il a porté l'uniforme pendant quatorze années, dont il a défendu le glorieux drapeau pendant deux guerres sanglantes, et où il compte d'universelles sympathies et de solides amitiés, à commencer par celle de l'empereur.

... Ponce Pilate... fut crucifié

Il y aura à peu près trois mois que je suis sans communications avec Don Jaime.

Privé de ses nouvelles directes, et sachant mieux que personne que toutes celles qu'a publiées la presse carlo-luthérienne sont fausses, inventées de toutes pièces pour les besoins de la cause, je me suis décidé à me renseigner indirectement, recourant, par la voie de la Suisse et par celle de la Hollande, à mes amis d'Autriche et en les priant de me fixer sur le sort de mon bien-aimé prince.

Mes efforts ont été couronnés de succès.

Voici la lettre que m'a envoyée, il y a peu de jours, un lieutenant-colonel, compagnon de promotion de don Jaime à l'Académie militaire de Wiener-Neustadt, et qui se bat aujourd'hui contre les Russes :

« Malheureusement, il ne m'a pas été donné de faire votre commission en personne.

« J'ai demandé un congé de quarante-huit heures pour aller à Frohsdorff et il m'a été refusé. Pis encore. J'ai été averti par ordre de Son Altesse Impériale et Royale l'archiduc Frédéric, généralissime de nos armées (et frère

de l'archiduchesse Christine) qu'il était défendu à tout officier autrichien de rendre visite à Don Jaime. Celui qui manquerait à cette consigne serait puni avec la plus grande rigueur.

« Je le regrette doublement, parce que je crains que notre prince ne soit un peu déprimé.

« J'ai su qu'appelé à Frohsdorf pour sauver des intérêts respectables, et ne voulant pas se risquer à être emprisonné de nouveau comme l'année dernière, il avait demandé des garanties et qu'il avait obtenu la parole d'honneur de Sa Majesté l'Empereur d'être respecté et traité avec tous les égards dus à un membre de la famille impériale, avec autorisation de circuler librement par tout l'empire et de le quitter quand il le voudrait.

« Malgré cette haute assurance, vingt-quatre heures après son arrivée à Frohsdorf, il a reçu cette notification : il devait se considérer aux arrêts jusqu'à la fin de la guerre, sans pouvoir circuler au delà d'un rayon de cinquante kilomètres, avec défense de quitter l'empire avant la fin des hostilités.

« J'ignore les motifs qui ont pu décider Sa Majesté à retirer sa parole d'honneur. »

Les paroles d'honneur sont la même chose que les engagements consignés dans les traités internationaux : elles ne se retirent pas.

Ou elles se tiennent, ainsi que font les gentilshommes, ou elles se violent, ainsi que font... les autres.

Nous sommes donc déjà bien fixés quant à la véritable situation de Don Jaime.

Il a été attiré dans une souricière, avec l'appât d'une parole souveraine, et arrêté pour toute la durée de la guerre.

Et maintenant, je te dis à toi, studieux séminariste qui me lis en ce moment, à toi, honnête propriétaire fidèle à notre drapeau, à toi, courageux soldat de nos guerres, à toi, digne descendant des martyrs de notre cause, qu'est-ce

que vous pensez de ceux qui vous trompent dans nos journaux en vous disant que don Jaime est comblé d'amabilités en Autriche et que lui-même écrit, touché de la magnanimité de cet empire dont l'esprit est si généreux, qu'« on n'a même pas installé des camps de concentration pour les belligérants ennemis et qu'on les laisse se promener partout en pleine liberté? »

Je ne nie pas que don Jaime ait pu écrire cette dernière phrase, mais, s'il l'a écrite, il l'a fait pour se plaindre et non pas pour se féliciter.

Voici ce qu'il a pu dire : « Ici, ils sont tellement injustes et tellement insensés avec moi, que, tandis qu'on accorde la liberté à des Français et à des Anglais, moi, neutre, et chef d'un parti qui se dévoue pour eux, on me maltraite sans raison et sans excuse. »

La presse carlo-luthérienne élimine de cette phrase tout ce qu'elle contient de blâme, on ne peut plus justifié, et là où don Jaime a écrit : « Qu'ils sont brutaux! », nos journalistes publient : « Regardez s'ils sont magnanimes! »

Avec ces procédés, on commence le *credo* par Ponce Pilate... et ainsi résulte un *credo* digne au pied de la lettre d'être récité par les carlo-luthériens.

Heureusement qu'à Madrid se trouve mon bien cher ami de plus d'un demi siècle, le noble marquis de Cerralbo, dont les sentiments chevaleresques sont reconnus par tous. C'est lui qui possède le texte de la lettre écrite par don Jaime, le 28 juillet, touchant ce point. Qu'il dise, la main sur sa poitrine de gentilhomme, si cette lettre parle de la liberté relative accordée à certains belligérants pour prouver la longanimité germanique, ou bien pour faire ressortir la contradiction entre cette apparente longanimité et la dureté des procédés employés contre lui.

Ce que le marquis de Cerralbo dira sera la vérité et je sais très bien ce qu'il doit dire, car il existe une autre lettre de Frohsdorf, datée précisément aussi du 28 juillet, que je

pourrais publier s'il le faut, dans laquelle il est parlé de cette question.

Le roi n'a qu'une parole — parole de roi — et ce serait proférer contre lui la plus atroce et la plus impardonnable des injures que de le supposer capable d'écrire dans la même minute, avec la même goutte d'encre, aux uns qu'il fait jour et aux autres qu'il fait nuit.

Conclusion

Nous tous qui avons le grand honneur d'appartenir à la très noble famille carliste et de garder le culte de nos traditions, nous sommes plus étroitement obligés que qui que ce soit à travailler contre l'Allemagne.

Servir sa cause ce serait commettre une faute de lèse catholicisme, de lèse espagnolisme, de lèse carlisme et de lèse humanité.

De lèse catholicisme parce que le but final du Kaiser est plutôt encore que de dominer le monde, de le *protestantiser*.

De lèse espagnolisme parce que la défaite des alliés, qui luttent pour la Justice, la Civilisation et le Droit, serait l'arrêt de mort de toutes les petites nationalités, parmi lesquelles malheureusement figure la nôtre que l'ambition allemande vise à convertir en colonie.

De lèse carlisme parce que, parmi les alliés, nous comptons de grandes sympathies et parmi les autres seulement des inimitiés.

De lèse humanité, parce que la victoire allemande consacrerait le triomphe dans tout l'univers de la plus odieuse, la plus dépressive, la plus intolérable des barbaries : la barbarie organisée.

TABLE

"Pages Actuelles"

1914-1916

Nouvelle collection de volumes in-16 — Prix : 0 fr. 60

N° 1. **Le Soldat de 1914. Le Salut aux Chefs**, par René DOUMIC, de l'Académie française.

N° 2. **Les Femmes et la Guerre de 1914**, par Frédéric MASSON, de l'Académie française.

N° 3. **La Neutralité de la Belgique**, par H. WELSCHINGER, de l'Institut.

N° 4. **Du XVIIIe Siècle à l'Année sublime**, par Etienne LAMY, de l'Académie française.

N° 5. **Rectitude et Perversion du Sens national**, par Camille JULLIAN, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

N° 6. **L'Héroïque Serbie**, par Henri LORIN, Professeur à la Faculté de Bordeaux.

N° 7. *Contre l'esprit allemand.* **De Kant à Krupp**, par Léon DAUDET.

N° 8. **Patriotisme et Endurance**, *Lettre Pastorale*, par S. E. le Cardinal MERCIER, Archevêque de Malines.

N° 9. **L'Armée du Crime**, d'après le Rapport de la Commission française d'enquête, par VINDEX.

N° 10. **La Cathédrale de Reims**, par E. MALE.

N° 11. **Le Général Joffre**, par G. BLANCHON.

N° 12. **Le Martyre du Clergé Belge**, par A. MÉLOT, Député de Namur.

N° 13. *Confiance, Prière, Espoir,* **Lettres sur la Guerre,** par Mgr MIGNOT, Archevêque d'Albi.

N° 14. *Contre l'esprit allemand.* **Mesures d'après Guerre,** par Léon DAUDET.

N° 15. **La Basilique dévastée. Destruction de la Cathédrale de Reims.** *Faits et Documents,* par VINDEX.

N° 16. **Le Général Gallieni,** par G. BLANCHON.

N° 17. **Les Leçons du Livre Jaune,** par H. WELSCHINGER, de l'Institut.

N° 18. **La Signification de la Guerre,** par Henri BERGSON, de l'Académie française.

N° 19. **La Belgique en terre d'asile,** par H. CARTON DE WIART, Ministre de la Justice.

N° 20. **Les Sous-Marins,** par G. BLANCHON, Lieutenant de vaisseau.

N° 21. **Les Procédés de Guerre des Allemands en Belgique,** par Henri DAVIGNON.

N° 22. **Le Roi Albert,** par Pierre NOTHOMB.

N° 23. **En Guerre,** *Impressions d'un témoin,* par F. DE BRINON.

N° 24. **Les Zeppelins,** par G. BESANÇON, Secrétaire général de l'Aéro-Club.

N° 25. **La France au-dessus de tout,** *Lettres de Combattants,* par Raoul NARSY.

N° 26. **L'Opinion Catholique et la Guerre,** par IMBART DE LA TOUR, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

N° 27. **La Charité et la Guerre.** *Tableaux et Croquis,* par G. LECHARTIER.

N° 28. **Les Surboches,** par André BEAUNIER.

N° 29. **Contre les Maux de la Guerre.** *Action publique et Action privée,* par Henri JOLY, de l'Institut.

N° 30. **Le Général Pau,** par G. BLANCHON.

N° 31. **L'Allemagne s'accuse.** Pour servir à l'Histoire de la Guerre européenne, par Jean DE BEER.

N° 32. **Pendant la Guerre,** *Lettres Pastorales et Allocutions,* par S. E. le Cardinal AMETTE, Archevêque de Paris.

N° 33. **L'Allemagne et la Guerre Européenne.** par Albert SAUVEUR, Professeur à Harvard University. Préface de Henry LE CHATELIER, de l'Académie des Sciences,

N° 34. **Les Catholiques Allemands, jadis et aujourd'hui.** *Quelques précédents au cas du Cardinal Mercier.* par le Comte BEGOUEN.

N° 35. **Notre « 75 ».** *Illustré,* par Francis MARRE.

N° 36. **L'Opinion Américaine et la Guerre,** par Henri LICHTENBERGER.

N° 37. **L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les Documents Allemands.** Avis et proclamations affichés à Bruxelles du 20 août 1914 au 25 janvier 1915, par L. DUMONT-WILDEN.

N° 38. **A un Neutre Catholique,** par Mgr Pierre BATIFFOL.

N° 39. **Dans les Tranchées du Front,** par Francis MARRE.

N° 40. **L'Esprit Philosophique de l'Allemagne et la Pensée Française,** par Victor DELBOS, de l'Institut.

N° 41. **La France de demain,** par HÉBRARD DE VILLENEUVE.

Nos 42-43. **Comment les Allemands font l'Opinion.** Nouvelles de guerre affichées à Bruxelles pendant l'occupation, par DUMONT-WILDEN.

N° 44. **Les Catholiques Espagnols et la Guerre,** par Maurice DE SORGUES.

N° 45. **Un Examen de Conscience de l'Allemagne,** par P. HAZARD, officier interprète.

N° 46. **Guerre et Philosophie,** par Maurice DE WULF, professeur aux Universités de Louvain et de Poitiers.

N° 47. **Les Aumôniers Militaires,** par GEOFFROY DE GRANDMAISON.

N° 48. **Les Arabes et la Guerre,** par Ernest DAUDET.

N° 49. **Le Général Maunoury,** par MILES, rédacteur au *Correspondant.*

N° 50. **La Vraie France et l'Evolution du Patriotisme,** par Samuel ROCHEBLAVE.

N° 51. **Le Martyre du Clergé Français,** par l'Abbé GRISELLE.

N° 52. **La Conduite des Allemands en Belgique et en France,** *d'après l'enquête anglaise,* par Henri Davignon.

Nos 53-54. **La Presse et la Guerre.** *Le Journal des Débats,* par Raoul Narsy.

N° 55. **La Mission du Prince de Bulow à Rome,** par Henri Welschinger.

N° 56. **La Guerre,** *telle que l'entendent les Américains et telle que l'entendent les Allemands,* par Morton Prince.

Nos 57-58. **La Presse et la Guerre.** *Le Figaro,* par Julien de Narfon.

N° 59. **Le Duel franco-allemand en Espagne,** par Louis Arnould.

Nos 60-61. **La Presse et la Guerre.** *L'Action Française,* par Jacques Bainville.

N° 62. **Pro Patria,** par Victor Giraud.

Nos 63-64. **Le Service de santé pendant la guerre,** par Joseph Reinach.

N° 65. **La Reine Elisabeth,** par M. des Ombiaux.

N° 66. **La Chimie meurtrière des Allemands,** par Francis Marre.

N° 67. **Amende honorable,** par Francisco Melgar. *Avant-propos* de Morel-Fatio, de l'Institut.

L'Allemagne, les Neutres et le Droit des gens, par Robert Perret.

Pour teutoniser la Belgique, par Fernand Passelecq.

Imprimerie Artistique « Lux », 131, boulevard Saint-Michel, Paris

N° 68

"Pages actuelles"
1914-1916



L'Allemagne, les Neutres et le Droit des Gens

PAR

ROBERT PERRET
Docteur ès lettres

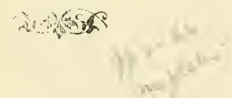


BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

ROBERT PERRET

DOCTEUR ÈS LETTRES

L'Allemagne, les Neutres et le droit des gens

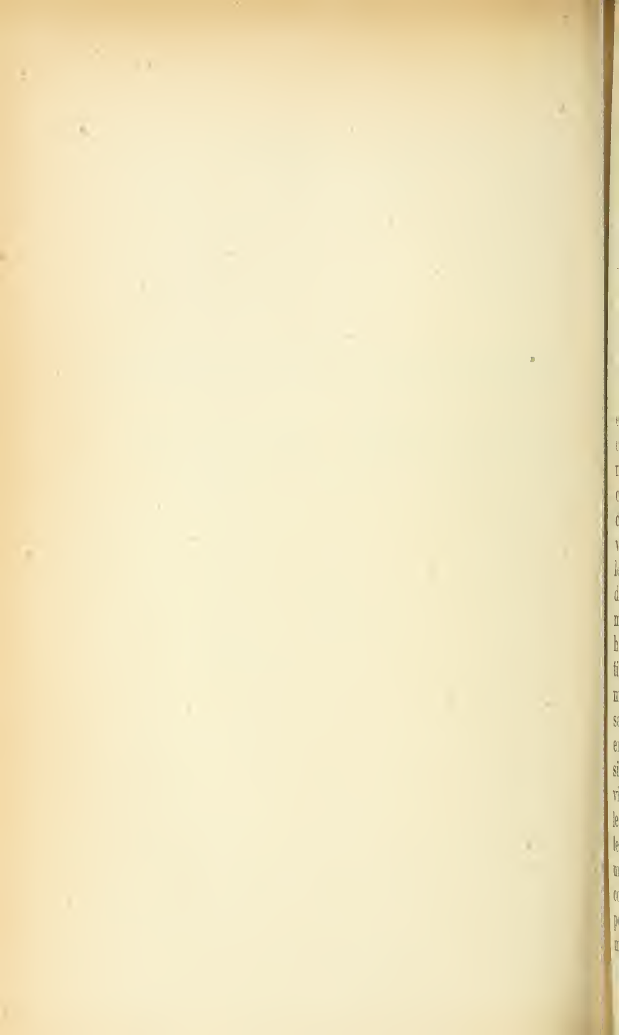


PARIS

BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1916



L'Allemagne, les Neutres et le droit des gens

Un juriste allemand, le célèbre A. G. Heffter, enseignait vers le milieu du dernier siècle, en sa chaire de Berlin, que la morale des peuples est soumise aux obligations de la morale individuelle et que si l'histoire enregistre bien des infractions à ces lois, il n'existe pas moins une conscience universelle : « De même que les hommes entre eux, les nations, à moins qu'elles ne prétendent vivre dans un isolement complet, doivent se respecter mutuellement comme membres de l'association humaine. » On estime, en général, que les violations du droit public sont dépourvues de sanction ; mais de même qu'une suite de fautes, en favorisant une passion, brise l'équilibre de nos dons et engendre la souffrance, de même qu'un vice physique compromet la santé, de même aussi les violences internationales comportent quelquefois leurs châtiments : « Une nation peut prendre un tel accroissement qu'il pourra devenir par la suite un danger pour les autres nations. La politique conseille la réunion collective de toutes les forces, pour prévenir ou pour repousser le danger commun. C'est là surtout que la politique de coalition

a obtenu ses plus beaux triomphes. » Enfin, à l'image des hommes, qui doivent être charitables envers les humbles parce que tous sont les fils d'un même Dieu, « les nations, en tant qu'elles sont souveraines ou indépendantes les unes des autres, ne pourront être considérées entre elles que sous le point de vue d'une égalité complète. L'Etat le plus faible a les mêmes droits politiques que le plus fort (1). »

Nul ne blâmera ces maximes généreuses du professeur de Berlin ; il est cependant permis de ne plus le suivre lorsqu'il déclare que la morale internationale est une création allemande. Sans doute, le droit public compta beaucoup d'adeptes outre-Rhin après les guerres de Napoléon, mais il y eut un *jus gentium* bien avant les écrits de Schmalz et de Bluntschli, même avant ceux de Puffendorf et de Moser. On découvre, à l'état de simple germe, précédant la floraison chrétienne, un sentiment de confraternité entre les tribus ou les peuples qui se regardaient comme semblables. Les Grecs se croyaient tout permis envers ceux qui n'appartenaient point à la race hellénique, les Barbares, ces ennemis naturels avec lesquels la guerre ne cessait point ; mais si divisée que fût l'Hellade en ligues aspirant à la suprématie, il y avait un κοινός νόμος Ἑλλήνων, un ensemble de rapports juridiques que chaque État devait res-

1. A. G. Heffter, *le Droit international de l'Europe*. Traduction Jules Bergson, 3e édition.

pecter. L'amphictionie de Delphes était une fédération religieuse qui avait le privilège de suspendre les guerres pendant le temps nécessaire aux jeux pythiques ; des hérauts allaient annoncer au loin la paix sacrée, sorte de Trève de Dieu qui précéda les décrets de nos conciles. Les Romains menaient la guerre sans ménagement ; ils aspiraient à la domination universelle, ce qui est contraire au principe même du droit des gens ; pourtant ils avaient un droit fécial, n'entamaient point les hostilités sans les avoir déclarées suivant certains rites, laissaient aux peuples vaincus leurs usages, leur religion et parfois leurs coutumes juridiques. Quand Rome croyait avoir à se plaindre de l'un de ses voisins, le *pater patratus* se rendait à la frontière, ceint d'une couronne de verveine cueillie au Capitole ; il invoquait les dieux des limites, énumérait les griefs du Sénat et s'écriait : « Si c'est contre le droit et ma conscience que je demande qu'on me livre ces personnes et ces choses, à moi le messager du peuple romain, que Jupiter ne me laisse jamais rentrer dans ma patrie. » Ces paroles étaient répétées en territoire ennemi, aux magistrats de la capitale, et le recours aux armes ne pouvait avoir lieu qu'au bout de trente-trois jours (1). Rome pratiquait l'usage des traités et loin de les considérer comme des chiffons de papier les mettait par des sacrifices sous la

1. Victor Duruy. *Histoire des Romains*, t. I, p. 103. Arnobe, VI, 25.

protection divine. Le fécial tuait la victime avec un caillou de silex, pierre d'où jaillit l'étincelle et que la croyance plaçait dans la main de Jupiter.

L'évangile ne limite pas, comme le monde ancien, le devoir de la miséricorde entre les descendants d'une même race ; il ne connaît point de barbares et abolit ces distinctions entre hommes tous rachetés par un même holocauste. A la femme de Sichar, aussi bien qu'aux membres du peuple élu, le Christ a promis la vie éternelle : « Cette femme samaritaine lui dit : Comment vous, qui êtes Juif, me demandez-vous à boire à moi qui suis Samaritaine? car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains. Jésus lui répondit : Si vous connaissiez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez peut-être demandé vous-même, et il vous aurait donné de l'eau vive (1). » Devant le puits de Sichar a plié pour la première fois la fierté antique ; le Rédempteur y enseigna l'humilité et le dévouement ; il y renouvela son commandement le plus élevé, qui est celui de l'amour. Or l'amour engendre une liberté messagère de paix. C'est pourquoi l'Église catholique, pendant le Moyen Age, a entrepris l'éducation des peuples. Des guerres inexpiables avaient mis aux prises les Latins et les Germains, les musulmans et les chrétiens, les gibelins et les guelfes, les empires, les royaumes et les grands feudataires d'un même

1. Évangile selon saint Jean. Chapitre IV, 9 et 10.

royaume les uns avec les autres. Il fallait rendre l'Europe habitable et ce fut la tâche du seul pouvoir qu'aucune force, même la force impériale allemande, ne put jamais asservir : la papauté.

En France, des conciles à moitié laïques et ecclésiastiques qui se tinrent à Charroux, à Limoges, au Puy, à Poitiers ordonnèrent : « Que dorénavant aucun homme ne fasse irruption dans une église ; que personne ne moleste ou injurie les moines et leurs compagnons ; qu'aucun n'ose prendre un paysan ou une paysanne, ne ravisse ou ne tue les poulains, les bœufs, les ânes, les moutons, les chèvres et les porcs ; que nul n'arrête les marchands et ne pille leurs marchandises. » Ceux qui rompraient cette *Paix de Dieu* seraient excommuniés. Le concile de Toulouges décida, en outre, que pendant l'Avent et le Carême il y aurait trêve aux guerres privées ; ce fut la *Trêve de Dieu.* A la suite du concile de Clermont, le pape Urbain II proclama la Paix et la Trêve de Dieu entre tous les peuples européens. Un moine bolonais, Gratien, compila, vers 1140, un recueil de décrétales où sont traitées les lois de la guerre. Bien qu'il s'agisse d'une œuvre privée, sans caractère officiel, on y trouve un écho assez fidèle de la doctrine catholique. Les hostilités sont permises entre chrétiens, mais seulement pour se préserver d'un mal insupportable et lorsque les moyens de persuasion ont échoué ; une certaine somme de souffrances doit être endurée en vue de la paix ; les gens de bien n'ont pas tout pouvoir pour supprimer le mal, ce

qui serait usurper le rôle de Dieu ; Notre-Seigneur lui-même n'a-t-il point toléré la présence de Judas : *Christus Judam toleravit et ad prædicandum misit, eique cum aliis Eucharistiam dedit?* Si la guerre éclate cependant, les belligérants sont tenus de respecter la population civile et ses biens ; sont retranchés du sein de l'Église ceux qui se rendent coupables d'incendies et de mutilations, ceux qui ordonnent ces crimes, ceux même qui les laissent commettre sans les avoir prescrits expressément : *Si quis membrorum truncationes, domorum incendia fecerit, sive facere jusserit, aut faciendi consenserit, quousque de his unicuique legaliter et amicabiliter coram Episcopo civitatis, aliisque civibus non emendaverit, ab Ecclesia se privatum agnoscat* (1).

Religion universelle, le catholicisme a lié les hommes par la communauté de sa doctrine, de ses cérémonies auxquelles furent conviés les sujets de toutes les nations, de sa langue identique dans la bouche de tous ses prêtres. Quelle unité dans l'art chrétien ! Depuis les bords du Rhin jusqu'à ceux de l'Èbre, que ce fut à Cologne, à Bruxelles, à Reims ou à Burgos, Germains, Latins ou Celtes joignaient leurs âmes aux mêmes heures dans un hommage au même Dieu. Ils priaient dans des vaisseaux semblables où ils n'entendaient que des paroles d'amour. A la porte des temples sacrés,

1. *Decretum Gratiani. Pars secunda. Causa XXIII.* Lyon. Édition de 1613.

partout dessinés en forme de croix, s'apaisaient les haines sous le fardeau desquelles le Christ avait succombé. Les églises étaient des asiles où il n'y avait plus d'étrangers ni d'ennemis. Une immense consolation descendait du haut de ces voûtes vers les douleurs humaines et quand, d'un bout à l'autre de la chrétienté, l'esprit humble et le cœur soumis, les fidèles avaient retrouvé par un sacrement la pureté de leur baptême, il y avait place à l'arbitrage du pape dans les conflits entre les princes.

Luther vint et brisa l'unité de la foi. Il fit de la raison le juge suprême des discussions théologiques, mais la raison de chaque peuple est bornée par le cercle restreint de ses expériences et la religion devint, comme dit Montaigne : « Un penchant à tailler Dieu à notre mesure. » La liberté de la critique engendra la multiplicité des sectes et au lieu d'une seule Église, État qui n'avait pas de frontières et conciliait tous les États, on vit se développer les Églises nationales et les religions d'État. Le grand-maître de l'ordre teutonique comprit que le principe protestant lui permettait de devenir le roi légitime de la Prusse; l'aristocratie allemande tira de la prédication de Luther des conséquences politiques et la mission internationale du catholicisme se trouva momentanément suspendue. *Le Prince* de Machiavel est contemporain de *la Théologie* de Mélanchton. En vertu de la maxime : *Cujus regio ejus relligio*, les chrétiens cessaient d'être des semblables; ils redevenaient

les uns pour les autres des barbares et la renaissance à demi-païenne qui coïncida avec la Réforme fit l'Europe pareille au monde antique.

L'orgueil de l'esprit est souvent châtié par l'orgie de la chair. Si l'intelligence repousse l'autorité du dogme, pourquoi le corps accepterait-il ses contraintes ? Dès que le rationalisme eût ouvert une brèche dans l'édifice de l'Église, « le sensualisme s'y précipita avec sa brûlante ardeur, contenue depuis si longtemps, et l'Allemagne devint le théâtre tumultueux où s'ébattit une foule ivre de liberté et de joies sensuelles (1). » A Munster, la débauche courait toute nue au soleil, sous la figure de Jean de Leyde et de ses onze femmes dansant autour d'un cadavre sur la place publique. Les portes des couvents s'ouvrirent ; moines et religieuses suivirent l'exemple de Luther et excusèrent leur sacrilège avec le prétexte d'une apostasie. L'apôtre de la Réforme, le critique acharné des indulgences, le poète de la Bible et du Choral n'a-t-il pas laissé tomber de ses lèvres ce proverbe : « Quiconque n'aime ni les femmes, ni le vin, ni le chant, celui-là est un sot et le sera sa vie durant ? » L'histoire de l'Allemagne au XVIe siècle est celle d'une bacchanale échevelée. Mais la volupté appelle le sang. Toutes les bestialités s'enchaînent et quand l'homme ravalé au rang de la brute s'abandonne à la frénésie de jouir, il veut défendre sa proie comme un mâle et se laisse emporter par les fré-

1. Henri Heine, *De l'Allemagne*. Paris, 1855, 2 vol. in-12, t. I, p. 38.

nésies du combat. Le rêveur mystique de la Wartbourg devint l'épée de son temps : « Je suis né, écrivait-il, pour me mettre aux prises sur les champs de bataille avec les partis et les démons; c'est pourquoi mes esprits sont pleins de guerres et de tempêtes. Il faut que je déracine les souches et les troncs, que je comble les flaques et les bourbiers. » On vit alors reparaître la *furor teutonicus* qui étonna Tacite, que Charlemagne avait paru dompter et qui s'était amendée, un jour, à Canossa, l'ivresse guerrière de ceux que Grégoire de Tours avait dépeints sans respect pour la parole jurée, sans pitié pour le vaincu, sans foi envers la femme, l'enfant ou le faible. L'Europe était prête pour la guerre de Trente Ans.

De 1618 à 1648, les destinées de l'empire furent tenues en suspens par des aventuriers. Mansfeld, Brunswick, Tilly et Wallenstein menèrent des bandes passant d'un chef à l'autre suivant les chances de butin. On commença par la défenestration de Prague et l'on continua par le sac de Magdebourg. Des paysans qui refusaient de montrer leurs cachettes étaient torturés par les reîtres, qui leur taillaient à coups de sabre la plante des pieds, saupoudraient de sel les blessures et les faisaient ensuite lécher par des chèvres (1). Quand la paix de Westphalie fut signée, des milliers de villages avaient été incendiés ; on voyageait dans

1. E. Denis, *l'Allemagne et la guerre de Trente ans*, in Lavisse et Rambaud: *Histoire générale*, t. V. Paris, 1895.

le Brandebourg pendant des journées entières sans rencontrer une âme; en Bohême, la population avait diminué des trois quarts; en Prusse rhénane, Aix-la-Chapelle ne comptait plus que la moitié de ses habitants. Une telle épouvante paralysa les consciences que certains esprits, à l'exemple de Hobbes, désespérèrent de la société; il leur parut chimérique de vouloir établir l'ordre sur une morale chrétienne; ils ne songèrent qu'à une sorte de droit naturel presque commun aux hommes et aux bêtes et l'on se prit à répéter avec le théoricien du despotisme : *Homo homini lupus.*

L'homme est un loup pour l'homme ! Telle est la devise que Hugo Grotius devait méditer à Senlis, chez le président de Mesme, lorsqu'il y composait son *De jure belli ac pacis* qui parut vers 1625. La petite cité d'Ile-de-France si férocement ravagée par les descendants de Mansfeld et de Brunswick a vu s'élaborer le premier livre moderne traitant des usages de la guerre. L'œuvre eut un succès qu'expliquent les souffrances de l'époque ; elle fut traduite en 1724 par un professeur à l'université de Groningue, Barbeyrac; elle inspira les déductions de l'allemand Puffendorf ; elle est encore aujourd'hui considérée, jusque dans les chaires de nos facultés, comme un monument élevé à la philosophie du droit. On peut croire cependant que ceux qui la vantent ainsi ne l'ont pas lue fort attentivement. Grotius paraît inspiré par Hobbes beaucoup plus que par l'évangile; il édicte un code de la nature auquel est étrangère la notion de Dieu ; les sen-

tences de ce protestant pourraient être signées par un Sénèque ou par un Zénon, mais comme elles semblent païennes eu égard aux maximes de l'humble et oublié Gratien ! Qu'on en juge : « Tout est permis au vainqueur par les lois de la guerre, comme le dit Salluste en parlant de Sylla. — Quand on déclare la guerre à un peuple, on la déclare en même temps à tous ceux de ce peuple et selon le droit des gens, il est permis d'exercer des actes d'hostilité contre un ennemi partout où on le trouve, comme le disent le poète Euripide et le jurisconsulte Marcien. On peut tuer impunément les sujets de l'ennemi. — Une preuve, au reste, que la licence de la guerre s'étend fort loin, c'est que le droit des gens n'en met point à couvert les enfants même et les femmes, que l'on peut aussi tuer impunément. — Il n'est pas contre la nature de dépouiller de son bien une personne à qui l'on peut honnêtement ôter la vie. — Sont réputés esclaves, tous ceux généralement qui se trouvent pris dans une guerre publique. — Ceux que l'on prend prisonniers de guerre et leurs descendants à perpétuité sont réduits à la même condition. — Les neutres doivent tenir une conduite égale envers les deux ennemis, soit qu'il s'agisse de donner passage à leurs troupes, ou de leur fournir des vivres, ou de refuser aux assiégés les choses dont on pourrait les aider (1). »

1. Grotius, *De jure belli ac pacis*. Traduction Barbeyrac. Amsterdam, 1724. 2 volumes, in-4°.

Après la guerre de Trente Ans, cette doctrine effrayante ne scandalisa point. Parce que Grotius déclarait qu'il ne faut pas entreprendre les hostilités sans juste cause, certains virent dans son livre la garantie des droits inaliénables de l'individu. Tel fut l'avis de Samuel Puffendorf, professeur à Heidelberg en 1661 et contemporain de Fénelon. Il n'y a aucune idée originale dans le *De jure naturæ et gentium*, dont le titre même est un emprunt ; mais on y découvre une immense érudition et une rigueur logique qui pousse à l'extrême les principes exposés en 1625 : « Notre ennemi nous autorise à agir contre lui par des actes d'hostilité poussés à l'infini, ou aussi loin qu'on le jugera à propos ; d'autant plus qu'on ne pourrait jamais obtenir la fin que l'on se propose dans les guerres, tant offensives que défensives, si l'on était indispensablement obligé de se tenir dans certaines bornes et de ne se porter jamais aux dernières extrémités contre un ennemi (1). » Puffendorf admet dans certains cas l'assassinat, mot qu'il écrit en toutes lettres sans la moindre fausse honte. En présence de ces aberrations, dues à la perversion du sens chrétien, les catholiques se consoleront en écoutant la condamnation du droit de la nature, prononcée avant même qu'il ait été formulé, dans *le Monarque parfait* du cardinal Bellarmin : « Ces gens-là ne vivent pas comme

1. Puffendorf, *De jure naturæ et gentium*. Traduction Barbeyrac. Amsterdam, 1724. 2 volumes in-4°, t. II, chapitre VI, p. 537.

des hommes qui ont quelque usage de la raison, mais comme des bêtes cruelles, parmi lesquelles il semble que par un certain droit de la nature, il soit permis aux plus fortes d'exercer leur rage à l'endroit des plus faibles. Ainsi le lion, comme par une licence qui lui est due, étrangle le loup et le dévore ; le loup en fait de même à la brebis et la brebis paît l'herbe et s'en nourrit. Mais les hommes, qui sont naturellement doués du franc arbitre, naissent libres et ne peuvent être assujettis les uns aux autres, si ce n'est par quelque juste titre, comme celui de l'élection (1). »

La réforme religieuse engendra progressivement une révolution philosophique qui n'est autre chose que la dernière conséquence du protestantisme. Luther avait séparé la Bible de la tradition ; Emmanuel Kant refusa tout respect au dogmatisme. Admettant, grâce au jeu de la raison pratique, Dieu comme nécessaire au bonheur de l'humanité, il s'attaqua aux preuves spéculatives de son existence et déclara que cet être idéal et transcendental n'était qu'une illusion. Si le maître de Kœnigsberg eut une critique, son disciple Fichte construisit un système ; à ses yeux Dieu *n'est* point, car l'existence est une notion sensible et les choses n'ont de réalité que dans notre esprit. Pour Schelling, les faits se résolvent en idées pures ; il y a identité absolue entre la matière et

1. Cardinal Robert Bellarmin, *le Monarque parfait ou le devoir d'un prince chrétien.* Traduction Lannel. Paris, 1625, in-8°, p. 277.

la pensée ; Dieu est le monde et le monde est Dieu. A la place de cet absolu divin, Hegel mit l'évolution. Tout devient alors prédéterminé et il n'y a plus de morale. On affirma l'équivalence du fait et du droit. Ainsi, par un détour, l'idéalisme aboutissait au panthéisme et à la glorification de la nature. Ces doctrines, qui en France n'eussent excité l'intérêt que de rares spécialistes, ébranlèrent l'Allemagne subtile presque à l'égal des armées de Napoléon. On se répéta que la matière était sainte ; on répudia le « despote tonnant » ; on proclama le déisme « religion bonne pour des esclaves » et le romantisme, qui est bien l'exaltation des forces extérieures, naquit de cette ferveur païenne. Gœthe n'a-t-il pas été appelé le Spinosa de la poésie ?

Certains livres ont une portée que leurs auteurs ne soupçonnent point. Kant était pacifiste ; il écrivit un *Essai philosophique sur la paix perpétuelle* et souhaitait voir les peuples sortir de l'état d'inquiétude où ils se trouvaient de son temps. Mais *la Critique de la raison pure* a engendré *la Doctrine de la science* et le point de départ de Fichte, l'identité du réel et de l'idéal, a été celui des philosophes de la nature. Un élève de Schelling, Adam Müller, enseigna qu'il fallait parquer les peuples comme des troupeaux. Henri Heine a montré comment le panthéisme a développé chez ses compatriotes le culte de la violence : il prophétise un drame public auprès duquel la Révolution française ne fut qu'une innocente idylle :

la page est bien connue, mais il faut la citer encore une fois : « Si la main du kantiste frappe fort et à coup sûr parce que son cœur n'est ému par aucun respect traditionnel ; si le fichtéen méprise hardiment tous les dangers, parce qu'ils n'existent point pour lui dans la réalité, le philosophe de la nature sera terrible en ce qu'il se met en communication avec les pouvoirs originels de la terre, qu'il conjure les forces cachées de la tradition, qu'il peut évoquer celles de tout le panthéisme germanique et qu'il éveille en lui cette ardeur de combat que nous trouvons chez les anciens Allemands, et qui veut combattre, non pour détruire ni même pour vaincre, mais seulement pour combattre. Le christianisme a adouci, jusqu'à un certain point, cette brutale ardeur batailleuse des Germains ; mais il n'a pu la détruire et quand la croix, ce talisman qui l'enchaîne, viendra à se briser, alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants, l'exaltation frénétique des Berserkers que les poètes du Nord chantent encore aujourd'hui. Alors, et ce jour, hélas ! viendra, les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, essuieront de leurs yeux la poussière séculaire ; Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les cathédrales gothiques... (1) »

La dernière phase de cette crise intellectuelle

1. Henri Heine, *De l'Allemagne*, Paris, 1855. 2 volumes in-12. t. I, p. 181.

accompagna l'éveil d'un sentiment national. Déjà, pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle, le grand électeur avait pris, pour signe de ralliement, la devise : *Vivat Germania*. Mais,outre-Rhin, comme l'a remarqué Bismarck, le patriotisme a besoin d'un chef sur lequel se concentre son attachement et l'intérêt dynastique dressait les uns contre les autres les États dispersés entre le Palatinat et la Silésie. « Cette tendance se retrouve dans toute l'histoire de l'Allemagne, depuis les ducs rebelles des périodes les plus reculées, jusqu'aux innombrables souverains immédiats avec les villes d'empire, les villages d'empire, les abbés et chevaliers d'empire ; et, comme conséquence de tout cela, l'empire faible et désarmé (1). » Aussi Frédéric II vit-il ses alliés l'abandonner dès qu'ils craignirent sa prééminence et, s'il réussit à augmenter la Prusse,il n'arriva pas à constituer l'Allemagne. Ce que n'avait pu faire le vainqueur de Rosbach fut accompli par le triomphateur d'Austerlitz et d'Iéna. Napoléon crut réunir contre la Prusse la Confédération du Rhin ; il n'aboutit qu'à doter l'Allemagne des prémices de l'unité. S'il n'y avait qu'un code entre la mer du Nord et la Baltique, il n'y avait aussi qu'une âme ; cette âme fut exprimée par le poète Maurice Arndt et bientôt les soldats de Blücher répétèrent avec les Bavarois de Wrède : *Was ist des Deutschen Vaterland*. Qu'est-ce que la patrie de l'Allemand ? »

1. Prince de Bismarck, *Pensées et Souvenirs*. Trad. Jaeglé, 5[e] éd. Paris, 1899. Deux volumes in-8°, t. II, p. 25.

Entre le Congrès de Vienne et le traité de Francfort, il y eut en Allemagne deux grandes catégories d'esprits : une minorité de libéraux fidèles à l'ancien dogmatisme et une majorité de panthéistes ; les premiers, comme Schmalz, Heffter et Bluntschli, édifièrent un droit public qui s'attaquait aux pratiques du blocus continental ; parce que Nelson avait accablé Villeneuve, ils pensèrent que les ennemis de la France n'auraient jamais rien à craindre de la mer ; ils réagirent contre Grotius et Puffendorf, revendiquèrent le droit des neutres, se firent les apôtres, quelquefois éloquents, des coalitions et voyant en Bonaparte un adversaire de toute liberté, crurent que le salut de leur pays était dans une lutte contre l'absolutisme. Tel ne fut pas le raisonnement des panthéistes. Prédécesseurs ou élèves de Bismarck, ils jugèrent que leurs concitoyens avaient besoin pour agir d'un guide capable de leur montrer la route et se dirent qu'il y avait chez eux trop de souverains et trop de guides ; les considérations dynastiques, a écrit le chancelier, ont toujours été « les éléments centrifuges de la nation allemande » (1). Réaliser l'hégémonie de l'un des États confédérés sur ses voisins devint le but d'une nouvelle politique, approuvée par tous les disciples de Schelling et de Spinosa. Cet État était la Prusse et l'hégémonie de la Prusse ne pouvait être obtenue que par la guerre.

1. Prince de Bismarck, *Pensées et Souvenirs*. Traduction Jaeglé, t. I, p. 365.

On voit donc à quel point Louis-Napoléon se trompait en favorisant les premiers desseins du ministre du roi Guillaume ; il supposait que l'Allemagne du Sud, menacée par l'Allemagne du Nord, rechercherait sa protection; il jugeait la situation avec des souvenirs d'écolier. De toutes les servitudes, celle qu'on ressentait avec le plus d'amertume était l'anarchie qui paralysait l'Allemagne en face de l'étranger. En réalité, tous, aussi bien jurisconsultes de Munich que diplomates de Berlin n'avaient en vue que l'unité allemande. « L'unité par la liberté », soutenait Bluntschli ; ses contradicteurs répliquaient : « Mieux vaut l'unité que la liberté. » Nous savons assez quel parti l'emporta. Après l'expérience de 1849, où Frédéric-Guillaume IV refusa l'empire afin de ne pas le devoir à un Parlement, les chefs du centre droit, Gagern, Dahlmann, Mathy, s'étaient livrés à la Prusse. Un orgueil national exaspéré, le culte de la violence, un éloignement sans cesse plus marqué envers le déisme, la religion de la matière, tels furent les facteurs de ce germanisme vite mué en pangermanisme. On a tour à tour attribué la responsabilité de cette évolution à Nietzsche, au prince de Bismarck et à Henri de Treitschke ; l'attribution est fautive, au moins en ce qui concerne les deux premiers, car Nietzsche n'a guère été lu dans son pays et Bismarck entendait cimenter son œuvre avec la paix. Il n'en est pas moins vrai que chacun d'eux a plus ou moins reflété les sentiments qui constituent, à travers la suite des générations, le fond

même de l'âme allemande. Avant saint Boniface et depuis Luther, qu'on relise l'histoire des Cimbres avec Plutarque ou bien celle de la guerre de Trente Ans, c'est toujours la même brutalité. Partout où leur caprice a conduit les barbares, écrit Mommsen, on eût dit qu'il avait passé un ouragan destructeur (1). « A voir ces grands corps blancs, ces blondes chevelures, ces yeux d'un bleu clair qui s'enflammaient si vite de férocité, les hommes petits et au teint sombre des provinces italiennes comprirent qu'ils rencontraient une race à jamais ennemie (2). » Aussi les Germains n'ont-ils pu s'assimiler vraiment l'esprit de ce christianisme venu de Rome ; ils n'ont pas admis son précepte de charité et l'on conçoit les imprécations de Nietzsche prononçant la déchéance de l'Évangile, Zarathoustra brisant les tables de la loi et s'écriant : « J'aime à être assis sur les églises détruites, semblable à l'herbe et au rouge pavot (3). » Qui veut avoir le commentaire de ce lyrisme n'a qu'à méditer l'introduction à *la Guerre d'aujourd'hui* par le général de Bernhardi : « Nous avons reconnu en nous un facteur aussi puissant que nécessaire au développement de l'humanité entière. Cette certitude nous fait un devoir d'étendre le plus loin possible l'action de notre influence intellectuelle et morale, et de rendre partout la route libre au tra-

1. Mommsen, *Histoire romaine*. Traduction Alexandre, t. V, p. 138.
2. Victor Duruy, *Histoire des Romains*, t. II, p. 479.
3. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, p. 296.

vail allemand... Évidemment, les tribunaux d'arbitrage doivent garder pour principe les rapports existants de droit et de possession. Pour un État ambitieux qui n'a pas encore obtenu le rang dont il est digne, qui a impérieusement besoin d'élargir son domaine colonial, et qui ne peut, au fond, obtenir celui-ci qu'au prix d'autres sacrifices, ils représentent *a priori* un danger... Si nous voulons obtenir pour notre nation la place qui lui convient dans le monde, il faut nous confier à notre glaive (1). »

* * *

L'histoire garde le souvenir d'une joute oratoire qui mit aux prises Henri de Treitschke et Jean-Gaspard Bluntschli. C'était vers la fin de juillet, à Heidelberg; une animation inusitée troublait les ombrages qui bordent le Neckar et les paisibles jardins où l'on n'entend d'habitude que les colloques des étudiants. L'antique cité universitaire était enfiévrée par l'annonce d'un conflit; on y avait appris l'envoi de la dépêche d'Ems; on commentait l'attitude du Reichstag applaudissant le roi de Prusse. Un banquet groupait la jeunesse qui allait rejoindre l'armée de la confédération; il était présidé par le recteur Bluntschli et celui-ci dut prendre la parole une coupe à la main. L'allocution du vieux professeur fut mélancolique; ne

1. Général de Bernhardi, *la Guerre d'aujourd'hui*. Traduction Colin. Paris, 1913. 2 vol. in-8°, t. I. Introduction.

voyait-il pas s'écrouler son rêve de liberté ? Devant ses propres élèves, les fils de son esprit, appelés aux ivresses du combat, il se remémorait sans doute son enseignement : « Bien que j'estime fort haut la bravoure, le courage, le sang-froid, les qualités viriles qui se développent pendant la guerre et qui, mettant en jeu toutes les forces corporelles ou tous les ressorts de l'âme, les élèvent jusqu'à l'héroïsme, je suis retenu par la pensée de la haine sauvage des hommes contre d'autres hommes, par le spectacle d'individus possédés de la rage de détruire, de piller ou de faire couler le sang. Je me souviens des souffrances horribles et souvent entièrement inutiles que l'homme inflige à son semblable. Je songe à la fortune de tant de familles compromise, au bonheur de tant de milliers d'individus anéanti (1). »

La scène était tragique, mais l'auditoire ne comprit pas ; un silence méprisant fit voir au recteur qu'il avait bien perdu le cœur de ses élèves. L'Allemagne du Sud avait déjà oublié Aschaffenbourg et Langensalza. Avant de se lever pour répondre, Treitschke, nouveau venu à l'Université, laissa tomber dans l'oreille d'un voisin ces paroles : *S'isch halt a Schwizer* — ce n'est qu'un Suisse (2). Il parla, et ce fut pour exalter sa joie de vivre une époque où se produisaient de tels événements : il

1. Bluntschli, *le Droit international codifié.* Traduction Lardy. Paris, 1886, in-8°, p. 10.
2. Adolf Hausrath : *la Vie de Treitschke*, in *Treitschke. His life and works.* Londres, 1914, in-8°, p. 62.

rappela les souvenirs de 1813, évoqua la bataille des Nations, conjura les spectres fantastiques de ses morts, et ordonna aux étudiants de se montrer dignes de tels ancêtres. Sa péroraison s'acheva par ces mots : « Fichte a envoyé la jeunesse germaine à la guerre sainte avec la devise : vaincre ou mourir. Moi je vous dis : vaincre à tout prix ! »

« Vaincre à tout prix », était, en effet, le précepte d'une nouvelle morale qui contredisait l'ancienne : « Même pendant l'état exceptionnel qui résulte de la guerre et alors que la force physique déploie ses effets les plus redoutables, le droit international vient poser à cette force physique des limites bien marquées, et que l'on ne peut dépasser sans encourir la réprobation du monde civilisé (1). » Qu'est-ce qu'une loi internationale, riposte l'adversaire de Bluntschli et comment des individus s'arrogeraient-ils le pouvoir de dire à un État : « Vous devez ? » Aucun homme, fût-il un juriste, n'a un titre suffisant pour imposer ses opinions ; il doit se tenir prêt à voir ses théories broyées par les faits. Le positivisme est la seule loi de l'existence ; chaque nation est son propre juge et il n'y a pas d'obligation commune en dehors de celles qui sont librement acceptées par tous. C'est la volonté des États qui est l'unique fondement du droit public ; il en résulte que l'exécution des clauses d'un traité est facultative : « Tous

1. Bluntschli, *le Droit international codifié*. Traduction Lardy. Paris, 1886, in-8°, p. 9.

les traités sont conclus avec une restriction mentale — *rebus sic stantibus* — aussi longtemps que les circonstances demeurent sans changement (1). »

Il faut ajouter, pour l'honneur de Treitschke, que parmi les obligations librement acceptées par la volonté des États, il signalait le respect de la propriété individuelle en temps de guerre, celui de la vie des prisonniers et la préservation des œuvres d'art « biens appartenant à l'ensemble de l'humanité ». Mais ces réserves ne doivent pas faire illusion sur la doctrine, puisque aux yeux de l'historien allemand, le droit public ne repose que sur des usages révocables. Treitschke, d'ailleurs, n'en a jamais été à une contradiction près. Il fut presque simultanément partisan et ennemi du prince d'Augustenbourg ; c'était un protestant austère, sincèrement chrétien, et son système politique est empreint de matérialisme ; il repoussait Spinosa et se rapprochait de Machiavel ; il était en même temps idéaliste et positiviste. Ces mystères seront toujours inexplicables pour l'âme cartésienne d'un Français ; il ne convient pas de trop s'en étonner chez les Allemands, auxquels l'abus du rationalisme donne souvent des vertiges de pensée, l'impression du vide intellectuel, et la croyance qu'il n'y a de certain que ce qui se touche ; d'où la superstition de la force parfois juxtaposée avec un certain mysticisme. On a aussi invoqué les origines slaves de Henri de Treitschke ;

1. *Treitschke. His life and works*, p. 166.

le descendant des Terzky conciliait un sang oriental avec une culture germaine. Enfin, M. T. de Wyzewa a parlé de l'influence de sa surdité ; ce grand orateur en vint à ne plus entendre les échos de sa propre éloquence ; il se serait réfugié dans un nationalisme farouche comme dans « la première forteresse » rencontrée sur sa route et où il aurait combattu, sans discuter, jusqu'à la mort (1). Quoi qu'il en soit, Treitschke ne s'est montré invariable que sur deux points : le culte de la Prusse et l'horreur de Bluntschli.

« Toute idolâtrie est néfaste », écrivait à propos de Treitschke son adversaire Baumgarten. Le « Prussomane », comme on l'appela un jour, admirait l'absolutisme parce qu'il avait l'idolâtrie de la raison d'état. L'État lui paraissait « la plus haute manifestation de la société humaine ». C'est une thèse assurément défendable aux yeux d'un luthérien, dont l'esprit de secte a perdu la notion de la valeur internationale du christianisme ; mais Treitschke et ses élèves en tirèrent des conséquences qu'un païen de l'ancienne Rome n'aurait pas désavouées. Véhicule de la civilisation, l'État a pour devoir de préserver son existence ; il faut donc, avant tout, qu'il développe son pouvoir : « De tous les vices politiques, la faiblesse est le plus abominable et le plus méprisable ; c'est le péché contre l'Esprit Saint de la politique. » Le

1. T. de Wyzewa, *Henri de Treitschke et le pangermanisme* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1914, p. 817).

plus puissant de tous les États doit être celui de l'Allemagne, puisque son objet est de propager la culture germanique, qui est la forme la plus élevée de la civilisation. A l'exemple de Mahomet qui imposait le Coran avec le sabre, le peuple allemand répandra sa culture par le moyen de la guerre, qui est d'institution divine, parce qu'elle rappelle aux soldats d'une même armée qu'ils sont les membres d'une même famille et frères par conséquent. « Ce qui fait la majesté de la guerre, c'est que, par elle, l'individu et ses mesquines ambitions s'évanouissent devant la grande idée de l'État. » La paix est un fléau ; c'est la cause de presque toutes les maladies sociales, car la sécurité qu'elle procure favorise l'égoïsme des particuliers, provoque des divisions et diminue la puissance. « Mais le Dieu vivant veillera à ce que la guerre revienne périodiquement, comme un terrible remède aux maux de l'humanité. » Puisque la guerre, même offensive, est une mission sacrée, les petits États qui ne peuvent se défendre sont destinés à être absorbés. Bernhardi, élève de Treitschke, leur dénie toute légitimité ; il s'étonne de voir penser que les « nations faibles ont droit à l'existence tout autant que les nations puissantes et vigoureuses ». C'est que « la force est le droit suprême et la question de savoir où réside le droit ne peut être tranchée que par la guerre dont le verdict est toujours biologiquement équitable » (1).

1. Se rapporter, pour l'étude des théories allemandes sur l'État,

Si Treitschke, en 1870, s'est efforcé de rassurer la Belgique, la Hollande et la Suisse, contrées « dont l'existence n'est due qu'à la désagrégation de l'empire allemand », il ne l'a pas fait en invoquant un principe, mais seulement des raisons d'opportunité politique. Pour en convaincre il suffit de rappeler ce qu'il a dit du Luxembourg, alors convoité : « L'Allemagne va-t-elle endurer plus longtemps ce scandale européen, cette plante parasite qui n'a point de sol pour se nourrir et qui vit accrochée à notre empire comme à un tronc? Un État national a le droit et le devoir de protéger ses nationaux sur tous les points de la surface du globe : nous ne pouvons supporter qu'une race germanique se laisse graduellement transformer par un métissage de Celtes sans autre raison que la perversité d'une bureaucratie dégénérée. Il y a un moyen de l'empêcher ; c'est d'incorporer ce pays à notre empire... Alsace, Lorraine, Luxembourg! quelles blessures ont été infligées à notre vie allemande par les crimes des siècles !... Notre énergie, notre probité, notre force morale, tout ce patrimoine légué par nos ancêtres devra être mis en œuvre pour rendre aux enfants prodigues de l'Ouest leurs vertus germaines (1). »

L'auteur de cette phraséologie n'ignorait pas cependant que le Luxembourg avait fait partie de

à une remarquable brochure publiée par les professeurs de la Faculté d'histoire moderne de l'Université d'Oxford : *Pourquoi l'Angleterre a pris les armes*. Oxford, 1914, in-8°.

1. *Treitschke, His life and works*, p. 237.

l'ancienne Belgique et qu'il était habité par les Trévires, peuplade à moitié celte, dont le territoire s'étendait jusqu'au Rhin ; que Rome y fonda une colonie et lui donna pour capitale une ville qui portait le nom d'Auguste ; que sa domination a laissé des traces ineffaçables. Au Luxembourg, dit un historien belge, le sol semble produire, au lieu de cailloux, des monnaies à l'effigie des empereurs. Si des Germains s'implantèrent en 496, dans ce pays, ils appartenaient au rameau franc. Le traité de Verdun attribua les rives de la Moselle non pas à Louis le Germanique, mais à Lothaire, avec ces régions qui ne furent jamais nettement ni allemandes ni romanes, où la langue était instable, qui servirent alternativement de marches extérieures à l'Austrasie et à la France et qui s'étendent entre le Rhône et la Sambre. Le traité de Mersen fixa la limite de l'Allemagne par une ligne allant de Liège à Trêves et ce ne fut pas avant 888 que l'ancien royaume de Lothaire devint un État particulier ; il forma l'enjeu d'une querelle qui se perpétua pendant tout le xe siècle. Si le comté de Luxembourg dut être cédé par Charles le Simple à son ennemi Henri l'Oiseleur et rattaché par la suite à l'empire d'Occident, il en fut pratiquement détaché en 1442 par Philippe le Bon, qui l'acheta et le transmit au grand-duc d'Occident, Charles le Téméraire. Aucun pays n'a été l'objet de plus de convoitises. Du xve siècle au xviiie, il a appartenu successivement aux maisons de Bourgogne, d'Espagne, de Bourbon et

de Habsbourg; il fut annexé tour à tour par la France et par les Pays-Bas, espagnols ou autrichiens, mais il n'était pas à proprement parler allemand. La vérité est que les arguments de langue ou de race n'ont qu'une faible valeur probante quand les frontières ethniques sont indécises. Même aujourd'hui, les habitants des cantons de Wiltz et de Clervaux ont gardé leurs traditions wallonnes ; ils emploient le dialecte dont se servent leurs voisins d'Houffalize et de Bastogne ; le français est encore l'idiome de la classe aisée. Par ailleurs, le moins qualifié des peuples pour s'indigner contre le « métissage » de ses proches est assurément la Prusse, dont les éléments finnois ne se sont germanisés que par métissage, et qui est ainsi la moins allemande des nations de l'empire. Mais à quoi bon discuter ? Faut-il demander l'impartialité à celui qui la blâmait chez les historiens ? « L'historien doit être capable de colère et d'amour ; la passion est plus clairvoyante que le sang-froid et seul l'écrivain inspiré par un esprit de parti peut nous introduire dans la vie des partis et se montrer un guide (1). »

Regarder comme des « nationaux », soumis à la juridiction de Berlin, tous les êtres humains ayant dans leurs veines un peu de sang germanique, n'est prétendre à rien moins qu'à la domination du monde entier. « Il y a huit millions

1. Paroles de Treitschke rapportées par Adolf Hausrath. *Treitschke. His life and works*, p. 42.

d'Allemands aux États-Unis qui n'ont pas besoin du drapeau allemand pour jouir du bonheur le plus complet », écrit M. S.-H. Church, président de l'institut Carnegie de Pittsburg (1). On en compte des milliers au Canada, au Brésil, dans la République Argentine et ailleurs. L'Allemagne, d'une part, entend se faire octroyer des colonies pour retenir ses émigrants et, d'autre part, elle estime posséder certains droits sur les pays étrangers où les siens se sont déjà établis. Guillaume II a inauguré une politique qui vise l'Inde par la voie de Bagdad. Les pangermanistes revendiquent en Europe l'empire de Frédéric Barberousse joint à celui de Charlemagne. Treitschke s'était écrié : « Des colonies ! La maîtrise de la mer, pour conquérir des colonies ! ». On se rappelle la première strophe de l'hymne : « L'Allemagne, l'Allemagne au-dessus de tout, au-dessus de tout au monde, tant que, pour la défense et l'attaque, elle sera unie, fraternellement, de la Meuse au Niémen et du Belt à l'Adige. »

A ce compte, nous devrions ambitionner la province de Québec et la Louisiane, l'Helvétie et la Cisalpine, la principauté d'Achaïe occupée par Villehardouin et l'empire d'Orient conquis par Baudoin de Flandre, le royaume normand des Deux-Siciles et le royaume latin de Jérusalem ; l'Italie moderne pourrait réclamer le domaine des

1. S.-H Church : *Réponse à l'appel que les savants allemands ont adressé au monde civilisé*. Londres, 1915.

Césars ; l'Espagne aurait peut-être quelque titre à faire valoir sur la Franche-Comté, et, de ce panceltisme, de ce panitalianisme, de ce panibérisme, tous en conflit les uns avec les autres, résulterait nécessairement la barbarie universelle.

La Suisse et la Belgique, aussi bien que le Luxembourg, sont des fragments de la Lotharingie ; ces trois pays séparent des ennemis héréditaires, qui, depuis vingt siècles, ont lutté sur la Meuse et sur le Rhin. Soixante années avant l'ère chrétienne, la Gaule eut à subir l'invasion d'Arioviste, près de Bâle, et celle des Usipiens et des Tenclères, le long des rivages de la mer du Nord. La France, sous la Révolution, a été sauvée par Dumouriez, à Jemmapes, et à Zurich, par Masséna. Les dépressions qui s'étendent à l'Est et à l'Ouest de la trouée de Belfort et les bassins qui prolongent jusqu'à la Loire la grande plaine de l'Allemagne du Nord ont servi à toute époque de routes aux migrations des peuples. « Il y a des champs de bataille prédestinés ». C'est pourquoi l'Europe, fatiguée par les guerres de l'épopée napoléonienne, a voulu mettre en ces parages des oasis de paix. Les puissances rassemblées au Congrès de Vienne avaient, le 20 mars 1815, déclaré « que l'intérêt général réclame en faveur du Corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle » ; elles complétèrent cet énoncé de principe par un acte solennel qui garantit à la Suisse « l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans ses nouvelles limites. » Ces mesures

étant prises du côté du Sud, on voulut pourvoir à la sécurité du Nord. Un projet avait été déjà rédigé, au moment de la coalition de 1805, par un abbé italien, nommé Piatoli, afin de créer un royaume des Deux-Belgiques et ce projet avait eu l'agrément des cours de Russie et d'Angleterre. Il fut repris par Lord Castlereagh. La Flandre, le Brabant, l'évêché de Liège et les Provinces-Unies furent amalgamés sous le nom de Pays-Bas en un ensemble hybride et formèrent un état-tampon, attribué à Guillaume d'Orange, que l'on fit par la même occasion grand-duc de Luxembourg.

Tout édifice dont les matériaux manquent de cohésion s'effrite avec les intempéries et menace ruine. Il en fut ainsi du nouveau royaume. Si la Belgique n'est un État souverain que depuis peu de temps, elle a montré, aux diverses époques de son histoire, les caractères d'une nation originale et fière. La « ribaudaille » des Flandres avait pris au moyen âge pour devise : « Mourir au combat plutôt que vivre en servage. » Ces gens de métier, novices au métier des armes, mais soutenus par une volonté héroïque, ne se laissèrent pas abattre par la défaite de Mons-en-Puelle et imposèrent à Philippe le Bel la paix d'Athis-sur-Orge. Les seigneurs de Gand devaient jurer sur la place du marché de faire observer « les lois, privilèges, libertés et coutumes de la comté et de la ville » avant d'être admis à célébrer leur joyeuse entrée. Différents des Flamands par la langue et par la race, les Wallons ont reçu de leurs ancêtres le

même patrimoine d'activité matérielle et morale; quand les ducs de Bourgogne voulurent remplacer l'initiative des communes par un régime de droits protecteurs et d'ordonnances, les jacquemarts tintèrent d'un bout à l'autre de la Belgique et non seulement Ypres et Bruges, mais aussi Dinant et Liège se soulevèrent aux cris de « Vive France ». Les municipes échelonnés sur les bords de l'Escaut et les cités riveraines de la Sambre et de la Meuse constituent véritablement une patrie belge; un principe foncier anime leur passé; « ce sentiment de la liberté collective et de l'autonomie locale qui traverse toutes les luttes des communes flamandes et wallonnes contre les empiétements d'un pouvoir central étranger (1) ». Ce pays libéral et catholique, auquel le général Bulow avait en février 1814 promis l'indépendance (2), n'avait rien de commun avec le régime intolérant et calviniste des Nassau. La charte néerlandaise de 1815, en refusant aux sujets du roi Guillaume les satisfactions qu'ils réclamaient au point de vue politique, et le décret de 1822, en prohibant l'usage du français dans les écoles, amenèrent l'insurrection de Bruxelles. Avant que l'armée du maréchal Gérard eût passé la frontière, il était devenu clair pour l'Europe que le monument élevé par les ouvriers du Congrès de Vienne s'était effondré.

1. Henri Davignon, *le Peuple belge. Sa physionomie morale et pittoresque* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1913, p. 673).
2. A. Waddington, *l'Insurrection belge*, in Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. X.

Avec ses morceaux, l'Angleterre s'efforça de refaire une construction solide. Elle tint pour démontré qu'un État formé de deux nations rivales ne saurait être viable; si l'on voulait instituer au nord de la France une seconde Suisse, il ne fallait pas s'opposer aux aspirations du peuple belge, mais au contraire le rendre libre et remédier à sa faiblesse en établissant sa neutralité. Lord Grey appuya donc le maréchal Sébastiani et décida les puissances signataires des actes de 1815 à reconnaître l'existence internationale du royaume. Une conférence se réunit à Londres ; elle aboutit le 15 novembre 1831 à la rédaction d'un traité de vingt-quatre articles qui renferme la disposition suivante : « VII. — La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers les autres États. ». Guillaume d'Orange refusa d'abord de se soumettre ; il ne comprit dans cette affaire, ni l'intérêt européen de l'Angleterre, ni la tradition qui mettait d'accord les sympathies des marchands avec la politique des ministres. Les Flamands ont toujours été les clients des armateurs de Londres ; le gras pays de l'Escaut, avec ses villes pleines de foulons, achète à l'étranger la laine que ses brebis ne suffisent pas à fournir : « Toute Flandre est fondée sur draperie, disait Jacques Artevelde, et sans laine on ne saurait draper. » Cette solidarité, ignorée au XIVe siècle par Philippe de Valois, comme

elle l'a été au xxe par Guillaume II, fut l'une des causes de la guerre de Cent Ans. Aussi la Hollande, au xixe siècle, se trouva isolée contre la France qui se fit bénévolement la mandataire de l'Europe. Anvers capitula, La Haye céda et le traité de 1839 régla définitivement le statut de la Belgique. Il reproduisit le texte précédemment cité de 1831 et les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, intervenant, déclarèrent que tous les articles du nouvel acte se trouvaient placés sous leur garantie.

Ces événements laissaient le Luxembourg dans une situation paradoxale ; il devenait séparé de son souverain qui ne pouvait y envoyer de troupes ni même y pénétrer sans passer chez autrui. Metternich et Castlereagh n'avaient, d'ailleurs, pas annexé le grand-duché aux Pays-Bas, mais l'avaient seulement attribué à la dynastie des Nassau. C'était une union personnelle et non réelle. Le roi de Prusse avait le droit de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg et le pays environnant avait été incorporé à la confédération germanique. On était donc en présence d'un État placé sous la tutelle politique de la diète de Francfort, sous la dépendance militaire des Hohenzollern, et censé appartenir « en toute propriété et souveraineté » au monarque d'un troisième pays. Si l'on ajoute que le diocèse relevait directement du pape, que le français était alors comme aujourd'hui la langue officielle de l'administration, que les noms des villages avaient été le plus souvent

romanisés et que la finale *ange* remplaçait déjà la terminaison allemande *ingen*, on imaginera peut-être ce qu'une assemblée de diplomates peut renfermer d'incohérences. Il apparut bientôt que ce n'était pas assez ; trois ans après la mise en vigueur des stipulations de Londres, le 8 février 1842, le roi de Hollande accéda pour le Luxembourg au *Zollverein* de List. Les douaniers eux-mêmes allaient cesser de monter la garde sur les fossés de Vauban.

C'en était trop. Les habitants résistèrent énergiquement contre les tentatives d'absorption et envoyèrent l'élite de leur jeunesse à la Sorbonne et à Louvain. Quand la campagne de Sadowa eut porté un coup mortel à la confédération germanique, l'Europe jugea que Guillaume de Hohenzollern n'était plus qualifié pour la représenter et pour occuper le Luxembourg ; Napoléon III fit valoir cet argument, négocia le retrait des troupes prussiennes et demanda leur place pour son armée. Le raisonnement était d'un bon logicien ; Bismarck se montra meilleur politique. Il se rendit compte qu'une citadelle perchée sur une roche n'avait plus, grâce aux progrès de l'artillerie, la même valeur militaire qu'au temps de Louis XIV et, signifiant son opposition à tout projet comportant l'aliénation du grand-duché, il ne fit aucune difficulté pour l'évacuer. Ne savait-il pas que l'Angleterre prendrait ombrage et ne laisserait pas un descendant des Bonaparte augmenter, même pacifiquement, son territoire ? Dès le 3 mai 1867 Lord

Stanley avait communiqué un texte qui prévoyait le démantèlement de la forteresse et stipulait que la ville de Luxembourg ne pourrait être vendue par le roi de Hollande sans l'assentiment des puissances européennes. Bismarck suggéra la neutralisation du pays, garantie par les puissances. « Cette condition, disait-il, avait été le principal motif qui avait déterminé le roi de Prusse à consentir au retrait de la garnison. » La proposition fut acceptée et le second article du traité signé le 11 mai fut ainsi libellé : « Le grand-duché de Luxembourg, dans les limites déterminées par l'acte annexé aux traités du 19 avril 1839, sous la garantie des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, formera désormais un État perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres États. Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article. Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique qui est elle-même un État neutre. »

Un chapelet d'États pacifiques couvrait ainsi les frontières vulnérables de la Prusse et ceux qui voyaient dans la France le trouble-fête de l'Europe respirèrent un moment. La guerre de 1870 arriva cependant, mais ses causes ne furent pas immédiatement comprises. On lit dans le journal du Prince Royal que Léopold II félicita Guillaume Ier lors de son éléva-

tion à l'empire et que Bismarck fit observer dans la réponse que « la Belgique gagnait à une forte Allemagne, dont elle n'aurait rien à craindre, ni de la France non plus, aussi longtemps que l'Allemagne serait forte » (1). Si Napoléon III se trompa à Biarritz en continuant deux siècles trop tard contre l'Autriche la politique de Richelieu, l'Europe erra plus gravement encore en jugeant les Tuileries animées par l'esprit de Napoléon Ier. Entre les deux Bonaparte il n'y avait de commun que le nom. La méprise eut pour origine une rouerie du chancelier. Il produisit et donna comme inspiré par la France un écrit tracé sous sa dictée par le comte Benedetti où il était question d'annexer la Belgique ; l'écriture parut authentiquer le texte et Gladstone organisa cette ligue des neutres dont l'impassibilité favorisa le renversement de l'équilibre européen. L'opinion générale aurait dû cependant être éclairée par les événements dont le Luxembourg fut bientôt le témoin ; sa neutralité faillit être violée matériellement, et le fut en réalité moralement, par l'État qui l'avait proposée. Cette histoire, en apparence d'intérêt secondaire, vaut la peine d'être contée, car elle projette un jour singulier sur les faits actuels.

Un article de l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* inaugura la campagne en accusant le grand-duché d'avoir pris parti entre les belligé-

1. Cité par Henri Welschinger, *La Neutralité de la Belgique* (*Débats*, 27 novembre 1914).

rants. Son gouvernement avait ordonné cependant des mesures extraordinaires. La direction du télégraphe avait été avisée de ne transmettre aucune dépêche compromettante, et peu après l'ouverture des hostilités un journaliste français fut expulsé. La presse d'outre-Rhin soutenait qu'une fraction de l'armée de Metz s'était réfugiée en territoire luxembourgeois, l'avait traversé avec ses armes et qu'aucune entrave n'avait été apportée à ses mouvements. Or « la concession du passage constitue, de la part du neutre, une violation de ses devoirs qui donne à l'autre partie un juste motif de le traiter en ennemi » (1). Bismarck adressa, le 3 décembre 1870, une note comminatoire déclarant qu'il ne se croyait plus obligé d'avoir égard à la neutralité du Luxembourg et qu'il se réservait d'exiger la réparation du préjudice causé. M. Servais riposta le 14 décembre et affirma qu'aucune troupe française ne s'était présentée à la frontière, mais seulement des évadés en vêtements civils et sans armes; que, d'autre part, on avait vu des soldats allemands en uniforme et que si personne ne les avait arrêtés, c'est parce que le Luxembourg n'avait pas d'armée (2). Cette réponse fut communiquée aux puissances signataires du traité de 1867 et approuvée par elles. Bismarck renouvela ses griefs au mois de

1. A. G. Heffter, *le Droit international de l'Europe*. Traduction Bergson, 3e édition. Berlin, 1873, p. 280.
2. G. Wampach, *le Luxembourg neutre*. Paris, 1900, in-8°, p. 293.

janvier 1871 ; il se plaignit sans rien préciser et exigea la cession de l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. Le petit État neutre était trop faible pour résister et les prétentions de l'Allemagne furent consacrées par le traité de Francfort.

Proclamé non pas dans la capitale de la Prusse, à Berlin, mais à Versailles, en pays étranger, à la fin d'une guerre qui faisait suite à tant de guerres, l'empire des Hohenzollern ne devait son existence qu'au mépris des nationalités ; il avait fallu, pour réaliser l'unité allemande, briser successivement les aspirations de la Pologne et de la Silésie au XVIIIe siècle et au XIXe celles du Slesvig-Holstein, de la Hesse, du Hanovre, de l'Alsace et de la Lorraine. La cohésion de ces éléments disparates ne résultait point de leur évolution sociale ; elle reposait uniquement, comme cela fut avoué par le prince de Bismarck, « sur le fait d'une acquisition contestable dans bien des cas, obtenue par la dynastie en vertu du droit du plus fort » (1). C'était donc vainement que la France avait tenté de créer une morale européenne, en subordonnant l'annexion de la Savoie au vote préalable de ses citoyens. La Prusse, ce *Kriegsstaat*, suivant le mot de Hans Delbrück, n'a jamais connu que le *Vœ Victis* (2). Afin de garder ses conquêtes, elle les disciplina

1. Prince de Bismarck, *Pensées et souvenirs*. Traduction Jaeglé, 5e édition. Paris, 1899, in-8°, t. I, p. 368.

2. Charles Sarolea, *le Problème anglo-allemand*. Traduction Grolleau. Paris, 1915, in-12.

et militarisa non seulement les recrues de son armée, mais encore l'organisation administrative et même la pensée individuelle. Les universitaires se mirent à enseigner la philosophie de Treitschke ; ivres de force brutale et physique, leurs auditeurs admirèrent le matérialisme d'un Haeckel ou l'incrédulité d'un Strauss ; puisque la loi de la nature est l'écrasement des faibles par les forts dans la lutte pour la vie, les hommes politiques de tous les partis jugèrent que l'empire ne pouvait subsister qu'à la condition de s'accroître et d'exercer la suprématie. « Vivre, c'est grandir. » Tel fut le nouvel acte de foi d'une Allemagne devenue prussienne.

Or l'Allemagne ne peut grandir en Europe qu'aux dépens de la France et de ces petits États que le Congrès de Vienne et le traité de Londres avaient espacés de la Meuse à l'Aar comme les éléments d'une barrière mitoyenne entre deux éternels plaideurs. Dès le mois de février 1859, avant la campagne d'Italie, Moltke avait étudié le moyen de venir en aide à l'Autriche ; le mémoire qu'il rédigea propose de former en Prusse rhénane une armée de 300.000 hommes, de lancer cette masse à travers la Belgique et d'atteindre Paris en descendant la vallée de l'Oise (1). Il suffit de jeter les yeux sur un atlas pour voir dans quelle mesure l'état-major s'inspira de ce conseil et prépara l'offensive. Un formidable réseau de voies

1. Moltke, *Militærische Korrespondenz aus den Dienstschriften des Jahres* 1859. Berlin, 1902, in-8°, p. 41.

ferrées fut établi le long des frontières luxembourgeoise et belge, au milieu d'un pays sans richesses naturelles et presque sans habitants. D'Ehrang à Karthaus les quais d'embarquement ne sont pas interrompus ; la ligne qui s'éloigne de Trèves pour gagner la vallée de l'Alzette a été quadruplée. Plus au Nord, les camps de Malmédy et d'Eisenborn, susceptibles d'abriter 100.000 hommes, rendirent possible une attaque brusquée sur Liège et devaient permettre à un corps d'invasion de bousculer à Maubeuge les troupes françaises de couverture. « Quand on néglige toutes les conditions politiques, écrit le général de Bernhardi, on peut se représenter une guerre offensive de l'Allemagne contre la France, telle que l'aile Nord de l'armée allemande avancerait avec des armées échelonnées à travers la Hollande et la Belgique, l'extrême aile droite marchant le long de la mer, tandis que dans le Sud, les forces allemandes esquiveraient le choc de l'adversaire et se déroberaient par l'Alsace et la Lorraine vers le Nord pour laisser à l'adversaire la route libre sur l'Allemagne du Sud. Le progrès par échelons de l'aile marchante allemande contraindrait l'aile gauche de l'armée adverse à un grand changement de front et la mettrait, par cela seul, dans une situation désavantageuse ; au Sud, les Français seraient obligés de faire aussi une conversion à gauche (1). »

1. Général de Bernhardi, *la Guerre d'aujourd'hui*. Traduction Colin. Paris, 1913, in-8°, t. II, p. 337.

Les conditions politiques, « négligées » systématiquement par Bernhardi, ont été mises à l'écart par l'opinion. *Le Guide pour l'enseignement de la géographie*, par H.-A. Daniel, était arrivé en 1911 à sa 265e édition. Il se divise en quatre livres, dont le dernier a pour titre *l'Allemagne* et comprend sous ce nom : l'empire allemand, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, la principauté de Liechtenstein, la Belgique, les Pays-Bas, le grand-duché de Luxembourg et le Danemark (1). Les visions de Treitschke sont progressivement devenues la folie de l'Allemagne : à quoi bon s'apitoyer sur les peuples faibles, reflets de ceux qui les entourent et satellites inutiles à la marche de l'humanité ? La vie journalière sans doute y est agréable et les arts peuvent s'y développer ; mais leurs habitants se tiennent isolés des courants qui entraînent le monde et la politique ne s'y exerce que sur de petits objets ; ce sont des îlots stériles où ne fleurissent pas les grands orgueils. — Cette psychologie de parvenus, humiliés depuis Canossa par sept siècles d'anarchie intérieure et arrivés trop rapidement au faîte de la puissance, fut percée à jour par un souverain dont l'intervention a été rapportée par M. de Broqueville dans les termes suivants : « Un ami de la Belgique, chef d'État, a déclaré textuellement à notre roi : Je vous donne le conseil d'ami de vous consacrer

1. Cité par Paul Verrier, *la Folie allemande. Pages d'histoire.* Paris, 1914. Brochure in-12, p. 5.

sérieusement à votre propre défense, car le miracle de 1870, lorsque la Belgique resta intacte tout en étant entre deux armées ennemies, ne se renouvellera pas. »

Certains esprits comprenaient cependant que l'Allemagne n'avait rien à gagner avec la guerre ; l'extension prodigieuse de ses affaires mettait chaque jour un nouveau domaine dans son orbite économique et les dépendances commerciales préparaient sûrement, bien que lentement, les sujétions politiques. Quelques années de plus et l'empire aurait réalisé son plan de conquêtes grâce à la paix. Cette manière de voir fut longtemps attribuée à Guillaume II, mais il ne sut ou ne voulut pas résister à l'ardeur de son armée ; contre les agitations intérieures, les plus sûrs appuis d'une hiérarchie militaire ne sont-ils pas des soldats? Or l'empire fermentait ; il se plaignait de ce « mauvais chanteur » dont la voix n'avait résonné à Tanger que pour s'éteindre à la Conférence d'Algésiras et que couvrait les rumeurs des peuples balkaniques. L'imagination théâtrale du souverain lui fit redouter l'impopularité comme le plus grand mal dont puisse souffrir un homme public; il se laissa imposer un rôle dans le drame que son entourage conçut. Cette évolution, plus sentimentale qu'intellectuelle, a été remarquablement définie par M. Jules Cambon : « A mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, les sentiments rétrogrades de la cour, et surtout l'impatience des militaires prennent plus d'empire

sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de la popularité acquise par son fils (1). » Les pangermanistes, flattés par le prince héritier, en voulaient à l'univers de l'échec marocain; ils voulurent remédier à leur insuffisance diplomatique par un coup de force. La triple déclaration de guerre à la Serbie, à la Russie et à la France mit le feu à l'Europe et le Hohenzollern put se faire applaudir comme Néron devant Rome incendiée.

Dès le premier jour de la crise, le gouvernement de Bruxelles remplit scrupuleusement ses obligations. M. Berryer, ministre de l'Intérieur, adressa le samedi 1er août aux autorités provinciales la circulaire suivante : « Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité. Celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que comporte la situation. Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du gouvernement, en évitant toute manifestation qui serait de nature à attirer au pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins ; à cet effet, il convient que MM. les bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout

1. *Livre Jaune français :* Documents diplomatiques, 3e édition, Paris, 1914, in-8°, p. 20. L'explication de M. Jules Cambon semble plus conforme à la vraisemblance psychologique que celle de M. le baron Beyens, qui a négligé d'exposer les rapports de Guillaume II et du parti militaire; c'était le nœud de la question (*Revue des Deux-Mondes*, mars et avril 1915).

rassemblement qui pourrait avoir pour objet de manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou l'autre pays (1). » Les bourgmestres firent aussitôt placarder des affiches conformes à ces prescriptions. Le dimanche 2 août, quelques heures avant l'ultimatum, sur les instructions de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, le procureur du roi à Bruxelles fit saisir le journal *le Petit Bleu*, coupable d'avoir pris nettement le parti de la France.

Répondant à l'interpellation d'un député socialiste, le secrétaire d'état allemand aux affaires étrangères, M. de Jagow, avait proclamé en 1913 devant une commission du Reichstag que la neutralité de la Belgique avait été réglée par des conventions internationales et que le gouvernement de Berlin ferait honneur à la parole donnée. Ces assurances furent renouvelées le 2 août 1914 par le ministre de l'empire à Bruxelles, M. de Below; questionné par un journaliste, il lui dit : « Peut-être le toit de votre voisin flambera-t-il, mais votre maison restera intacte (2). » Below se présenta le soir même devant M. Davignon et lui remit une note exigeant un droit de passage pour les armées allemandes ; en cas de refus, la Belgique était menacée d'être traitée en ennemie; on lui concédait douze heures pour se décider. Les craintes du général Brialmont, les prophéties du maréchal de Moltke,

1. Communiqué à la presse par la légation de Belgique à Paris.
2. *La Neutralité de la Belgique*. Édition officielle du gouvernement belge. Préface de M. Paul Hymans. Paris, 1915, in-8°, p. 22.

les menaces de Bernhardi et de Von der Goltz se trouvaient donc réalisées. Au Luxembourg, on ne fit même pas l'honneur d'un ultimatum. Le samedi 1er août, à sept heures du soir, avant que l'état de guerre eût été notifié à la France, des automobiles arrivèrent à Trois Vierges, station frontière, et s'arrêtèrent à la gare ; elles étaient occupées par des militaires prussiens qui pénétrèrent dans le bureau du télégraphe. Aux observations d'un gendarme luxembourgeois, l'officier qui commandait le groupe riposta : « Nous savons que nous sommes sur un territoire neutre ; nous exécutons les ordres que nous avons reçus (1). » Plus de 100.000 soldats défilèrent à travers la capitale du grand-duché pendant la nuit du 2 au 3 août. Des tranchées furent élevées sur les routes de Longwy et d'Arlon. Toutes les personnes suspectes de sympathies françaises furent arrêtées, transportées à Coblence et internées dans la forteresse d'Ehrenbreitstein. Les mandats d'amener avaient été préparés à l'avance.

Aucune voix ne s'est élevée de l'autre côté du Rhin pour excuser la violation du Luxembourg. Les philosophes du droit naturel n'avaient-ils pas affirmé que « les peuples neutres sont tenus de ne rien faire pour empêcher les mouvements de celui dont la cause est bonne », et Klüber n'est-il pas de cet avis? Or, le salut de l'État est la meilleure des causes, celle que personne ne saurait

1. *Gazette de Lausanne,* 5 novembre 1914.

discuter et si l'on objecte la signature apposée par l'Allemagne au bas de la charte de La Haye, il n'y a qu'à citer Clausewitz, invoquant la nécessité militaire comme une loi supérieure à toute loi. Le grand état-major de l'empire a publié, en 1902, une brochure intitulée : *Kriegsbrauch im land-kriege* (les lois de la guerre continentale), où le règlement international de 1899 est mis sur le même pied que l'ancien projet de Bruxelles, jugé avec le même dédain et regardé comme dénué de valeur obligatoire. Les traités ne sont pas des contraintes absolues, soutenait Henri de Treitschke, mais seulement des restrictions volontaires, sujettes à la répudiation de celui qui les a acceptées ; il répétait volontiers qu'en matière de politique « la fin justifie les moyens ».

Tant que l'Allemagne se crut assurée d'une victoire rapide, il en fut de même à l'égard de la Belgique. Le fait crée le droit ; pour légitimer l'invasion, il n'y avait besoin que du succès et de la conquête. On se rappelle la dépêche historique de Sir Edward Goschen au *Foreign Office* : « Herr von Jagow s'est étendu à nouveau sur les raisons qui avaient obligé le gouvernement impérial à prendre cette mesure, à savoir qu'il fallait pénétrer en France par la voie la plus rapide et la plus facile, de manière à prendre une bonne avance dans les opérations et à s'efforcer de frapper quelque coup décisif le plus tôt possible (1). » Le

1. *Livre Bleu anglais*. Traduction française, p. 137.

chancelier de Bethmann-Hollweg n'apporta aucun autre argument; à l'ambassadeur qui lui annonçait l'entrée en lice de l'Angleterre, il répliqua par cette harangue : « Pour un simple mot — neutralité — un mot dont en temps de guerre il n'a été si souvent tenu nul compte, pour un simple bout de papier la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie... Il s'est écrié que ce que nous avons fait est inconcevable; c'est comme frapper par derrière un homme au moment où il défend sa vie contre deux assaillants. » M. de Bethmann-Hollweg estimait sans doute que la Belgique avait été frappée par devant.

Le Germain n'est décidément pas un ζῶον πολιτικον, un animal politique. La force qui occupe Anvers menace Londres; avoir cru possible que les intéressés ne le saisiraient point est un fait qui passe l'imagination. L'Angleterre intervint donc, non par haine d'une culture assez proche de la sienne, mais parce que la sauvegarde des petits États qui entourent la mer du Nord lui apparait aujourd'hui comme un devoir vital. Elle a payé trop cher son attitude passive, en 1863, dans la question des duchés et l'abandon du Danemark par Lord Russel pèse encore, à cinquante ans d'intervalle, sur les événements avec le poids d'une faute trop lourde. La flotte commerciale de Hambourg et de Brême se trouva immédiatement bloquée par l'*Union-Jack* au fond des estuaires de la Weser et de l'Elbe; la résistance de Liège et la victoire fran-

çaise de la Marne firent comprendre aux généraux de l'empereur que la guerre serait longue et le problème du ravitaillement se posa. Privé de communications directes avec l'Atlantique, l'empire avait besoin des neutres. Il songea pour la première fois à se justifier.

On ne sait pas toujours improviser chez nos ennemis. Pour agir, les chefs eux-mêmes se conforment le plus souvent à d'anciens exemples et les ordres qu'il dictent ne sont qu'une obéissance à des préceptes formulés avant eux. Jusqu'au milieu d'octobre, le monde officiel ne trouva rien et les universitaires, en adressant au monde civilisé leur fameuse protestation, brandirent avec fureur l'arme inoffensive de la dénégation : « Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait été la cause de cette guerre. Il n'est pas vrai que nous ayons violé de façon criminelle la neutralité de la Belgique. Il n'est pas vrai que nos soldats aient touché à la vie et à la propriété d'un seul citoyen belge sans y être obligés. Il n'est pas vrai que nos troupes aient ravagé brutalement Louvain. Il n'est pas vrai que notre manière de faire la guerre méconnaisse le droit des gens. » Il n'est pas vrai que le jour soit le jour ni que la nuit soit la nuit, a répliqué spirituellement une feuille vaudoise (1). Parmi les juristes allemands appartenant à l'Institut de droit international, un seul, le professeur von Liszt, a signé le manifeste des intellectuels. On peut tenir

1. *La Gazette de Lausanne*, 14 octobre 1914.

pour vraisemblable que ses collègues ont été invités à l'imiter. La même assurance dogmatique se retrouve sous la plume du professeur Adolf Lasson, écrivant à un étranger : « Nous faisons du bien à tous. Louvain n'a pas été détruit. La cathédrale de Reims n'a pas été démolie. L'Allemagne a enseigné au monde à diriger la politique avec conscience et à faire la guerre avec loyauté. »

C'est alors que M. de Bethmann-Hollweg consulta l'histoire de son prédécesseur le grand chancelier et le plagia. Bismarck, en 1870, avait reproché au Luxembourg d'avoir violé sa propre neutralité ; le ministre de Guillaume II fit accuser la Belgique, en termes analogues, d'une offense identique. S'opposer à la marche des armées impériales est s'immiscer dans la lutte et favoriser l'un des belligérants ; le gouvernement de Bruxelles a dénoncé par conséquent le traité de 1839 ; son pays mérite de subir le châtiment de sa duplicité. Tel est l'argument soutenu par la *Gazette de Voss*. Mais ce réquisitoire produisit mauvais effet en Suisse, même dans les cantons allemands, où le *Berner Tageblatt* s'indigna ; il fallait chercher autre chose. Après l'occupation de la capitale belge, on perquisitionna dans les bureaux des ministères et au bout de longues semaines la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publia le 13 octobre trois documents : une carte du déploiement stratégique de l'armée française ; un prétendu accord, en date du 10 avril 1906, stipulant le concours de l'Angleterre dans l'hypothèse d'une inva-

sion allemande ; enfin une dépêche du baron Greindl, ministre plénipotentiaire à Berlin, insistant sur l'éventualité d'une attaque française. Or, un État neutre, ajoute le communiqué, peut signer des conventions défensives, mais il doit en faire part à tous ses garants ; en laissant l'Allemagne, garante de la neutralité belge, dans une ignorance absolue, on la traitait comme une ennemie : cette dernière puissance n'a fait qu'assurer par des actes une défense légitime.

Malheureusement pour cette thèse, la dépêche du baron Greindl témoigne seulement de son absence de perspicacité ; la possession d'une carte stratégique par l'état-major du roi Albert démontre uniquement qu'il cherchait à se renseigner ; enfin la troisième pièce n'est pas un accord officiel, mais le simple procès-verbal d'une conversation privée entre individualités sans mandat. A aucune époque la Belgique n'a passé de contrat ni avec l'Angleterre, ni avec la France. « C'est en vain que l'Allemagne a fouillé et fouillera dans nos archives, dit M. Van den Heuvel, ministre d'État ; elle n'y trouvera pas la preuve de son affirmation (1). » Ces constatations dispensent de rechercher dans quelle mesure nos voisins étaient fondés à craindre pour leur indépendance. Mais les représentants de la science germanique n'y regardèrent pas de si près ; avec une foi de néophytes, ces éducateurs du sens

1. J. Van den Heuvel, *De la violation de la neutralité belge* (*Correspondant*, 10 décembre 1914, p. 637).

critique s'inclinèrent devant les paroles officielles comme devant une vérité révélée. « Autrefois, lorsqu'une guerre éclatait, on voyait souvent des écrivains célèbres consacrer leur plume à défendre la cause de leur souverain ; les jurisconsultes allemands tenaient pour un devoir de se charger de ce soin (1). » Frédéric II n'a-t-il pas écrit en meilleurs termes : « Je vous en prie, faites bien mon charlatan et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pilules. »

Et les charlatans de s'évertuer. Chacun prôna sa drogue. Pour tout homme impartial, opine le professeur Bernatzik, l'affaire est claire ; Albert Ier s'est allié aux puissances de la Triple-Entente, non pour rester neutre, mais pour se joindre à elles (2). « Un peuple qui se conduit comme la Belgique, renchérit le professeur Daenell, ne saurait se plaindre de se voir traité selon le droit de la guerre. La Belgique a lâchement assailli l'Allemagne par derrière ; ce n'est pas l'Allemagne qui a attaqué sans raison la Belgique (3). » On ferait des volumes avec des phrases semblables. Si disciplinés qu'ils soient cependant, les avocats de l'empire se laissèrent aller à quelques maladresses ; ils n'arrivèrent pas à étouffer les accents de la

1. Schmalz, *le Droit des gens européen*. Traduction Léopold de Bohm. Paris. 1823, in-8° p. 222.

2. Article dans le *Neues Wiener Tageblatt*. Compte rendu dans *la Tribune de Lausanne*, 1er décembre 1914.

3. Professeur Daenell, *la Belgique complice de la guerre* (*Illustrirte Zeitung*. Leipzig, novembre 1914, n° 3726).

passion et dévoilèrent l'orgueil de l'éternelle Germanie. Il est bien souvent question, même dans les brochures adressées à la Hollande et à la Suisse, des territoires administrés par Frédéric Barberousse, héritage que l'Allemagne moderne devrait récupérer; on s'exprime avec trop de liberté sur l'existence des États parasites (*schmarotzerhaft*) et avec imprudence sur « le destin vital des immortelles grandes nations ». M. Friederich Naumann ne va-t-il pas jusqu'à écrire dans l'organe hebdomadaire *Die Hilfe:* « Même en admettant qu'il y ait eu en Belgique un sentiment de neutralité, le problème n'en subsiste pas moins du droit que peut avoir un petit État de se tenir, quelles que soient les circonstances, en dehors d'un travail historique de reconstitution. Les guerres sont maintenant un changement d'organisation dans le processus de l'évolution humaine... Comme il y a des États et des peuples en ascension et d'autres en décadence, il y a des jours où l'on fait les comptes et où l'on revise l'attribution des parts au gouvernement général du monde. Un tel jour vient de se lever. La lutte a pour enjeu la direction de l'humanité. Si sympathique que l'on puisse être aux vœux des neutres, on ne saurait admettre en principe leur droit de se tenir à l'écart du processus général de centralisation de la maîtrise de l'humanité. » Le processus, ô Molière!

Divers incidents ont montré comment les sujets de Guillaume II entendent la neutralité des peuples qu'ils n'ont pas envahis. Certaines maisons de

commerce suisses ont reçu de leurs débiteurs allemands l'avis que le montant des créances avait été placé en bons de l'emprunt de guerre. M. Ernest Haeckel, professeur à Iéna, blâma par une lettre ouverte le peintre germanophile Ferdinand Hodler, coupable d'avoir signé la protestation contre le bombardement de Reims ; son tableau monumental, qui représente les étudiants de l'université saxonne partant en 1813 pour rejoindre Blücher, fut mis en vente. Un Genevois, M. Malsh, ayant flétri dans un journal les violences de l'armée prussienne, fut cité en diffamation par l'ambassadeur d'Allemagne à Berne. On se rappelle les aménités du professeur Lasson à l'égard des Néerlandais : « Ce petit royaume mène une existence tranquille à nos dépens ; il vit de sa vieille gloire et de son argent amassé depuis longtemps. La Hollande n'est qu'un appendice de l'Allemagne... Nous n'avons pour elle que peu de respect et peu de sympathie (1). » Cette déclaration a valu à son auteur une réprimande officielle ; mais le secrétaire à l'Office allemand des affaires étrangères, M. Zimmermann, n'a été censuré par personne ; distinguant l'indépendance économique de la Hollande et ses libertés politiques, il a certifié que sa constitution serait respectée après la guerre, sans rien promettre au sujet de son commerce.

M. Zimmermann n'a pas l'envergure d'un Tal-

1. Lettre publiée dans *la Revue hollandaise d'Amsterdam* et citée par *les Débats*, 20 novembre 1914.

leyrand. Si, par aventure, il entendait se couvrir, en invoquant la neutralité grecque, soutenait qu'elle aussi a été violée par les défenseurs de la Belgique, et essayait d'imposer silence à leur indignation, nous pourrions aisément répondre que la Grèce était liée avec la Serbie par un traité formel, que personne n'avait garanti sa neutralité, que son premier ministre nous avait appelés à l'aide et enfin que la France, en débarquant à Salonique, n'a fait qu'user du droit reconnu aux vainqueurs de Navarin par l'acte de 1836.

Les menaces de l'Allemagne ont porté leurs fruits et le blocus a forcé quelques-uns de ses voisins à prendre des mesures qui limitent l'exportation. Peut-être nos adversaires commencent-ils à redouter le sort des tribus de la Pannonie que Tibère et Germanicus réduisirent par la disette : « Ces peuples, qui faisaient tête si courageusement à 200.000 Romains, n'avaient pas compté sur un ennemi plus terrible, la faim ; les terres, laissées sans culture, ne donnèrent point de moissons, et une mortalité affreuse, causée par des aliments insalubres, les décima. Sans avoir été vaincus, ils cédèrent ; ils ne rendirent pas leurs armes, elles leur tombèrent des mains (1). » La situation actuelle n'est assurément pas identique et les hobereaux ont pu engranger leurs récoltes de seigle ; investis cependant dans la Baltique par des sous-marins, dans la Mer du Nord par une flotte, entourés par la muraille vivante

1. Victor Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 125.

de nos armées, nos ennemis se trouvent assiégés dans leur pays et presque sans communication avec les autres nations de l'univers. Pendant combien de temps celles-ci se laisseront-elles intimider? L'exemple italien sera-t-il imité ? A part les gens prévenus, dont l'opinion se forme indépendamment de la justice, nul n'est de cœur avec nos adversaires, mais beaucoup ont eu l'esprit germanisé par l'éducation et certains éprouvent de la difficulté à mettre en doute la valeur de la méthode allemande. On n'estime pas assez les ressources de notre énergie. Pour dessiller les yeux, il faut une nouvelle victoire.

* * *

N'attendons, par conséquent, le succès que de nos efforts ; pesons avec une ténacité inlassable pour humilier les barbares et les forcer à brûler les idoles qu'ils adorent aujourd'hui. Il n'est pas exact que le droit se suffise toujours à lui-même dans un monde redevenu païen. Lorsque Constantin Dragascès luttait sous les murs de Byzance contre les Turcs, il défendait le patrimoine de l'indépendance et de la civilisation, et néanmoins pendant cinq cents ans Sainte-Sophie est restée musulmane et la ville aux mille tours porte encore la trace des boulets de Mahomet II. Il y a des peuples qui ont disparu parce qu'ils se sont abandonnés ; il y a des conquérants qui n'ont pas cherché à s'assimiler les vaincus, mais

à les exterminer afin de prévenir les retours du destin ; les Incas, les Toltèques, les Chaldéens, les Khmers n'éveilleront jamais les divinités légendaires qui dorment écroulées au bas de leurs piédestaux. Persévérons donc ; croyons que le Dieu de Jeanne d'Arc aura soin de la fille aînée de son Église ; ayons confiance et soyons fiers. « Il y a un orgueil des armes qui trouve la force belle en soi, et se borne à étudier dans les guerres l'art des cruautés efficaces » ; cette superstition n'est pas compatible avec l'esprit du christianisme ; mais que l'épée vienne au secours d'intérêts généraux, alors « la guerre emprunte sa grandeur à la grandeur des causes servies. Dans la hiérarchie des gloires la primauté n'appartient jamais à la destruction. Les vraies victoires sont des berceaux, d'autant plus sacrés qu'y repose plus d'avenir (1). »

L'avenir que nos chefs préparent sur les champs de bataille est celui dont Philippe-Auguste a gratifié l'Europe au soir de Bouvines. A cette époque, comme en ce moment, les enseignes déployées opposaient non seulement deux pays, mais aussi deux principes : d'une part, l'ambition des souverains germaniques qui visaient à gouverner Rome et le monde, et tenaient chacune de ses parties pour un fief relevant d'un sceptre universel ; d'autre part, la politique des Capétiens qui laissaient aux provinces leurs coutumes, aux villes leurs

1. Etienne Lamy, Discours prononcé au septième centenaire de la bataille de Bouvines. Publications de l'Institut de France, 28 juin 1914.

privilèges, et assuraient leur couronne en s'attachant les champions de la liberté. Othon de Brunswick avait emprunté sa théorie du despotisme aux *Institutes* et aux *Pandectes* de Justinien ; s'appuyant au contraire sur les règles canoniques, nos rois se firent les auxiliaires du Saint-Siège et combattirent pour le droit des peuples. Or, les circonstances, à sept siècles d'intervalle, sont identiques. « Dieu ne permettra pas, a dit récemment le cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, que la France athée et la Russie orthodoxe puissent détruire la vie religieuse florissante de l'Allemagne. » Même Allemand, un catholique ne peut-il voir que nos soldats se dévouent pour la catholicité? Oublie-t-il que l'extension du pangermanisme en Autriche à coïncidé avec le développement du luthéranisme ? Ignore-t-il que notre race, malgré l'incrédulité de quelques-uns, est encore celle qu'anime le plus grand esprit de sacrifice et la plus vive spiritualité ? Si respectueux qu'il soit de l'ordre ecclésiastique, un laïc de France peut rappeler à Mgr Hartmann les violences commises sur des religieuses et les profanations exercées sur des tabernacles ; dire qu'en présence de tels crimes, sa passivité est indigne de sa mission ; croire que l'Église allemande a dégénéré depuis Windthorst et juger que l'archevêque de Cologne, dignitaire apostolique, n'est plus qu'un cardinal d'état.

La guerre doit être poussée jusqu'au bout et finir par l'abaissement de l'Allemagne pour le

salut de l'Europe. Mais quand le jour sera venu de restaurer, il faudra bien garantir notre labeur par une trêve analogue à celle qu'avait décrétée le concile de Clermont. Le second an mil qui approche doit voir comme le premier la terre se couvrir d'une blanche parure de maisons et d'églises. Est-ce aux arbitres de La Haye que nous demanderons d'organiser la paix ? Il semble que ces hommes, faillibles comme d'autres hommes et trop semblables à nous, n'aient point l'autorité requise. L'expérience ne l'a que trop prouvé. « Ni Rotteck, ni Bluntschli, ni Heffter, pensait Henri de Treitschke, ne sont qualifiés pour juger les États... Une telle fonction ne saurait revenir qu'à un pouvoir supérieur à ceux de ce monde... Nous ne voulons pas être régis par le pape... Il faut avouer cependant que seuls les ultramontains ont conçu logiquement le droit public... Pour eux, l'univers est une théocratie où les chefs des nations forment une communauté idéale ; ils sont gouvernés par le souverain pontife, dont ils reconnaissent la suprématie spirituelle. C'est l'unique système susceptible d'être mis en pratique (1).»

L'historien protestant énonçait ainsi l'antinomie qui existe entre l'Allemagne et le droit et reprenait, sans y adhérer, les idées politiques de Grégoire VII et d'Innocent III. L'époque où se sont constitués les États de l'Occident a été dominée par l'Église, parce que l'Église, au milieu de l'anarchie

1. *Treitschke. His life and vorks* p. 160.

féodale, sut redevenir une puissance de l'esprit. Quand le moine Hildebrand fut appelé à conseiller Léon IX, il trouva le Saint-Siège asservi, le pape soumis à l'empereur auquel il avait prêté un serment de fidélité, les jeunes nationalités de l'Europe, frémissantes depuis la dissolution de la puissance carolingienne, menacées par l'hégémonie du césar germanique. La Pologne, la Bohême et la Hongrie reconnaissaient la suprématie de Henri III; la Bourgogne avait été rattachée à son domaine et Rome n'était qu'une ville impériale payant contribution. Où trouver un libérateur? Le monde chrétien commençait à désespérer de ses guides; ne savait-il pas que le cadavre de Formose, arraché de sa tombe, avait été traduit en justice et condamné?

Un moine toscan, formé par la discipline de Cluny, avait appris dans sa retraite que le sacerdoce, fils de la lumière, est d'une essence supérieure à l'autorité des princes; que celle-ci doit lui être soumise et que c'est au principe supérieur qu'il appartient de gouverner le monde. Il reçut la tiare et prit en 1073 le nom de Grégoire VII. « C'est l'orgueil humain, croyait-il, qui a inventé le pouvoir des rois et c'est la pitié divine qui a établi celui des évêques. » Il délivra la papauté de la tutelle des empereurs, fit reconnaître au clergé son caractère universel, harmonisa les rites, régla la hiérarchie des prêtres et par cette unité fonda l'instrument qui allait réaliser l'indépendance des peuples. Grégoire VII succomba à la

tâche, vit Rome saccagée par la soldatesque teutonne et se réfugia auprès de Robert Guiscard. « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, disait-il avec tristesse ; c'est pourquoi je meurs en exil (1). »

Mais la lutte un moment suspendue fut recommencée par un Français, Urbain II, et continuée sous Innocent III. Ce dernier trouva pour l'aider tous ceux que menaçaient le despotisme impérial et la victoire de Bouvines ébranla l'Allemagne jusque dans ses fondements. Les rois firent hommage au pape de leurs couronnes ; Pierre d'Aragon déposa la sienne sur l'autel de saint Pierre ; Jean Sans Terre fut excommunié pour ses crimes et le clergé britannique finit par lui arracher la *Grande Charte* des libertés anglaises. Les pontifes du moyen âge ont été véritablement des précurseurs ; on les trouve à l'origine de l'évolution qui a eu pour résultat la civilisation moderne. « Examinez bien, écrivait l'un d'eux, si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont réellement des rois et des princes ; examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leurs sujets ; celui qui ne vaut rien par lui-même, comment peut-il conduire les autres ? Examinez s'ils règnent selon le droit, car sans cela il faut les regarder comme des tyrans, et nous devons leur résister au lieu de nous soumettre ; ne pas nous élever contre eux, serait favoriser leurs vices. »

1. Charles Schmidt, *Précis de l'histoire de l'Église d'Occident, pendant le moyen âge*. Paris, 1385, in-8°, p. 84.

Au moment où les nations de l'Europe, violées encore une fois par des hordes barbares, se tournent vers la source de lumière et attendent d'être réconfortées, verrons-nous l'Église accomplir son devoir traditionnel et se lever du côté de Rome un nouveau Grégoire VII ? Pourrons-nous vérifier les deux termes de la formule par laquelle Malachie caractérise le pontificat d'aujourd'hui et celui de demain : *Relligio depopulata*, *triumphum Ecclesiæ ?*

IMP. JOUVE ET Cie, 15, RUE RACINE, PARIS — 2955-15

N°s 69-70

“ Pages actuelles ”
1914-1916



Pour teutoniser la Belgique

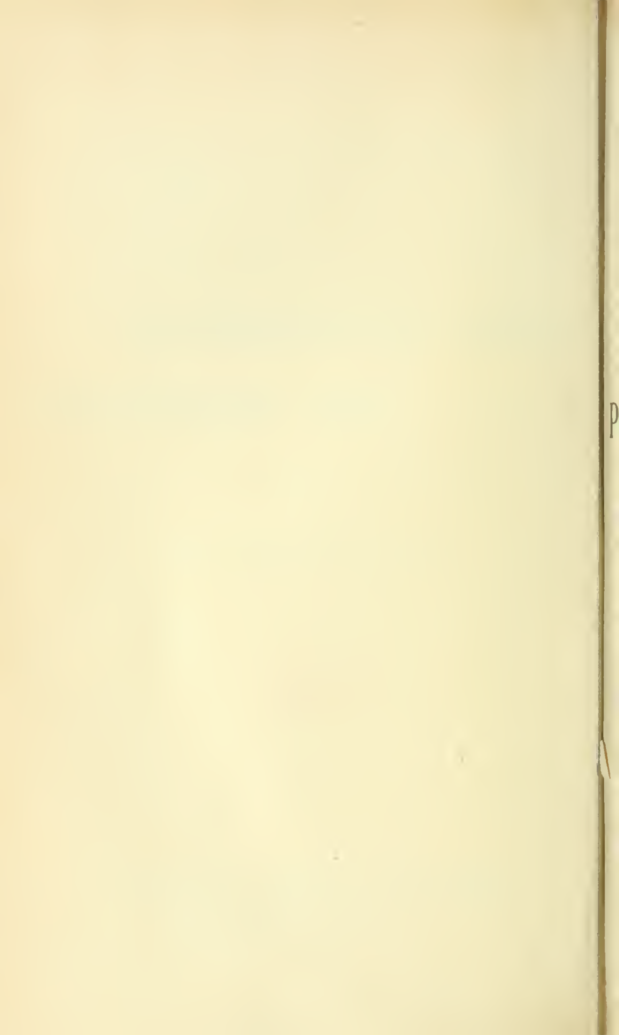
PAR

FERNAND PASSELECQ



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS



Pour teutoniser
la Belgique

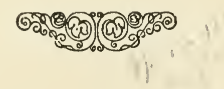
« PAGES ACTUELLES »
1914-1915

Pour teutoniser la Belgique

L'EFFORT ALLEMAND POUR EXPLOITER LA QUERELLE DES RACES ET DES LANGUES

PAR

Fernand PASSELECQ
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, place Saint-Sulpice

1916

Cette étude, écrite en août 1915, *a paru dans le* Correspondant *du* 10 *septembre* 1915.

On trouvera dans la présente édition un certain nombre de notes et renseignements postérieurs à cette date et destinés à en compléter la documentation.

F. P.

15 novembre 1915

L'EFFORT ALLEMAND
POUR
TEUTONISER LA BELGIQUE[1]

L'Allemagne fait, depuis quelques mois, un effort gigantesque pour jeter la désunion parmi les Belges, en rallumant entre Flamands et Wallons la querelle des races et des langues.

---

[1] Nous disons à dessein *teutoniser* et non *germaniser*, car ce dernier terme pourrait faire croire que l'Allemagne vise seulement à renforcer en Belgique l'élément ethnique et linguistique d'origine germaine existant dans le pays. En réalité, le but qu'elle poursuit en Belgique c'est d'y faire œuvre *deutsche* ou teutonne, d'y réaliser *das Deutschtum in Belgien*, c'est-à-dire de la transformer en un établissement politique allemand chargé d'absorber tout élément indigène, même l'élément germanique (flamand), comme elle l'a fait dans les Duchés danois et dans l'Alsace.

Précaution à longue portée que lui dictent à la fois la conscience de sa défaite inévitable et le souci de se préparer les voies pour une revanche déjà décidée.

La Belgique sera toujours, géographiquement et politiquement, le boulevard de la liberté occidentale contre les entreprises d'hégémonie impérialiste surgies de l'un ou l'autre des mondes, dont elle forme la région de contact et d'échanges. On a essayé successivement sur elle tous les modes de réalisation possibles du type d'Etat subalterne. Toujours l'expérience tourna mal pour elle et pour l'Europe. Le dernier système expérimenté, celui de la neutralité garantie, vient de donner la mesure de sa valeur pratique : il a suffi d'un acte de déloyauté de l'Allemagne pour déterminer une catastrophe et mettre la Belgique à deux doigts de sa perte. Désormais, la conviction de l'Europe est faite : c'en est fini pour cet héroïque et malheureux pays de l'expédient de la subordination politique. Tout le monde sent que l'Europe ne recouvrera la paix, et que cette paix ne sera stable qu'au prix de la constitution d'une Belgique nouvelle, autonome et surtout forte

j'entends assez forte pour qu'elle puisse couvrir elle-même solidement sa frontière. Ce régime est le dernier dont on n'ait pas encore tâté pour elle et qu'il lui reste à mettre en pratique pour les avoir éprouvés tous. C'est le seul qui paraisse capable de faire obstacle dans l'avenir à un retour offensif du pangermanisme.

L'Allemagne s'en rend compte. Elle sent que son échec dans la présente guerre aura pour premier résultat la construction, à sa frontière du Rhin, d'un redoutable blockhaus belge, organisé pour résister à toute attaque nouvelle de l'Empire. Ce blockhaus, elle veut en empêcher la construction ou en annihiler la force en suscitant, dès maintenant, la mésintelligence parmi ses défenseurs.

Toute cause de dissension entre les citoyens belges sert le dessein de l'Allemagne, en ce qu'elle contribue à affaiblir la puissance intérieure de l'Etat belge et partant sa force nationale de résistance. « Exploitons donc immédiatement les dissentiments linguistiques qui existent en Belgique : *Divide et impera!* » il ne faut pas chercher ailleurs le mobile de la

vaste entreprise de discorde organisée par l'Allemagne en Belgique et poursuivie spécialement auprès des Flamands, avec une méthode, une ténacité et une astuce difficiles à surpasser.

I. — Le plan de la manœuvre.

D'une manière générale, on se propose de capter, au profit du pangermanisme, le mouvement de revendications linguistiques qui travaille depuis longtemps la population flamande de la Belgique.

Mais le plan de la manœuvre comporte des objectifs divers et subordonnés l'un à l'autre, choisis pour correspondre aux diverses hypothèses de situation politique générale pouvant résulter de l'issue variable de la guerre.

En ordre principal, et pour le cas de victoire de l'Empire, on offrira directement en appât aux Flamands la perspective de l'autonomie administrative et peut-être même politique de la Flandre, avec un agrandissement territorial aux dépens de la Flandre française. L'Allemagne triomphante érigerait les Flandres belge et française (et aussi, sans doute, la Flandre zélandaise : mais de ceci on ne souffle mot !...) en un Etat flamand, terre d'Empire ou

principauté fédéralisée, qui remplacerait la Belgique anéantie.

En ordre subsidiaire, pour le cas d'échec de l'Empire, et si le patriotisme et le loyalisme des Flamands résistent, comme il n'est pas douteux, à la séduction de ce mirage, on se flatte qu'en projetant devant eux avec persistance l'image de l'autonomie de la Flandre, ils s'accoutumeront à considérer, dès à présent, cette autonomie comme l'un des résultats naturels de cette guerre, quel qu'en doive être le vainqueur. Les Flamands, pense-t-on, inscriront mentalement l'autonomie de la Flandre au programme de leurs exigences; ils la revendiqueront comme le prix et peut-être comme la condition de leur participation à la défense du sol belge et, au jour du traité de paix, quand les Alliés vainqueurs croiront toucher au but de leurs efforts, et se mettront en devoir de construire le blockhaus belge contre l'Allemagne de l'avenir, les Flamands se lèveront tout à coup et sommeront le gouvernement belge de scinder l'Etat en deux tronçons administratifs, sinon politiques, en guise de solution radicale de la question flamande.

Et si même ce but immédiat doit être manqué, au moins, en mettant à profit l'occupation actuelle de la Belgique pour hâter le plus possible la réalisation du programme flamand, aura-t-on posé d'utiles jalons pour la reprise de la tâche dans l'avenir : car on aura ainsi placé le gouvernement belge, rentrant au pays, en présence de faits accomplis; on se sera peut-être créé des sympathies secrètes parmi l'élément jeune et exalté du mouvement flamand; d'autre part, les patriotes belges tiendront ce mouvement pour compromis par les avantages qu'il aura retirés bon gré mal gré de l'invasion; les mêmes avantages auront indisposé les Wallons et suscité chez eux l'esprit de méfiance et de jalousie; les susceptibilités de la fibre patriotique auront été irritées dans tout le pays au spectacle de la Flandre dressée en rivale de la Belgique. Et ces ferments de guerre civile, continuant ensuite à se développer dans la grande marche belge, auront peut-être un jour pour effet de rejeter définitivement les Flamands du côté de leurs affinités ethniques immédiates : la Hollande — sinon même médiates : l'Allemagne.

L'opération ne pourra donc se solder qu'en bénéfice pour l'Empire : de toute façon, l'Etat belge doit sortir meurtri ou diminué de cette épreuve; l'Empire allemand, même vaincu, s'y sera ménagé, dès avant sa défaite, des points d'appui ou de rupture précieux à retrouver au jour de sa revanche. — Tel est le plan de l'effort de l'Allemagne pour diviser et teutoniser la Belgique[1].

---

[1] Voir la *Vossische Zeitung* n° 377 du 26 juillet, la *Frankfurter Zeitung*, n° 218 du 8 août et n° 220 du 10 août 1915, et la conférence du professeur H. Schumacher (*Temps*, 28 août 1915).

II. — L'élaboration du programme.

Ce serait mal connaître nos ennemis que de supposer qu'ils aient entamé une campagne de cette importance sans l'avoir minutieusement préparée. L'Allemand a pour règle d'action, tant collective qu'individuelle, de ne rien laisser au hasard de l'improvisation, de ce que la prudence humaine est capable de prévoir.

En fait, le programme de la manœuvre, présentement en voie d'exécution, est arrêté depuis plusieurs mois ; peut-être même la préparation en remonte-t-elle jusqu'avant la déclaration de guerre. L'élaboration en a été confiée, comme presque toute chose politique dans l'Allemagne contemporaine, à un certain nombre de professeurs. Leur intervention, en vue de fixer la base scientifique des mesures d'application dont il va être parlé, a été révélée par la publication récente de leurs travaux préparatoires ou par la publicité orale qu'ils leur ont donnée en Allemagne.

Il y a un an environ, en mai 1914, le D[r] P. Osswald, de l'Institut historique de Leipzig, (qu'il ne faut pas confondre avec son presque homonyme, le fameux chimiste Ostwald), publiait dans les *Preussische Jahrbücher* (cahier II, vol. 156) une étude sur la question des langues en Belgique. Personne ne soupçonnait alors, sauf les rares confidents des pensées secrètes du gouvernement allemand, l'actualité singulière de pareille étude. En Belgique, elle passa inaperçue. L'auteur lui-même, tout en attirant l'attention de ses compatriotes sur l'importance qu'ils devaient, selon lui, attribuer au mouvement flamand au regard des intérêts généraux allemands, ne semblait pas nourrir d'illusion sur le peu de sympathies effectives que rencontreraient, auprès des Flamands, des avances politiques éventuelles des pangermanistes d'Allemagne. Il fixait sa conclusion dans les lignes que voici :

Le peuple allemand ne connaît absolument rien du mouvement flamand ou le juge du point de vue pangermaniste. La fausseté de ce jugement est démontrée par l'histoire de ce mouvement né dans le peuple flamand

même et qui a sa principale source dans des origines néerlandaises. Les Flamands prétendent arriver à leur but par leurs propres moyens. Ils refuseraient tout secours de l'extérieur. Ils ne demandent à l'étranger que la compréhension de leur lutte et sa sympathie.

Mais voici que la guerre éclate ; l'Allemagne envahit la Belgique et en occupe les dix-neuf vingtièmes; les pangermanistes s'imaginent qu'ils ont pays conquis; en tout cas, le gouvernement impérial a maintenant en main, croient-ils, les moyens de prendre l'opinion flamande en quelque sorte au filet. Le Dr Osswald réédite alors son étude (février 1915) en une brochure sous le titre : *La lutte de nationalité des Flamands et des Wallons* (Berlin, Georg Stilke); et l'on a la surprise d'y constater que sa conclusion a subitement changé, de telle sorte que son étude, de spéculative qu'elle était un an auparavant, est devenue tout à fait *pratique* (*Zur Belgischen Frage*): elle n'est, en effet, ni plus ni moins que le commentaire du programme d'action que l'Allemagne va mettre en œuvre pour essayer de détacher les Flamands du gouvernement belge.

Telle était la situation avant la guerre (écrit-il à présent, à la fin de son exposé). La lutte contre les armées allemandes a fait cesser du coup l'antagonisme. Flamands et Wallons ont combattu pour leur Etat. Mais aujourd'hui que les troupes allemandes occupent la Belgique depuis six mois, les signes se multiplient d'une renaissance de la vieille haine nationale entre Flamands et Wallons. Les dirigeants du mouvement flamand ont repris leurs efforts au bénéfice de leurs anciens desseins. Ils remarquent avec satisfaction que des officiers allemands se font enseigner par des professeurs flamands la langue qui jusqu'à présent fut toujours mise à l'écart. La suppression de la langue française en Flandre, réalisée par le gouvernement général allemand, a donné soudain satisfaction à ce qu'ils réclamaient depuis des dizaines d'années. On ne peut conclure de là qu'ils sont devenus des amis du conquérant. En tout cas, *les aspirations flamandes et leur position à l'égard des exigences wallonnes semblent être les points où le levier allemand agira efficacement en faveur d'un développement sain de la Belgique dans l'avenir.*

Nous avons à dessein souligné ce passage, car il détermine, de la manière la plus précise, l'objectif et la tactique de la politique allemande en Belgique occupée.

III. — Autres professeurs réquisitionnés

L'étude du D[r] Osswald n'est d'ailleurs pas la seule qui révèle le plan allemand. Dès l'époque du siège d'Anvers, ce plan était déjà tracé ou du moins esquissé, car on le retrouve dans une conférence faite par le D[r] Conrad Borchling, professeur à l'Université de Hambourg (9 octobre 1914) et publiée ensuite en brochure sous le titre : » Le problème belge » (*Das belgische Problem — Deutsche Vorträge Hamburgischer Professoren. — Hamburg, L. Friederichsen, 1914*).

L'auteur y insiste sur la parenté ethnique et culturelle des Flamands et des Allemands, et sur le devoir à remplir par l'Allemagne vis-à-vis du peuple belge : « Il y a là une race germanique à sauver de l'encerclement menaçant du romanisme. »

D'après lui, c'était pure chimère d'espérer que le régime de l'équité entre les deux langues pût se réaliser dans le cadre politique du

royaume de Belgique Le maintien de l'ancienne Belgique après cette guerre signifierait la déchéance certaine du caractère germanique des Flamands, en dépit de leur supériorité de puissance électorale. Si l'Allemagne triomphe, « l'union néfaste entre la partie wallonne et la partie flamande devra, en toute hypothèse, être rompue ».

Le moyen le plus immédiat pour y parvenir serait la réunion des provinces flamandes à la Hollande [1], mais « les Hollandais n'en veulent pas » ; il ne reste donc que deux voies ouvertes : ou bien réunir la Flandre, le Brabant et le Limbourg en une unité politique indépendante bas-allemande avec Anvers comme capitale ; ou bien, en cas d'occupation allemande prolongée, instaurer une séparation administrative radicale des deux fractions, flamande et wallonne, du pays. L'auteur manifeste ses préférences

---

[1] Dans un article de la revue *Die Hilfe* du 29 octobre 1914, M. Frédéric Naumann, parlant de l'avenir d'Anvers, émet l'avis que la question flamande ne peut être résolue (par l'Allemagne) qu'avec le concours de la Hollande, sur leque il semble compter. Même opinion de la part de Haecke dans *Monistische Jahrhundert* du 16 novembre 1914.

pour la première solution et termine en engageant ses compatriotes à tout faire pour gagner les sympathies des Flamands : « Un Etat flamand indépendant servirait, dit-il, mieux encore qu'une province allemande de l'Allemagne, la tâche supérieure *consistant à créer, entre la pluralité des Etats germaniques, la grande confédération germanique qui est notre espoir d'avenir.* »

Un mois après (novembre 1914), l'importante revue *Annalen des Deutschen Reichs* (1914, n° 11) publiait une étude du Dr Hermann J. Losch : « Les langues des Belges » (*Die Sprachen der Belgier*) où il insiste sur le fait que la Belgique, comme Etat, n'est qu'une création artificielle et arbitraire, sans unité ni vie nationale ; la politique du gouvernement y était exclusivement « française-wallonne » ; la Belgique opprimait le peuple flamand à l'intérieur pendant qu'à l'extérieur elle (ou plutôt la partie wallonne de sa population) optait pour la France et l'Angleterre.

En février 1915, une autre revue importante, la *Politisch-Anthropologische Monastchrift* (13e année, n° 11), publie une étude, d'ailleurs

pleine d'erreurs de faits et de chiffres, de M. Nuese, sous le titre : « Belgique ». On y lit les lignes ci-après :

... Un vigoureux régime allemand produira d'excellents effets en Belgique. Tous ceux qui connaissent le pays sont d'accord sur ce point. Les Flamands bas-allemands s'habitueront rapidement à la nature allemande, et les Wallons s'apercevront rapidement qu'ils n'ont fait que gagner au change, surtout lorsqu'on les fera profiter de nos belles lois d'assistance sociale. *Il serait certainement recommandable de séparer administrativement le pays :* une administration pour la partie septentrionale flamande, et une pour la partie wallonne méridionale, les différences de langue, d'éducation, de sentiment et d'activité étant grandes. Ce serait déjà bon ne fût-ce que pour arrêter la gallicisation du Nord et abolir la pression linguistique, consistant en la préséance accordée au français, qui pèse sur les Flamands de bonne volonté. Naturellement, *l'enseignement allemand doit être introduit dans toute la Belgique*, *et la langue allemande doit prendre le premier rang dans la vie publique*. Cependant la langue flamande serait à cultiver aussi et nous devrions satisfaire le plus rapidement possible le désir ardent des Flamands, en créant une université *germano-flamande* à Gand. Nous pourrions

aussi encourager le dialecte wallon si, en Wallonie, l'on veut rompre sincèrement et définitivement avec le français. La francisation des beaux noms bas-allemands de localités, comme Louvain pour Leuven, Saint-Trond pour Saint-Treujen, Malines pour Mechelen, Renaix pour Ronsse, Tournai pour Doornik, Tirlemont pour Thienen, Namur pour Namen, est une chose attristante, mais encore plus attristante par le fait que nous-mêmes, Allemands, n'employons pas partout l'orthographe allemande et écrivons, dans nos bulletins de victoire, Namur au lieu de Namen, Tirlemont au lieu de Thienen, etc. Ici, il faut rapidement du changement, la dignité allemande et une conscience saine de soi-même l'exigent. Ces villes ont été fondées par des Allemands; elles ont une grâce de patrie pour le visiteur allemand; les plus merveilleux trésors d'art, datant de la grande époque allemande, ont été créés par des artistes allemands; ce pays était à nous, il nous est revenu et nous restera. Nous n'en avons pas seulement besoin comme issue vers la mer, mais encore comme défense côtière contre le mauvais soi-disant cousin, qui s'est révélé comme notre ennemi effectif. Mais un bon morceau de la Flandre française, qui est aussi un ancien territoire allemand, volé par Louis XIV, lui appartient de droit. Alors nous aurons de ce côté une frontière d'empire restituée et sûre, cernant d'anciens territoires allemands...

C'est clair, déjà. Voici qui ne l'est pas moins. Dans le quatorzième article du livre consacré à la « Destruction de la puissance mondiale de l'Angleterre et du Tsarisme russe, par la Triple Alliance et l'Islam », (édition du *Kriegspolitischen Kultur Ausschuss der Deutsch-Nordischen Richard Wagner-Gesellschaft für germanische Kunst und Kultur*), — article intitulé : « L'avenir de la Belgique : Flamands et Wallons », l'auteur, M. Alfred Ruhemann, s'occupe longuement de la politique à suivre en Belgique par l'administration allemande, après la victoire de l'Empire. « Nous aurons, dit-il, à jouer, dans l'établissement des conditions politiques de la Belgique, le rôle d'un chimiste diplomatique analysant et séparant dans son laboratoire les éléments et les volumes de deux races qui composent une Belgique d'apparence une, avant de créer un corps nouveau qui, cette fois, devra être d'une seule coulée. »

M. A. Ruhemann ne veut pas du procédé simpliste de la conquête et de l'incorporation; il préfère le système de la coordination nationale à celui de la subordination :

A mon sens, écrit-il, il est plus logique de se contenter d'abord de dérouler le fil trouvé dans le pays même (dans le cas qui nous occupe : la Belgique) et qui se dévide selon des conditions établies par examen personnel et d'en confier le bout, alourdi par le résultat des observations, aux mains de ceux qui ont la vocation d'occuper le poste de chimiste diplomatique dans le laboratoire impérial allemand.

La Providence et les circonstances politiques *semblent donc nous destiner à séparer les deux races* qui formaient jusqu'à présent l'ensemble belge, et ce, dans le dessein de sauvegarder la nationalité allemande. En outre, les deux nouveaux corps à former auront à naviguer autour de l'Etat central allemand, selon notre volonté et conformément à nos prescriptions. L'une des races, la gallo-wallonne, dont le point central est Bruxelles, difficilement maniable, et qui se distingue plutôt par un esprit de dissipation et de paresse (!) que par l'activité industrielle (!!)... cette race-là nous serait éternellement une épine dans le pied, une source d'infinis différends. Nous devrions y exercer le rôle d'oppresseur à poigne du caractère et de la langue du pays et des gens, rôle qui ne nous convient pas et qui ne nous rendrait pas possible le repos bien mérité après les fatigues surhumaines de la guerre actuelle. Nous trouverions d'ailleurs autour de Liége une irritation et une répulsion à l'égard d'une possible incorporation ou annexion

politique à l'Empire d'Allemagne. Toutefois, entre Welkenraedt, Gemmenich, Herbesthal et Verviers, l'élément allemand, même pour les Wallons mosans, est devenu un facteur économique tellement incisif, et le Wallon avisé de Liége fait preuve, en temps de paix, d'une telle souplesse au bénéfice de ses intérêts économiques, que son annexion aux territoires linguistiques et d'intérêt, que nous possédons déjà dans le Luxembourg belge comme en Campine et dans le Limbourg belge, se ferait sans grandes difficultés...

Quant aux Flamands, l'occupation allemande leur est certainement agréable, s'imagine l'auteur, parce qu'elle les dispense de devoir conquérir leur indépendance ou du moins leur facilite cette tâche : « C'est pour cette raison qu'une fois la Belgique renversée, ils auront des sentiments amicaux à notre égard. »

Mais la chose est tout autre quand on aborde la question de savoir si les Flamands veulent devenir aussi des citoyens allemands. Ma réponse est la suivante : *Oui, si nous leur procurons une indépendance nationale, un royaume flamand,* un appui politique offensif et défensif; — *Non,* si nous voulons faire d'eux une province allemande ou une terre d'Empire allemand.

Que sont les Flamands d'à présent? Leurs écrivains, toutes leurs pensées ne nient pas un instant leur satisfaction d'être d'origine germanique, et même le berceau de l'Empire allemand. Mais, pour le surplus, c'est un peuple fort obstiné, têtu et irritable, qui, à tout prix, veut reconquérir son indépendance politique et ainsi cueillir les fruits des combats qu'il mène depuis des siècles...

... A titre de cousins de race germanique, ils négocieront et pactiseront volontiers avec nous, tout comme ils s'habitueront rapidement à notre administration provisoire, et, politiquement, ils voudront bien se joindre à nous, mais sans sacrifier cependant leur indépendance.

... Les Flamands, conclut M. Ruhemann, « seront faciles à mener par nous dans les voies amicales, dès que nous leur accorderons leurs libertés politiques et une indépendance en collaboration suivie avec nous, une indépendance authentique et non pas fictive, dès que nous leur garantirons la protection du fort en échange de concessions économiques et sociales. Par contre, ils s'entêteraient et se laisseraient aller à leur nature explosive si nous voulions leur supprimer leurs libertés politiques.

M. Ruhemann s'inspire donc de vues fédéralistes plutôt qu'annexionnistes; mais, prati-

quement, son programme est le même que celui du Dr Osswald, du Dr Borchling, du Dr Losch et de Nuese.

Pour donner une idée plus complète de la contribution demandée aux intellectuels réquisitionnés en vue de fixer scientifiquement les bases de la politique à suivre par l'Allemagne vis-à-vis des Flamands, nous devrions encore citer tout au moins les titres des études et conférences ci-après : une étude de H. Gmelin, *La législation pour la protection de la langue flamande en Belgique* (*Zeitschrifft für Politik*, Heft 1 und 2 des 8. Bandes, mars 1915), que le Dr Osswald signale comme publiée presque en même temps que la sienne ; — l'étude à la fois ethnographique, historique et géographique du professeur Th. Deneke (*Sprachverhältnisse und Sprachgrenze in Belgien und Nord-Frankreich*, Hambourg, L. Friederichsen, 1915) ; — celle du Dr Franz Jostes (*Die Flamen in Kampf um ihre Sprache und ihre Volkstum*, Kriegsvertrag der Universität Münster, Borgmeyer, 1915); — la conférence faite par le Dr Fritz Arnheim, dans la séance spéciale consacrée, en avril 1915, par la Société historique de Berlin, à la ques-

tion des langues en Belgique (*Flamen und Wallonen*, dans *Der Panther*, Leipzig, 1915, Heft 4; cf. *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 29 avril 1915, zw. Ausgabe, et *Vossische Zeitung* du 4 mai 1915, n° 226) ; — l'étude de Hans Friedrich Blunck : *La Belgique et la question bas-allemande*, que l'auteur qualifie : « Un programme bas-allemand arrêté d'accord avec un certain nombre de Flamands » (Diederich, Iena, 1915) ; — *La lutte des nationalités à l'intérieur et autour de la Belgique*, par Frans Fromme (*Deutsche Rundschau*, janvier 1915) ; — *Belgiens Vergangenheit und Gegenwart*, par le prof. K. Hampe, de Heidelberg, (Teubner, Leipzig, mai 1915); etc.

IV. — Un dossier confidentiel : les idées pratiques d'un agent secret

Les idées théoriques exposées par cette pléiade de doctes professeurs trouvèrent une expression concrète et relativement peu connue dans un document curieux, qu'un hasard fit tomber, l'an dernier, entre les mains du gouvernement belge. Il s'agit d'un plan d'application politique élaboré par un ancien agent de propagande allemande en Belgique, probablement aussi espion, nommé Harald-A. Graevell. Cet individu avait été jadis lié avec les deux barons von Ziegesar, autres agents du pangermanisme qui, il y a une quinzaine d'années, essayèrent d'établir des liens permanents entre littérateurs flamands et littérateurs allemands, en les groupant dans un comité de patronage et de rédaction d'une revue germano-flamande intitulée *Germania*[1]. Harald-A. Graevell avait

[1] La presse allemande a fait tout récemment allusion à cette tentative suspecte (article de Gerstenhauer : « Echos

été aussi en relations avec un major Hermann von Pfister-Schweighusen et semble avoir été mis par lui en rapport avec le maréchal von der Goltz, premier gouverneur général allemand de la Belgique.

Cet intrigant, quand il vit la Belgique aux mains de l'Empire, s'empressa de mettre à profit la connaissance qu'il avait du terrain belge et ses rapports avec von Pfister-Schweighusen et le maréchal von der Goltz, pour dresser à l'intention de celui-ci, de Lausanne où il résidait (pension Leidenfrost, boulevard de Grancy, 32), le programme d'action dont nous venons de parler. Ce programme comprenait notamment un mémoire intitulé « Mesures propres à gagner les Flamands à l'Empereur et à l'Empire », un projet de « Proclamation au peuple flamand » et diverses autres pièces énumérant les dispositions pratiques à prendre pour le mettre en œuvre.

---

anciens et nouveaux de Flandre », dans la *Deutsche Tageszeitung*, n° 346, du 13 juillet 1915). L'affaire est racontée, en détail, dans le journal hollandais *De Telegraaf* des 15 et 24 juillet 1915 (articles de M. Aug. Monet et souvenirs personnels de M. Léonce du Castillon).

On trouvera un résumé de cet important dossier dans le *XXe Siècle*, journal belge du Havre (n° du 28 décembre 1914). Bornons-nous à citer ici ces passages de la « Proclamation » :

Flamands. — Le dieu des combats en a décidé. Ainsi qu'au temps de la bataille des Eperons d'or, qu'aujourd'hui encore vous célébrez comme fête nationale, le peuple français a été vaincu par la force allemande. Sa suprématie en Europe est anéantie pour toujours.

Il est temps, à présent, de faire valoir les revendications flamandes non encore satisfaites et d'exiger que des injustices séculaires soient réparées. Vous ne devez pas rester plus longtemps les rebutés (Stiefkinder) de la famille des peuples germaniques. Non, le noble peuple qui a produit un Charlemagne, mort il y a, cette année, 1100 ans, a droit à sa langue et à sa civilisation propre. Le peuple qui a mûri de si grands artistes n'a pas besoin de se faire montrer par d'autres ce dont il est capable.

Vos aspirations seront remplies. Le rêve de vos pères deviendra réalité. Dieu le veut : la Flandre aux Flamands !...

... Le peuple flamand doit pouvoir créer une civilisation populaire propre à son sol. Il doit obtenir une Université germanique à Gand. Il doit avoir un ministre

de l'instruction publique à lui et un Ruwart particulier; il faut que l'allemand devienne la langue du commandement dans l'armée, que la langue flamande soit la seule langue officielle dans l'administration, l'école, les tribunaux et l'église comme dans les journaux. Un archevêque flamand doit fonctionner à côté d'un archevêque wallon...

Il est superflu de souligner les analogies entre le factum de l'intrigant de Lausanne et les études savantes des professeurs : celui-là, comme celles-ci, vise à provoquer la scission entre les deux fractions ethniques de la population belge et à amorcer les Flamands par la promesse de l'autonomie administrative ou politique de la Flandre.

V. — L'application du programme.

Le mois de février 1915 paraît avoir marqué le début de la mise en application du programme de teutonisation de la Flandre. Ainsi, des cours de flamand avaient été organisés pour officiers de-ci, de-là, par exemple à Anvers : on en annonça la multiplication [1]. Un arrêté du gouverneur général interdit l'usage de la langue française dans les rapports avec l'administration (voir le journal germanophile de Berne, *Berner Tagblatt*, 3 mai 1915). Des ordonnances de l'autorité locale, à Ostende, à Bruges et ailleurs, prescrivirent l'enlèvement immédiat ou la suppression de toute enseigne, firme ou inscrip-

[1] Dans nombre d'articles envoyés à la presse allemande, les « correspondants de Bruxelles » recommandent à leurs concitoyens de se familiariser avec la langue flamande afin de gagner plus d'influence sur les esprits en Flandre. Le ournal germano-flamand de Gand. *De Vlaamsche Post*. nº du 4 septembre 1915, annonce que des cours de flamand ont été organisés à Munich et sont suivis avec empressemer toar des Bavarois.

tion commerciale en français ou en anglais, de la devanture des hôtels ou maisons de commerce. On affecta de désigner les noms de certaines villes wallonnes par leur correspondant germanique ou flamand (des journaux allemands se complaisent à transformer Liége, Tournai, Namur, etc., en villes germaniques, sous prétexte que leur nom serait de racine germanique).

D'autre part, le gouverneur général fit ou laissa répandre le bruit (*Temps*, 27 juin 1915) que, sur une démarche de Flamands (qu'on ne désignait pas, et pour cause), il s'était déclaré prêt à flamandiser tout de suite l'université de Gand, à la seule condition de trouver des professeurs capables d'enseigner en flamand. Ce bruit, en réalité, n'était pas fondé ; quelques Flamands autorisés à parler au nom de leurs compatriotes réussirent, en dépit des rigueurs de la censure, à faire parvenir au dehors l'expression de leurs sentiments véritables : le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (n° du 3 juillet 1915, édition AB) inséra une protestation, « de source flamande », ferme autant que digne, affirmant qu'aucune démarche autorisée du

genre de celle qui avait été rapportée n'avait été faite auprès du gouverneur général allemand et que les Flamands restaient absolument décidés à ne rien recevoir des mains de l'ennemi[1].

Cette intransigeance patriotique resta d'ailleurs la règle de conduite de la population flamande, prise dans son ensemble. Sans entrer ici dans le détail, on peut affirmer, d'une manière générale, qu'en Belgique occupée, les notabilités flamandes dédaignèrent les avances de l'occupant. Il y eut, sans doute, en Belgique

[1] Autre manœuvre insidieuse du même genre : un journal suisse germanophile, *Berner Intelligenzblatt* (n° du 25 juillet 1915), dans une lettre « d'un correspondant occasionnel écrite après un voyage en Belgique », s'occupe longuement du plan de « réunion de toutes les contrées de langue flamande en un Etat autonome avec parlement distinct », fédéralisé avec l'Empire allemand ; le correspondant a l'audace d'ajouter : « Je sais que des négociations en ce sens sont en cours (entre les leaders flamands et l'administration allemande) ; le rapprochement est en bonne voie et les autorités allemandes compétentes auraient déjà donné des assurances qui correspondent aux aspirations des Flamands. » Le journal a soin de ne pas citer les noms des prétendus « chefs de la politique flamande » dont il parle. Le papier des gazettes allemandes supporte tout !

et en Hollande, certaines manifestations regrettables en elles-mêmes: on trouvera plus loin quelques renseignements précis à ce sujet. Mais, en ce qui concerne la portée de ces manifestations, il faut se garder de prendre pour argent comptant les polémiques de presse. Certains articles, parus dans la presse belge de France, d'Angleterre et de Hollande, ont été visiblement dictés par le désir de provoquer, de la part des notabilités du mouvement flamand, des déclarations de principes jugées indispensables pour dissiper toute équivoque et rendre les méprises impossibles. Ces déclarations se sont produites, comme on le verra ci-après. En Belgique occupée, elles ne furent jamais indispensables. La population des Flandres comme celle de la Wallonie se raidit dans son stoïcisme; elle refuse énergiquement de pactiser avec l'ennemi; elle repousse ses présents avec mépris; les Flamands sensés ne veulent pas ouvrir de discussion *actuellement* sur la question flamande pour ne pas faire le jeu de l'Allemagne; ils sentent, d'ailleurs, tout le danger qu'il y aurait pour l'avenir de la cause qui leur est chère à ce qu'ils eussent l'air de

devoir à l'envahisseur la réalisation des réformes inscrites à leur programme linguistique[1].

Mais cette intransigeance n'était pas de nature à arrêter l'administration allemande dans l'exécution de ses projets : car à défaut de pouvoir rallier à soi l'élément flamand, il restait possible, nous l'avons dit, de le compromettre aux yeux des Belges patriotes en se donnant l'apparence d'administrer surtout à son avantage.

On a vu, par exemple, l'autorité allemande offrir ou accorder aux étudiants flamands de l'université d'Utrecht des sauf-conduits pour leur permettre de revenir en Belgique visiter leur famille (*Neerlandia*, n° de juin 1915, p. 100), alors qu'en Belgique même, les jeunes gens du même âge sont soumis à l'inscription, à l'inspection et au recensement périodiques, et passibles de condamnation sévère en cas de tentative de fuite.

---

[1] Voir à ce propos de judicieuses réflexions du romancier flamand Stijn Streuvels, dans un article envoyé par lui, de Belgique, à la revue hollandaise *De Nieuwe Amsterdammer* n° du 3 juillet 1915).

On a vu aussi l'autorité militaire allemande se faire un odieux plaisir de traiter différemment, au point de vue des facilités de libération, les prisonniers ou internés civils flamands et wallons. M. L. Franck, député d'Anvers, en a fait l'objet d'une protestation au général von Bissing (13 avril 1915), au nom des Flamands qu'il représente; le gouverneur général s'est défendu contre cette imputation, mais son apologie n'est pas de nature à convaincre ceux qui connaissent la duplicité de l'administration allemande en Belgique occupée[1].

[1] Voir un édifiant exemple de cette duplicité dans la note nº 125 du *Bureau documentaire belge*, à propos de la « Lettre ouverte » du général von Bissing au peuple belge en date du 18 juillet 1915. Les notes du *Bureau documentaire belge* sont reproduites régulièrement dans le recueil belge *Cahiers documentaires* (Le Havre).

L'*Echo de Paris* du 26 août 1915 cite un article du grand organe rhénan *Rheinisch-Westfälische Zeitung* (dont il ne donne pas la date) recommandant de traiter particulièrement bien les prisonniers flamands dans les camps allemands, afin de gagner leurs sympathies et de pouvoir en faire des propagandistes de la Culture allemande.

Lire dans le *XX*e *Siècle* du 9 septembre 1915 le récit d'un prisonnier belge, rentré d'un camp allemand, décrivant les manœuvres employées pour semer la mésintelligence entre prisonniers flamands et wallons.

VI. — Une campagne de pamphlets anonymes.

Mais c'est dans la manœuvre de presse appelée à soutenir la manœuvre administrative que se manifeste le mieux le machiavélisme du plan allemand. On y retrouve cet esprit de ruse et de mensonge et cette maîtrise dans l'emploi des stratagèmes qui sont l'une des marques caractéristiques du génie politique de l'Allemagne.

La presse devait servir surtout à ranimer et à entretenir la querelle des langues, assoupie et presque apaisée par la grande réconciliation nationale qui avait suivi l'invasion du territoire. Elle s'y employa avec plus de zèle que de véritable adresse.

En février dernier, il commença à circuler sous le manteau, principalement à Bruxelles, des pamphlets anonymes attaquant avec violence, les uns, le mouvement flamand et ses chefs, les autres, les Wallons ; la censure allemande, dont la police est bien faite, eût pu saisir ces impri-

més : elle ferma l'œil, ayant ses raisons[1]. Les pamphlets étaient abondamment farcis d'extraits empruntés aux polémiques anciennes entre Flamands et Wallons ; on avait trouvé là une ample matière à réminiscences irritantes et à citations provocatrices. Visiblement, le but était de réveiller les passions des partisans des deux mouvements antagonistes, de dresser de nouveau en face l'une de l'autre les prétentions et les préventions réciproques des deux groupes linguistiques. L'auteur ou les auteurs de ces mystérieux écrits s'étaient ingéniés à se faire passer pour des Belges, soit « flamingants »,

---

[1] Parmi ces pamphlets, citons une série de trois « Lettres ouvertes au peuple belge » par « Un Philanthrope », portant comme nom d'éditeur : « Van Moer, rue Euphrasie (*sic*) Beernaert, Ostende ». Or il n'existe pas d'imprimeur de ce nom rue Euphrosine Beernaert, à Ostende. Les faussaires allemands avaient donc emprunté un nom belge pour donner le change au public. D'une enquête faite par le Parquet de Bruxelles, il résulte que les pamphlets en question ont eu pour imprimeur un sieur Kropp, allemand, rue de Ruysdael à Molenbeek Saint-Jean (Bruxelles), qui éditait avant la guerre, la *Brüsseler Zeitung*, organe allemand hebdomadaire ; il est actuellement l'éditeur attitré de la Kommandantur et imprime, entre autres publications suspectes, le journal germano-flamand *Gazet van Brussel*.

soit « wallingants », soit simplement « unionistes », afin de donner par là plus de force aux déclarations ressuscitées et plus de portée aux traits décochés. Des mains restées inconnues, mais non pour la police allemande, allèrent déposer des exemplaires de l'un de ces factums prétendûment « wallons » au domicile des « flamingants » de marque, comme s'il s'agissait réellement d'une entreprise de propagande par la presse, opérant dans toute la ville par quartiers.

La malice était trop grossière pour ne pas déceler son origine. Deux « flamingants » seulement, connus pour leur particulière susceptibilité et l'ardeur de leur prosélytisme, s'y laissèrent prendre et répondirent par un manifeste de protestation au nom de la Flandre outragée. Tant de candeur fit sourire à leurs dépens; le reste des notabilités flamandes et la masse éventèrent le piège et restèrent indifférents.

On revint à la charge les mois suivants. Les polémiques anciennes entre « Flamingants » et « Wallingants » formaient une mine inépuisable. On remit au jour, un par un, les articles, libelles, ouvrages où les représentants des ten-

dances extrêmes des deux groupes avaient affiché les prétentions les plus forcenées. On composa des recueils et des sommaires de ces extravagances oubliées. On présenta ces extraits, habilement rapprochés et entrecousus, comme l'abrégé de l'opinion *actuelle* véritable des groupes respectifs, comme la synthèse des principes qui inspireraient leur conduite après la guerre[1]. Bien entendu, rien de tout cela n'était

[1] Les pamphlétaires et leurs compères de la presse allemande eurent parfois la besogne facilitée auprès des Flamands par les écarts de certains protagonistes du mouvement wallon, les uns en Angleterre, les autres en France, et qui, abusés sans doute eux-mêmes par le bluff de la campagne allemande, crurent que vraiment les dispositions intimes des Flamands donnaient sujet aux Allemands de triompher. Dans cette persuasion, ils se mirent à réagir violemment en faveur de « la culture latine » ou « française » et à dénoncer inconsidérément le mouvement flamand comme un mouvement essentiellement pro-allemand, en train de composer avec l'ennemi. Naturellement, ce langage blessa les Flamands et provoqua des ripostes (par exemple de la *Vlaamsche Stem*) et des doléances assez amères de la part de maint patriote des Flandres. L'événement n'allait pas tarder à prouver que l'élément flamand ne doit pas être rendu responsable, dans sa généralité, des défaillances ou imprudences individuelles de certains Flamands, pas plus d'ailleurs que l'élément wallon des exagérations de tel ou tel journaliste ou conférencier.

signé et cet anonymat même, avec la circonstance que la censure allemande ne faisait rien pour interrompre la diffusion de ces imprimés, constituait à lui seul une marque d'origine indubitable.

Ce n'était encore là, toutefois, que l'amorce de la manœuvre. Elle ne prenait toute son ampleur que dans la presse quotidienne.

VII. — La manœuvre de presse. — La presse indigène stipendiée. — Les bureaux de presse allemands de Bruxelles.

Dans la presse prétendûment belge, d'abord.

Tout le monde connaît l'admirable exemple de patriotisme donné par la presse belge, dont tous les organes (à l'exception seulement d'une demi-douzaine de feuilles de deuxième ordre, de Gand, de Namur et d'Anvers) suspendirent leur publication, simultanément et sans même s'être donné le mot, dès l'arrivée des troupes allemandes, et ont refusé, depuis lors, de la reprendre, en dépit de toutes les sommations et avances de l'occupant. Celui-ci en fut réduit à créer de toutes pièces une presse à sa dévotion, recevant ses inspirations et se laissant docilement représenter comme le reflet fidèle de l'opinion publique belge libérée de « l'influence des gens du Havre ».

C'est ainsi qu'il se publie actuellement en Belgique occupée, sous l'œil paternel de la cen-

sure du général von Bissing, une série de journaux sans crédit ni influence, rédigés les uns en français, les autres en flamand, tous soutenant la politique du gouverneur allemand et soutenus par elle.

Le gouvernement général allemand de Bruxelles ne manqua pas d'organiser ce service à l'allemande. Le fils même du gouverneur, le professeur Friedrich-Wilhelm baron von Bissing, a donné sur cette organisation de précieux renseignements, dans une étude intitulée : « La Belgique sous l'administration allemande » (*Belgien unter deutscher Verwaltung*) parue dans la revue *Süddeutsche Monatshefte* (avril 1915, pp. 74 et suiv.). Avec une amusante fatuité filiale, il a eu à cœur d'avertir ses lecteurs qu'il tenait ces renseignements de son père lui-même, à qui il en marque sa gratitude dans une note au début de son exposé. Il décrit, en ces termes, l'organisation de la section de la presse, et spécialement de la section flamande, annexée au département politique du gouvernement général de la Belgique occupée :

De ce département politique, dit-il, dépendent logi-

quement le *bureau flamand* (der Flamenausschuss) et le *bureau de la presse* (der Pressausschuss). Le gouverneur général actuel apporte une attention spéciale aux questions de presse. En sus de l'information des journaux allemands et du dehors et de la consultation des journaux étrangers, *la collaboration avec la presse indigène* (*avec l'appui du bureau flamand*) ressortit également à ce bureau : plusieurs journaux belges, tels que *la Belgique*, *le Bruxellois*, *l'Echo de la Presse*, *De Vlaamsche Gazet*, *Het Laatste Nieuws*, *Het Handelsblad van Antwerpen*, *De Vlaamsche Post*, paraissant journellement, ont jusqu'à 3000 abonnés (sans compter la vente au numéro très importante en Belgique) et jouissent tous, *sous des conditions déterminées*, de toutes les libertés possibles (!) (p. 92).

Il serait presque cruel d'ajouter un commentaire à cet aveu ingénu. Le général von Bissing a, d'ailleurs, toutes raisons pour être fier de son *bureau de presse,* et spécialement de son *bureau flamand :* la mécanique fonctionne avec une activité et une ponctualité remarquables.

La presse allemande d'expression flamande appuie naturellement l'effort des pamphlétaires anonymes. La *Vlaamsche Post* de Gand, organe d'un petit groupe sans autorité, protagoniste

d'un radicalisme flamingant poussé jusqu'à la germanophilie déclarée, fit tous ses efforts pour accentuer la fausse signification des pamphlets ; elle en prit prétexte pour exciter les rancunes des Flamands contre le « parti wallon » et « fransquillon », auquel elle en attribuait la responsabilité. Elle ne tarda pas à lever entièrement le masque et à ouvrir les hostilités directement contre l'Etat belge au nom du « mouvement flamand » qu'elle n'avait d'ailleurs aucun titre pour représenter. Pour la *Vlaamsche Post*, l'ennemi du Flamand, ce n'est pas l'Allemagne, c'est... la Belgique ! L'Etat belge est le véritable oppresseur de la Flandre, car il ne peut subsister et se défendre internationalement sans l'unité politique intérieure, et cette unité belge, c'est nécessairement la Flandre qui en fait les frais, parce que, fatalement, ce sont la langue et la culture françaises qui ont la prédominance dans une Belgique unifiée[1]. Tel est le sophisme.

[1] « La réalisation des aspirations flamandes est incompatible avec l'unité belge. — Une Flandre autonome et une Belgique indépendante sont deux choses différentes. » (*Vlaamsche Post* du 22 juillet 1915).

M. Léo Picard, son rédacteur en chef, qui l'exprime avec le plus de force, a soin de ne pas appeler l'attention de ses lecteurs sur le bien plus grave péril d'absorption que courraient la langue et la culture flamandes en concurrence avec la langue et la culture allemandes, tant à raison de leurs affinités propres qu'en vertu de la supériorité du vainqueur : comment la minuscule Flandre, province démembrée du royaume vaincu de Belgique, pourrait-elle résister à l'énorme pouvoir d'attraction et de domination d'un Empire victorieux, germanique comme elle ? Elle aurait bien moins de force pour défendre son individualité contre le germanisme, dont on se plaît à dire qu'elle relève ethniquement, que contre les attraits de la culture latine, avec laquelle on proclame qu'elle n'a rien de commun : Stijn Streuvels l'a noté dans l'article cité du *Nieuwe Amsterdammer*.

Le moins qu'on puisse dire de la *Vlaamsche Post* est que c'est un organe acquis à l'ennemi, favorisé par lui pour suivre, en même temps que la presse allemande, une marche convergente vers le but antibelge de la politique du général von Bissing. Ce qui le prouve, c'est

qu'on retrouve à sa tête, avec le belge Léo Picard, les deux Domela Nieuwenhuijs Nijegaard, prénommés l'un D. J. D., pasteur protestant, l'autre S. H. E., son fils, tous deux hollandais germanophiles, et même agents de l'Allemagne en Hollande, où on les voit collaborer fréquemment à des organes germano-hollandais, tels que *De Toekomst*[1].

---

[1] La *Vlaamsche Post* a essayé de nier qu'elle eût des attaches avec l'administration allemande : « Nous ne sommes pas des traîtres! » répondent avec colère ses rédacteurs aux accusations portées contre eux par leurs compatriotes Il est bien difficile de croire à la sincérité de cette protestation. En fait, la *Vlaamsche Post* défend un programme identique à celui de l'administration allemande; elle le reconnaît elle-même en appelant cela « faire une marche simplement parallèle », ce qui est avouer un acte de trahison. Du reste, le 27 février 1915, un avis officiel allemand a été affiché en Flandre, notamment à Grammont, engageant les bourgmestres à lire et à répandre la *Vlaamsche Post* et leur enjoignant d'envoyer sans retard à la Kommandantur leurs informations locales, afin que le journal pût les publier (Voir le texte de cet avis dans le *XXe Siècle* du 1er août 1915.) Enfin, d'après le correspondant de Bruxelles du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (no du 30 juillet 1915, Ochtenblad A), la *Vlaamsche Post* compte, dans sa rédaction, un officier allemand, Hollandais de naissance, et un pasteur hollandais à ce point germanophile que, « quoique

En même temps que ces « reptiles » indigènes sont mis au travail en Belgique sur le thème de la publication des pamphlets, ceux d'Allemagne sortent de leurs trous.

Le procédé est simple. L'incident créé par les agents provocateurs du service des pamphlets et amplifié par les agents du service de la presse indigène devient aussitôt l'affaire des « répétiteurs » professionnels de la presse alle-

---

fonctionnaire belge, il appela dans son temple, au début de la guerre, les bénédictions du Ciel sur les armes allemandes ».

Ce pasteur est précisément D. J. D. Domela Nieuwenhuijs Nijegaard. Il fut admis, au début de la guerre, à pénétrer dans les hôpitaux belges comme aumônier auxiliaire : il en profita pour écrire ensuite un « journal de campagne » où il multipliait les déclarations de germanophilie et disculpait l'armée allemande des atrocités dont elle s'est rendue coupable. Il a protesté mollement contre les accusations portées contre lui, dans une lettre au *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (nº du 5 août 1915, éd. du soir). Quant à Léo Picard, il a définitivement jeté le masque en faisant une déclaration de ralliement politique à l'Allemagne dans une lettre adressée à *De Toekomst* (nº 20, du 14 août 1915). La *Vlaamsche Post* du 7 septembre 1915 a annoncé sa démission des fonctions de rédacteur en chef, en même temps, que celle d'un nommé Remouchamps : nous ignorons la cause de ces démissions.

mande : l'agence Wolff et ses congénères d'une part, qui en tirent des informations télégraphiées au monde entier ; d'autre part, les correspondants entretenus par les journaux allemands auprès du gouverneur général de la Belgique occupée et qui en extraient une abondante mouture de lettres et d'articles.

Chose digne de remarque : les correspondances de Bruxelles auxquelles donnent lieu les incidents artificieusement provoqués de la querelle des langues paraissent, en Allemagne et en Autriche, dans tous les grands journaux *simultanément*. Elles sont, entre elles, d'une ressemblance frappante ; l'expression et le style diffèrent ; mais cela seul : pour tout le reste, on trouve *sujet identique*, *mêmes faits*, *mêmes arguments*, *mêmes commentaires*, alignés dans le *même ordre* et aboutissant à la *même conclusion*, parfois énoncée dans les *mêmes termes*. On transpose donc dans le domaine de la presse la tactique des mouvements par masse, préparés au compas, réglés au chronomètre et exécutés au coup de sifflet. Perfection énorme, bêtise énorme !... Car vraiment cela se voit trop pour ne pas éveiller la méfiance. Mais

l'Allemagne ne comprendra jamais que la souveraineté de l'esprit commence où finit le règne de l'organisation matérielle.

Le moteur de cette *parade marsch* intellectuelle est le bureau de la presse de Bruxelles dont parle le professeur von Bissing fils. Ce bureau groupe les correspondants sous la main du gouverneur général. L'un des secrétaires de ce dernier leur fait la classe quotidiennement sur l'événement du jour. Ces scribes diligents reçoivent ensemble et en même temps les mêmes canevas de correspondance, comme on fait pour des sujets de concours, ils les développent ponctuellement, les expédient de même; leur discipline réduit à très peu de chose le coefficient d'erreurs ou de maladresses individuelles.

VIII. — Avalanche de correspondances et d'articles.

Six pages entières de cette brochure ne suffiraient pas pour imprimer la liste des articles, lettres, études, etc., publiés par les journaux allemands sur la question flamande depuis février 1915, sous l'inspiration ou la dictée du gouvernement général allemand de Bruxelles. La campagne semble s'être ouverte, comme je l'ai dit plus haut, sur un mot d'ordre donné en février 1915. A chaque incident provoqué en Belgique par le travail souterrain que j'ai décrit ci-dessus, correspond, en Allemagne, une avalanche de « lettres de Belgique » et de commentaires à prétentions scientifiques sur le problème des races et langues belges.

Dans la seule période des quatre premiers jours de mars, on relève des lettres et articles de cette espèce dans : la *Vossische Zeitung*, du 1er mars 1915, n° 109; la *Frankfurter Zeitung*, du 2 mars 1915 (zw. Morgenblatt) et du

3 mars 1915 (erstes Morgenblatt); les *Münchener Neueste Nachrichten*, du 2 mars 1915; la *Kölnische Volkszeitung*, du 3 mars 1915, n° 182; le *Fremdenblatt* (de Vienne) du 4 mars 1915, etc. Dans l'espace du seul mois de mars, la *Frankfurter Zeitung* ne publia pas moins de cinq longues études occupant chacune plusieurs colonnes en première page (n^{os} des 2 mars, déjà cité, 17, 18, 24 et 27 mars), sans compter les informations ou commentaires de moindre importance. Même activité en avril, mai, juin et surtout juillet, point culminant des efforts.

Tout cela est consacré à mettre en valeur les thèmes indiqués par les brochures des professeurs :

— L'antagonisme entre Flamands et Wallons, après un instant de relâche, a repris, depuis l'occupation allemande, une acuité nouvelle ; à preuve les pamphlets anonymes, œuvre des Wallons qui n'ont pas désarmé, œuvre des Flamands qui résistent à l'étranglement.

— Les Flamands sont suspects ; les « Fransquillons » s'agitent, mais la Flandre veille; avec l'aide de l'administration allemande, la législation belge sur l'emploi des langues, que

le gouvernement belge laissait tomber en désuétude, sera strictement appliquée désormais...

— Ce sont les « Fransquillons » et les Wallons qui dominaient le gouvernement belge et qui l'ont entraîné en dehors des voies de la neutralité...

— Les Français et la France n'ont pourtant jamais nourri de sentiments bienveillants pour la Belgique ; témoin « le grand poète » Baudelaire, qui écrivait, etc. ; et suivent les passages connus de l'œuvre posthume : *La Belgique vraie*, vieille d'un demi-siècle (1864) ; témoin aussi Mirbeau, « le grand écrivain qui..., que..., dont..., » et suivent des extraits du voyage en automobile : *La 628 E-8* (Voir la *Frankfurter Zeitung* du 18 mars et les *Süddeutsche Monatshefte* (avril 1915, pp. 72 et 73.)

— Il n'existe pas, en réalité, de nationalité belge ; la Belgique n'est pas un véritable Etat doué d'une organisation intérieure capable de lui assurer l'existence ; c'est un Etat artificiel, résultant de l'accolage de deux races impénétrables l'une à l'autre ; la Belgique est un accident malencontreux de l'histoire ; c'est le pro-

duit d'une erreur de la diplomatie européenne; même, sans cette guerre, elle était fatalement vouée à la dissolution spontanée (voir les journaux allemands des premiers jours de mars 1915, par exemple : *Berliner Lokal Anzeiger* du 12 mars 1915; *Kölnische Volkszeitung*, 18 mars, n° 282, etc.).

— Des deux races belges, la race flamande est la seule qui ait gardé son individualité; les Flamands sont un rameau de la grande race germanique, étroitement apparenté aux Allemands, opprimé et menacé dans son existence nationale propre. La Flandre crie à l'aide pour sa délivrance; ses sympathies sont pour l'Allemagne : témoin la *Vlaamsche Post* (*Frankfurter Zeitung*, 27 mars, zweites Morgenblatt; *Kölnische Zeitung*, 24 mars, n° 304; *Münchener Neueste Nachrichten*, 21 mars 1915, etc.)...

De là à faire valoir le devoir pour l'Allemagne de se constituer la libératrice des Flamands et la protectrice de leur cause contre le Gouvernement belge oppresseur, il n'y a qu'un pas que l'on ne manque pas de franchir. Les journaux allemands affirment à qui mieux mieux que seule l'Allemagne, et non la Bel-

gique, peut assurer la réalisation complète des aspirations de la Flandre. Ils aboutissent ainsi, après toutes sortes de circuits, au programme même d'application tracé par les savants Borchling, Losch, Osswald, etc., dans leurs études.

« En Belgique, écrivait dès le 3 mars 1915 Egger Lienz dans la *Kölnische Volkszeitung* (n° 182), les Flamands sont, depuis des siècles, opprimés par les Wallons ; les droits de leur langue leur ont été enlevés. A présent, les Allemands apportent à leurs frères de race flamande (*ihren flämischen Volksgenossen*) la libération du joug wallon ; de même qu'en 1870 aux Alsaciens. Vive le pays flamand bas-allemand ! »

La *Frankfurter Zeitung* du 17 mars 1915 (erstes Morgenblatt) se plaint hypocritement de l'inactivité que l'Allemagne a montrée jusqu'à présent dans l'accomplissement de ce devoir : l'Allemagne se doit de soutenir les Flamands, « ces frères séparés et isolés des Germains ».

A son tour, Léo Schwering, dans la *Kölnische Volkszeitung* du 25 avril 1915 (n° 334), affecte de

reprocher à ses compatriotes l'indifférence qu'ils ont montrée pour « ce groupe exposé de sang allemand » (*diese exponierte Gruppe deutschen Gebluts*).

Visiblement l'on cherche à expliquer et à justifier les mesures prises par l'administration allemande pour donner des gages au mouvement flamand et essayer ainsi de l'enchaîner par la reconnaissance. Les Flamands autorisés ont beau protester qu'ils ne veulent pas accepter de présents de la main de l'ennemi. Ils ont beau dire et faire entendre qu'ils sont et veulent rester Belges avant tout et que d'ailleurs, étant majeurs et capables de délibérer sur leurs intérêts, ils discuteront tout cela fraternellement et de bonne foi, après la conclusion de la paix, avec leurs concitoyens de langue française. Rien n'y fait. On veut leur imposer « les bienfaits » obligés du pangermanisme, afin que les journaux allemands puissent ensuite célébrer la munificence de l'Allemagne s'empressant à combler les vœux des Flamands méconnus depuis tant d'années par le Gouvernement belge !

IX. — La campagne de presse pour l'autonomie de la Flandre.

Vers le mois de mai, les journaux allemands quittent de plus en plus le terrain des discussions théoriques pour se consacrer de préférence à l'exposé et à la discussion concrète du statut futur de la Belgique. A partir de cette époque, en effet, on relève, dans la presse allemande, une nouvelle série d'articles importants et signés, déclarant carrément que l'un des buts de la guerre doit être, de la part de l'Allemagne, de se mettre en mesure d'assurer le développement *germanique* des Flamands.

Paul Rohrbach écrit dans un article de la revue *Das Grössere Deutschland*, reproduit par le *Vorwaerts* du 17 mai 1915, et qui a eu de l'écho dans toute la presse allemande : « Laisser retomber inconsidérément la Flandre dans le péril d'une déviation de sa nature et d'une opposition définitive ne serait pas seulement

une folie, mais un crime contre l'avenir du monde germanique.

« Celui qui n'entrevoit pas parmi les objets de la guerre la nécessité d'assurer librement la renaissance de la culture germanique chez les Flamands, celui-là n'a pas même conscience de la nature du conflit qui a déchaîné la guerre actuelle, et il ne possède aucune autorité pour discuter des conditions de la paix. »

Cette opinion de l'écrivain pangermaniste se retrouve, traduite avec plus de force encore, sous la signature d'Ulrich Rauscher, dans la *Frankfurter Zeitung*, organe que l'on peut certes tenir pour l'un des plus modérés parmi ceux sur lesquels s'appuie la politique impériale : « Nous voulons — écrit ce publiciste, dans une importante étude publiée en tête du numéro du 2 mai 1915, (erstes Morgenblatt) — nous voulons épargner, pour l'éventualité de n'importe quelle guerre qui éclaterait dans l'avenir, ces vies humaines qui nous sont apparentées et que, cette fois-ci, nous avons dû sacrifier avant d'atteindre nos véritables ennemis ». (Voir la traduction complète dans les *Cahiers documentaires*, livraison 7). On ne

pourrait dire plus clairement que les Flamands devront être mis à l'abri, à l'intérieur des frontières allemandes.

Sur ces entrefaites, avait surgi en Allemagne le grand débat sur les conditions possibles de la paix et le problème de l'annexion de la Belgique était posé nettement devant l'opinion allemande. Les journaux se partagent : les uns se prononcent en faveur de l'annexion territoriale, les autres en faveur d'une annexion seulement économique, déguisant plus ou moins le vasselage politique ; mais tous sont d'accord sur ce point, que l'Allemagne ne doit pas lâcher « sa conquête ».

Il s'agit d'expliquer aux Flamands ce qu'ils deviendront dans l'une et dans l'autre hypothèse. Les études scientifiques de la fin de 1914 y ont pourvu : on tient en réserve, pour le cas d'annexion de la Belgique, une garantie d'autonomie politique de la Flandre ; pour le cas de simple asservissement économique, une promesse d'imposer à la nouvelle Belgique la séparation administrative complète entre la partie flamande et la partie wallonne du pays.

A partir de juin 1915, tout l'effort des corres-

pondants de journaux allemands et l'effort parallèle, sinon secrètement combiné, des quelques journaux publiés en flamand en Belgique, sous l'œil complaisant de la censure allemande, se concentrent sur cette idée de l'autonomie politique ou administrative de la Flandre énoncée déjà avec netteté en Allemagne, par le professeur Borchling, le jour même de la prise d'Anvers (9 octobre 1914).

Quelques Flamands, les uns en Belgique, les autres en Hollande, semblent alors, un moment, vouloir emboîter le pas à la manœuvre allemande (voir, entre autres, la collection de la *Vlaamsche Post* de Gand[1]). Mais ils sont peu nombreux; ils ne comptent parmi eux aucun

---

[1] Certains articles excessifs ou ambigus de M. Albéric Deswarte dans la *Vlaamsche Stem* firent craindre à cette date que ce journal belge publié à Amsterdam ne se mît à suivre dès lors les mêmes errements que la *Vlaamsche Post*. M. A. Deswarte, qui d'ailleurs avait antérieurement manifesté dans plusieurs articles ses sympathies pour la France, eut à cœur de dissiper pour lui-même toute erreur (fin juillet), en affirmant qu'il n'avait jamais varié dans son intransigeance vis-à-vis de l'Allemagne et dans son attachement délibéré à l'unité nationale de la Belgique. Voir plus loin ce qu'il est advenu ensuite de la *Vlaamsche Stem*.

des leaders autorisés du mouvement flamand; ils n'ont pour porte-parole, dans leur revendication de la séparation administrative de la Flandre, que des publicistes suspects de connivence avec les Allemands, ou des propagandistes étourdis qui ne voient pas l'abîme où on les attire. La masse de la population flamande, dont les fils combattent, dans une si ardente unanimité patriotique, côte à côte avec les soldats originaires de la Wallonie, blâme et désavoue énergiquement ces coupables défaillances (voir la lettre flamande de Bruxelles au *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 3 juillet 1915, citée ci-dessus; les lettres du correspondant bruxellois de ce journal; la protestation de patriotisme du romancier flamand Stijn Streuvels, publiée par le *Nieuwe Amsterdammer*, du 3 juillet 1915[1]; une série de pro-

[1] Stijn Streuvels y dit notamment, au sujet du réveil du patriotisme dans le peuple flamand au milieu duquel il vit (à Ingoyghem, en Flandre occidentale) : « Qu'on l'appelle maintenant Flandre ou Belgique, pour les campagnards c'est tout un, mais ce sera une patrie au vrai sens du mot, une patrie pour laquelle on aura de l'amour et de l'attachement. »

Et c'est bien à la Belgique que vont ces sentiments du

testations de notabilités flamandes parues dans le *XXe Siècle* (juillet 1915), et même dans la *Vlaamsche Stem* (fin du même mois); etc.).

En somme, ces quelques dissidents ou éga-

---

peuple : « Indépendamment de bien d'autres sentiments, la guerre a réveillé chez le campagnard un certain sentiment d'orgueil et de dignité propre; il est animé de confiance dans l'avenir et a conçu une profonde vénération pour son roi, sa dynastie. L'*amour de la patrie* ne sera plus désormais pour lui un mot vide de sens ou une création abstraite ou officielle. »

Quant à l'avenir de la Flandre, dans l'éventualité d'un triomphe de l'Allemagne : « Ce que les Allemands, dans ce cas, ont l'intention de faire de nous, je l'ignore. Des germanophiles peuvent. à examiner la chose d'un point de vue social et de prospérité matérielle, l'appeler un bienfait et envisager comme un bonheur d'être repris au sein de la nation germanique. Mais *ma sainte conviction à moi*, c'est que, nonobstant tous droits et libertés éventuels, c'en serait à tout jamais fini de notre individualité propre de Flamands. Plus d'une fois j'ai été frappé, et je m'étonne qu'aucun des leaders flamands n'ose le dénoncer [*Note de l'auteur :* Ils l'ont fait, depuis, dans un manifeste du 21 juillet 1915] de ce qu'est pour nous le *danger allemand.* Car tout se résume, il faut l'avouer, en la question : « Rester soi-même » ou plutôt « devenir soi-même ».

Ces déclarations sont d'autant plus dignes d'intérêt que Stijn Streuvels avait publié peu auparavant, en Hollande, quatre volumes d'un journal de guerre : *In Oorlogstijd*. où

rés ne trouvèrent, pour les encourager dans la voie de la perdition où l'astuce allemande les engageait, que certains éléments hollandais germanophiles, vraisemblablement attachés, par des liens occultes, à l'organisation de presse ou à la politique allemande.

---

les polémistes allemands avaient relevé des déclarations ambiguës ou inconsidérées dont ils s'étaient servis dans leur campagne de calomnies contre la Belgique. On trouvera une bonne critique, faite au point de vue flamand et belge, de cette œuvre contestée dans les journaux néerlandais : *Het Nieuws van den dag* du 21 août et *De Tijd* du 4 septembre 1915 (« Stijn Streuvels in diverse pluimagie » par Karel van den Oever).

X. — Complicités hollandaises.

La vaste conspiration ourdie par l'Allemagne contre l'unité politique belge a, en effet, une ramification en Hollande, qui mérite une attention particulière. Non seulement l'Allemagne a installé en Hollande de nombreux agents de presse, répartis en plusieurs bureaux, qui sont en correspondance télégraphique incessante avec Berlin, mais elle y a fondé une revue *De Toekomst*, et un journal *Limburger Tageblatt* spécialement pour y entretenir un courant de sympathies et d'échanges intellectuels avec l'Allemagne. En outre, elle peut compter sur l'appui plus ou moins déclaré d'un certain nombre de journaux, que le sentiment personnel de leurs directeurs ou l'intérêt de leur publicité fait pencher du côté de l'Empire. Enfin, pour les affaires de Belgique, elle a trouvé ou elle s'est ménagé un allié dans certaines sections de l'association néerlando-flamande *Algemeen Nederlandsch Verbond*.

La revue *De Toekomst* se comporte exactement comme un journal allemand d'Allemagne. Elle répète, en Hollande, les articles de la *Vlaamsche Post;* elle insère les dissertations pro-allemandes des deux Domela Nieuwenhuijs Nijegaard; elle publie des articles concertés sur la question des langues en Belgique, que la presse allemande s'empresse de reproduire comme les symptômes de la faveur croissante que rencontre auprès des Hollandais la politique allemande en Belgique. Naturellement, il se publie aussi, en Hollande comme en Belgique, des brochures anonymes ou signées de personnages sans autorité, qui font écho aux manœuvres analogues des agents provocateurs allemands en Belgique occupée.

Parmi les journaux hollandais germanophiles travaillant contre la Belgique, il faut mettre à part *De Standaard*, organe de l'ex-ministre Abraham Kuijper. M. Kuijper n'a jamais nourri de sympathie pour « le voisin belge »[1]. Son

[1] Voir un exemple des sentiments peu sympathiques que nourrit présentement encore le Dr Kuijper à l'égard des Belges dans une lettre écrite au cours d'un voyage récent en Allemagne et publiée par le *Berliner Tageblatt* du

opposition fut naguère l'une des causes d'échec de la tentative de rapprochement économique des deux pays, qui avait abouti à la constitution d'une *Commission hollando-belge*. Aujourd'hui, M. Kuijper a pris parti pour l'Allemagne et contre la Belgique. Il n'a pas encore abattu tout son jeu, mais on connaît au moins quelques-unes des cartes qu'il a en main.

M. Kuijper affecte de plaindre le sort malheureux de la Belgique, « champ de bataille perpétuel de l'Europe », mais c'est seulement un prétexte pour amener sur le tapis la question de son statut futur. L'Europe, dit son journal (n° du 17 juin 1915), a deux choses à examiner : Comment faire désormais à l'extérieur pour épargner à la Belgique cette calamité de redevenir, de siècle en siècle, le champ clos des puissances en conflit armé ? Mais aussi comment s'y prendre pour parer, en Belgique même, à la menace constante de l'hégémonie wallonne ? (Cf. aussi *Standaard* du 11 juin 1915).

---

30 août 1915. Le *Tijd* d'Amsterdam a vainement mis en demeure (n° du 31 août 1915) l'ex-ministre hollandais de préciser les accusations vagues qu'il y porte contre ce qu'il appelle : « Ces Belges de qualité secondaire ».

Comme on le voit, le vieil et matois homme d'Etat hollandais s'efforce de nouer les deux questions : le statut externe de la Belgique et la question interne du mouvement flamand. Des journaux hollandais neutres n'ont pas manqué de lui reprocher cette immixtion outrecuidante dans les affaires intérieures d'un Etat voisin. Il répond qu'il n'en a cure (*Standaard*, 1er juillet 1915). Il se déclare pour le régime de l'autonomie de la Flandre ; le *Standaard* donne des avis et conseils aux Flamands et les encourage à lutter contre l'unité politique de l'Etat belge. Il s'efforce même d'amener les Flamands à tirer leur mouvement du domaine obscur de la politique administrative belge pour l'élever au rang de question de politique internationale ; il leur offre pour cela une formule capable de frapper l'opinion internationale par les images et souvenirs classiques qu'elle évoque ; la devise des Flamands devrait être, d'après lui : *Home Rule pour la Flandre!* Cela transposerait, en effet, la question linguistique sur le plan général des autres problèmes de nationalité qui agitent l'Europe et créerait artificiellement une sorte d'irrédentisme fla-

mand en Belgique. M. Kuijper espère, sans doute, qu'une Hollande germanophile tirerait pied ou aile d'une Belgique affaiblie par le fédéralisme... (Cf. *Telegraaf*, 22 août 1915 : « A propos de la *Vlaamsche Stem* » et 27 août 1915, édition du matin; voir un nouvel article tendancieux dans le *Standaard* du 20 septembre 1915 : « L'absorption française ».)

Quelques autres journaux et revues hollandais, sans commettre d'intrusion aussi caractérisée dans les affaires belges, expriment pourtant de-ci, de-là, en termes voilés, leur espoir de voir la Flandre « trouver dans les événements actuels l'occasion d'accomplir toute sa destinée politique[1] » (entre autres la revue germanophile *De Nederlander*).

---

[1] Certains organes néerlandais eurent, au contraire, assez d'indépendance pour dénoncer aux Flamands et aux Hollandais le danger de l'intrigue allemande.

Par exemple, le *Nieuws van den dag* du 16 juillet 1915, dans un article intitulé : « La Belgique : Ennemi au dedans », démontre que le moment est mal choisi pour la résurrection du mouvement flamand lorsque rien n'est encore décidé au sujet du reclassement de la Belgique au rang des nations. Il signale « la coïncidence de diverses mesures amicales et promesses de l'autorité allemande envers les Flamands, avec

Un nouvel et curieux « coup de sonde » a été donné en août et septembre 1915, par un per-

---

la reprise du mouvement flamingant ». Ces mesures, dit-il, ne s'inspirent que d'un intérêt allemand bien déterminé ; un enfant le comprendrait. « Sans doute, la cause flamande se trouve en mauvaise posture, par suite de causes temporaires mais inévitables. Est-ce une raison pour désespérer d'un glorieux avenir pour les Flandres ? Et ne sent-on pas que, quoi qu'il y ait à gagner à la résurrection du flamingantisme, l'on fait le jeu de l'usurpateur allemand, qui met en pratique l'adage : *Diviser pour gouverner* ? Ce n'est plus un danger, c'est la réalité. »

Le journal établit ensuite sans peine que l'intérêt de la Hollande s'agite aussi dans cette affaire où il faut savoir si la Belgique sera divisée en deux parties, comme la Suède et la Norvège, au bénéfice de l'Allemagne qui s'annexerait la Flandre :

« On se figure quelle serait la triste situation des Pays-Bas, si l'Allemagne pouvait s'étendre jusqu'à Anvers et la mer : nous formerions une enclave, n'ayant que des frontières allemandes. Celui qui songe à ce qui adviendrait de notre autonomie, voire de notre indépendance, reconnaîtra que l'ennemi intérieur de la Belgique est le nôtre. Et les jeunes Hollandais d'Utrecht, qui se mêlent de cette affaire, doivent être étroitement surveillés. Non pas seulement par l'*Algemeen Nederlandsch Verbond* : nous espérons que les autorités de la Hollande aussi ne négligeront pas de le faire dans l'intérêt du pays. Heureusement qu'on n'est pas aveuglé, dans le parti flamand. Il semble qu'une déclaration paraîtra signée de chefs flamands notoires, déclarant en résumé

sonnage assez important, M. C.-J.-J. Brands, directeur du « Comité international pour la paix », sous la forme d'une lettre écrite au *Tijd* (n° du 9 août 1915) au retour d'un voyage en Belgique. M. C.-J.-J. Brands, qui était allé en Belgique occupée, chargé d'une mission de ravitaillement, racontait dans cette lettre que « des Flamands » (qu'il ne nommait point) l'avaient entretenu de l'avenir du pays et lui avaient exposé un plan curieux, capable selon eux — et selon lui — d'amener la conclusion de la paix et, en même temps, de résoudre la question flamande. En somme, lui aurait-on dit, c'est l'occupation de la Belgique par l'Alle-

---

qu'ils désapprouvent la lutte linguistique, que la discussion des langues doit être traitée après la guerre, par les Flamands eux-mêmes, sans perdre de vue la nationalité belge. Espérons que cet avertissement se produira à temps. »

L'avertissement parut, en effet, sous forme de manifeste, le 21 juillet 1915.

Voir aussi un article intéressant, quoique ambigu à certains endroits, paru dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 24 août 1915, à l'occasion du centenaire de la fondation du royaume des Pays-Bas (24 août 1815) sous le titre : « 1815 et aujourd'hui ».

magne qui empêche l'Angleterre de conclure la paix; d'autre part, l'Angleterre doit craindre que, dans une Belgique restaurée, l'élément flamand numériquement supérieur et qui a des affinités ethniques avec l'Allemagne, ne devienne prédominant; enfin, les Flamands, de leur côté, redoutent une victoire des Alliés, ce qui signifierait, à leurs yeux, un renforcement de l'influence française en Belgique. Pour concilier tout le monde, il suffirait de diviser le pays en deux : la moitié flamande serait annexée à la Hollande; la moitié wallonne à la France. Cette solution aurait de multiples avantages; elle satisferait tous les belligérants et résoudrait la question flamande. En effet, l'Allemagne aurait atteint l'un de ses buts de guerre, puisque les Flamands seraient sauvés de l'emprise française et la côte belge de l'emprise anglaise; l'Angleterre serait rassurée de voir la côte belge tenue par les Hollandais et non par des Flamands qu'elle suspecte de germanophilie; la France serait territorialement augmentée et accrue de populations homogènes (les Wallons). La morale enfin y trouverait son compte, car — et c'est ici que l'affaire se corse

et tourne au grotesque — il pourrait être stipulé que, transitoirement, durant un laps de temps de vingt ans, par exemple, les deux fractions resteraient encore unies sous l'administration de l'héroïque roi Albert, qui garderait ainsi son titre et sa fonction royale. De plus, comme il faut prévoir que la République française va se dissoudre sous l'effort des monarchistes, ceux-ci trouveraient, dans Albert Ier, un candidat déjà très populaire en France : l'ex-roi des Belges deviendrait donc à la fois roi de France et de Belgique, durant vingt ans; après quoi, il ne serait plus que roi de la France agrandie de la Wallonie et la Flandre retournerait à la Hollande ! Et l'Europe serait en paix pour toujours!... Non seulement M. C. J.-J. Brands exposait complaisamment les avantages de ce plan mirifique où le bouffon le dispute à l'odieux, mais il avait encore l'impudence de solliciter là-dessus l'attention et l'avis de ses compatriotes.

L'échange de vues se produisit, en effet (*Tijd* des 9, 12, 17, 19, 20, 24 août; 1er, 6 et 10 septembre 1915) : le bonhomme, qui n'écrivit pas moins de quatre lettres pour défendre

ses billevesées et en affirmer le caractère sérieux, ne récolta naturellement que du ridicule et des protestations indignées. Mais cette tentative n'en a pas moins sa valeur relative de symptôme : elle révèle les idées qui fermentent en certains cerveaux hollandais, sous la suggestion de la propagande allemande.

XI. — L'« Algemeen Nederlandsch Verbond » et le pan-néerlandisme.

Ces mêmes tendances semblent trouver des points d'appui plus solides dans l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*. Bien que, par principe, cette société doive se cantonner dans l'ordre des questions philologiques, certaines de ses sections ont paru vouloir profiter, en ces derniers temps, des circonstances pour se muer en organes officiels, mi-scientifiques, mi-politiques, du « pan-néerlandisme ».

Cette association s'est comportée sans aménité vis-à-vis de la Belgique, où elle comptait pourtant un assez bon nombre de membres dans l'élite flamande : elle argua de son caractère scientifique pour ne pas protester, comme tant d'autres sociétés de Hollande et d'ailleurs, contre la violation de la neutralité belge par l'Allemagne ; cela lui valut, en novembre 1914, la démission d'un certain nombre de membres flamands habitués de ses congrès.

L'afflux en Hollande d'un grand nombre de Flamands fuyant l'invasion, la nécessité de la création d'écoles flamandes pour enfants de réfugiés, qui en fut la suite, la présence à l'Université d'Utrecht d'un certain nombre d'étudiants flamands des universités belges fermées ont fourni à l'*Algemeen Nederlandsch Verbond* ou à ses sections des occasions de « travail flamand » qu'elles n'ont pas laissé échapper. Il n'est pas douteux que certains de ses membres hollandais rêvent de s'emparer de la direction du mouvement flamand au profit de ce qu'ils croient être l'intérêt néerlandais, mais qui n'est, en réalité, que l'intérêt du teutonisme.

Le numéro de janvier 1915 de *Neerlandia*, son organe officiel, publie le compte-rendu d'une réunion de son Comité central, tenu le 14 décembre 1914 ; on y lit ces lignes énigmatiques : « Point IV : Belgique. On discute longuement un intérêt flamand dont la réalisation n'est pas encore fixée et *dont la publication nuirait à la réalisation.* »

Dans le numéro de février 1915 figure un mémoire de la *direction* de l'A. N. V. répondant à certaines critiques qui lui avaient été

faites, au sujet de son refus d'attribuer un subside de 50 florins « pour la cause de la Flandre française ». On lui reprochait de ne pas oser agir en faveur de cette cause ; la direction répond qu'il serait inopportun pour la Hollande de s'en occuper *d'une façon directe :* « Cela ne veut pas dire qu'elle [la direction] y est indifférente ; mais elle hésite, par le fait que les avis donnés par trois personnes très autorisées de la Flandre ne concordent pas du tout... Le courage [de la direction] n'est pas ici en question ; le refus du subside est uniquement basé sur l'état de la caisse ; néanmoins, la direction a consenti à ce que de petites brochures flamandes fussent subsidiées. ».

Dans son n° de juin 1915, *Neerlandia*, fait connaître la faveur, peu enviable au regard du patriotisme belge, faite par le gouverneur von Bissing, aux étudiants flamands d'Utrecht de pouvoir obtenir des sauf-conduits pour aller visiter leur famille en Belgique.

De telles initiatives, et celles que nous allons dire, s'accordent-elles avec la neutralité, dont on excipe si froidement quand c'est la Belgique qui est à défendre contre l'Allemagne, et avec

le caractère de société subsidiée que possède l'*A. N. V.* (le gouvernement néerlandais lui alloue, en effet, 3600 florins de subside annuel, comme le constate *Neerlandia* dans son numéro de mai 1915, p. 122)? On a peine à comprendre que le gouvernement néerlandais, qui se montre par ailleurs si soucieux de respecter les obligations de la neutralité, maintienne ses subventions à une société hollandaise où, en pleine guerre, on se donne l'air de conspirer en vue d'une immixtion dans la politique intérieure d'un Etat voisin et en paix avec la Hollande, et cela parallèlement à l'action de l'administration allemande de la Belgique occupée.

Le 18 avril 1915, une section de l'*A. N. V.*, réunie à Lierre (Belgique occupée), sous la surveillance de la censure allemande, vota un ordre du jour « réclamant pour le peuple flamand le droit de pouvoir à l'avenir se développer librement, exempt de toute oppression étrangère. *sous un gouvernement propre* et dans sa propre langue » (*Nieuwe Courant* du 5 juin 1915).

Le Comité central de l'*A. N. V.*, correct, cette fois, hésita à reproduire dans son Bul-

letin ce vœu trop directement relatif à un objet de la politique intérieure belge. Sur quoi, la section des étudiants d'Utrecht de l'Association se réunit le 10 juin avec quelques membres flamands, et vota un ordre du jour blâmant la réserve observée par le Comité, et préconisant pour la Belgique le régime de la séparation administrative (voir le texte de cet ordre du jour dans *De Maasbode* du 20 juin 1915, et *XXe siècle* du 1er juillet 1915); puis elle envoya cet ordre du jour au baron von Bissing junior, celui des fils du gouverneur général allemand qui avait écrit l'article dont nous avons parlé, et qui, dans une conférence récente, faite à Munich, sur la situation de la Belgique occupée, s'était prononcé, lui aussi, en faveur de l'autonomie politique ou administrative de la Flandre. Le baron von Bissing junior répondit immédiatement par la lettre que voici (*Het Vaderland*, 26 juin 1915; *Nieuwe Courant*, 26 juin 1915, avondblad) :

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai vu votre ordre du jour du 10 juin. Ce que vous exigez dans cet ordre du jour, c'est-à-dire que les Flamands puissent

voir subsister leur civilisation propre, leur caractère propre et leur existence comme peuple, n'est pas seulement en concordance avec mes idées personnelles, *mais aussi*, pour autant que je le sache, *avec celles du gouvernement allemand*. Indépendamment de la décision finale au sujet du sort de la Belgique, l'*Allemagne*, comme je le crois fermement, *exigera que l'on accorde leurs droits aux Flamands* et que, comme ils en témoignent eux-mêmes, au sujet du mouvement des Wallons et de leurs alliés, les Français, il ne soit plus fait désormais un emploi abusif des écoles pour supprimer la civilisation flamande *qui est le seul élément national en Belgique* (*!*). Nous devons, pour cela, nous élever d'autant plus contre ce mouvement, que nous avons toujours eu conscience de la parenté étroite et des nombreux liens intellectuels entre les Allemands et es Flamands, sans perdre de vue qu'être Flamand ne signifie pas être Allemand.

J'attacherais beaucoup de prix à ce que vous pussiez faire parvenir ma réponse à la presse hollandaise, parce que j'apprends qu'un passage de mes ouvrages relatifs à la Belgique a été compris d'une façon erronée. J'ai écrit : « Surtout dans les régions flamandes, dans les écoles populaires, l'allemand pourra remplacer le français de façon efficace. L'écolier flamand apprendra beaucoup plus facilement l'allemand que le français. » J'ai mis intentionnellement le verbe « Pouvoir » et non

« Devoir ». Je verrais avec beaucoup de plaisir que, dans les classes supérieures des écoles populaires, on donnât l'occasion aux élèves d'apprendre l'allemand, mais naturellement la langue véhiculaire de l'enseignement devrait être le flamand.

On peut légitimement se demander, en présence de ce texte, si le vote de l'ordre du jour d'Utrecht n'avait pas été combiné, d'accord avec l'administration allemande, pour permettre au baron von Bissing junior de placer sa rectification dans la presse hollandaise. Chose curieuse, l'agence officieuse allemande Wolff, reprenant dans *Het Vaderland* le texte de la lettre du baron von Bissing junior, et l'envoyant à toute la presse allemande, en élimina la *dernière partie*, celle précisément que l'auteur tenait le plus à voir imprimer en Hollande, et où il s'efforçait de rassurer les Flamands sur les intentions de l'Allemagne, quant à l'enseignement et à l'usage de l'allemand dans la future Flandre libérée. Crut-on peut-être prudent, dans le moment même, de laisser ignorer à l'opinion allemande cette espèce d'engagement fallacieux, pris censément en son nom ?...

XII. — La crise de juillet 1915. Echec du plan allemand.

Peu après, la même section utrechtoise de l'*A. N. V.*, démasquant cette fois tout à fait ses batteries, se réunit de nouveau en assemblée générale, le 11 juillet, jour anniversaire de la bataille des Eperons d'or, et vota un ordre du jour présenté, affirma-t-elle, « par ses membres flamands [1] », réclamant, d'une part, la flamandisation *immédiate* de l'Université de Gand et, d'autre part, « rappelant les luttes du *peuple néerlandais* (mots choisis à dessein pour exclure davantage tout ce qui pouvait rappeler la Belgique) dans son effort inébranlable pour son existence nationale propre ». De cette somma-

---

[1] On sut, peu après, qu'en réalité, *trois* jeunes étudiants flamands seulement avaient trempé dans cette ridicule affaire. Ils furent désavoués publiquement par leurs condisciples. Cela n'en met que mieux en lumière la part de l'élément hollandais dans l'intrigue allemande (*Echo belge* du 30 juillet 1915).

tion « flamande », la section de l'association hollandaise fit l'objet d'un télégramme, non seulement au roi Albert, ce qui n'était qu'impertinent, mais aussi à la reine Wilhelmine des Pays-Bas [1], ce qui était pour le moins in-

---

[1] Nous achevions le présent article lorsque nous avons eu connaissance d'une protestation de la direction de l'*Algemeen Nederlandsch Verbond* contre les votes et initiatives de la section d'Utrecht. Cette protestation, insérée dans *Neerlandia*, et citée par la *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (nº du 5 août 1915), a donc mis un bon mois à se produire! Le Comité directeur de l'A. N. V. y rappelle que l'Association repose sur deux principes : « Absence de tendances politiques et religieuses et autonomie des groupes ». Les groupes n'ont pas à s'immiscer dans les affaires intérieures les uns des autres; exemple : le groupe de Hollande dans celles du groupe de la Flandre. Ce principe s'applique *a fortiori* aux sections qui doivent se limiter à leur territoire. « L'adresse de la section d'Utrecht au roi des Belges et à la reine de Hollande sort de l'esprit et de la lettre des statuts; l'A. N. V. ne peut assez vivement le regretter... Le Comité général et le Comité du groupe (hollandais) rejettent de la façon la plus absolue toute responsabilité dans cette affaire. »

Cette protestation, quoique tardive, est correcte dans les termes. Mais nous regrettons de devoir constater qu'elle semble être, elle-même, en contradiction avec l'activité du Comité qui s'est occupé, en décembre 1914, d'un « intérêt » flamand, gardé soigneusement secret, ainsi que

congru. (*Vlaamsche Stem,* n° du 13 juillet 1915).

L'incartade coïncida jour pour jour, et presque heure pour heure, avec une manifestation tapageuse de quelques Flamands exaltés, parmi lesquels deux ou trois rédacteurs de la *Vlaamsche Stem* à Bussum (Amsterdam), qui se termina par le vote d'un ordre du jour, exigeant du Gouvernement belge la promesse *immédiate* de l'autonomie administrative de la Flandre!... (*Vlaamsche Stem*, 13 juillet 1915).

Aussitôt la presse allemande tout entière et simultanément, se mit à pousser des cris de joie et de triomphe. Elle croyait déjà tenir la victoire : les leaders flamands se taisaient; seuls élevaient la voix des éléments bruyants, écervelés, « non responsables » (comme on dit en Flandre et en Hollande) du mouvement fla-

---

d'une propagande spéciale relative à la Flandre française, comme l'a rapporté (voir § 11 de notre étude) le même bulletin officiel de l'A. N. V., *Neerlandia*, qui publie à présent le rappel à l'ordre de la section d'Utrecht.

Dans l'hypothèse la plus favorable ces procédés manquent de netteté et, en conséquence, nous devons maintenir nos critiques.

mand; la « querelle flamingante » paraissait rouverte, et la Belgique allait connaître, semblait-il, l'épreuve suprême de la désunion en présence de l'ennemi, maître encore du territoire national...

Erreur! Les intrigants marchaient trop vite. Ces manifestations contre l'unité belge étaient aussi outrecuidantes que maladroites, eu égard à l'intérêt sainement compris de la cause flamande. Elles dépassaient toute mesure et devaient ouvrir les yeux aux moins perspicaces. Le *tolle* général qu'elles soulevèrent parmi les Belges du dehors et du dedans, Flamands compris, prouva à leurs organisateurs que la solide masse de la population belge, non plus d'ailleurs que le roi Albert, ni le Gouvernement, n'étaient d'humeur à laisser rompre, ni même entamer le principe de l'unité nationale.

Une réponse télégraphique du roi Albert vint d'abord refroidir l'ardeur des têtes chaudes de Bussum : « Le roi considère que les autorités du pays sauront prendre, lorsque la nation aura recouvré le libre exercice de sa souveraineté, toutes les mesures destinées à sauvegarder les aspirations et les intérêts de

son peuple. En attendant, il fait un pressant appel à tous les Belges pour que, devant l'ennemi, ils n'aient d'autre but, ni d'autre souci que la libération du pays. »

Puis ce fut, le 21 juillet, jour de la fête nationale de la Belgique, un manifeste officiel signé de huit principaux leaders du mouvement flamand se trouvant en Hollande : MM. Frans van Cauwelaert, avocat et député d'Anvers ; Arthur Buysse, avocat et député de Gand ; Cyriel Buysse, homme de lettres ; Julius Hoste, avocat à la cour d'appel de Bruxelles ; Albéric Deswarte, avocat à la cour d'appel de Bruxelles Léo van Puyvelde, professeur à l'Université de Gand ; Léonce du Castillon, homme de lettres à Bruxelles ; André de Ridder, homme de lettres à Anvers. Les signataires, en affirmant leur attachement à la cause flamande, affirmaient aussi, avec la même énergie, qu'ils demeureraient irréductiblement hostiles à toute idée d'accommodement des Flamands avec l'ennemi et repoussaient avec indignation toute faveur de sa main. C'était la condamnation formelle de l'attitude du groupe de la *Vlaamsche Post*.

De nombreuses protestations individuelles, dont plusieurs venues de Flamands soldats au front de l'Yser, attestaient, d'autre part, la généralité de cet état d'esprit. (Protestation de M. de la Montagne, président de l'Académie royale flamande, dans le *XXe Siècle* du 14 juillet 1915; — lettre du front belge dans le *Tijd* d'Amsterdam du 26 juillet 1915; — lettre d'un sergent flamand, dans le *XXe Siècle* du 17 juillet 1915; lettre de M. A. C. van der Cruijssen au *Telegraaf* (3 août 1915), etc.).

Les 29, 30 et 31 juillet 1915, M. Albéric Deswarte, qui déjà avait tenu à signer le manifeste flamand du 21 juillet, publiait dans la *Vlaamsche Stem*, en une série de trois articles, une profession de foi patriotique destinée à dissiper l'équivoque qu'avaient pu faire naître certaines déclarations peu claires ou inconsidérées de son discours à la manifestation de Bussum; il s'y déclarait indéfectiblement attaché à l'unité nationale belge et hors d'état de comprendre que l'on pût suspecter les Flamands de pactiser avec l'Allemagne. M. Monet, publiciste flamand d'Anvers, enregistrait avec satisfaction cette explication nécessaire dans le journal hol-

landais *De Telegraaf*. Le 30 juillet, l'*Echo belge* d'Amsterdam publiait deux vigoureuses protestations de M. Massart, secrétaire du Cercle des étudiants belges d'Utrecht, et de M. l'avocat Meyers, contre la section d'Utrecht de l'*A. N. V.*, et donnait des renseignements édifiants sur le petit nombre des brouillons qui mènent en cette ville l'intrigue allemande. M. van Cauwelaert, le principal leader flamand résidant en Hollande, dans une vigoureuse réplique à M. Gerretson (*Tijd* du 29 juillet), affirmait qu'il était adversaire du régime de la séparation administrative pour la Flandre.

A leur tour, vingt-huit professeurs des Universités de Gand, Louvain et Liége, et de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, tant flamands que wallons, adressaient un appel à toute la presse belge pour lui demander instamment de renoncer à la publication de tout article qui serait de nature à réveiller l'antagonisme des langues, et à compromettre la discipline et la concorde nationales (*Métropole*, 7 août 1915).

Puis les leaders flamands de la Belgique occupée élevèrent la voix : un manifeste circula

parmi eux et se couvrit instantanément de signatures éclatantes, parmi lesquelles on relève celles de MM. Aug. Vermeylen, L. Franck, Cam. Huijsmans, Isidore et Herman Teirlinck, Nestor de Tière, Karel van de Woestijne, Fr. van Cauwelaert, Alfred Hegenscheidt, etc. Ce second manifeste flamand, plus énergique encore que le premier dit, en substance, ceci (voir *De Tijd*, n° du 9 août 1915 et *Algemeen Handelsblad*, d'Amsterdam, du 10 août 1915) :

Les soussignés, Flamands Belges, tiennent à déclarer ce qui suit :

1° Ils ne peuvent accepter et déclarent qu'ils ne désirent aucune faveur que le gouvernement allemand voudrait leur accorder en contradiction avec les lois belges ;

2° Ils affirment que certains journaux paraissent maintenant ici [en Belgique occupée] qui, sous des semblants d'attachement à la cause flamande, servent toute autre chose que les intérêts belges et ne représentent aucune fraction du mouvement flamand ;

3° Ils font un appel à leurs compatriotes Flamands et Wallons pour qu'ils s'abstiennent de toute polémique à propos de la question des langues aussi longtemps que

la liberté d'agir sera entravée en Belgique par l'occupation étrangère.

Enfin, vers la mi-août, la démission collective de cinq membres sur sept de la rédaction de la *Vlaamsche Stem* vint soudain apporter l'explication de l'attitude équivoque de ce journal durant la crise de juillet : un groupe hollando-allemand, en relations étroites avec les groupes du *Toekomst*, du *Nederlander* et du *Standaard*, et ayant à sa tête un officier hollandais germanophile, M. Gerretson, avait profité du manque de ressources des fondateurs pour mettre la main sur la majorité des actions de la *Vlaamsche Stem*. Ce groupe ayant voulu ensuite imposer catégoriquement au journal un programme de *patriotisme conditionnel* et subordonner tout à fait le devoir des Flamands envers l'Etat belge à la promesse, par celui-ci, de l'autonomie de la Flandre, M. Deswarte et ses amis ne jugèrent plus compatible avec leur honneur de rester rédacteurs de la *Vlaamsche Stem*, et démissionnèrent avec éclat en donnant l'alarme à tous les Flamands de bonne foi. Aussitôt, les Flamands patriotes s'empressèrent de fonder, à Amsterdam, un nouveau journal pour défendre leur

programme de *patriotisme sans condition*. Ce journal est intitulé *Vrij Belgie* (Libre Belgique). Quant à la *Vlaamsche Stem*, l'incident qui démasqua ses vrais inspirateurs actuels l'a fait tomber immédiatement dans le même discrédit que la *Vlaamsche Post*, de Gand (Cf. *De Telegraaf*, 18, 19, 20, 21, 22 et 25 août 1915 ; *La Belgique*, de Rotterdam 19 et 21 août 1915, et journaux hollandais de cette époque).

Ainsi donc, une à une, toutes les pièces de l'intrigue si péniblement échafaudée par l'Allemagne tombaient, sous les coups mêmes des Flamands qu'on avait cru y emprisonner.

La presse allemande ne tarda pas à souligner cette victoire du patriotisme belge et cette défaite de l'Empire, en exhalant son dépit contre les signataires du manifeste flamand (Voir, par exemple, *Kölnische Zeitung*, n° 761, du 27 juillet et *Kölnische Volkszeitung*, n° 600 du 25 juillet 1915). Elle les critiqua en termes amers, mettant en doute injurieusement la sincérité de leur dévouement à la cause flamande et leur opposant l'orthodoxie flamande — germanique s'entend — de la *Vlaamsche Post* et des autres

organes de la presse serve [1]. Encore un peu et elle taxerait ces Flamands authentiques de mauvaise foi pour avoir manqué au rendez-vous de ses illusions !...

Un seul journal allemand eut le courage de constater impartialement la réalité. Le *Vorwaerts* du 29 juillet 1915 (n° 207) publia une lettre d'Amsterdam où se lisaient ces lignes :

Le manifeste flamand est un acte méritoire, comme tout ce qui crée de la clarté et agit contre des erreurs et des illusions. C'est surtout d'illusions qu'on n'a pas été à court en Allemagne, précisément pour ce qui a trait au mouvement flamand. De nombreux professeurs d'université et de gymnase se sont répandus dans des journaux et des revues en discours parfois très fantastiques sur une communauté flamando-allemande de culture ou autre, dont la conclusion approchait, soit en faisant appel à un « sentiment racique », soit en donnant une signification programmatique exagérée et insensée à des expressions pangermanistes occasionnelles, échappées à quelques « flamingants » dans la chaleur de leur lutte nationale contre les Wallons. Finalement on a attribué

[1] Voir une lettre de M. Fr. van Cauwelaert, en réponse à la *Vlaamsche Post*, dans le *Telegraaf* du 9 septembre 1915.

à un petit groupe de nationalistes flamands de Gand une importance qu'il ne peut pas avoir rien que par les circonstances dans lesquelles il agit. L'ahurissant manque de psychologie nationale, dont ont fait preuve l'an dernier plusieurs spécialistes en nationalisme allemands, ne s'est pas manifesté de façon moins lourde dans l'exploitation politique du « journal » absolument dépourvu d'esprit politique de l'auteur flamand Stijn Streuvels, par quoi l'on est finalement arrivé à ce que l'auteur, loué par une réclame par trop intentionnelle, donna quittance des hommages compromettants par un refus dénué d'ambiguïté à l'adresse de ses admirateurs trop aimables.

Le présent manifeste est principalement une réplique analogue à des tentatives de rapprochement de même nature et en même temps une protestation contre une agitation menée par des chauvins wallons opérant au moyen de dénonciations, plus ou moins dissimulées, du manque de patriotisme des Flamands. La pensée essentielle du manifeste est exprimée dans les phrases suivantes : « Notre mouvement ne veut pas rompre l'unité politique de la Belgique. Nous partons du fait naturel que la Belgique est formée de deux groupes linguistiques différents et qu'elle ne peut atteindre son plus haut et plus complet développement que si les deux groupes, dans leur propre beauté et leur développement

normal, sans léser leurs droits réciproques, peuvent déployer l'abondance de leur puissance créatrice. »

A cette déclaration est jointe une affirmation très résolue de fidélité loyale à l'Etat belge et à la dynastie ainsi qu'une prévision de vie paisible côte à côte des Flamands et des Wallons.

Cet optimisme peut être injustifié et on peut s'attendre dans un avenir rapproché à plus d'acuité dans les différends nationaux. Mais le manifeste en question montre qu'on ne doit pas compter sur le mouvement flamand comme sur une force à exploiter pour la création d'un nouvel état de choses de politique mondiale. Et cela mérite en tout cas d'être pris en considération.

Quant aux neutres, les événements du mois de juillet leur avaient aussi ouvert les yeux. La presse danoise, particulièrement bien renseignée sur ce qui se passe en Hollande comme en Allemagne, a publié sur ce sujet des appréciations catégoriques : « Ce qu'on a appris de divers côtés — même du côté allemand — sur la situation en Belgique, écrivait le *Berlingske Tidende* (18 juillet 1915), n'a pas donné l'impression qu'il y ait beaucoup d'enthousiasme chez les Flamands à voir les Allemands jouer aux protecteurs hautains des petites nations.

Peut-être se souviennent-ils de l'un ou l'autre détail de la conduite des Allemands envers d'autres petits voisins[1] que les Allemands aiment également à compter parmi leurs frères de race. »

Le même journal confirmait, deux mois après, cette impression sous la signature de son correspondant d'Amsterdam, M. Andreas Buntzen (*Berlingske Tidende*, 16 septembre 1915 : « La vraie Belgique »), en rendant un magnifique hommage au patriotisme belge.

Le *Politiken* (Copenhague) s'exprime de la même manière (nº du 27 juillet 1915) : « Pour autant qu'on en puisse juger, les tentatives

---

[1] Cette allusion au Schleswig, de la part d'un journal bien placé pour savoir ce qui s'y passe, ne manque pas de saveur. On pourrait en rapprocher le rapport du major Denijs Reitz, qui a fait partie de l'expédition contre le Sud-Ouest africain allemand (cité par le *Telegraaf* du 21 juillet 1915). « Le major Reitz déclare que les Boers habitant cette colonie allemande sont heureux de la tournure que les opérations ont prise. Tous sont d'accord pour dire que le gouvernement allemand est insupportable. Ils se plaignent de ce que les Allemands refusent de laisser employer un seul mot de néerlandais dans l'enseignement. On a même dû demander à l'autorité la permission d'employer le néerlandais dans le service du culte. »

allemandes (de provoquer la scission entre les Belges) n'ont pas été récompensées jusqu'ici par un résultat de quelque importance. Au contraire, ces tentatives ont été désavouées par les Flamands eux-mêmes. Ceci ressort entre autres du grand manifeste publié ces jours-ci par un groupe de chefs du mouvement flamand... Les points essentiels de ce long manifeste montrent assez clairement que les tentatives allemandes ont eu jusqu'ici peu de succès. Les malheurs de la patrie commune rapprochent et tiennent unis tous les Belges. »

XIII. — Conclusion.

Ainsi donc la vaste intrigue allemande nouée si savamment pour débaucher la Flandre et déchirer l'unité nationale belge a dès à présent avorté. Tout ce monde mêlé de professeurs allemands, de journalistes allemands, d'espions allemands, de journaux germano-flamands, de journaux hollandais germanophiles, de pasteurs néerlando-allemands, d'agitateurs marrons du pannéerlandisme, de pamphlétaires masqués, d'agents de tout acabit, associés au complot et liés à sa réussite par des intérêts et des mobiles divers, aura travaillé en vain à créer parmi les Flamands un mouvement fédéraliste ou autonomiste de quelque importance. En vain auront-ils mis en œuvre tous les moyens imaginables pour réaliser le grand dessein pangermaniste défini dans les études que nous avons analysées. En vain se seront-ils appliqués, pour créer une agitation factice, à faire habilement rebondir l'action politique de

l'administration allemande, de Belgique en Allemagne, de Hollande en Belgique, et réciproquement. Leurs efforts sont venus se briser ou s'user sur le granit du patriotisme belge.

Après une campagne de six ou huit mois, l'Allemagne n'a abouti qu'à une chose : à mettre pleinement en lumière aux yeux de tous le plan qu'elle avait ourdi, à l'insu des Flamands de bonne foi, pour faire du mouvement linguistique flamand le fourrier de la teutonisation morale d'abord, politique ensuite, de la Flandre et de la Belgique. Le mouvement flamand ne sera pas abandonné par ses protagonistes, mais il est certain qu'il demeurera belge avant tout et par-dessus tout. De plus, l'Allemagne a reçu notification officielle de tout ce qui a autorité pour parler au nom de la population belge, tant flamande que wallonne, que l'agitation linguistique restera suspendue entre les Belges aussi longtemps que l'exigera l'intérêt de la patrie.

APPENDICE

INCIDENTS ET DOCUMENTS NOUVEAUX
(AOÛT A NOVEMBRE 1915)

Le lecteur trouvera sans doute quelque intérêt à être mis au courant d'incidents récents et de documents nouveaux qui sont venus ajouter des éléments d'appréciation supplémentaires à ceux que groupait déjà notre étude.

Nous avons dit, p. 39, que le gouverneur général allemand méritait peu de créance lorsqu'il affirmait que l'administration allemande ne fait pas de distinction entre Flamands et Wallons dans la manière dont elle traite les Belges prisonniers en Allemagne. Le *Tijd* d'Amsterdam (n° 20765, du 2 octobre 1915) a apporté une nouvelle preuve de la duplicité de cette administration. Un de ses correspondants ayant interrogé Mgr Rutten, évêque de Liége, sur la situation actuelle dans son diocèse, le vénérable évêque lui dit, entre autres choses :

« Il y a encore quantité d'hommes prisonniers

en Allemagne. Lorsque j'allai naguère à Visé pour la première fois depuis la destruction de cette ville, les femmes se jetèrent à mes pieds et me supplièrent de faire délivrer de leur captivité leurs maris et leurs pères. J'écrivis cela au général von Bissing et j'ajoutai que, si c'était possible, je voudrais aller personnellement trouver l'Empereur, convaincu que j'étais que son cœur serait ému par un malheur aussi immérité. Une couple de jours plus tard, je reçus une lettre où l'on me demandait de donner une liste des personnes prisonnières indiquant leur profession et leur âge *et si elles étaient wallonnes ou flamandes.* J'envoyai alors une liste de 350 personnes (plus ou moins), et *je manifestai mon étonnement au sujet de la dernière question. D'ailleurs, Wallons ou Flamands, ils étaient ou coupables ou innocents et c'est d'après cela qu'on devait les traiter.* A présent, il en est revenu, petit à petit, 250 en comptant largement, presque tous de la région de Visé, mais il y en encore environ une centaine absents Nous espérons qu'ils pourront revenir bientôt. »

Evidemment, l'administration allemande se proposait, sans la vigilance de l'évêque, d'appliquer à l'objet de sa requête le principe du privilège que nous avons dénoncé.

*
* *

Dans la note de la page 43, il est fait allusion à certains excès de plume ou de parole, de la part

d'éléments wallons avancés « (ou wallingants »), qui avaient inquiété les Flamands sur l'avenir réservé à la Flandre, en cas de victoire des Alliés. L'un des articles de cette espèce, que nous avons visé et qui ont le plus ému les Flamands, a paru dans la *Nineteenth Century and after* (n° d'août 1915).

Les affirmations tranchantes dont il était émaillé eussent eu de quoi blesser non seulement l'amour-propre flamand, mais aussi le nationalisme belge et même la délicatesse française, si l'auteur avait dû en être pris au sérieux. En réalité, il n'avait aucun titre pour poser au définiteur de la politique belge, ni même pour se présenter en porte-parole du mouvement wallon. L'importance factice qu'a prise cet article provient en bonne partie de la notoriété bénévole que certains Belges lui donnèrent en en exprimant leurs plaintes comme s'il se fût agi d'un article programme. Furent-ils dupes peut-être du fait que l'article avait été accueilli dans une revue anglaise sérieuse ?... Quoi qu'il en soit, nous sommes en mesure d'affirmer que, dans les sphères politiques belges, personne ne s'était fait l'introducteur de cet article, personne n'avait même été consulté sur l'opportunité d'une telle publication ; et, la publication faite, l'article ne recueillit l'adhésion ni l'approbation d'aucun personnage belge officiel ; au contraire.

*
* *

La transformation de la *Vlaamsche Stem* en un organe antibelge, que nous avons racontée page 92, a eu un effet immédiat : aussi bien parmi les « Belges du dehors » que parmi ceux « du dedans » (Belgique occupée), cette feuille est tombée instantanément dans le discrédit. Le grand dessinateur hollandais Ramaekers, dont les compositions resteront l'une des plus puissantes manifestations d'art que la guerre ait inspirées, lui a consacré dans le *Telegraaf* une caricature cinglante (*His Master's Voice*) qui a fait, en un clin d'œil, le tour de la Hollande. Le nombre des lecteurs de la *Vlaamsche Stem* a diminué considérablement. Une adhésion de marque lui est pourtant venue : celle du professeur J. de Cock, de l'Université de Louvain. Mais cette défection d'un homme, à qui sa profession d'éducateur faisait un devoir de donner l'exemple du patriotisme, ne paraît avoir produit, dans les milieux flamands, qu'une impression de tristesse et de répulsion. Le professeur J. de Cock doit l'avoir senti lui-même, car, dans une lettre au *Tijd* (n° du 25 septembre 1915), il a cherché à excuser son attitude auprès des Flamands patriotes. L'embarras de ses explications contraste avec l'énergique franchise des protestations d'autres Flamands (voir, par exemple, l'émouvante lettre d'un simple soldat flamand interné au camp de

Zeist, publiée par le *Tijd* du 23 octobre 1915 et dénonçant à ses compatriotes la *Vlaamsche Stem* comme « un poison pour l'esprit et pour le cœur »).

Le Gouvernement belge, qui avait gardé aussi longtemps que possible le silence et la réserve, a dû se résoudre à des actes de rigueur une fois que la défection de la *Vlaamsche Stem* et de deux de ses rédacteurs, MM. A. Jacob et R. de Clercq, devint chose avérée : la vente du journal félon fut interdite au front belge de l'Yser et MM. A. Jacob et R. de Clercq, tous deux professeurs de l'enseignement moyen officiel, furent invités à retirer leur collaboration à l'organe teutonisé ; ils refusèrent et en conséquence furent révoqués par arrêtés royaux du 5 octobre 1915. M. R. de Clercq répondit à cette révocation par une lettre au ministre des Sciences et des Arts (*Nieuwe Rotterdamsche Courant*, du 6 novembre 1915), dans laquelle il s'efforce de faire croire erronément que le Gouvernement belge a voulu attenter dans sa personne aux droits de la langue flamande. Naturellement, le *Standaard*, organe de M. Kuijper, a soutenu ce point de vue, que la presse hollandaise ne semble point vouloir adopter (cf. *Utrechtsche dagblad*, 3 novembre 1915).

*
* *

Dans un article de *Vrij Belgie* (numéro du 15 octobre 1915), écrit avec une sympathie dont nous lui

sommes reconnaissant, M. Julius Hoste junior, l'un des leaders du mouvement flamand patriote, nous a rendu le service de signaler une erreur de traduction dans le texte de l'extrait de *Neerlandia* de janvier 1915 (voir p. 78). La traduction de cet extrait était la suivante dans notre article du *Correspondant* du 10 septembre 1915 :

Point IV : Belgique. On discute un plan flamand très étendu dont la réalisation n'est pas encore fixée et dont la publication nuirait à la réalisation.

Le texte original porte, en réalité, nous dit M. J. Hoste junior :

On discute d'une manière approfondie un intérêt flamand (een vlaamsch *belang*...), etc.

Et il résulte, ajoute-t-il, de renseignements personnels pris à Dordrecht auprès du Dr Kiewiet de Jonghe, président de l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*, que « l'intérêt » flamand, dont il s'agit, était certaine demande, faite par un journaliste anversois, d'envoyer des délégués de l'A. N. V. à une réunion chargée de fonder, en Hollande, un journal flamand pour réfugiés belges.

Nous avons tenu compte de cette rectification dans la présente réédition. Comme l'a pensé M. Hoste, l'erreur matérielle signalée n'est pas directement notre fait : la difficulté des communications entre la France et la Hollande ne nous avait pas permis d'avoir à notre disposition les fascicules [illegible]s de la revue *Neerlandia ;* la traduction nous

en avait été envoyée de Hollande et nous la croyions exacte.

Au demeurant, même rectifié, le passage reste, comme nous le disions, énigmatique. Quant à l'explication qu'en donne le Dr Kiewiet de Jonghe elle s'impose à nous, mais ne dissipe pas nos doutes ; elle est elle-même passablement sibylline, comme trop de choses, malheureusement, dans les comptes rendus de *Neerlandia.*

Dans l'ensemble, nous ne trouvons pas là de quoi devoir, comme nous y invite M. Hoste, modifier notre conclusion sur le rôle du Comité directeur de l'A. N. V. et de certaines de ses sections.

Ce jugement se résume en ces termes : « L'attitude générale du Comité directeur de l'A. N. V., telle qu'elle se révèle dans ses actes et dans son bulletin *Neerlandia,* pèche, à nos yeux, par défaut de netteté; celle de certaines de ses sections et de certains de ses membres est franchement antibelge ».

Sur ce second point, nous nous bornons à renvoyer le lecteur à ce qui est dit et démontré dans notre étude et dans le présent appendice.

Quant au premier point, on voudra bien remarquer que nous n'avons pas fondé notre appréciation sur le seul passage « énigmatique » du numéro de janvier 1915 de *Neerlandia.*

De plus, le reproche que l'on a à faire à la Direction de l'A. N. V., s'il tient à tel ou tel détail de son activité, tient aussi et surtout à la

manière dont elle applique ou interprète ses statuts.

Dans la pratique, elle rappelle au public, à tout incident qui la met en cause, deux choses : que l'A. N. V. est une société philologique d'où la politique et les questions religieuses sont exclues; et que les sections de l'A. N. V. jouissent de l'autonomie dans les limites de leur région. Le premier principe est irréprochable ; le second serait excellent si de fait les sections observaient rigoureusement le premier. Le lecteur jugera par les faits jusqu'à quel point ces conditions sont remplies.

Pour notre part, nous y voyons ceci : telles sections de l'A. N. V. aussi bien hollandaises que belges, n'hésitent pas, sous le couvert de leur autonomie, à s'immiscer, en pleine guerre, dans les questions politiques ou mixtes que nous avons dites, à prendre des résolutions qui touchent à la souveraineté et à l'indépendance d'action du Gouvernement belge, à voter des vœux d'ordre législatif concernant la situation de la Belgique occupée par l'ennemi, à échanger des vues et communications directement ou indirectement avec le pouvoir allemand occupant au sujet du statut futur d'une partie de la Belgique, à s'adresser au Roi des Belges, à la Reine des Pays-Bas, au fils et collaborateur du gouverneur général allemand de la Belgique, le *tout sous leur nom et à leur titre de « sections de l'A. N. V. »*

Le comité directeur a fini, il est vrai, par protes-

ter contre l'une de ces initiatives (celle de sa section d'Utrecht), mais contre une seulement et avec quelle lenteur ! La section de Lierre (vœu du 18 avril 1915) et d'autres sections belges ont, de leur côté, échappé à toute admonition du Comité directeur qui s'est borné à ne pas reproduire leurs vœux dans l'organe officiel de l'A. N. V.

Ainsi donc les sections, autonomes et qui, par principe, ne peuvent, dit-on, engager l'A. N. V., gardent en fait la liberté d'agir sous le nom de l'A. N. V. et en se couvrant de son autorité, même quand elles enfreignent le principe de la neutralité statutaire. Les journaux allemands ne s'y trompent pas et ont bien soin de mettre en relief le fait que les initiatives dont ils ont à se féliciter émanent de « sections de l'A.N.V.» cependant que, en Hollande, le Comité directeur invoque le statut d'autonomie régionale pour dégager la responsabilité de la Fédération. Il suit de là que l'A. N. V., en tant que sections », a la liberté de faire ce que l'A. N. V. en tant que « fédération » se donne les gants de ne pas faire.

C'est peut-être adroitement combiné ; mais une association de l'importance de l'A. N. V. ne se devrait-elle pas d'attacher plus de prix à la netteté qu'à l'ingéniosité de ses statuts ?

L'événement n'a d'ailleurs pas manqué de développer les effets naturels de cette équivoque.

En septembre 1915, des sections de l'A. N. V. en

Belgique (la section de Lierre et, aussi, dit-on, des sections de Bruxelles et d'ailleurs) ont adressé en leur qualité officielle de sections de l'A. N. V. au gouverneur allemand, le général von Bissing, une pétition réclamant l'application intégrale des lois belges sur l'emploi des langues, offrant ainsi bénévolement à l'ennemi l'occasion — qu'il n'a eu garde de laisser échapper — d'étaler une fois de plus le fallacieux programme des sympathies de l'Allemagne à l'égard des intérêts flamands (voir le texte de cette pétition et de la réponse du général von Bissing dans le *Nieuwe Courant*, du 20 septembre 1915, soir, et l'appréciation des Flamands patriotes dans *Vrij Belgie*, du 24 septembre 1915). L'A. N. V. trouve t-elle régulier de voir son nom servir à consacrer de telles démarches qui empruntent aux circonstances présentes et à leur destinataire, sinon à leur objet même, un caractère nettement politique? Le Comité de l'A. N. V. ne s'est pas encore prononcé là-dessus, que nous sachions.

Il s'est prononcé par contre, sur l'incartade de sa section estudiantine d'Utrecht, dont nous avons parlé dans notre étude (p. 68); il l'a blâmée; il a même fait plus : il a pris la louable initiative d'écrire au Roi des Belges une lettre de désaveu et d'excuses pour l'acte irrégulier de cette section et il y a renouvelé l'assurance que les statuts de l'A. N. V. lui interdisent formellement toute immixtion dans des questions politiques ou religieuses (*Nieuwe*

Rotterdamsche Courant, du 23 septembre 1915, Ochtendblad B.).

Mais aussitôt la section d'Utrecht s'est redressée, forte, semble-t-il, de la logique de l'ambiguïté entretenue inconsidérément jusqu'alors :

« En guise de protestation, dit-elle, dans une lettre rendue publique (*Nieuwe Courant*, 26 septembre 1915, matin), nous déclarons que la Direction a prononcé son jugement sur la section d'Utrecht sans l'entendre et que, si la Direction considère le fait d'exprimer son espoir dans la délibération intellectuelle de la Flandre, comme une immixtion dans des questions politiques, elle doit condamner tout effort tendant à la libération intellectuelle de la Flandre, tel que : les cours de vacances des sections de Leide et d'Amsterdam, les bibliothèques mises par la section d'Utrecht à la disposition des internés, etc. ; cette conception empêcherait l'A. N. V. de faire quoi que ce soit en faveur de la Flandre. Et si la Direction ne partage pas l'opinion des sections, il est du devoir des membres du *Verbond* de décider à la première réunion, si une Direction pareille peut représenter le *Verbond.* »

Nous ignorons quelle suite a eue ou aura cette sommation. Faut-il établir un lien entre elle et la démission du Dr Kiewiet de Jonghe, de ses fonctions de président de l'A. N. V. ? La *Haagsche Post*, du 23 octobre 1915, a attribué cette démission à l'opposition du groupe (germanophile ou pannéer-

landais) de Domela Nieuwenhuijs Nijegaard, lequel « trouve que l'A. N. V. fait trop peu de cas de lui ». Le journal hollandais se déclare, d'ailleurs, étonné de voir ce groupe hollandais défendre avec tant d'ardeur une cause telle que ceux des Flamands antibelges.

En tout cas, la section d'Utrecht ne paraît pas d'humeur à désarmer. Au début de la nouvelle année académique, elle a tenu à Utrecht une réunion solennelle, rassemblant, dit-on, plus de 200 étudiants hollandais et un groupe de Flamands antibelges, parmi lesquels tout l'état-major des agitateurs de la *Vlaamsche Post* et de la *Vlaamsche Stem* et Domela Nieuwenhuijs fils. Un de ces agitateurs, le D[r] Minnaert, y prononça un violent discours, fort applaudi, paraît-il, par l'assistance, en faveur de l'autonomie de la Flandre, et dans lequel il dit entre autres choses : « L'issue de la guerre décidera si la Flandre dépendra encore de l'État belge ou d'un autre État. Ce n'est pas nous qui changerons cela. D'ailleurs cela n'est pas d'un intérêt primordial. » (*De Vlaamsche Stem*, 28 octobre 1915.)

Si nous comprenons bien la portée des statuts de l'A. N. V., ils ne permettent pas de faire servir le nom de l'A. N. V. à couvrir un tel langage. Le fait que cependant une section de l'A. N. V. persiste à les interpréter autrement, sans paraître risquer l'exclusion, montre assez le vice d'équivoque qui les affecte.

Quant à l'activité même du Comité directeur, le peu qu'en laisse deviner le bulletin officiel *Neerlandia* doit avoir paru insuffisamment net à d'autres encore que nous-même, car un rapport de l'assemblée de la Direction générale de l'A. N. V. tenue à Dordrecht, le 4 septembre 1915 (publié dans *Neerandia*, numéro d'octobre 1915, p. 219), nous apprend que le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a demandé au Comité des éclaircissements au sujet d'une immixtion dans les affaires de la Flandre française, reprochée à une section du *Verbond*.

Je suis d'accord avec M. Hoste pour reconnaître que l'action d'un organisme tel que l'A. N. V. est délicate et difficile, particulièrement au cours d'une guerre comme celle-ci ; mais il n'y a là pour l'A. N. V. qu'une raison de plus de redoubler de vigilance dans l'observation de sa règle d'impartialité, et pour faire même coquetterie de netteté dans ses actes et dans ses bulletins. L'A. N. V. doit comprendre que, surtout par le temps qui court, chacun tient légitimement à voir à qui il a affaire. La confiance ne peut se fonder sur l'obscurité ni l'incertitude[1].

---

(1) A la fin de novembre 1915, le professeur Struijken, conseiller d'Etat, a donné sa démission de membre des comités directeurs de l'A. N. V. en raison du manque de netteté de l'attitude du *Verbond* par rapport à la question belge-flamande.

*
* *

On doit, d'ailleurs, se garder de croire que, dans sa généralité, le peuple hollandais, soit, en ce qui concerne la Flandre, acquis aux idées du groupe hollando-allemand dont nous avons décrit les tendances et les manœuvres.

L'activité de ce groupe est plus grande que la pénétration de son action. Si M. Kuijper est buté dans sa germanophilie, (voir entre autres les articles insidieux publiés contre la Belgique dans *De Standaard*, numéros du 20 septembre : « L'absorption française », et du 16 octobre 1915 (deux articles) : « Salonique » et « La Flandre ») ; — si, de leur côté *De Toekomst* et le *Limburger Tageblatt*, multiplient les articles en faveur de l'Allemagne : il y a là de l'agitation, mais peu de résultats. M. Kuijper n'est, Dieu merci, pas toute la Hollande, et les organes germano-hollandais paraissent avoir plus de capitaux que de crédit. En résumé, l'on peut dire que l'Allemagne, dans son effort pour teutoniser la Belgique, a trouvé en Hollande des complicités, mais non qu'elle y ait l'opinion hollandaise pour alliée. Il ne faudrait pas beaucoup chercher dans la presse hollandaise pour y trouver, à une époque récente, des articles nettement défavorables à la politique de l'administration allemande en Belgique et même à l'attitude des groupes germanophiles ou antibelges de la *Vlaamsche Stem* (nou-

veau style), de la *Vlaamsche Post*, ou du *Vlaamsche Nieuws*.

Citons, par exemple, dans :

Van onzen Tijd, la revue si vivante du profes-Struijcken, une étude de ce dernier, pleine de clairvoyance et de sagesse : « La cause belge et les Flamands » (n° du 15 mai 1915).

De Residentiebode (n° du 21 août 1915) : une protestation opportune contre une série d'articles, inexacts et blessants de L. Paschal, publiés dans *Het Vaderland* (n^{os} des 9, 10, 11 et 12 août 1915) sur « La soi-disant lutte de races en Belgique » ; le journal hollandais y rappelle que l'intérêt de la Belgique exige maintenant qu'on se taise sur les questions linguistiques.

De Amsterdammer, revue importante d'Amsterdam, numéros du 22 août et du 5 septembre 1915 : des articles du professeur van Hamel, l'un sur les épreuves de la Flandre, combattant la tendance séparatiste de certains Flamands exaltés, l'autre saluant avec faveur la publication de *Vrij Belgie*, le nouveau journal flamand patriote, destiné à remplacer et à combattre la *Vlaamsche Stem*, passée à l'ennemi.

Het Zuiden, numéro du 21 septembre 1915 : article déclarant que « les Hollandais trouvent répugnante la conduite des hyperflamingants qui soutiennent la thèse du patriotisme conditionnel ».

De Telegraaf, n° du 17 octobre 1915 : une lettre

du publiciste hollandais P. H. Ritter junior, protagoniste du « Pannéerlandisme », ex-collaborateur de la *Vlaamsche Post*, mais qui, effrayé, semble-t-il, par la politique démagogique de ce journal, se dit maintenant éclairé sur sa politique antibelge, et déclare devoir lui refuser désormais sa collaboration.

De Nieuwe Courant, n° du 30 octobre 1915 (soir), dénonçant dans le pasteur J. D. Domela Nieuwenhuijs Nijegaard un propagandiste allemand, maintenant déclaré; le ton indigné de cet article contraste avec la modération ordinaire de l'organe hollandais[1].

* * *

Enfin, notre exposé du plan allemand et de ses ramifications en Hollande ne serait pas complet, si

(1) Le personnage s'est défendu dans une lettre au *Nieuwe Courant* du 7 novembre 1915 (matin) où il avoue cyniquement et sa qualité de « fonctionnaire de l'État belge » (pasteur protestant attaché au culte de Gand) et sa propagande antibelge.

Du reste, la brochure qu'il a publiée sous le titre *Vlaanderen bevrijd van allen zuidelijken dwang* (La Flandre délivrée de toute contrainte du Sud. — Amsterdam, W. Versluys, 1915) et ses articles du *Toekomst* (entre autres : *La Flandre flamande* dans *De Toekomst*, n° 25) ne peuvent laisser de doute dans l'esprit de personne sur son rôle d'agent de la propagande allemande en Flandre.

nous ne signalions encore : d'une part, la continuation sans relâche de la manœuvre allemande de presse, par articles et correspondances ; d'autre part, la fondation toute récente en Hollande d'une revue « pannéerlandaise » ou plus exactement « grand-néerlandaise », sous le titre de *Dietsche Stemmen* (Voix thioises [1]).

Il paraît résulter de renseignements et documents publiés dans la presse hollandaise, notamment d'une lettre de M.-L. Simons (*Nieuwe Courant* du 1er novembre 1915) que cette initiative nouvelle aurait les mêmes origines ou tendances germano-flamandes, que la revue *De Toekomst* la *Vlaamsche Post* et la *Vlaamsche Stem* ; les *Dietsche stemmen* seraient destinées dans le plan allemand, à remplacer la revue *De Toekomst* qui, ouvertement germanophile, n'a pas donné le résultat escompté par ses fondateurs. On trouvera les principaux éléments de cette controverse (qui, sans doute, va se poursuivre) dans *De Nieuwe Courant* des 30 octobre 1er, 2, 3 4, et 6 novem-

---

(1) *Dietsch* (thiois) est le terme propre dont les ethnographes et linguistes se servent pour désigner le type ethnique de la population de langue flamande. Certains publicistes allemands, se basant sur l'analogie superficielle des termes *Dietsch* (thiois) et *Deutsch* (teuton), ont cru trouver dans cette désignation une preuve (!) de la descendance ethnique et des affinités historiques et culturales des Flamands vis-à-vis des Allemands.

bre et dans *De Telegraaf* du 3 novembre 1915. La tentative montre, en tout cas, que l'Allemagne, avec sa ténacité ordinaire, veut recommencer, avec d'autres cartes également biseautées, la partie qu'elle a perdue en juillet-août 1915. On peut, sans présomption, lui prédire le même insuccès.

119

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

